

Jean Gérin-Lajoie

LES MÉTALLOS 1936-1981

Boréal Express

LES MÉTALLOS
1936-1981

Ste-Marie

Jean Gérin-Lajoie

LES MÉTALLOS 1936-1981

Boréal Express

En page de couverture: Jacques Lalonde, soudeur chez Fastech à Sherbrooke, qui avait trois ans quand son syndicat local — le 4994 des Métallos — fut fondé en octobre 1953. Marié à Carole, il est père de deux garçons de 9 et 7 ans. Fervent joueur de hockey, il est aussi entraîneur dans la ligue des Atomes.

Photo de la couverture: Serge Jongué. Celui-ci a aussi fait la reproduction photographique des photos tirées du journal *Steel Labor*.

Photocomposition: Helvetigraf Enr.

Diffusion pour le Québec:
Dimédia
539, boul. Lebeau,
Ville Saint-Laurent,
Québec H4N 1S2

Diffusion pour la France:
Distique
9, rue Édouard-Jacques 75014, Paris

© Les Éditions du Boréal Express
5450, ch. de la Côte-des-Neiges, Montréal
ISBN 2-89052-056-0

Dépôt légal: 4e trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec

Présentation

J'ai accepté avec enthousiasme l'offre que me faisait mon successeur Clément Godbout, le directeur actuel des Métallos québécois depuis septembre 1981, de consacrer ma dernière année chez les Métallos à écrire cette histoire. Le besoin d'ajouter une histoire écrite aux traditions orales du syndicat augmentait avec le temps et avec l'arrivée constante de nouveaux membres et de nouveaux militants. Le sujet me fascinait; il était lié de près à l'action que je vivais depuis vingt-neuf ans; on me laissait entièrement libre d'écrire une histoire qui soit personnelle plutôt qu'officielle; et enfin le syndicat créait un précédent dans le syndicalisme québécois, en payant mon salaire pendant un an pour écrire son histoire. Je me suis alors fixé comme échéance de la présenter aux délégués des syndicats locaux qui seraient réunis en assemblée annuelle en novembre 1982. Cette échéance me donnait douze mois pour faire la recherche documentaire et la rédaction, un délai qui me semblait alors bien large; aujourd'hui, je constate que j'ai dû laisser bien des choses et bien des personnes de côté.

N'étant pas historien de formation, ni écrivain, j'ai eu la chance énorme de recevoir l'aide de deux universitaires chevronnés. Ceux-ci m'ont vraiment traité comme si j'avais été un de leurs étudiants, ce dont je leur suis fort reconnaissant. Léo Roback, un ami de longue date et qui connaît les syndicats industriels comme le fond de sa poche, a lu le premier manuscrit tout de suite après sa rédaction; ses commentaires successifs ont joué un rôle important dans mon apprentissage. Jacques Rouillard, un historien du syndicalisme québécois, a fait de nombreux commentaires précieux au début des recherches et à la fin de la première rédaction du texte. J'ai aussi grandement apprécié les commentaires de quelques lecteurs chez les Métallos: Jean-Marc Carle, Michel Blondin, Gérard Docquier et Clément Godbout; et de deux lecteurs de l'extérieur: Michèle Jean et Émile Boudreau, ce dernier ayant milité pendant vingt-cinq ans chez les Métallos.

Je tiens aussi à remercier de leur aide D. Moore (le fils d'un Métallo qui travaille à Stelco Notre-Dame) aux APC, le personnel de Boréal Express, Léonette Smith et mon épouse Micheline.

INTRODUCTION

C'est en 1936 que les travailleurs montréalais de la compagnie Stelco, à son usine de la rue Notre-Dame, ont tenté pour la première fois d'adhérer à un syndicat industriel et de former un syndicat local chez les Métallos. Les affaires reprenaient dans la sidérurgie montréalaise et nord-américaine, même si la Grande Dépression n'était pas encore terminée. Les travailleurs voulaient donc effacer la coupure des salaires, dont le taux de base était tombé de 33,5 à 29 cents l'heure depuis 1932. La riposte de Stelco à cette tentative de syndicalisation a été double: la formation d'un «plan de coopération» modelé sur ceux de la sidérurgie américaine, et deux hausses de salaire successives de 10% chacune qui ont fait passer le taux de base de 29 à 35 cents l'heure. À cela se sont ajoutés des mises en chômage et des congédiements. Le syndicat a sombré.

L'usage du nom Métallos anticipe sur la réalité. Nous verrons plus loin que le syndicat ne sera pas fondé officiellement avant 1942 et que le diminutif familier de son nom français ne sera pas utilisé avant 1960.

Ces hausses de salaire mettaient Stelco loin en avant de son concurrent Dosco: le salaire de base à Peck Rolling Mills, un laminoir montréalais de Dosco, était de seulement 26,6 cents en 1936. Le syndicalisme industriel est né dans le dénuement et dans la pauvreté.

Un syndicat industriel: qu'est-ce à dire? Les travailleurs montréalais de la compagnie Stelco tentaient de former un syndicat groupant tous les travailleurs de l'usine de la rue Notre-Dame: les journaliers, les opérateurs de machines à clous, les faiseurs de boulons, les équipes du laminoir à barres, les machinistes, les électriciens, les mécaniciens, leurs aides. Grouper et constituer l'organisation de la masse de *tous les travailleurs de la même usine* était un idéal fondamental d'un nouveau type de syndicalisme: le syndicalisme industriel de masse. Nous verrons que la survivance de ce syndicalisme de masse a constitué une nouveauté importante.

Ces travailleurs tentaient aussi de se grouper au sein d'un même syndicat avec tous les travailleurs de la compagnie Stelco et avec tous les autres travailleurs de la sidérurgie canadienne, ceux de Dosco par exemple. C'était un autre idéal fondamental: la création d'un syndicat qui constitue l'organisation de la solidarité des travailleurs *à l'échelle de l'industrie toute entière.* L'importance de cet idéal était telle qu'il a donné son nom au nouveau syndicalisme: le syndicalisme industriel.

Ces deux premiers idéaux de solidarité en ont engendré un troisième: celui d'un *syndicat unique tant dans l'usine que dans l'industrie.* Le syndicalisme industriel se voulait le contre-

poids aux rivalités issues de la concurrence entre employeurs et de la concurrence entre travailleurs. Le syndicalisme industriel se voulait le porte-parole unique de travailleurs et de groupes fort diversifiés, face à des employeurs qui voulaient continuer à exploiter leur manque d'organisation et de solidarité.

Un quatrième idéal, enfin, s'ajoutait aux trois premiers: c'est celui qu'on appelait alors «*la démocratie industrielle*». Un idéal profondément mobilisateur et très diversement formulé. Comment l'exprimer aujourd'hui? Pourquoi des millions de travailleurs nord-américains ont-ils vibré à l'appel du CIO pendant la dépression et puis pendant la guerre, il y a une quarantaine d'années? Parce qu'on avait été puni pour avoir rouspété devant un travail dangereux? Parce qu'un voisin avait évité le chômage en donnant un «quarante onces» au contremaître? Parce que les heures ou les salaires avaient été coupés? Parce que les maîtres de pouvoirs économiques absolus avaient produit le désastre? En tout cas il fallait brasser et redonner les cartes. Il fallait redistribuer les pouvoirs. S'inspirant de la démocratie politique où les citoyens détenaient des pouvoirs, l'idéal de la démocratie industrielle exigeait que les travailleurs acquièrent également des pouvoirs.

CIO: ceux qui n'ont pas vécu l'emprise de ce fameux sigle, prononcé à l'anglaise, verront plus loin l'histoire et le sens de son apparition.

L'histoire des Métallos québécois de 1936 à 1981 illustre la présence et la puissance de ces quatre idéaux qui sont au coeur de ce qu'on a appelé le syndicalisme industriel.

L'organisation de ce livre est simple. Elle est chronologique. Chaque décennie occupe un chapitre, en gros. Cependant, la clarté ou la continuité ont parfois exigé de rogner sur la décennie voisine. L'organisation interne des trois derniers chapitres, donc à partir de 1950, est uniforme et comporte quatre sections: les adhésions, les négociations, la vie interne du syndicat, la voix des Métallos dans la société québécoise.

D'une décennie à une autre, le contenu d'une même section varie considérablement. D'une part parce que la vie change et que le syndicat progresse; d'autre part parce qu'on a braqué le projecteur sur ce qui bougeait à ce moment-là ou sur ce qui avait une portée plus générale. Voici brièvement comment ça se déroulera.

Chapitre 1. Les années 1930. Les échecs des débuts. C'est le plus court des chapitres, parce que ce sont des échecs justement. Ces échecs sont représentatifs du syndicalisme industriel canadien et font contraste avec les succès connus aux USA.

Pourquoi? Il y sera question de législation et des structures syndicales, qui n'ont jamais été simples. Un chapitre peut-être un peu aride, mais instructif pour la suite du récit.

Chapitre 2. Les années 1940. La naissance. Le premier syndicat à avoir survécu est celui des travailleurs montréalais de la compagnie Dosco, devenue aujourd'hui Sidbec. Le récit de leur célèbre grève de 1941 à l'usine de Peck Rolling Mills fait revivre la période de la guerre, les effets de la législation fédérale sur les salaires et sur le syndicalisme, et la naissance du syndicalisme industriel dans la sidérurgie canadienne. L'adhésion des travailleurs de Singer en 1946 nous plonge au coeur des débats sur les nouvelles structures syndicales. Le menu des négociations durant cette période laisse entrevoir le caractère modeste du niveau de vie matériel, des conditions de travail et des droits des travailleurs. Certains échecs méritent d'être signalés, car eux aussi tracent les contours de l'avenir.

Chapitre 3. Les années 1950. Le décollage. Les luttes pour le droit de se syndiquer dans un syndicat industriel débordent Montréal et atteignent les Cantons de l'Est, le Nord-Ouest, la Côte-Nord et la Gaspésie. Ces luttes font partie des progrès de l'unité syndicale, particulièrement dans son opposition au gouvernement Duplessis. C'est vraiment le moment du décollage, où le canard s'arrache de l'eau: les gains d'alors nous semblent modestes aujourd'hui, et certains échecs ont marqué le syndicalisme.

Chapitre 4. Les années 1960. L'identité québécoise. Les luttes pour le droit de se syndiquer se terminent par de nombreuses victoires. Les interventions de René Lévesque symbolisent l'appui législatif et l'approbation sociale qui ont toujours été nécessaires à l'existence du syndicalisme industriel. Le nombre des Métallos triple. Les travailleurs obtiennent de nouveaux droits et de nouveaux pouvoirs dans de nombreuses négociations. À défaut d'une négociation industrielle unique, le syndicalisme industriel pratique la coordination de négociations séparées. La nouvelle identité québécoise du syndicat des Métallos se réflète de façon éclatante dans sa vie démocratique interne. Les Métallos sont particulièrement actifs au sein de la FTQ, et les deux grandissent ensemble. Les Métallos et la FTQ contribuent beaucoup au renouveau législatif et social québécois, mais peu à son expression politique.

Chapitre 5. Les années 1970. L'expression de l'identité

québécoise. Les adhésions continuent d'augmenter. Le nombre des Métallos passe de 30 000 à 45 000, puis il plafonne à cause des limites de la législation. Les Métallos réagissent aux problèmes qui en découlent. Les négociations se diversifient et les travailleurs obtiennent de nouveaux pouvoirs, en matière de santé et de sécurité notamment. L'inflation réapparaît, et avec elle les réouvertures de contrats, l'indexation et le contrôle fédéral des salaires. Ce chapitre illustre de façon sélective les négociations, et leur coordination, plus qu'il ne les résume. Dans la vie interne du syndicat, l'information et l'éducation jouent un rôle accru et connaissent des innovations importantes. La contribution des Métallos au débat sur la question nationale exprime l'identité québécoise du syndicat et illustre la place importante qu'ont pris le syndicalisme industriel et la FTQ au Québec.

Ce livre se termine par un témoignage personnel et par une note explicative sur les sources de documentation. Ne voulant pas trop alourdir le texte, j'ai cru bon en effet de regrouper les références en fin de volume. Cependant le lecteur trouvera en marge un certain nombre de notes explicatives, qui, je l'espère, rendront le texte plus compréhensible.

1

Les années 1930 LES ÉCHECS DES DÉBUTS

Les misères du syndicalisme industriel
La loi en Nouvelle-Écosse
Les lois du travail au Canada et aux États-Unis
CIO, Métallos et syndicalisme industriel aux États-Unis
Le bébé survit aux États-Unis
Lucien Dufour était-il un communiste?
«Une croisade canadienne pour la démocratie industrielle»

Nous avons déjà vu qu'au pire de la Grande Dépression, les salaires avaient été réduits à 29 cents l'heure chez Stelco et à 26,6 cents l'heure chez Dosco. Par ailleurs les quelques centaines de travailleurs des petits ateliers du fer ornemental de Montréal ont été moins éprouvés que d'autres par les coupures de salaire qui allaient de pair avec le chômage. Car depuis 1934 ils étaient protégés par un décret gouvernemental qui fixait le taux de base à 35 cents l'heure. Ce décret avait été adopté dans le cadre de la loi québécoise de l'extension juridique. Il était l'extension juridique d'une convention collective signée par «l'Union canadienne de Montréal des travailleurs en fer et en bronze ornemental», qui deviendra en 1941 le local 2366 des Métallos.

La lutte contre les coupures de salaires était aussi au coeur de la première grève des Métallos au Canada, qui fut québécoise et montréalaise. La centaine de travailleurs de Cuthbert, un fabricant d'accessoires de plomberie, firent une grève du 29 juin au 22 juillet 1938. La grève fut perdue. Le syndicat disparut. Avant de disparaître, ce syndicat laissa les empreintes suivantes dans la *Gazette du travail:*

> À Montréal (PQ) des finisseurs de cuivre, mouleurs, machinistes, etc. à l'emploi d'une entreprise en fabrication d'accessoires de plomberie quittèrent le travail en vue d'obtenir restauration de l'échelle de salaires en vigueur en 1929, ainsi que reconnaissance (syndicale)... La grève... se termina par le retour des grévistes, l'employeur s'étant engagé à les reprendre comme résultat de l'intervention conciliatrice du conciliateur local du ministère du Travail. Sur requête du syndicat, le ministère provincial du Travail offrit ses bons services, mais ceux-ci furent rejetés par l'employeur, tandis que des négociations qui eurent lieu le 17 juillet furent sans résultat. L'entreprise avait repris ses opérations et, vu que le personnel augmentait, les grévistes votèrent le 22 juillet en faveur de la reprise du travail.

Fin de la grève. Fin du syndicat. C'est tout ce qu'on sait à son sujet.

La présence québécoise des Métallos a été brutalement interrompue en 1938 par des fouilles et par la saisie de tous les documents syndicaux, effectuées par des agents de la police provinciale en vertu de la nouvelle loi du Cadenas, chez les militants des Métallos et chez l'organisateur, qui se nommait Lucien Dufour. Dans l'état actuel des recherches, on n'en sait pas plus sur les détails de cette saisie et de cette disparition. Nous reparlerons de Lucien Dufour un peu plus loin. Cette loi

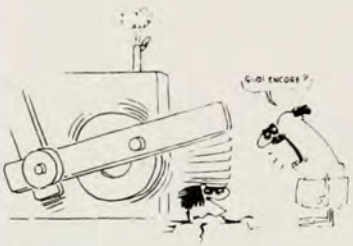

Toutes les caricatures reproduites dans ce livre sont de Roger Paré, et ont déjà été publiées dans *Le Métallo*.

du Cadenas visait à supprimer, sans pour autant la définir, toute activité dite «communiste» au Québec.

Quand cette décennie s'acheva, donc, le syndicat des Métallos avait disparu au Québec. Cependant, le contexte de cette première apparition et le sens de cette disparition méritent qu'on s'y attarde, car ils expliquent plusieurs des traits et des orientations futures du syndicalisme industriel. Et, si cela peut consoler le lecteur impatient, ils sont indispensables à la compréhension de la suite du récit.

Les misères du syndicalisme industriel

Le syndicat des Métallos n'était pas le seul à avoir disparu au Québec. De façon plus générale le syndicalisme de masse avait disparu de la métallurgie québécoise. Le syndicat catholique de Sorel qui avait fait «les grèves de Sorel» dans plusieurs usines de cette ville, en 1937, avait disparu. Détail à signaler: ce syndicat était un syndicat indépendant et n'était même pas affilié à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), l'ancien nom de la CSN actuelle. Autre détail à signaler: la CTCC du temps luttait contre l'objectif de grouper les travailleurs d'une usine autour d'un porte-parole unique, et contre la tenue d'un vote pour le choisir, à la grandeur de l'usine et sous la surveillance de l'État. Des affiliés de la CTCC avaient signé en 1937 des ententes avec la compagnie Alcan à Arvida et à Shawinigan, se renouvelant automatiquement d'année en année sans négociations. Les syndicats de la CTCC qui avaient fait les grèves du textile en 1937 avaient disparu. Le syndicat international du vêtement pour dames qui avait fait une grève montréalaise en 1937 était très minoritaire. Bref, le syndicalisme de masse n'avait pas pris racine au Québec quand les années 1930 prirent fin et que la guerre commença.

La misère syndicale des Métallos et des syndicats industriels au Québec, en 1939, était représentative de la situation presque partout au Canada. Les principales exceptions à cette absence générale de syndicats industriels se trouvaient chez les bûcherons de la Colombie-Britannique, chez les travailleurs de General Motors à Oshawa en Ontario (le président de leur syndicat local, C.H. Millard, deviendra le premier directeur canadien des Métallos) et chez les mineurs de charbon et les Métallos du Cap-Breton.

La loi en Nouvelle-Écosse

Cette dernière exception mérite d'être soulignée. Ses traces ont eu une influence chez les Métallos québécois jusqu'en 1961. Et ses causes ont aidé à formuler les revendications du syndicalisme industriel.

En Nouvelle-Écosse et dans toute l'Amérique du Nord, l'apport de l'action syndicale des travailleurs du charbon à ceux de l'acier a été aussi important que le charbon l'était à l'acier dans les hauts fourneaux. L'histoire syndicale de ces mineurs de charbon avait débuté en 1879. Elle a été longue, mouvementée, et par moments héroïque. En 1936 leur syndicat était solidement établi: syndicat industriel, affiliation de leur district autonome — le district 26 — au United Mine Workers nord-américain, reconnaissance par l'employeur du syndicat comme le seul porte-parole des mineurs et déduction à la source des cotisations syndicales. Ils avaient mieux réussi que leurs voisins Métallos, les employés de la compagnie Dosco à Sydney au Cap-Breton. Le président nord-américain des mineurs de charbon, John L. Lewis, assigne leur directeur de district Silby Barrett à l'organisation syndicale des Métallos canadiens. Barrett obtient la signature de 2600 des 2700 Métallos de Dosco à Sydney, qui forment le syndicat local 1064 des Métallos. Mais Dosco refuse de reconnaître le nouveau syndicat avant d'y être forcé par le nouveau Trade Union Act de la Nouvelle-Écosse, adopté en avril 1937. Cette nouvelle législation qui restera l'exception au Canada jusqu'en 1944, oblige l'employeur à reconnaître un seul syndicat quand celui-ci est majoritaire, accorde à ses dirigeants le droit de négocier au nom de tous les travailleurs et prévoit la déduction à la source des cotisations syndicales.

Cette législation a été déterminante pour la survie du syndicat des Métallos en Nouvelle-Écosse. Son exemple a orienté les revendications législatives des syndicats industriels au Canada. Et son influence aide à expliquer l'importance du rôle des Métallos de la Nouvelle-Écosse au Québec et au Canada, et l'importance du rôle de Silby Barrett. Celui-ci cumulera trois postes: celui de directeur des mineurs de charbon; celui de directeur des Métallos canadiens jusqu'à la fondation officielle du syndicat en 1942; et celui de président du CIO — Congress of Industrial Organizations, c'est-à-dire le Congrès canadien des syndicats industriels — jusqu'à la fon-

dation du Congrès canadien du travail (CCT) en 1940, dont il deviendra l'un des vice-présidents.

Ayant été de 1937 à 1944 l'exception qui confirmait la règle au Canada, la législation de la Nouvelle-Écosse illustrait bien l'explication première du retard des syndicats industriels canadiens par rapport aux syndicats industriels américains: la faiblesse et le retard des lois du travail canadiennes par rapport aux lois américaines.

Les lois du travail au Canada et aux États-Unis

Dans un premier temps, les lois du travail nord-américaines avaient toutes un air de parenté. Elles avaient emprunté aux législations européennes la réglementation étatique d'un secteur industriel. Leur impact syndical était donc en partie sectoriel. Cela était vrai du National Industry Recovery Act (NIRA) de 1933 aux États-Unis; de la législation québécoise de 1934 sur l'extension juridique des conventions collectives par décret gouvernemental; d'un soi-disant «New Deal» de 1935 en Colombie-Britannique; et du Industrial Standards Act de 1936 en Ontario.

La loi américaine, la NIRA pour faire plus court, mérite deux autres commentaires. D'une part, la NIRA avait une portée beaucoup plus vaste que sa portée syndicale: elle voulait réglementer la concurrence déloyale entre les entreprises d'un même secteur par la promulgation de «codes» issus d'ententes mutuelles. D'autre part, la NIRA prévoyait la possibilité d'une participation syndicale, le cas échéant, à ces ententes et à ces «codes»; elle allait plus loin que la loi québécoise dans la promotion des droits syndicaux; et elle a davantage aidé à l'éclosion de syndicats industriels.

La NIRA américaine fut jugée inconstitutionnelle par leur Cour suprême en 1935, parce que non conforme à la répartition des pouvoirs législatifs à l'intérieur du fédéralisme américain. Dans un deuxième temps, à partir de 1935, l'innovation législative américaine qui a fait suite à cette décision de leur Cour suprême, n'a pas été imitée au Canada avant 1944: contraste et décalage. Ce décalage explique un retard, de presque dix ans, du syndicalisme industriel au Québec et au Canada par rapport à la croissance du syndicalisme industriel aux États-Unis.

Aux États-Unis, la partie de la NIRA qui portait sur les droits syndicaux fut remplacée par la Wagner Act de 1935, qui les renforçait et ancrait leur exercice dans chaque usine séparément. Elle obligeait l'employeur à reconnaître un syndicat quand il était majoritaire, et à négocier avec lui. Elle a permis aux syndicats industriels de survivre. Cependant, le plein impact syndical et social de la loi Wagner a été affaibli jusqu'en 1937 par l'incertitude juridique: en 1937, la Cour suprême a enfin déclaré valide la loi Wagner dans une importante affaire de congédiements de Métallos pour activités syndicales, par la compagnie Jones & Laughlin Steel.

Mais au Canada, l'exemple américain de 1935 n'a pas été suivi avant 1944, et encore. Au Québec par exemple, c'est en 1959 seulement qu'une loi a permis d'ordonner la réinstallation d'un travailleur congédié pour activité syndicale et a imposé le fardeau de la preuve à l'employeur. Cette loi a été rapidement présentée et adoptée par l'Union nationale sous Paul Sauvé, quelques jours seulement après la mort de Maurice Duplessis. L'empressement du nouveau premier ministre témoignait à la fois de l'impatience des syndicats et de l'émoi public créé par la grève de Murdochville en 1957, déclenchée justement par le congédiement de Théo Gagné, le président du syndicat local. On ne peut que frémir devant les conséquences humaines de ce décalage législatif de 24 ans (entre 1935 et 1959): les centaines ou milliers de militants syndicaux menacés ou congédiés, les centaines de milliers de travailleurs et de familles dont la vie a été chambardée ou détériorée par ce retard à reconnaître leurs droits syndicaux.

L'influence énorme des événements qui se dérouleront aux États-Unis, sur les travailleurs canadiens et québécois, s'explique bien sûr en partie par l'importance numérique des travailleurs américains. Mais en partie seulement; une autre raison importante est l'avance américaine ou, si l'on veut, le retard québécois, dû à une législation retardataire. Les aspirations des travailleurs industriels à se donner des syndicats industriels ont connu des victoires aux États-Unis précédant d'une dizaine d'années celles du Québec. Les aspirations à la survivance, les revendications, les négociations et la croissance du syndicalisme industriel chez nous ont été souvent, et pendant plusieurs années, littéralement à la remorque de celles du syndicalisme américain.



Théo Gagné, plombier et président du syndicat local 4881 à Murdochville.

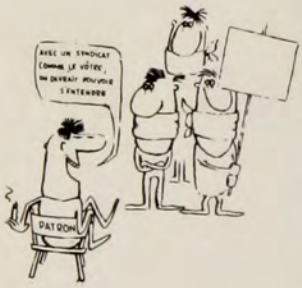

CIO, Métallos et syndicalisme industriel aux États-Unis

Le premier effet dans la sidérurgie de la nouvelle NIRA, fut de pousser les employeurs à une frénésie de formation de syndicats indépendants: les «Employee Representation Plans». Le nombre de ceux-ci passa de 7 à 93 dans l'espace de quelques mois. Cette frénésie patronale visait à regrouper tous les travailleurs d'une usine, un emprunt au syndicalisme industriel, mais d'une usine seulement, pour mieux contrer dans l'esprit des travailleurs l'appel à la «démocratie industrielle» lancé par le nouveau président des États-Unis: les libertés syndicales sont le prolongement des libertés politiques. Les vieux militants américains se souviennent des pancartes brandies à la porte des usines: «Le président des États-Unis vous invite à vous syndiquer», au-dessus d'une boîte de carton où l'on pouvait déposer sa carte d'adhésion signée. Toutes proportions gardées, René Lévesque lançait le même appel dans une allocution filmée en faveur du syndicalisme industriel, peu avant le vote final de 1965 à Murdochville entre un syndicat indépendant et le syndicat des Métallos.

Et en même temps, plusieurs de ces syndicats indépendants se joignent au syndicat industriel qui naissait. Pendant de nombreux mois le journal du syndicat rapporte avec sympathie les revendications de certains syndicats indépendants avant même qu'ils ne se joignent aux Métallos. Est-il possible que cette étape de la formation des Métallos, c'est-à-dire le regroupement de syndicats indépendants pour former un syndicat industriel, ait été l'un des fondements de la grande autonomie de ses syndicats locaux?

C'est ici l'occasion d'ouvrir une parenthèse et de raconter que le concepteur des syndicats indépendants dans la sidérurgie américaine était nul autre que le futur premier ministre du Canada, William Lyon Mackenzie King.

King fut engagé en 1914 comme consultant par le magnat industriel John D. Rockfeller II pour mettre sur pied le premier «Employee Representation Plan» (ERP) dans les entreprises de la Colorado Fuel and Iron, à la suite du «massacre de Ludlow» de 1913 au Colorado: fusillades et incendies qui avaient étouffé une grève épique du syndicat des mineurs de charbon. En 1915, 2404 des 4411 travailleurs «votèrent» en faveur de



W.L. Mackenzie King (à gauche) et John D. Rockefeller II à Washington, en 1915. (Archives publiques du Canada — C25281).

l'adoption du ERP, de la façon suivante: on avait remis à chaque travailleur deux bulletins, l'un rouge et l'autre blanc, l'un indiquait un vote pour et l'autre contre; les contremaîtres surveillaient la boîte de scrutin; ils pouvaient ainsi surveiller la couleur du vote de chacun.

Beaucoup plus tard, en 1939, la lettre d'un organisateur des Métallos fait état du recrutement syndical chez les travailleurs de Pueblo au Colorado: «Cet endroit où est né le syndicat de boutique [...] le vieux plan Rockefeller [...] Alors qu'ailleurs, 48 «plans de représentation» devenaient des syndicats

locaux des Métallos pendant cette seule année-là, au Colorado la lutte se poursuivait encore en 1940.» Après de longues péripéties les travailleurs de Pueblo votèrent à 2793 contre 1986 en faveur des Métallos, cette fois dans un scrutin secret surveillé, non pas par les contremaîtres mais par les agents du gouvernement. C'était trois mois après la fondation officielle du syndicat en mai 1942.

Ce passé apparemment lointain du premier ministre King, l'est moins si on envisage son influence sur les lois du travail canadiennes. Par exemple, c'est à lui que nous devons les interdictions de la grève pendant la durée d'une convention collective, inspirées par la règlementation fédérale de 1944 qui faisait enfin écho à la loi américaine Wagner de 1935, et qui a fait tache d'huile dans toutes les provinces. Ce particularisme canadien est encore aujourd'hui la cause première de la faiblesse, du juridisme et des délais des arbitrages sur les griefs, et du mécontentement considérable des travailleurs canadiens à cet égard. Par exemple encore, c'est à lui que nous devions le retardement de la grève sur la convention collective en attendant le rapport d'un comité tri-partite de conciliation, et qui a fait partie de la législation québécoise jusqu'en 1964. Par exemple encore, King avait rédigé en 1907 la loi Lemieux qui a inspiré la loi de 1927 sur les conflits industriels et dont il sera question au chapitre suivant. Fin de la parenthèse sur King.

On ne peut dissocier la fondation d'aucun syndicat industriel de l'apparition du fameux sigle CIO. La plupart des syndicats ayant survécu jusqu'en 1933 aux USA étaient des syndicats de métiers; ceux-ci dominaient la vie de leur centrale syndicale, l'American Federation of Labor (AFL). L'apparition des syndicats industriels fut d'abord patronnée par un *Committee for Industrial Organization* (CIO) constitué en novembre 1935 par John L. Lewis, le président du syndicat des mineurs de charbon, qui était déjà un syndicat industriel. Puis l'AFL expulsa les syndicats membres de ce CIO en 1936. Celui-ci devint donc en 1938 une centrale autonome et conserva les mêmes initiales, qui avaient embrasé l'espoir du syndicalisme chez les travailleurs industriels de toute l'Amérique du Nord.

John L. Lewis lança en 1936 un comité d'organisation des Métallos de la sidérurgie, le Steel Workers' Organizing Committee (SWOC). Lui-même et de nombreux autres militants de

son syndicat, dont Silby Barrett au Canada, jouèrent un rôle important dans le SWOC en fournissant l'exemple, l'argent, les leaders et l'ampleur sociale des objectifs d'un syndicat industriel. Son propre syndicat était déjà lui-même aux prises avec les patrons de la sidérurgie, propriétaires de plusieurs mines de charbon, les mines «captives» comme on les appelait.

C'est aux mineurs de charbon que les Métallos ont emprunté la pratique d'élire leurs dirigeants syndicaux au suffrage universel, et la formule de regroupement par district régional autonome qui sera si précieux au Québec à partir de 1961. À l'origine, chez les mineurs de charbon, les syndicats locaux des mines qui exploitaient le même gisement de charbon se regroupaient dans le même district régional. Mais, malheureusement, la plupart de leurs directeurs de district étaient nommés par le président plutôt qu'élus par les membres — le district 26 de l'Est du Canada étant une exception heureuse. Le déséquilibre politique causé par l'excès de pouvoir du président, a mené ce puissant syndicat à la pire déchéance.

Le bébé survit aux États-Unis

Ce qui est neuf aux États-Unis à partir de 1935, et ce qui sera neuf au Canada à partir de 1944, c'est la survivance des nouveaux syndicats industriels s'appuyant sur des lois du travail pour faire face à une résistance patronale féroce. Ce qui était auparavant l'exception, tel le cas des mineurs de charbon, deviendra maintenant la règle: le syndicalisme industriel de masse dans la grande industrie. Car les divers ingrédients du syndicalisme industriel n'étaient pas nouveaux. Pour ne citer qu'un exemple, la compagnie US Steel avait déjà écrasé en 1919, à la suite d'une importante grève, une tentative de ses travailleurs de former un syndicat sans égard aux métiers, affilié à l'AFL. En 1936 il n'en reste que le nom et une coquille vide. La nouveauté, c'est la survivance.

Ce délai si long entre le lancement du comité d'organisation — SWOC — en 1936, et la fondation officielle du syndicat en 1942, s'explique pour une part par les difficultés et la longue lutte que lui firent les employeurs, et pour une autre part par la nature même de l'objectif: un syndicat à l'échelle de toute la sidérurgie américaine.

Qu'on en juge. Les Métallos signent un premier contrat avec US Steel en mars 1937. Dans le second contrat ils réussis-

sent... à éviter une coupure des salaires, et le journal du syndicat pavoise en décembre 1938: «Réussite du SWOC dans sa résistance aux coupes de salaires dans l'acier». Par ailleurs il connaît d'amères défaites, telles le Memorial Day Massacre de 1937 à Republic Steel, dont le syndicat ne se remettra pas avant 1941. Le syndicat se réjouit en 1939 d'avoir réussi à imposer le paiement d'un salaire minimum légal dans les grandes aciéries non syndiquées. C'est une commission gouvernementale du temps de guerre qui impose en 1942 la retenue à la source des cotisations syndicales à quatre aciéries, qu'on appelait le «Little Steel».

C'est la lutte longue et acharnée des syndicats industriels pour leur survivance, et dont témoigne celle des Métallos, qui a forgé l'attachement syndical à des choses telles que l'accréditation gouvernementale obligeant l'employeur à négocier, la tenue de votes de représentation par une agence gouvernementale permanente et l'obligation pour l'employeur de ne reconnaître qu'un seul porte-parole au sein du même groupe de travailleurs.

Lucien Dufour était-il un communiste?

Dans l'état actuel des recherches historiques, on ne connaît de Lucien Dufour que son nom, et le fait qu'il ait été l'objet en 1938 d'une fouille et d'une saisie de la part de la Police provinciale. Lucien Dufour était-il un communiste? Ou était-ce là une invention de la Police provinciale dans le cadre de la lutte anti-syndicale du premier ministre Duplessis? À défaut d'informations directes, il faut dire que Dufour était sans doute au moins un sympathisant du Parti communiste. Car le syndicat des Métallos est arrivé au Québec dans les wagons du Parti communiste (PC).

Quand Charles Millard, le pionnier du CIO au Canada et le futur directeur canadien des Métallos, a été embauché en 1939 par le CIO canadien à Toronto au salaire de 8 $ par jour, il y a trouvé un bureau canadien des Métallos noyauté par les communistes. Lui-même venait d'être défait comme président de son syndicat local, chez les Travailleurs unis de l'automobile, par les communistes.

Le Parti communiste était actif et grouillant au Canada depuis plusieurs années. Il avait une longueur d'avance sur le

syndicalisme industriel qui tentait de naître. Les travailleurs industriels avaient plus d'aspirations que de leaders. Et l'action des communistes au service des Métallos était conforme en 1937 à la «ligne» de conduite du parti. Pour situer l'action des militants communistes, il est toujours nécessaire de savoir quelle était la «ligne» de conduite du parti à ce moment-là. Et justement, au Québec comme ailleurs dans le monde, elle venait de changer encore une fois. Récapitulons brièvement pour la Canada.

Avant la formation du Parti communiste canadien, les marxistes avaient d'abord fait de l'agitation au sein des syndicats de métiers et de leur centrale, le Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC). Puis en 1919, réunis en «Western Labour Conference» à Calgary, ils mettent sur pied la One Big Union; celle-ci avorte. Après la fondation du Parti communiste canadien en 1921, la ligne de conduite est de délaisser la One Big Union et de revenir militer au sein du CMTC; par exemple le communiste Tim Buck se présente à la présidence du CMTC en 1924 et reçoit 56 votes contre les 156 votes du président Moore. En 1927, la ligne du PC s'oriente vers la formation de nouveaux syndicats canadiens et leur affiliation au All-Canadian Congress of Labour; mais celui-ci les expulse. Le PC doit donc former la Ligue d'unité ouvrière en 1930, qui compte en 1933 onze syndicats industriels canadiens; c'est l'un d'eux qui fera «la grève des fros» à Noranda en 1934, et un autre fera une grève d'un mois à Montréal dans le vêtement. En 1935, devant la montée du fascisme allemand, le «Komintern» pousse à la formation de fronts populaires; la Ligue d'unité ouvrière est dissoute, et les communistes militent au sein des syndicats existants ou au sein des syndicats industriels CIO en voie de formation, dont le comité d'organisation SWOC des Métallos.

Certains écrivent «frau», qui signifie madame en allemand; d'autres écrivent «fro», qui serait l'abbréviation déformée de «foreigner». Le débat reste ouvert.

Au début de 1939, le PC maintient sa ligne politique dans la lutte au fascisme allemand. À l'été 1939, quand l'Allemagne et l'URSS se partagent la Pologne et que l'invasion allemande de la Pologne déclenche la guerre de 1939-45, la ligne du PC au Canada appuiera la lutte contre la guerre. Quand l'Allemagne envahira l'URSS à l'été 1941, la ligne du PC appuiera la lutte pour la guerre; on le constatera au chapitre suivant, à l'occasion des grèves québécoises chez Dosco, dans son usine de Peck Rolling Mills à Montréal.

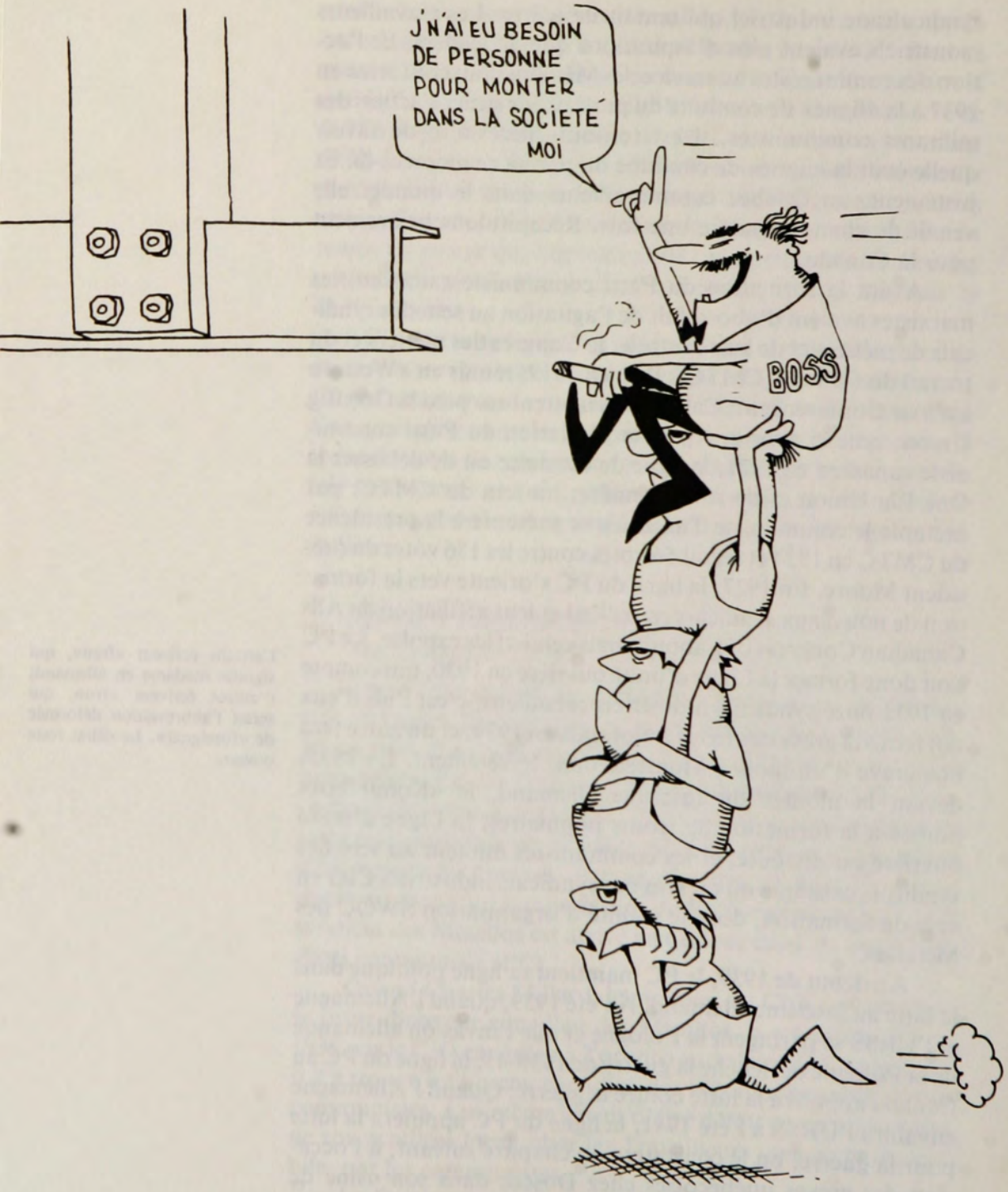
J'N'AI EU BESOIN
DE PERSONNE
POUR MONTER
DANS LA SOCIETE
MOI
BOSS

«Une croisade canadienne pour la démocratie industrielle»

Les leçons de la survivance généralisée du syndicalisme industriel, sans précédent jusqu'alors en Amérique du Nord, ne furent pas perdues au Québec et au Canada. Le syndicat indépendant patronné par Stelco dans son usine montréalaise en 1936, montrait que l'anti-syndicalisme patronal au Canada n'était pas en retard, lui, sur celui des États-Unis.

Les militants du syndicalisme industriel, instruits par les luttes américaines et par les luttes d'ici, entreprenaient les années de la guerre avec un bagage assez complet des revendications syndicales, législatives et politiques nécessaires à leur survivance et à leurs luttes.

Les militants étaient impatients devant la lenteur et la faiblesse des résultats canadiens en dépit de la popularité du CIO chez les travailleurs. Silby Barrett et Charles Millard, qui dirigeaient à la fois les Métallos et le CIO au Canada, concluaient ainsi le compte rendu d'une réunion du comité de coordination du CIO au Canada, tenue le 12 juillet 1939: «À l'unanimité le comité pense que *le temps est venu* de lancer une croisade canadienne pour la démocratie industrielle». La croisade sera longue.

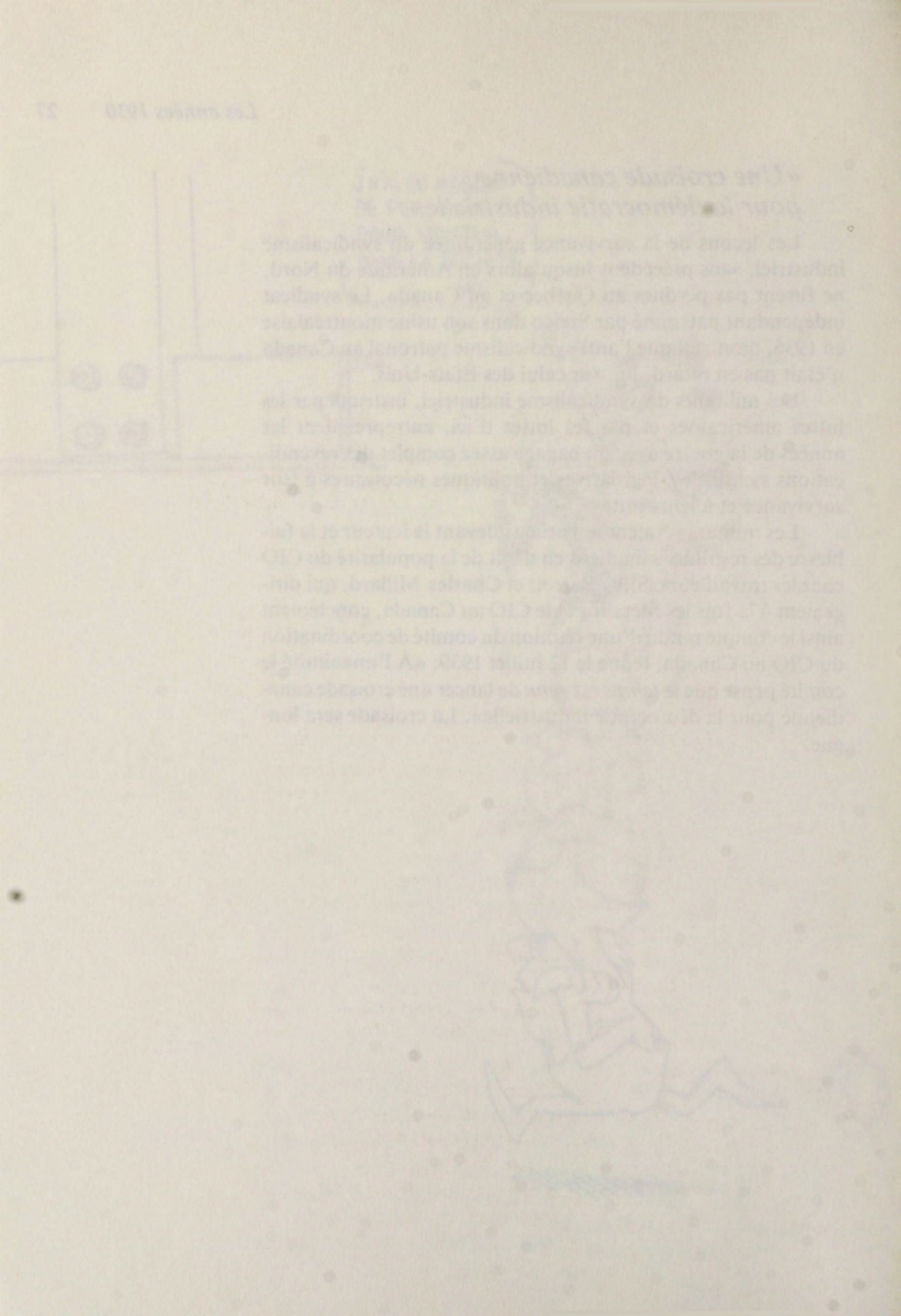

2
Les années 1940
LA NAISSANCE

Les pionniers: les travailleurs montréalais de Dosco

Pour le droit de parler au nom de tous les travailleurs de l'usine — Salaires, heures, toilettes — Une grève pour sortir du «cheap labour» — La grève — Les réactions à la grève — La fondation du CCT — «Un contrat national unique» — Le «pattern-bargaining» — La survivance du syndicat à Dosco: 1943-1950 — Le menu des négociations à Dosco: 1944-1950

Les adhésions aux Métallos

Un syndicat nouveau sur trois disparaît — Dominion Bridge — General Steel Wares — Stelco — Crane — Singer — Saint-Jean et Joliette

La vie interne du syndicat

Les élections des dirigeants — Les cotisations — L'action politique

Les Métallos montréalais de la compagnie Dosco devront y mettre dix ans, de 1940 à 1950, pour assurer la survivance de leur syndicat local. La première section de ce chapitre leur sera consacrée en entier. Nous suivrons pas à pas les pistes qu'ils ont laissées de leurs luttes et de leurs progrès. Nous revivrons avec eux la première et la plus importante grève faite dans la métallurgie québécoise au début de la guerre. Nous les verrons ensuite participer à la tentative avortée d'implanter une négociation unique dans la sidérurgie canadienne. Nous les verrons obtenir d'abord la semaine de 54 heures et puis la semaine de 48 heures. Nous les verrons lutter pour limiter l'absolutisme du pouvoir patronal sur les conditions sanitaires, sur l'appréciation de la compétence, sur l'assignation des travailleurs, et sur l'évaluation des salaires.

La seconde section du chapitre, plus courte, portera sur l'adhésion aux Métallos des travailleurs de plusieurs usines québécoises. Certains de ces syndicats locaux survivront et d'autres disparaîtront. L'adhésion des travailleurs de l'usine Singer à Saint-Jean causera un conflit interne et la suspension pendant quelques semaines des Métallos par leur centrale; cette suspension est rendue publique ici pour la première fois.

La troisième section du chapitre, la plus courte, portera sur les débuts de la vie interne du syndicat des Métallos: les premières élections des dirigeants au suffrage universel, le niveau de ses cotisations et les tentatives ardentes mais stériles d'une action politique.

Les pionniers: les travailleurs montréalais de Dosco

La quasi-totalité des 300 travailleurs de la compagnie Dosco, dans son laminoir de Peck Rolling Mills situé à Montréal, adhère aux Métallos au tout début de 1940. Le syndicat venait d'embaucher un représentant qui s'appelait Laurent Lecavalier et d'ouvrir un bureau au 197 ouest, rue Sainte-Catherine. Dès le départ, l'employeur résiste à la syndicalisation de ses employés. Il tente sans succès de contrer une assemblée syndicale en annonçant pour le même soir un party avec bière gratuite.

Pour le droit de parler au nom de tous les travailleurs de l'usine

L'employeur accepte de rencontrer pour la première fois en juin un comité représentatif du syndicat local 2174. Deux choses à signaler: d'une part, la rencontre est mise sur pied par Silby Barrett, grâce sans doute à l'influence des mineurs de charbon et des Métallos auprès de Dosco, qui a ses principaux établissements au Cap Breton en Nouvelle-Écosse; les travailleurs montréalais espèrent amorcer par cet intermédiaire la reconnaissance par l'employeur de leur syndicat. D'autre part, l'employeur tient à préciser qu'il rencontre un comité de ses employés «en tant qu'employés et non pas en tant que syndiqués», selon la description qu'en fait le syndicat. Un peu plus tard l'employeur écrira: «Que la compagnie ait refusé de reconnaître ce syndicat à ce titre-là (d'agent négociateur exclusif) est exact [...] la politique de la compagnie a été et continue d'être de négocier avec les employés concernés, soit seuls ou en groupe, sur demande». Refus patronal typique de l'époque et enjeu central pour les aspirations au syndicalisme industriel.

Ce refus patronal amène le syndicat à demander la constitution d'une «commission de conciliation et d'enquête» en vertu de la loi d'enquête sur les conflits industriels de 1927, dorénavant applicable à l'industrie de guerre par décision du Conseil privé, le CP3495. L'employeur conteste la validité de la demande syndicale. Devant «l'imminence d'une grève», selon les mots du sous-ministre, le ministre constitue la commission de son propre chef. Le syndicat avait pris un vote en faveur de la grève, de 280 votes parmi environ 300 employés.

Le Conseil privé c'est le conseil des ministres du gouvernement fédéral. En vertu des pouvoirs que celui-ci détenait en temps de guerre, les arrêtés-en-conseil du Conseil privé fédéral avaient force de loi. Ils portaient les initiales du Conseil privé et un numéro d'identification. Ici il s'agit du CP3495.

La compagnie riposte en novembre 1940 en faisant un sondage individuel auprès de chacun des employés. Il s'agit ici d'un sondage individuel et non pas d'un vote dans l'anonymat du scrutin secret. Fort de ses résultats, l'employeur renouvelle ses objections lors de l'audition que tient la commission le 7 janvier 1941. Ces résultats qui réjouissent l'employeur sont les suivants: pour 271 réponses sur 289 employés, 142 travailleurs se déclarent membres du syndicat et 129 déclarent ne pas être membres; 179 travailleurs déclarent ne pas avoir autorisé une grève, et 92 seulement déclarent avoir autorisé une grève. Ces rapports contradictoires sur la volonté des travailleurs créent l'impasse.

Pour la dénouer, la commission crée un précédent pour le

Canada: elle décrète un vote au scrutin secret sous la surveillance du gouvernement. Le vote se tient le 28 janvier 1941. Le syndicat gagne le vote par 233 contre 13. Cette façon de dénouer un conflit de reconnaissance syndicale est empruntée bien sûr à l'expérience américaine, où elle constitue un des acquis syndicaux importants. Mais elle est nouvelle au Canada, où son usage ne se répandra que lentement: les syndicats industriels la réclament, mais le patronat et la CTCC s'y opposent. La CTCC en effet, et pendant plusieurs années, s'oppose à cette revendication par le syndicalisme industriel d'un syndicat majoritaire unique représentant tous les travailleurs, et donc s'oppose aux votes de représentation parmi les travailleurs.

Jusqu'en 1944, aucune législation canadienne n'oblige l'employeur à reconnaître un syndicat même quand celui-ci a gagné un vote majoritaire. À Peck Rolling Mills le syndicat, tout en ayant gagné ce vote de façon éclatante, devra se contenter d'une recommandation de la commission à l'effet qu'il représente ceux des travailleurs qui souhaitent en faire partie. La représentation et la survivance syndicales des travailleurs montréalais de Dosco ne seront assurées en fait que dix ans plus tard, à l'issue de la grève de 1950 à l'usine Canadian Tube de Dosco.

Salaires, heures, toilettes

Les conditions de travail au moment de la formation du syndicat étaient pénibles à tous points de vue. Au plan sanitaire, le syndicat avait fait circuler un questionnaire parmi les travailleurs et affirmait: «Chacun des travailleurs est conscient et amer au sujet de [...] la cantine insalubre, l'absence d'éviers, les toilettes sales, le chauffage insuffisant, l'éclairage et la ventilation [...] intolérables». Même l'employeur concédait que la situation était inadéquate, mais il invoquait le manque d'espace, la localisation de l'usine, et l'absence d'égouts. L'usine de Peck Rolling Mills était située au 851 rue Mill, c'est-à-dire sur la berge sud du canal Lachine et près de son embouchure.

Les salaires étaient bas: 50% des travailleurs recevaient le taux de base de 30,7 cents l'heure et 63% des travailleurs recevaient moins que 35 cents l'heure. Ces salaires étaient de 3 cents l'heure plus élevés que les salaires payés quinze ans auparavant, en 1926 (on verra un peu plus loin l'importance de cette

comparaison). Ils avaient été coupés de 10% en 1931 et encore de 10% en 1932, faisant chuter le taux de base à 22,5 cents l'heure. Puis ils s'étaient relevés graduellement, et ils étaient restés stables depuis 1937. L'employeur y avait ajouté un bonus de vie chère de 15 cents par jour à partir du 1er septembre 1940. Mais il avait refusé de payer le bonus de Noël, cette année-là, par suite de la syndicalisation — il le payera plus tard à la suggestion de la commission.

Faut-il se surprendre qu'avec de tels salaires on tentait de se reprendre avec des heures plus longues? Théoriquement, selon l'employeur, la semaine de travail était de 54 heures. En réalité, le quart des employés avaient travaillé au-delà de 60 heures par semaine en 1940 et sept d'entre-eux au-delà de 80 heures. Une façon de rallonger les heures était de cumuler deux postes, dans des départements différents et sur des équipes différentes. Toutes ces heures étaient payées à temps simple, sans aucune prime. Cinq journaliers, par exemple, avaient fait les semaines suivantes, sur l'ensemble de l'année 1940: J. Dylong travaillait 54 heures et gagnait 17,42 $ par semaine; A. Bigras: 63 heures pour 19,56 $ par semaine; G. Brunelle: 65 heures pour 20,77 $ par semaine; J. Niedzinedy: 80 heures pour 24,19 $ par semaine; X. Stephen: 85 heures pour 26,65 $ par semaine. La recommandation unanime de la commission de conciliation fut de payer une prime de temps et demi au-delà de 54 heures par semaine. Ces conditions étaient représentatives de celles de la métallurgie montrélaise. À la Canadian Tube qui n'appartenait pas encore à Dosco, les journaliers recevaient 30 cents l'heure et fournissaient 60 heures de travail. À Stelco les journaliers recevaient 35 cents et fournissaient le même nombre d'heures.

Une grève pour sortir du «cheap labour»

La cause et la grève de ces travailleurs montréalais de Dosco ont pris beaucoup d'importance à l'époque. C'est parce que, les premiers à le faire, ils contestaient l'application du gel fédéral des salaires pendant la guerre, au nom de deux principes: le droit au rattrapage des Québécois dans le cadre du gel des salaires, et l'application à l'échelle industrielle plutôt que régionale du gel des salaires.

Le CP7440 gelait les salaires à leur niveau existant, à

moins que celui-ci n'ait été inférieur à celui de la période 1926-1929, ou à moins de circonstances particulières au plan industriel ou régional. D'une part, la compagnie Dosco argumentait que les salaires payés en 1940 étaient déjà de trois cents l'heure au-dessus des salaires de 1926-1929, et qu'ils se comparaient avantageusement aux autres salaires montréalais. Le ministre fédéral du Travail référait explicitement le commissaire syndical aux «taux de salaire d'une région connue pour de bas salaires, telle que le Québec rural».

D'autre part, le syndicat plaidait la cause d'un salaire industriel plutôt qu'un salaire régional. Les salaires montréalais étaient considérablement inférieurs au taux de base de 45,5 cents alors payé dans l'acier, par Dosco à Sydney, par Stelco à Hamilton, et par Algoma au Sault-Sainte-Marie. Le syndicat plaidait: «...la famille, la langue et la religion — valeurs auxquelles nous applaudissons — incitent le travailleur québécois à rester dans sa province, plus que le travailleur d'une autre province. Cette loyauté et cet attachement au Québec, qui rend le travailleur moins mobile, justifient-ils la continuation des bas salaires imposés par les compagnies et les employeurs, au Québec et à ses travailleurs? (...) les travailleurs québécois ont autant le droit que ceux des autres provinces au même niveau de vie et à une protection suffisante contre la pression économique (nous exprimons) la détermination des travailleurs québécois de corriger l'injustice de leurs salaires, dans l'ordre et la légalité». Le président de la commission, le juge Lucien Cannon de Québec, se rangea du côté des employeurs et du ministre du Travail dans l'interprétation du CP7440. Ce fut la grève.

La grève

La grève a débuté le 23 avril et a duré sept semaines, jusqu'au 7 juin. Elle semble avoir été bien organisée, et solide. Le syndicat local s'est installé dans un magasin vacant au 689 rue de la Commune, qui existe encore aujourd'hui. Il s'est formé un comité de grève, et il a publié au moins onze numéros du *Bulletin de la grève de Peck*. On y annonce des assemblées générales à la salle de l'Assistance publique sur la rue Lagauchetière, et des danses à la salle Mazzini devenue aujourd'hui la Salle polonaise sur la rue Jolicoeur à Ville-Émard; on y spécule sur la possibilité d'une journée de «vacances» de sympathie de la part des 3000 travailleurs de Dosco à Sydney, dont on

recevra finalement un chèque d'appui de 1000 $, un montant considérable pour l'époque; on y parle de la syndicalisation qui va bon train à la Canadian Tube, des volontés de syndicalisation à la Vickers et à la Stelco; on y parle de l'enjeu de la grève: «...le but du comité (SWOC) dans cette province est que les Métallos soient mieux payés et puissent se payer un meilleur logement, de meilleurs vêtements, et une meilleure éducation pour leurs enfants».

On y parle de la distribution des secours de grève, qui étaient de 8 $ pour un célibataire et de 12 $ pour un homme marié. Cette question des secours semble avoir été corrosive. Il fallait attendre l'arrivée «des argents» venant d'un peu partout avant de pouvoir verser des secours aux grévistes. La date de paiement du secours soi-disant hebdomadaire est reportée d'un jour à l'autre. Cette incertitude mine le moral des grévistes.

À deux reprises le syndicat consent à ce que quelques grévistes reviennent au travail pour sortir de l'usine plusieurs tonnes de matériel stratégique requis pour la production de guerre. Il y aurait trois motifs à ces interruptions de la grève: l'impuissance totale des grévistes devant les pouvoirs de guerre du gouvernement; le souci du syndicat d'éviter que le gouvernement ne déclare l'usine essentielle à l'effort de guerre, rendant ainsi la grève illégale; et enfin le fait que le ministère concerné payait ce travail des grévistes à 40 cents l'heure, soit à un taux de salaire qui, s'il avait été consenti par l'employeur, aurait mis fin à la grève.

Les syndicats locaux des Métallos des usines de Dosco à Sydney, Trenton et Montréal se réunissent le 24 mai à l'hôtel Windsor à Montréal pour appuyer la grève, demander l'application des principes de représentation syndicale contenus dans le CP2685, et dénoncer la politique de salaires contenue dans l'interprétation gouvernementale du CP7440: «On ne permettra pas l'usage du CP7440 pour forcer les employés de Dosco dans Peck Rolling à travailler pour 30,7 cents l'heure (...) et pour prétendre que ces bas salaires, presque un esclavage économique, deviennent «justes et raisonnables pour la seule raison qu'ils ne sont pas pires que les salaires de 1926-1929».

Cependant la grève faiblissait. Le président du syndicat local écrit le 19 mai au commissaire syndical et fait état du sentiment de certains travailleurs en faveur du retour au travail; il

blâme la direction nationale du syndicat pour le peu d'information et pour l'irrégularité des secours de grève. Deux cents grévistes sont sur la ligne de piquetage le 21 mai, à six heures du matin, pour contrer la rumeur d'un retour au travail de certains grévistes. Les travailleurs de Canadian Tube, le 2 juin, font un débrayage illégal qui se voulait sans doute un appui aux grévistes de Peck, et un élargissement de leur lutte. Ce débrayage est désavoué pour son illégalité par le syndicat. Un militant marxiste, Jack Shaw, proteste contre ce désaveu et brandit la menace d'une rupture possible des travailleurs de Canadian Tube d'avec le syndicat. Puis, le matin du 5 juin, les travailleurs de Canadian Tube réunis en assemblée votent leur retour au travail.

Deux coups de théâtre du gouvernement fédéral amèneront la fin de la grève chez Peck. D'abord le gouvernement annonce une hausse du salaire minimum dans les usines de guerre, pour les employés âgés de 18 ans ou plus: hausse de 30 à 35 cents pour les hommes et de 20 à 25 cents pour les femmes, ce qui affecte directement les salaires des travailleurs dans l'usine Peck. Le gouvernement suggère également de reconvoquer la commission qui avait déjà étudié le conflit dans l'usine Peck; la nouvelle se répand et elle sera confirmée par un télégramme du président de la commission Lucien Cannon, le 7 juin. L'arrivée de ce télégramme a-t-elle joué un rôle à l'assemblée où s'est décidé le retour au travail, et qui s'est tenue aussi le 7 juin? En tout cas, la coïncidence des dates incite à poser la question. Mais il existe peu d'information disponible permettant d'y répondre.

Dans l'après-midi du 5 juin, les grévistes de Peck se réunissent en assemblée, prennent connaissance de la reconvocation de la commission de conciliation, et décident de poursuivre la grève malgré la recommandation du syndicat. Dans l'après-midi du 6 juin, les travailleurs de Peck se réunissent encore, et malgré la recommandation du syndicat et du commissaire syndical J.-L. Cohen, décident de poursuivre la grève. Dans l'après-midi du 7 juin, les travailleurs de Peck se réunissent encore, et votent à l'unanimité le retour au travail à condition que la compagnie réengage tous les grévistes sans exercer de discrimination. La compagnie refuse de rencontrer le syndicat à cet effet. Le syndicat maintient sa recommandation de reprendre le travail et conseille aux grévistes de remplir une

demande pour reprendre leur emploi. C'est ce qu'ils font. Le syndicat salue le relèvement à 35 cents du salaire minimum, attribuable à la grève de Peck, comme étant «un pas dans la bonne direction mais absolument insuffisant à la solution du problème».

Mise à part cette hausse immédiate du salaire, de l'ordre de douze pour cent, les travailleurs connaîtront finalement l'échec de deux espoirs soulevés au moment du retour au travail. Vingt-deux travailleurs ne furent pas réembauchés par l'employeur, et des dizaines d'autres furent transférés à d'autres fonctions. Le syndicat logea une plainte de discrimination, qui n'eut pas de suite car il n'existait ni législation ni organisme de recours à ce sujet. Au mois d'août, le syndicat se présenta avec méfiance devant la nouvelle commission permanente chargée d'administrer la loi d'enquête sur les conflits industriels, de 1927. L'employeur allégua que les travailleurs concernés ne s'étaient pas inscrits à temps pour reprendre leur emploi après la grève, ou avaient quitté d'eux-mêmes. La commission gouvernementale dans son rapport critiqua sévèrement le représentant syndical pour n'avoir pas fourni de détails pertinents et émit un rapport négatif. Le ministre du Travail donna alors des instructions pour que la commission de conciliation, une fois reconvoquée, «traite de tout cas de discrimination qu'on lui signalera».

Il y aura des délais importants dans la reconvocation de la commission: elle ne siégera que quatre mois plus tard, et c'est le syndicat lui-même qui demandera son ajournement indéfini en septembre 1941. En effet, le ministre du Travail refusait de donner à la commission les directives requises, en vertu de la loi de 1927, pour qu'elle puisse rouvrir toute la question des salaires de Peck. En l'absence de telles directives, selon l'opinion unanime des commissaires, la commission devait forcément se limiter à appliquer la hausse de 12% du salaire minimum décrétée au début de juin par le gouvernement. Or dans les faits la compagnie l'avait déjà appliquée. Au moment du retour au travail, le syndicat avait espéré que le changement du salaire minimum allait rouvrir toute la question des salaires. Cet espoir fut déçu.

Les réactions à la grève

Il est intéressant de s'attarder aux réactions chez les Métallos eux-mêmes envers la grève de Peck, et envers le rôle

de ses dirigeants dans la grève. Elles signalent la fin de la mainmise initiale des marxistes sur les Métallos canadiens. Le renversement de l'attitude des marxistes envers la grève de Peck, entre les mois d'avril et de septembre 1941, a été spectaculaire. D'une part, la troisième assemblée du SWOC canadien tenue les 19 et 20 avril à Montréal appuyait fortement les revendications des travailleurs de Dosco à Peck. Jack Shaw de Dosco à Canadian Tube menaçait le 4 juin de rompre avec le SWOC parce que celui-ci avait désavoué leur débrayage d'appui aux grévistes. Laurent Lecavalier démissionnait comme représentant des Métallos le 17 juin, peu après le retour au travail chez Peck, en accusant les Métallos de tiédeur dans leur appui aux grèves de Peck et de Canadian Tube.

D'autre part, le 7 septembre 1941, dans une assemblée des délégués des Métallos au Congrès canadien du travail, les délégués présents adoptaient par 64 contre 19 un vote de blâme à l'endroit de Barrett et de Millard, pour leur façon d'avoir conduit la grève de Peck Rolling Mills. Ce vote de blâme était fortement appuyé par les marxistes. Ce renversement s'explique par le fait que, le 22 juin, les nazis avaient envahi l'URSS. Le même jour, les accusations des marxistes contre les autres dirigeants syndicaux se renversaient totalement. Jusqu'au 22 juin, tout appui à l'effort de guerre était considéré comme une collaboration de classe; à partir du 22 juin, toute résistance à l'effort de guerre était considéré comme une collaboration avec l'ennemi.

Cette leçon ne fut pas perdue. En effet cet épisode a signalé la fin de la mainmise initiale des marxistes sur les Métallos canadiens. Voyons ce qui s'était passé depuis 1939. Le bureau canadien des Métallos à Toronto en 1939 était dominé par trois représentants qui se nommaient Richard (Dick) Steele, Harry Hambergh et Harry Hunter.C'étaient des marxistes, membres ou sympathisants du Parti communiste. Pour avoir été embauché à Montréal en fin 1939, Laurent Lecavalier était sûrement des leurs. Le 4 juin 1940, après plusieurs remous, le syndicat congédiait Richard Steele et confiait à Charles Millard, du CIO canadien, le mandat de diriger les Métallos, toujours sous la haute direction de Silby Barrett en Nouvelle-Écosse. Richard Steele protesta avec vigueur et alerta tous les syndicats locaux. Dès le 23 juin, quatre syndicats locaux de l'Ontario se réunirent et dénoncèrent le congédie-

À partir d'ici, l'usage du terme «marxiste» remplace celui du terme plus habituel «communiste». C'est que l'usage du terme «communiste» fait problème. Bien sûr, le Parti communiste demeure à cette époque le groupe dominant chez les militants marxistes. Mais ils n'en sont pas tous membres, que ce soit par tactique ou pour d'autres raisons. Plus tard, la dominance du Parti communiste sur les autres groupes de militants marxistes diminuera ou changera de forme. À partir de 1970, l'usage du terme «marxiste» est nettement plus prudent que celui du terme «communiste», pour désigner l'ensemble de cette catégorie.

ment de Steele et la nomination de Millard. Le président de l'influent syndicat local de Dosco, à Sydney, demanda au syndicat indépendant d'Algoma Steel «de ne pas se joindre au CIO». Le 19 septembre, Millard congédia les deux autres représentants marxistes, Harry Hambergh et Harry Hunter. Le 29 septembre, les quatre syndicats locaux de l'Ontario mirent sur pied leur propre «Ontario Executive» soi-disant à l'intérieur du SWOC, mais demandèrent de discontinuer l'envoi des cotisations au SWOC.



En 1942, à l'âge de quinze ans, Paul LePage entrait chez Algoma. Il deviendra en 1955 le président du comité des griefs et en 1958 le premier secrétaire du Centre médical du syndicat local. En 1968, il deviendra le directeur régional des Métallos pour les provinces atlantiques, sous l'autorité du directeur québécois.

Cependant ce mouvement de dissidence connaîtra des échecs importants. Les travailleurs d'Algoma décident le 28 septembre 1940 dans un vote référendum de dissoudre leur syndicat indépendant et de constituer le syndicat local 2251 du SWOC. Le syndicat local de Sydney reste fidèle au SWOC malgré la dissidence de son président. À Montréal, le 19 avril 1941, les délégués à la troisième assemblée du SWOC canadien votent, à 19 contre 12, le refus d'accorder un mandat de délégués aux représentants du «Ontario Executive», qui siégeront à titre d'observateurs.

À cette même réunion du 19 avril à Montréal, les délégués votent une résolution d'appui militant aux travailleurs de Peck, dénoncent l'interprétation donnée au CP7440 dans le cas de Peck, et demandent à Millard du SWOC et à Mosher du CCT de démissionner de leurs postes dans un important conseil consultatif du gouvernement fédéral. À la fin de l'assemblée, le «Ontario Executive» annoncera qu'il souhaite sa réadmission au sein du SWOC. Barrett les assure qu'ils y sont les bienvenus. Ceux-ci formalisent leur dissolution le 7 juin 1941, et les quatre syndicats locaux reviennent au SWOC. L'influence des marxistes se rétrécit à vue d'oeil. Le 17 juin, Laurent Lecavalier démissionne de son poste de représentant. Le 30 juin, Millard recommande l'embauchage d'un remplaçant, R.-J. Lamoureux.

La fondation du CCT

R.-J. Lamoureux travaillait au CNR (Canadien national). Il était membre de la Canadian Brotherhood of Railway Employees (CBRE) depuis 1926, qui était le seul syndicat canadien, et le seul syndicat qui se voulait un syndicat industriel, dans les chemins de fer canadiens. Son embauchage chez les Métallos symbolisait assez bien la création récente du Congrès

canadien du travail (CCT) par le CBRE et par le CIO canadien.

La fondation officielle du CCT le 9 septembre 1940 est venue un an après l'expulsion en septembre 1939 des affiliés canadiens du CIO par le CMTC. Elle a eu une influence majeure sur l'évolution du syndicalisme canadien. D'une part, les syndicats industriels qui constituaient le CIO reconnaissaient à leurs affiliés canadiens une autonomie qui contrastait avec la tradition des syndicats de métiers; le rapport du comité du CIO dirigé par Barrett et Millard, en novembre 1939, s'intitulait: «le CIO autonome au Canada»; et Philip Murray, du CIO, écrivait en septembre 1939: «Aux États-Unis le CIO est une institution américaine; au Canada il est une institution canadienne». D'autre part, le Congrès pancanadien du travail préconisait sans grand succès un syndicalisme industriel totalement canadien depuis 1927; l'exemple du CBRE, son principal affilié, n'avait pas été contagieux. Enfin, les deux groupes réussirent à s'entendre sur la conception d'une centrale syndicale regroupant des syndicats d'une envergure industrielle plutôt que des syndicats locaux affiliés directement à la centrale, mais où la délégation aux congrès était désignée par les syndicats locaux canadiens des affiliés et non pas par les affiliés eux-mêmes. Quarante ans plus tard, ces deux sujets faisaient encore parler d'eux.

«Un contrat national unique»

Le SWOC entreprend à l'automne de 1941 une attaque frontale contre le CP7440 et l'interprétation qui en avait été donnée dans le cas de Peck. Millard déclare que «tous les salaires (...) de toute la sidérurgie sont trop bas par rapport aux salaires américains, à un salaire minimum de 72,5 cents l'heure». Le syndicat demande «un contrat national unique dans la sidérurgie canadienne». Tous ses efforts seront vains.

Les Métallos de Dosco à Sydney et Trenton, et ceux d'Algoma à Sault-Sainte-Marie, prennent des votes de grève en août 1942 à l'appui d'un salaire minimum national de 55 cents l'heure et d'une semaine de 48 heures. Les trois groupes sortent en grève en janvier 1943. La grève est réglée le 26 janvier par une entente négociée avec le gouvernement, qui accorde et décrète un salaire minimum de 55 cents et réfère plusieurs aspects du litige à un conseil gouvernemental remanié de fond en comble.

Mais le rapport de ce nouveau conseil est extrêmement décevant pour le syndicat. Rendant encore plus amère la pilule, la compagnie Stelco, qui continuait de livrer une lutte anti-syndicale sans merci aux Métallos, demande tout de suite au conseil la permission de payer à ses travailleurs ce que réclamait en vain le syndicat: un bonus de 9 cents l'heure ajouté à un taux horaire minimum de 55 cents. Cette entreprise de séduction n'empêchera pas les travailleurs de Stelco à Hamilton, de loin son usine la plus importante, de voter à 3 contre 1 pour les Métallos l'année suivante.

Le conseil se ravise en septembre 1943 et ouvre la porte à des décisions régionales favorables au syndicat dans les cas de Stelco et d'Algoma, en Ontario. Le syndicat croit y voir une victoire d'envergure nationale et l'annonce ainsi. Mais en réalité, les décisions rendues au Québec et en Nouvelle-Écosse, dans le cas de Dosco,sont défavorables au syndicat. Le syndicat va en appel. La décision finale rejetant l'appel du syndicat au Québec sera rendue en octobre 1944. La décision finale rejetant l'appel du syndicat pour Sydney en Nouvelle-Écosse, sera rendue le 14 juin 1945, trois jours après une élection fédérale.

Le directeur canadien Millard dénonce longuement et vertement en juillet 1945 les complicités gouvernementales, à Halifax et à Ottawa, avec l'opposition des compagnies Stelco et Dosco à un salaire industriel uniforme dans la sidérurgie canadienne. De plus, il réclame la création d'un conseil tripartite de l'industrie, en vue d'assurer non seulement l'uniformité des salaires et la reconnaissance du syndicat, mais aussi la transition à une économie de paix et des objectifs de planification, d'investissement, et d'emploi. Une rencontre tripartite pour en discuter avait été convoquée pour le 12 septembre 1945; mais le ministre C.D. Howe profite d'un prétexte pour l'annuler: c'est-à-dire l'invasion de son club de golf par un groupe de Métallos de Research Enterprises à Toronto, mécontents de la fermeture projetée de leur usine.

L'année 1946 est la dernière année de cette longue lutte pour «un contrat national unique dans la sidérurgie canadienne». Elle consacre son échec. Mais elle consacre aussi l'implantation définitive du nouveau syndicat industriel dans la grosse usine de Stelco à Hamilton, à la suite d'une longue grève de trois mois dans les trois grandes aciéries canadiennes. Le 8 février 1946, le directeur Millard était à Montréal et s'adressait



C'est Henry Reed, de Canadian Tube, qui représentait le Québec au comité consultatif canadien. Sur cette photo prise en 1946, à la première assemblée du Conseil régional montréalais des Métallos, on voit de gauche à droite: Raymond Lapointe, C.H. Millard, J.T. Thompson, R.-J. Lamoureux, John Mitchell et Henry Reed.

aux délégués des douze syndicats locaux, qui regroupaient cinq mille travailleurs. C'était en prévision d'un vote référendaire chez tous les membres du syndicat au Canada portant sur les objectifs industriels du syndicat, adoptés dans une réunion à Québec en octobre 1944: la négociation pour toute l'industrie d'un salaire minimum de 33,60 $ par semaine pour 40 heures de travail; l'autorisation pour les dirigeants du syndicat et un conseil consultatif national de demander la grève au besoin. Sur les 25 000 Métallos éligibles, 21 000 participaient au référendum et 20 000 de leurs votes étaient favorables.

À cause de la gravité du conflit qui s'amorcait, Ottawa nomme un commissaire-enquêteur, le juge Roach. Le comité consultatif du syndicat demanda, en vain, que le mandat du commissaire soit élargi pour inclure les usines québécoises de Stelco et de Dosco. Le comité consultatif reporta jusqu'au 29 juin toute décision sur une grève. Le 10 juillet, Ottawa nomma un «contrôleur» gouvernemental dans l'acier, avec le pouvoir

d'y décréter une hausse immédiate du salaire de dix cents l'heure, c'est-à-dire identique à la hausse déjà offerte par Stelco et déjà refusée par les travailleurs: ceux-ci débrayèrent dans les trois grandes aciéries du pays. La grande grève de l'acier canadien débutait.

Elle se termina le 3 octobre à la suite d'un vote au scrutin secret parmi les grévistes des trois aciéries. La hausse de 13 cents l'heure fut négociée avec le contrôleur nommé par Ottawa, et fut référée par la suite au Conseil national du temps de guerre, qui l'approuva. Les offres précédentes des employeurs avaient été de 10 cents à Stelco, de 8 cents à Algoma, et il n'y avait pas eu d'offre précise de salaires à Dosco. Le syndicat cria victoire. Mais en dépit de certaines apparences, cette victoire fut celle de la survie du syndicalisme industriel plutôt que celle de la négociation industrielle.

Le «pattern-bargaining»

Un objectif capital de la solidarité des travailleurs dans cette grève de l'acier était la survie du syndicat dans l'importante usine de Stelco à Hamilton. Et sur ce plan la victoire du syndicat a été en effet totale. Dans les 48 heures suivant l'approbation de la convention collective par les Métallos du syndicat local 1005 à Hamilton, le syndicat indépendant suscité initialement par Stelco, tenta d'en bloquer la signature en plaçant une requête en accréditation auprès de la Commisison des relations ouvrières de l'Ontario. La manoeuvre échoua et elle ne fit que retarder la signature de la convention. Cependant elle annonçait l'échec politique des syndicats industriels canadiens, qui visaient «une législation ouvrière uniforme et nationale», pour utiliser les mots du directeur Millard.

En effet, la présence du gouvernement fédéral dans ces négociations disparut avec la fin de ses pouvoirs de guerre; ces négociations, à cause des emloyeurs, se morcelèrent; par exemple, les petites usines québécoises de Stelco et de Dosco devront lutter pour effectuer du rattrapage. La préparation et l'adoption de l'arrêté-en-conseil fédéral CP1003 sur les relations ouvrières, constituant à la fin de 1944 l'écho canadien à la loi américaine Wagner de 1935, déclenchèrent l'adoption de lois provinciales semblables par l'Ontario et le Québec. Les provinces conservèrent leur juridiction sur le syndicalisme. Il y a plus. Le désir des syndicats industriels canadiens de confier cette

juridiction au fédéral, désir endossé par leur allié politique, le parti CCF, a contribué à l'échec québécois de cet allié politique.

À la fin de cette décennie, le «pattern-bargaining» avait remplacé la négociation unique et industrielle dans la sidérurgie canadienne. Même si le journal du syndicat titrait en mars 1949: «demande d'une négociation unique avec les trois grands» de la sidérurgie canadienne, la réalité lui imposait de titrer en août: «le règlement d'Algoma suivrait le modèle Dosco-Stelco». L'opposition des employeurs et des gouvernements, et la réalité politique québécoise et canadienne, avaient forcé le syndicat à adopter, pour promouvoir ses objectifs industriels, la négociation par modèle: le «pattern-bargaining» qui est encore la règle aujourd'hui.

La survivance du syndicat à Dosco: 1943-1950

En 1943, Dosco avait acheté les actions de la compagnie montréalaise Canadian Tube and Steel Products. Par la suite, elle avait transféré dans l'usine de la Canadian Tube les opérations et plusieurs des travailleurs de ses autres usines montréalaises, dont celle de Peck Rolling Mills. Le syndict local 2423 des Métallos y représentait déjà les travailleurs de la Canadian Tube, lorsqu'il prit la relève du syndicat local 2174 de Peck.

La lutte des travailleurs montréalais de Dosco pour assurer la survie de leur syndicat a été ponctuée par deux grèves: l'une en 1946 pour obtenir la déduction à la source des cotisations syndicales, et l'autre en 1950 pour mettre fin à l'annulation annuelle des autorisations volontaires de cette déductions. Les officiers et les militants syndicaux percevaient eux-mêmes la cotisation syndicale mensuelle de un dollar. Le syndicat réclamait donc la déduction à la source de la cotisation syndicale. Le ministre provincial du Travail constitua un conseil de conciliation sur cette seule question le jour même de l'accréditation du syndicat local, le 20 juin 1945. Les autres enjeux de cette ronde de négociations se discutaient au niveau canadien.

L'employeur et l'arbitre patronal s'objectent de façon totale à une telle déduction à la source, et l'arbitre patronal s'en explique longuement. Selon lui, la sécurité de la survivance du syndicat ne fait par partie des conditions de travail des employés au sens de la loi; le syndicat constitue une tierce

partie extérieure à l'employeur et à ses employés; et sa présence menace l'exercice des libertés individuelles. En voici quelques citations: «rien n'indique que (la loi) envisage l'addition d'une tierce partie (...) On demande aux employeurs d'aider les dirigeants syndicaux dans leur ambition de s'impliquer dans les problèmes nationaux, provinciaux et municipaux (...) On demande ces clauses de sécurité au nom de nos principes de liberté (...) mais cela ne justifie pas l'usage de la force pour forcer (un individu) à devenir membre, ou s'il est un membre pour le forcer à le demeurer plus longtemps qu'il le souhaite (...). Les syndicats eux-mêmes devraient être incorporés (...) de façon à les rendre passibles de dommages pour négligence ou malfaisance (...) aucune grève ne devrait être déclarée à moins d'un vote majoritaire de, disons soixante-quinze pour cent de tous les travailleurs, dans un scrutin conduit exclusivement par le ministère du Travail».

Le conseil de conciliation donna raison au syndicat dans un rapport daté du 27 mars 1946, et signé par son président l'avocat Robert Lafleur et par l'arbitre syndical, l'avocat Jacques Casgrain. Ce dernier militait dans le syndicat des salaisons, un autre syndicat industriel affilié au Congrès canadien du travail, et fort actif au Québec.

Les négociations se poursuivirent sans succès jusqu'en juillet quand éclata la grande grève de la sidérurgie canadienne à Sydney, à Hamilton et à Sault-Sainte-Marie. Les travailleurs de Canadian Tube débrayèrent eux aussi. En dépit de l'absence de toute documentation à ce sujet, cette coïncidence était trop précise pour qu'elle n'ait pas été intentionnelle. Le ministre québécois du Travail, Antonio Barrette, intervint à titre de conciliateur. C'est dans son bureau à Québec, le 12 août 1946, que l'employeur et le syndicat signèrent une entente de principe, du type qui est devenu assez courant: «le comité s'engage à recommander aux travailleurs présentement en grève son acceptation».

Le texte final de l'entente signée à ce sujet, qui était distincte de la convention collective, était sévère pour le syndicat. Il contenait des restrictions s'inspirant du rapport et de la formule du juge Rand, obtenus peu avant par la grève du syndicat de l'automobile à l'usine Ford en Ontario. Il permettait à l'employeur de faire du chantage. Nous verrons plus loin qu'il le tentera. En effet, l'entente était sujette à annulation dans plu-

sieurs cas, tels que ceux de grève illégale, de tiédeur des dirigeants syndicaux à l'occasion d'une grève illégale, ou d'expiration de la convention collective. Six mois plus tard, l'employeur prétendait encore qu'une carte de déduction signée ailleurs qu'au bureau du personnel était invalide. Douze mois plus tard, l'employeur tente le chantage à l'occasion de la négociation. Le syndicat trouve que l'offre de l'employeur est trop basse, et il ralentit les négociations parce qu'il préfère attendre la conclusion d'une entente à Stelco, dont il attend mieux, avant de revenir négocier avec Dosco. Le gérant W.E. Brown menace d'afficher un avis de changement de salaire dans les deux jours qui suivent, si le syndicat n'a pas accepté l'offre faite, et ajoute qu'il n'y aura plus de «check-off». Saluons la bravoure ou la bravade, peu importe, du président du syndicat local Henry Reed qui lui réplique aussitôt: «nous sommes déjà passé par là».

À l'expiration de la convention collective signée en 1948, le président Henry Reed déclarait en novembre 1949 encore: «Je suis exaspéré d'avoir à mobiliser notre local à chaque année pour faire face à la compagnie qui tente de nous affaiblir en annulant la déduction des cotisations pour la durée des négociations». Un an plus tard, fin 1950, les travailleurs montréalais de Dosco faisaient une grève de cinq semaines et obtenaient que l'entente sur la déduction des cotisations fasse partie de la convention collective. Dix ans après la naissance de son prédécesseur, le local 2174 à Peck, la survie du syndicat local 2423 à Canadian Tube était dorénavant assurée.

Le menu des négociations à Dosco: 1944-1950

Le menu des négociations annuelles des travailleurs montréalais avec Dosco, entre 1944 et 1950, incluait entre autres les éléments suivants: le remplacement de la semaine de 54 heures par la semaine de 48 heures en 1946; l'inauguration des trois premiers jours de congé payés en 1947; la mauvaise expérience d'une révision patronale des salaires en 1948; l'inauguration d'une troisième semaine de vacances en 1949, après 25 ans de service.

Le contenu de leur convention collective de 1950 n'épuisait pas, loin de là, la liste des revendications des travailleurs. Par exemple, la gérance avait conservé le droit complet et

exclusif de mesurer les capacités d'un travailleur, comme en témoigne la rédaction de ce premier paragraphe de la clause d'ancienneté:

> L'expression *ancienneté* utilisée ici réfère au droit d'un travailleur à un emploi; elle sera basée sur la durée de son service *continu* et sur sa capacité de satisfaire efficacement aux exigences de l'occupation telle que déterminée et indiquée par les dossiers de la compagnie.

Par exemple encore, la convention reconduisait «le système établi de la compagnie de la classification des occupations et de l'étude des temps». Ce système, la «Carnegie Illinois Steel Corporation Numerical Point System of Job Evaluation», avait été introduit à Canadian Tube en 1948. Son introduction faisait suite à une série ininterrompue de litiges sur des ajustements, sur des taux horaires, et sur des taux à la pièce; ces litiges remontaient à 1941 pour les travailleurs venant de Peck Rolling Mills et ils revenaient d'année en année.

L'employeur avait introduit ce système exclusivement patronal pendant la durée de la convention collective, de la façon suivante. Le syndicat s'était vu contraint de signer en 1947 une convention collective en dépit de ses efforts visant à ralentir les négociations. Par la suite, les Métallos de Stelco obtenaient 11,5 cents de plus. La compagnie Dosco accepta de hausser les salaires à la Canadian Tube du même montant au cours de la convention, mais elle profita aussi de cette situation pour introduire son système d'évaluation. Elle en discuta avec le syndicat en avril et en mai 1948. Elle indiqua au syndicat que l'introduction du système vaudrait 11,5 cents à 365 travailleurs, et plus que 11,5 cents à 162 travailleurs, sur un total de 710 travailleurs affectés; elle concèda au syndicat qu'il aurait trente jours pour contester l'évaluation de chacun après l'introduction du système.

Il y eut tout de suite une explosion de colère dans l'usine, si on en juge par les commentaires du président dans des rencontres tenues le 27 mai et le 8 juin: «Selon moi 75% de l'usine est coupée et 25% recevront une hausse (...) nous le combattrons (...) nous en sommes totalement mécontents». La discussion révèle le caractère explosif de tout changement dans une structure salariale établie, surtout si ce changement n'est pas compris et accepté par les intéressés. Elle révèle aussi, le fait qu'un tel problème affaiblit un syndicat industriel parce qu'il affaiblit la solidarité des travailleurs. C'est seulement durant la

décennie suivante que ce type de problèmes aboutira à l'introduction du système d'étude conjointe des salaires, ou «*cooperative wage study*» (CWS) dans la métallurgie montréalaise, et dont il sera question plus loin.

Les adhésions aux Métallos

L'histoire des adhésions aux Métallos de 1941 à 1949 est riche et mouvementée. La documentation disponible se distribue de façon inégale. Il faut sélectionner. Voici d'abord la liste des adhésions des groupes les plus importants. Elle est suivie de quelques analyses ou récits qui illustrent cette période plus qu'ils ne la résument.

Les adhésions les plus importantes

Date	Employeur	Syndicat local	Endroit
1940	Peck Rolling Mills	2174	Montréal
1941	Fer ornemental	2366	Montréal
1941	Canadian Tube	2423	Montréal
1942	Canadian Vickers	2524	Montréal
1942	Canadian Car	2525	Montréal (Longue Pointe)
1942	G.W. Reed	2735	Montréal
1943	Dominion Bridge	2843	Lachine
1943	General Steel Wares	2847	Montréal
1943	Ingersoll-Rand	2982	Sherbrooke
1944	Stelco Lachine	3258	Lachine
1944	Stelco Saint-Henri	3260	Montréal
1945	Crane	3647	Montréal
1946	Singer	3764	Saint-Jean
1947	les usines Longtin	3953	Saint-Jean
1948	Joliette Steel	4077	Joliette

Un syndicat nouveau sur trois disparaît

L'usage des votes pour régler les litiges de représentation syndicale, inauguré en 1941 à Peck Rolling Mills, s'est vite répandu. Mais ces votes n'ont aucun effet légal. L'employeur rejette souvent leurs résultats et le syndicalisme québécois est divisé sur la question; la CTCC continue de s'objecter à la représentation unique des travailleurs dans un syndicat industriel. La survivance des nouveaux syndicats en souffre.

Chaque syndicat local des Métallos porte un numéro. L'ordre des numéros est chronologique. Le lecteur notera qu'à quelques endroits, pour alléger le texte, seul le numéro est utilisé. Dans la vie courante, les militants identifient leur syndicat local soit par son numéro, soit par le nom de leur employeur.

Le syndicat local 2524 luttait pour établir un syndicat industriel dans la division maritime du chantier naval de Canadian Vickers, contre l'opposition des syndicats de métier de l'AFL qui y comptaient plusieurs membres et qui étaient également implantés à Sorel. Ils réclamaient la tenue d'un vote de représentation. Ils l'ont obtenu et gagné en juin 1942 par 1149 votes contre 492. Le 2524 signait une convention en juillet et criait victoire. Par la suite les Métallos acceptaient que le 2524 passe à un nouveau syndicat industriel canadien, patronné par le nouveau CCT, et implanté dans les chantiers navals de Lauzon, de Lévis et de la Colombie-Britannique. Ce nouveau syndicat industriel, miné par l'opposition des employeurs, par la présence des marxistes et par de sérieuses dissensions internes, finira par disparaître.

Les travailleurs de Canadian Car à Longue-Pointe ont préféré le 2525 des Métallos à un syndicat de boutique par 979 votes contre 756, en septembre 1942. L'employeur refusant de reconnaître les Métallos, les travailleurs ont débrayé. La grève fut perdue, et le syndicat disparut.

Les 650 travailleurs de G.W. Reed donnèrent un vote majoritaire au syndicat local 2735 des Métallos, en 1942. L'employeur refusa de le reconnaître et préféra négocier avec le syndicat de métier du métal en feuille, signataire d'un décret dans cette industrie mais absent de cette usine. Le syndicat local des Métallos disparut là aussi.

Les travailleurs de la compagnie Ingersoll-Rand à Sherbrooke adhèrent aux Métallos pour la première fois en 1943. Leur lutte pour le droit de se syndiquer durera vingt-sept ans avant d'aboutir en 1970; l'antisyndicalisme de la Rand, les échecs des Métallos et la suppression du syndicalisme à la Rand, freineront considérablement le progrès social et économique dans les Cantons de l'Est, où la Rand est un chef de file. En 1943, l'employeur riposte à la syndicalisation en formant un syndicat de boutique. Les Métallos demandent la formation d'un conseil de conciliation. Celui-ci recommande la tenue d'un vote entre trois options. Le rapport est accepté et le vote est pris. Les Métallos ne gagnent que la pluralité d'un vote fort partagé: 339 votes aux Métallos, 324 votes au syndicat de boutique, et 110 votes contre tout syndicat. Le gouvernement fédéral reconstitue le conseil, qui recommande que l'employeur reconnaisse les Métallos; c'est un rapport majoritaire

qui n'est pas endossé par le commissaire patronal. L'employeur refuse de donner suite au rapport qui reste lettre morte. Le syndicat disparaît.

Dominion Bridge: lutte contre un syndicat de boutique parallèle et révision de la structure des salaires

Les travailleurs de l'usine de Dominion Bridge à Lachine commencèrent à adhérer aux Métallos en 1942. Ils signèrent un premier contrat, de douze mois, en 1943. Cependant il continuait d'exister parallèlement un syndicat de boutique. Au début de 1944, il y eut un vote de représentation entre les Métallos et le syndicat de boutique. Les Métallos gagnèrent par 1173 votes contre 263. Ce sera la fin définitive du syndicat de boutique. Les Métallos signèrent un second contrat.

C'est dans le troisième contrat, signé en 1945, que le syndicat local 2843 négocia une révision des salaires réflétant son influence. Jusqu'alors et comme dans la plupart des usines, le salaire moyen dépassait de fort peu le salaire de base, pour trois raisons: un grand nombre de travailleurs ne recevaient que le salaire du journalier; dans la production, un grand nombre recevaient à peine plus; et dans la maintenance, presque aucun des hommes de métier ne recevait le plein taux du métier. Sur une main-d'oeuvre totale de 2367 travailleurs, le taux maximum de un dollar n'était payé qu'à deux hommes et le taux suivant de 95 cents n'était payé qu'à sept hommes. Le taux de base était de 45 cents mais le taux moyen n'atteignait que 54 cents; en somme, la structure des salaires ne ressemblait pas du tout à une pyramide: elle ressemblait plutôt à une tente affaissée avant qu'on en retire le poteau central.

Ce qu'on appelle maintenant une structure ou une pyramide des salaires fut graduellement élaborée dans la métallurgie montréalaise à partir de 1945, en revalorisant les salaires tant dans la maintenance que dans la production. À Dominion Bridge en 1945, le salaire moyen a grimpé de 27 cents, soit beaucoup plus que la hausse de 19 cents du taux de base ou la hausse de 5 cents du taux maximum. Cette sorte de gains a été une des réalisations les plus marquantes du syndicat des Métallos et des autres syndicats industriels. Elle amorce un changement qui se continuera avec l'introduction du CWS dans la décennie suivante.

General Steel Wares: entrée dans le champ d'application d'un décret gouvernemental

Les travailleurs montréalais de General Steel Wares, dans une usine située en plein coeur de Saint-Henri, et les travailleurs du même employeur à London en Ontario, ont adhéré ensemble aux Métallos en 1943. Les travailleurs torontois de GSW en faisaient déjà partie. Ils ont négocié un contrat unique s'appliquant aux cinq usines impliquées, ce qui demeurera une exception à la règle dans la métallurgie canadienne.

L'amélioration des salaires fut très rapide et dès septembre 1945 les salaires dans les trois villes furent égalisés avec l'approbation du Conseil national en temps de guerre. La syndicalisation et la conclusion d'une convention collective chez les travailleurs montréalais de General Steel Wares, marquait l'apparition du syndicalisme industriel dans le champ d'application d'un décret gouvernemental québécois, apparition à laquelle le régime des décrets ne saura pas s'adapter. En effet, il existait dans la région montréalaise un décret ordonnant l'extension d'une soi-disant convention collective conclue sans véritable assise syndicale, aux usines de General Steel Wares, de Continental Can et d'American Can. Ce décret d'extension allait éventuellement disparaître après l'apparition du syndicalisme industriel, mais non sans résistance, il semble; car au même moment, en septembre 1944, huit travailleurs de Continental Can étaient congédiés.

Stelco: des accréditations québécoises

L'adhésion massive aux Métallos des travailleurs de Stelco dans son usine de tuyaux à Saint-Henri et dans sa tréfilerie à Lachine, fut l'aboutissement d'une longue campagne montréalaise et du vote massif dans l'usine de Hamilton, en février 1944, en faveur des Métallos et contre un syndicat indépendant.

Mais Stelco ne désarma pas pour autant après le vote de Hamilton. Stelco continua, tant au Québec qu'en Ontario, à lutter contre les Métallos et contre la représentation unique de ses travailleurs par un syndicat industriel. À Hamilton, Stelco contesta la validité de la loi ontarienne de 1943 en vertu de laquelle s'était tenu ce vote gagné par les Métallos. Le syndicat indépendant demanda sa reconnaissance comme représentant minoritaire et s'opposa à l'accréditation des Métallos comme





R.-J. Lamoureux s'adressant à une assemblée de 9 000 personnes au Forum de Montréal le 19 février 1944, en protestation contre le projet de loi sur les relations ouvrières du gouvernement Godbout. Le syndicalisme québécois était divisé à ce sujet.

négociateur unique et exclusif. La cause était importante: l'avocat J.-L. Cohen y représentait d'autres syndicats industriels et appuyait la demande des Métallos. À Montréal, un grand nombre des travailleurs de Stelco se joignirent aux Métallos dans les trois usines montréalaises. Stelco y réactiva ses syndicats de boutique, tenant des assemblées et conduisant des élections aux postes de dirigeants dans les syndicats de boutique; de nombreux travailleurs annulèrent leur bulletin en y inscrivant les fameuses initiales «CIO». Stelco distribuait aux travailleurs des copies du projet de loi 3, présenté par les libéraux à Québec et qui deviendra la loi québécoise des relations ouvrières.

Les syndicats industriels du CIO combattaient ce projet de loi 3: parce qu'il exigeait l'adhésion de 60% des travailleurs pour obtenir une accréditation; parce qu'il favorisait la reconnaissance de syndicats minoritaires et non l'accréditation d'un syndicat industriel unique; parce qu'il consacrait la préséance

législative québécoise sur la législation fédérale unique que visaient les syndicats industriels. Le projet de loi 3 était appuyé par le patronat, par la CTCC, et par une partie importante des syndicats de métiers de L'AFL.

Les Métallos montréalais de Stelco présentèrent une demande d'accréditation unique et conjointe pour les trois usines montréalaises en vertu du règlement fédéral CP1003. Stelco la combattit. Elle fut refusée parce que les usines montréalaises de Stelco n'étaient pas considérées comme des usines de guerre de juridiction fédérale. Par la suite, on présenta des demandes d'accréditation à Québec. En juin 1945 le syndicat local 3258 fut accrédité à Lachine, et en septembre le 3260 fut accrédité à Saint-Henri. Quant à l'usine de Notre-Dame, le 1195 ne sera pas accrédité avant 1952.

Crane: la force de l'unanimité

À la suite d'une grande assemblée de masse le 1er août 1945, les adhésions atteignent rapidement la proportion de 98% des 700 travailleurs de la compagnie Crane, rue Saint-Patrick à Montréal. L'employeur ne s'oppose pas à la demande d'accréditation du syndicat local 3647. Celui-ci la reçoit le 14 septembre.

Singer: affrontement sur le mode d'affiliation au CCT

Quand les 1500 travailleurs de l'usine de machines à coudre de la compagnie Singer à Saint-Jean se joignirent aux Métallos, ils révélèrent et aggravèrent une crise au sein du Congrès canadien du travail: pouvaient-ils troquer une affiliation directe du CCT pour une affiliation au syndicat des Métallos, lui-même affilié au CCT? Cette question se posera plusieurs fois au CCT, à son successeur le CTC, et plus tard à la FTQ. Elle est directement reliée à la nature des pouvoirs confiés à une centrale syndicale. Elle se pose encore aujourd'hui à la FTQ et au CTC, à l'occasion par exemple du conflit dans la construction au Québec. La crise fut telle au sein du CCT qu'elle aboutit à une suspension par le CCT de l'affiliation du syndicat des Métallos dans tout le Canada, une suspension qui semble-t-il ne fut jamais rendue publique.

Le changement d'affiliation des travailleurs de Singer était lui-même issu d'une grave crise interne du CCT au Qué-

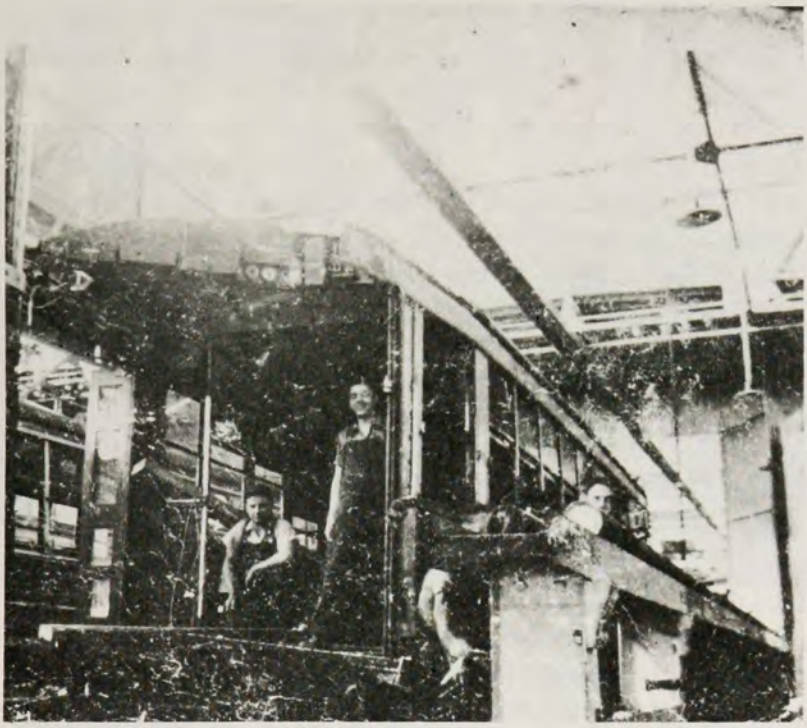

Un tramway en construction dans les ateliers de la Montreal Tramways Company en 1945. L'ouvrier debout, Laurier Sirard, y était carrossier et membre du CBRE. Tout comme Paul-Émile Marquette, il deviendra membre du syndicat qui se nommait le «District 50». Ce syndicat fusionnera avec les Métallos en 1972.

bec: le directeur régional du CCT, Paul-Emile Marquette, y avait claqué les portes et tenté de se faire suivre par les travailleurs. Lui-même était déjà passé de la CTCC au nouveau CCT et, après son départ, il regroupera des syndicats indépendants dans l'Association ouvrière canadienne, pour passer finalement au «District 50». Une des causes de cette crise était justement une directive du CTC à l'effet de freiner l'affiliation directe de syndicats locaux.

Les travailleurs de Singer venaient de se joindre au CCT. Ils avaient signé une première convention fort modeste. Ils constituaient le seul et unique syndicat local d'un soi-disant syndicat canadien des travailleurs de machines à coudre. Le 11 février 1946, ayant donné sa démission du CCT, P.-É. Marquette rencontre les dirigeants du syndicat local de Singer et tente de leur faire quitter le CCT; parmi ses arguments, il affirme qu'en restant au CTC ils aboutiraient un jour au CIO. Le 13 février, Jean-Marie Bédard, le nouveau directeur régional du CTC, les rencontre à son tour et affirme le contraire, c'est-à-dire qu'ils pourraient conserver une affiliation directe auprès du CTC, sans avoir besoin de s'affilier à un syndicat

industriel du CIO. Le 16 février, deux représentants syndicaux sont envoyés d'urgence par le CCT et rencontrent les dirigeants du syndicat local pour les aider dans une négociation salariale. Le CCT a envoyé deux représentants des Métallos, qui sont Jack Thompson et R.-J. Lamoureux. Singer commence par refuser leur présence, mais accepte plus tard de les rencontrer après une grève qui immobilise tout un département, le 14 mars. Entre-temps, le syndicat s'est présenté à la Régie régionale des salaires en temps de guerre, qui décrète rapidement des améliorations importantes: le paiement à temps et demi du temps supplémentaire, des primes d'équipe et plusieurs rajustements des salaires dont certains avec rétroactivité: victoire!

Le 1er avril 1946, 1100 des 1200 membres du syndicat réunis en assemblée votent leur affiliation au syndicat des Métallos. Le président du syndicat local, Georges Choquette, résumera ainsi les principaux motifs de ce vote: le peu de service reçu de P.-É. Marquette, le succès des négociations des Métallos et les reportages des journaux sur les succès du CIO.

Si les travailleurs étaient contents, le CCT l'était moins. Le président du CCT lui-même, A.R. Mosher, exprima sa surprise à G. Choquette le 8 avril et son désaccord à l'idée qu'un affilié du CCT puisse donner à un syndicat local un meilleur service que le CCT lui-même. Mosher demande le 10 avril au directeur canadien des Métallos, Millard, de ne pas accepter l'affiliation du local de Singer; Millard refuse cette demande le 12 avril et souligne qu'aucun autre syndicat ne demande de représenter les travailleurs de Singer. Les murs avaient-ils des oreilles? Dès le 17 avril, le syndicat United Electrical Workers (UE) demande de représenter les travailleurs de Singer. Le 24 avril, Millard propose la tenue d'un vote parmi les travailleurs entre la UE et les Métallos, mais en même temps il souligne avec sévérité à Mosher que le CCT n'a pas d'affaire à mousser une affiliation directe. Le 7 mai, Mosher exprime son désaccord à Millard.

Puis le ton commence à monter. Le 19 juin, le CCT obtient une décision formelle de son «comité de juridiction» rejetant tant la demande réelle des Métallos que la demande de complaisance de UE, tout en accordant ce qu'il appelait la «juridiction» au syndicat des travailleurs du meuble. Ce dernier se tient prudemment à l'écart et avouera en janvier 1947 qu'il n'avait même pas été avisé de l'affaire. Le 8 juillet, le



Le bureau exécutif du Congrès canadien du travail à son congrès de Québec en octobre 1944. Le président Mosher est debout, à sa gauche, C.H. Millard.

CCT avise le syndicat local, l'employeur, la régie fédérale des salaires et la CRO québécoise, que le syndicat local de Singer demeure un affilié direct du CCT. Le syndicat local, qui avait été accepté chez les Métallos le 3 mai, envoie paître le CCT.

Le 12 juillet, le CCT demande formellement aux Métallos de se retirer et, le 15 août, Mosher avise Millard que «le syndicat sera suspendu du CCT à partir du 1er septembre 1946». Le 20 août, Millard recommande au syndicat de suspendre le paiement de l'affiliation au CCT. La crise est à son plus chaud: la suspension en date du 1er septembre laisse planer une menace sur la participation des Métallos au congrès du CCT qui débute le 28 septembre. Mais jusqu'à ce jour, personne n'a soufflé mot de l'affaire.

Et puis l'orage s'estompe. Le 10 septembre, Mosher avise Millard que la suspension des Métallos est retardée jusqu'au 15 octobre, permettant sans équivoque leur participation au congrès. Il ne semble pas avoir été question de cet orage ni au congrès, ni dans le public. Le 27 décembre, on en perçoit un dernier écho assourdi quand le CCT demande une dernière fois à Millard où il en est avec le syndicat du meuble...

La disparition rapide de cet orage s'explique peut-être par l'importance même des forces en présence. Non seulement le syndicat des Métallos était le plus important affilié du CCT,

mais Millard et Mosher en étaient avec quelques autres les principaux fondateurs; l'orage passait ou alors le CCT cassait. En tout cas, l'affiliation directe à la centrale n'a jamais pris d'importance au sein du CCT, du CTC ou de la FTQ. Elle est toujours demeurée un expédient exceptionnel et provisoire, cédant vite la place à la prépondérance d'un syndicat industriel. Tel est encore le cas aujourd'hui.

Saint-Jean et Joliette

De 1947 à 1949, les principaux groupes à se joindre aux Métallos furent les 200 travailleurs des usines de Longtin à Saint-Jean, fabricant de câbles électriques, et la centaine de travailleurs de la fonderie Abex Steel à Joliette. Ce dernier groupe a eu une histoire syndicale assez mouvementée. Ayant quitté la CSN en 1948 pour les Métallos, il quitta les Métallos pour la CSN en 1974, et quitta à nouveau la CSN pour le Syndicat de l'automobile en 1976.

La vie interne du syndicat

La fondation officielle du syndicat des Métallos le 22 mai 1942 a constitué une étape importante. Elle témoignait de la naissance et de la survie d'un syndicat industriel dans la sidérurgie américaine: l'apparition d'une nouveauté, après des luttes nouvelles elles aussi. Elle inaugurait, de plus, l'élection directe de ses dirigeants par la base, au suffrage universel, ce qui est courant dans la vie politique mais qui est demeuré une exception dans la vie syndicale. Dans les quarante années qui suivront, l'identité canadienne et l'identité québécoise des Métallos devront beaucoup de leur vigueur respective à ces élections, et notamment à l'autonomie régionale et décentralisée issue de l'élection directe de chaque directeur de district.

Les élections des dirigeants

Pour donner plus de clarté au récit, voici une brève description des six élections syndicales où un membre des Métallos québécois, par exemple, choisit ses mandataires ou dirigeants. La première élection est celle de son délégué de département; la date et les modalités en sont fixées par le syndicat local. La seconde élection est celle des membres de son comité de négo-

ciations; la date et les modalités en sont fixées par le syndicat local. La troisième élection est celle des dirigeants locaux, responsables de la marche du syndicat local et de ses relations avec l'employeur; elle se fait tous les trois ans au printemps (1982, 1985 et ainsi de suite) et selon des normes générales de représentativité et de démocratie prévues dans les statuts du syndicat.

Ces trois premières élections, on le voit, sont conduites par chaque syndicat local et les membres y choisissent leurs dirigeants locaux. Les trois autres élections sont également conduites par chaque syndicat local, mais les membres y choisissent leurs dirigeants au niveau du district, au niveau du Canada, et au niveau international. La quatrième élection est celle du directeur du district 5 englobant le Québec et les provinces atlantiques. Chaque syndicat local tient l'élection parmi ses membres mais le directeur est élu au suffrage universel direct: c'est le total des votes individuels déposés par chaque membre des Métallos qui lui confère son poste. Donc, dans chaque syndicat les militants moussent la participation individuelle, notamment par la tenue du vote sur les lieux du travail. Chaque directeur ainsi élu est donc responsable en premier lieu devant la base qui l'a élu. Le Bureau exécutif des Métallos comprend 24 directeurs ainsi élus dans chacun des 24 districts — il y en avait 39 en 1942. Chaque directeur s'y sent donc très autonome, ce qui décentralise le pouvoir politique. La répartition du pouvoir politique issue de ce mode de scrutin accentue et teinte la démocratie interne des Métallos toute entière. La cinquième élection est celle du directeur canadien, élu au suffrage universel par les Métallos canadiens. La sixième élection est celle des cinq dirigeants internationaux, élus au suffrage universel par les Métallos de tout le continent. Ces deux dernières élections se tiennent tous les quatre ans au même moment que celle du directeur de district. Au Québec, depuis 1961, la locomotive de la participation individuelle des Métallos à ces deux derniers niveaux, c'est la participation québécoise à l'élection de leur directeur de district.

La durée du mandat des dirigeants locaux était d'un an en 1942. Leur mandat fut allongé à deux ans en 1946, et ensuite à trois ans en 1962. L'allongement du mandat réflète un besoin accru de stabilité et aussi l'allongement général de la durée de la convention collective. L'existence depuis 1942 d'une date

commune de l'élection des dirigeants locaux, reflète en outre la pratique courante de négociations conjointes où sont impliqués plusieurs syndicats locaux différents. La durée du mandat des dirigeants du syndicat avait été fixée à deux ans en 1942, et le suffrage universel établi à partir de 1945. Leur mandat fut allongé à quatre ans en 1948.

De 1937 à 1942, le comité d'organisation des Métallos (SWOC) au Canada fut dirigé par l'équipe de Silby Barrett et Charles Millard, le premier étant le directeur des mineurs de charbon dans les Maritimes, et le second, le directeur canadien du CIO à partir de Toronto. Dans les faits, la direction passa graduellement de Barrett à Millard. À partir de la fondation officielle des Métallos en 1942, Millard fut payé directement par les Métallos et il fut nommé au poste de directeur canadien par le président international, jusqu'à la première élection générale de 1945.

À l'élection générale de février 1945, le Québec faisait encore partie du district 6 comprenant l'Ontario et le Québec; le district 5 comprenait les Maritimes. Les Métallos québécois dans six usines votèrent de façon massive pour Millard et contre son adversaire George MacNeil, le président du syndicat local de Sydney, par un vote de 1282 contre 64. Il est difficile de chiffrer l'importance de la participation: d'une part, le syndicat représentait environ 5000 travailleurs, mais d'autre part, il ne percevait que 2000 cotisations dans la seconde moitié de 1944. Millard remporta le vote canadien par 7780 contre 2905. Ils votèrent de la même façon pour son coéquipier John Mitchell, le directeur du district 6, et contre son adversaire Tom McClure du syndicat local de Stelco à Hamilton par un vote de 1283 contre 68. Mitchell remporta le vote de l'Ontario et du Québec par 7618 contre 3007.

Il s'agissait là d'un vote entre deux équipes de tendances résolument adverses présentes dans le mouvement depuis 1937: les sociaux-démocrates contre les marxistes. L'équipe de Millard-Mitchell alléguait que les candidatures de MacNeil-McClure étaient organisées et conduites par le Parti communiste, qu'elles avaient reçu son appui sous forme d'une page complète dans chaque numéro de son journal le *Canadian Tribune*, que «ces personnes placent leur partisannerie au-dessus des décisions syndicales», et que «apparemment le Parti communiste vise le contrôle de notre syndicat».

Presque deux ans plus tard lors d'une élection tenue en décembre 1946, Millard l'emporta une seconde fois par un vote de 11119 contre 4170. Son adversaire était Harold J. Padget. En 1947, le Québec fut détaché de l'Ontario et rattaché au district 5 des provinces Maritimes. Il est probable que la raison de ce changement ait été la disproportion du nombre des membres, par suite de la croissance forte et rapide du syndicat en Ontario. Le directeur du district 5 était J.C. Nicholson, de Sydney, qui avait été élu à son poste en 1946. Celui-ci sera réélu sans opposition jusqu'en 1961, alors qu'il sera battu par un candidat québécois sur la question de l'identité québécoise du syndicat.

Les cotisations

À la fondation du syndicat, en 1942, la cotisation mensuelle continuait d'être ce qu'elle avait été auparavant, c'est-à-dire un dollar. Cependant un syndicat local pouvait hausser ce montant jusqu'à 1,50 $. Dans tous les cas, la part du syndicat demeurait à 75 cents.

En 1946, ce qui avait été l'exception devenait la règle: la cotisation redevint uniforme à 1,50 $, montant que le syndicat local et le syndicat international se partageaient également. Ce principe d'un partage égal de la cotisation entre ces deux niveaux de l'administration syndicale est resté inchangé depuis ce moment-là. La cotisation passa à 2 $ en 1948 et à 3 $ en 1952.

L'action politique

Les militants québécois des Métallos jouaient un rôle important dans l'expression des revendications sociales et législatives des nouveaux syndicats industriels du CIO et du CCT, durant la période qui précédait la fondation de la Fédération des unions industrielles du Québec en 1952.

R.-J. Lamoureux, des Métallos, était le secrétaire du Conseil du travail de Montréal en 1944; il était un des deux Québécois siégeant sur le comité d'action politique du CCT; il était au premier rang de la délégation du CCT auprès du premier ministre Godbout. Il présidait le Conseil du travail de Montréal en 1945, et à ce titre dirigeait la délégation du CCT auprès du premier ministre Duplessis. René Chabot, alors secrétaire du syndicat local 2843 de Dominion Bridge dont il sera brève-



Une expérience du Canada anglais que le Québec n'a pas vécue: l'élection en 1943 de 18 députés du CCF au niveau provincial en Ontario, dont trois Métallos qu'on voit ici à leur assermentation: Charles Millard, Lloyd Fell et Eamon Park.

ment le président, était candidat du parti CCF à l'élection fédérale de juin 1945, à Saint-Henri. Les Métallos étaient au premier rang d'un bouillonnement progressiste qui à lui seul constituerait toute une histoire.

Son incarnation politique était le parti CCF, qui a été l'ancêtre du NPD actuel. L'histoire nous apprend par ailleurs la faiblesse de la pénétration du CCF au sein des travailleurs et du peuple québécois, surtout quand on la compare aux appuis qu'il a reçus au Canada anglais. Par exemple, le directeur canadien Millard a aussi été élu député du parti CCF aux élections provinciales de l'Ontario en 1943. Il semble donc prudent de supposer, sans pouvoir disposer de renseignements précis à cet égard, que la pénétration du CCF était également faible au sein des Métallos québécois en dépit de toute l'activité déployée par un bon nombre de ses militants épris d'une transformation de la société québécoise.

3
Les années 1950
LE DÉCOLLAGE

Les luttes pour le droit de se syndiquer

Stelco Notre-Dame: partialité du gouvernement Duplessis — Montreal Locomotive Works — Federated Metals — Warden-King — Ingersoll-Rand à Sherbrooke — Noranda et le Nord-Ouest québécois — Murdochville (1952-1966) — La Côte-Nord: le rôle important de l'unité syndicale

La négociation

Pouvoir d'achat accru — Pouvoir accru sur la structure des salaires — Pouvoir accru sur les conditions de travail — Sécurité de la survivance du syndicat — Rattrapage et négociations individuelles

La vie interne du syndicat

La formation et l'information — Une longue marche vers l'unité interne au Québec — Cotisations et élections

Les Métallos et la société québécoise

Au sein de la FUIQ — Au sein de la FTQ

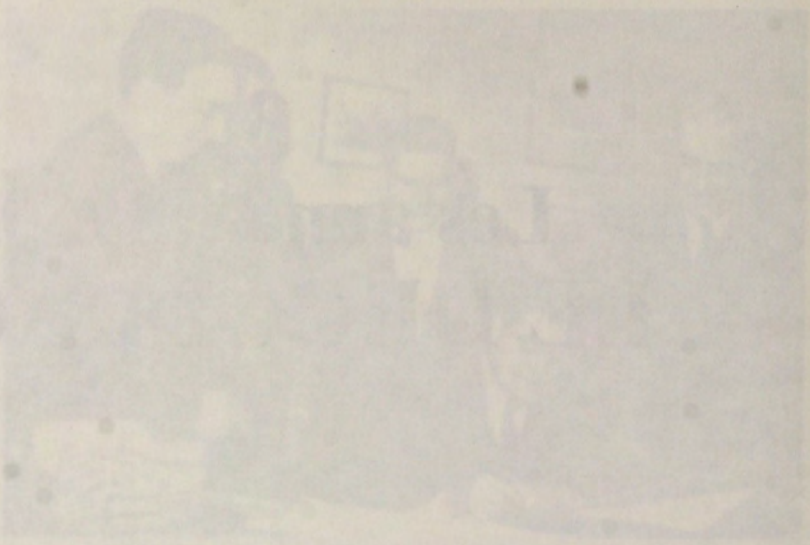

Nous verrons que les années 1950-1960 ont été celles du décollage dans la plupart des aspects de la vie du syndicat des Métallos. La première section nous fait voir l'intensité des luttes pour le droit de se syndiquer. En dépit de l'hostilité du premier ministre Duplessis envers le syndicalisme, le nombre des membres a doublé pendant cette période. Il était difficile de déloger un syndicat indépendant (Stelco Notre-Dame), ou même dans certains cas de conserver un syndicat (Warden-King); il y eut des échecs (Ingersoll Rand). Les travailleurs des mines de métaux québécoises ont enfin réussi à se donner un syndicat industriel qui a survécu: d'abord dans les mines de Noranda et du Nord-Ouest québécois; puis la défaite amère et spectaculaire à Murdochville; ensuite une victoire difficile sur la Côte-Nord.

La seconde section illustre la conquête de pouvoirs nouveaux par les travailleurs: pouvoir d'achat; pouvoir nouveau sur la qualité des conditions de travail; et ouverture de pouvoir sur la qualité des avantages sociaux. Il faut dire que ces gains constituaient surtout un rattrapage.

La troisième section résume l'apparition d'un programme formel d'éducation syndicale et le foisonnement de ses expériences. Elle décrit la longue marche des Métallos québécois vers leur unité interne, qui sera pour eux source d'identité et de dynamisme.

La quatrième section indique que leur participation à la société québécoise a été importante, et s'est faite surtout au sein de leur centrale syndicale; l'illustration la plus éclatante en a été la galvanisation de l'unité syndicale autour de l'écrasement des travailleurs de Murdochville.

Les luttes pour le droit de se syndiquer

Le nombre des membres québécois est passé de 5000 en 1949 à 11 000 en 1959. La répartition régionale de cette croissance était la suivante: 2400 membres dans le Nord-Ouest, 2800 dans le bassin montréalais, et 800 sur la Côte-Nord. En 1959, les 800 membres de la Côte-Nord étaient employés à la compagnie Iron Ore, à la compagnie Québec Iron & Titanium, ou comme débardeurs à Sept-Îles; les 2400 membres du Nord-Ouest travaillaient dans dix mines situées à Rouyn, à Normétal, à Malartic, à Val d'Or et à Chibougamau. Les 7800 membres du bassin montréalais travaillaient dans 43 usines: 4700

d'entre eux dans 13 usines qui étaient déjà syndiquées en 1949, 3100 autres dans 30 usines syndiquées depuis 1949 et dont les plus importantes étaient celles de Stelco (Notre-Dame), Montréal locomotive Works, Warden-King, Royal Typewriter et Sorel Industries (Longueuil).

Stelco Notre-Dame: partialité du gouvernement Duplessis

La dernière de toutes les usines Stelco à se syndiquer fut l'usine Notre-Dame, à Montréal, située entre la rue Notre-Dame et le canal Lachine. Et avec passablement de retard sur les autres. Les nombreux efforts déployés depuis 1936 avaient échoué. L'effort de la victoire illustre le rôle important du militant idéaliste et obstiné, la révolte des travailleurs contre les pratiques de l'employeur et en particulier son opposition au syndicalisme industriel. Nous verrons aussi comment cette victoire s'est faite malgré la partialité du gouvernement Duplessis en faveur des syndicats de boutique dominés par l'employeur.

L'animateur du groupe de militants, et plus tard le premier président du syndicat local 1195, était Charles Smart, un ancien délégué syndical dans une usine de Stelco en Ontario. Anglophone, empathique aux francophones, grand idéaliste, Smart a réussi par un travail acharné à rassembler, pour la première fois, des groupes et des individus fort disparates.

Où en était-on? En dépit du refus d'une négociation unique des trois grands de la sidérurgie, en 1949, des négociations distinctes avaient péniblement dégagé l'uniformité des gains: hausse de 10 cents du salaire horaire et baisse des heures hebdomadaires de 48 à 44 en 1949; une autre baisse des heures hebdomadaires de 44 à 40 en 1950.

À l'intérieur du groupe Stelco, les usines qui transformaient l'acier produit à Hamilton s'étaient, elles aussi, fixé l'objectif d'une négociation unique. En août 1949, elles avaient partiellement atteint l'objectif qu'elles s'étaient fixé en février: l'usine de Saint-Henri à Montréal et trois usines de transformation en Ontario obtenaient des conventions sensiblement rapprochées, tant dans les clauses normatives que dans les dates d'échéances puis l'usine de Lachine obtenait la même chose. Cependant les salaires montréalais étaient encore inférieurs à ceux de Hamilton, et les heures travaillées y étaient

plus longues. En 1950, les deux usines montréalaises obtenaient la parité des heures avec une semaine uniforme de 40 heures. On peut dire que cette date marque l'inauguration de la semaine de cinq jours et de quarante heures dans la métallurgie lourde québécoise.

Cependant il subsistait un écart des salaires. Dans les usines de transformation, le salaire de base était de 1,005 $ l'heure à Montréal, et de 1,07 $ à Hamilton. Au début de 1951, on obtenait des hausses uniformes dans toutes les usines, et des dates d'échéance toutes en mai 1952 mais à des jours différents; ce dernier détail illustre bien et la volonté farouche de la compagnie Stelco de maintenir une convention collective distincte et individuelle dans chaque usine, et sa résistance non moins farouche au syndicalisme industriel. Cette résistance explique aussi sa lutte contre la syndicalisation de ses travailleurs à l'usine Notre-Dame. Elle constituait sans doute l'enjeu central de la croisade menée par Charles Smart et son noyau de militants.

Le vendredi 4 mai 1951, se tient une grande assemblée des mille travailleurs de Stelco Notre-Dame. Rapidement, plusieurs cartes sont signées et une requête en accréditation est envoyée à la Commission de relations ouvrières. Les travailleurs désertaient le syndicat de boutique à cause d'une coupure subite des taux à la pièce, de la saleté des cantines et des toilettes, et du peu de cas que faisait Stelco de l'ancienneté. Devant ces abus, l'association totalement dominée par l'employeur restait muette. Ses dirigeants se contentaient d'apposer leur signature au bas d'un contrat qui donnait aux travailleurs les mêmes salaires que ceux des autres usines montréalaises. C'est une telle signature qui a donné son coup de mort à l'association.

La requête en accréditation de mai 1951 fut refusée par la Commission de relations ouvrières, pour absence de majorité. Immédiatement, sans tenir d'assemblée générale pour s'y faire autoriser, l'association signait un contrat avec l'employeur. C'était le coup de mort. L'association violait ainsi une promesse faite aux travailleurs en avril, dans le cadre de sa campagne contre les Métallos, et acheva de se discréditer. Il semblerait que les dirigeants de l'association étaient coincés: d'une part ils craignaient qu'une assemblée soit noyautée par les Métallos, d'autre part ils savaient que tout retard à hausser les

salaires leur serait fatal. Le contenu du contrat lui-même était semblable à ceux des Métallos, sauf pour sa durée qui était de trois ans. La signature non-autorisée de ce contrat déclencha une seconde campagne d'adhésion aux Métallos, majoritaire, en dépit des obstructions de Stelco. Stelco fit arrêter trois distributeurs de tracts par la police de Montréal, donna aux dirigeants de l'association pleine liberté de circuler dans l'usine et imposa une suspension disciplinaire de deux semaines à Lucien Lamothe, un militant syndical dans le département des boulons. Les travailleurs débrayaient à 80% le 16 octobre 1951 contre cette suspension. Les travailleurs des usines Stelco de Saint-Henri et de Lachine les imitaient. Le syndicat demanda alors la tenue d'un vote secret par la Commission de relations ouvrières (CRO).

Mais il faudra encore une autre année avant que la CRO accrédite le syndicat local 1195 des Métallos en novembre 1952. Car le gouvernement Duplessis et la CRO qui en émanait, s'ils étaient récalcitrants envers les syndicats industriels, étaient au contraire très accommodants envers les syndicats de boutique dominés par l'employeur. C'est ainsi qu'en 44 mois, de 1947 à 1950, la CRO accréditait 114 syndicats de boutique alors que la domination d'un syndicat par l'employeur était interdite par la loi. Il n'était pas question pour la CRO de les dissoudre, alors que la loi lui en donnait le pouvoir. La CRO tenait rarement une audition sur les requêtes qui lui étaient faites. La CRO ne motivait pas ses décisions. Ces décisions n'étaient pas expéditives pour autant: les délais en étaient, disons, sélectifs. Un fait typique du climat de l'époque: l'arrestation des trois distributeurs de tracts des Métallos par la police montréalaise à la demande de Stelco. Un règlement montréalais autorisé par la loi québécoise interdisait la distribution de tracts sans avoir reçu la permission de la police.

À Stelco Notre-Dame, devant les délais qu'égrenait la CRO, les militants réussissent un coup d'éclat: ils se présentent candidats à chacun des postes directeurs de l'association, en février 1952, et se font élire en bloc. Ils profitent de leur succès pour demander à la CRO l'annulation du fameux contrat signé sans l'autorisation des travailleurs et pour appuyer la demande syndicale d'un vote de représentation. L'excitation est grande: en juillet le syndicat local se fait fort de représenter 817 membres des 980 employés éligibles. La CRO doit être embêtée; en

août, enfin, elle décrète un vote où il n'est pas question des Métallos, où la seule question est de maintenir ou non en place l'association. Les travailleurs votent massivement le rejet de l'association le 18 septembre 1952 par un vote de 758 contre 148. L'enthousiasme balaiera le dernier obstacle dressé par la CRO. À cause des délais de la CRO, les travailleurs doivent signer une autre carte de membre et payer une autre cotisation. Ils en signent 600 dans les deux premiers jours et ils obtiennent leur accréditation en novembre.

Montreal Locomotive Works: l'adhésion exceptionnelle de syndicats indépendants

Les deux syndicats indépendants de l'usine de MLW ont été avec celui de la mine de Normétal, les seuls au Québec à favoriser l'adhésion des travailleurs aux Métallos. Cette situation, rare au Québec, contraste avec sa fréquence dans la sidérurgie américaine quinze ans plus tôt; puisque depuis ce temps-là, la plupart des travailleurs avaient eu à choisir leur camp, chaque camp devenant ainsi l'adversaire de l'autre.

Il semblerait que ces deux syndicats indépendants, l'un dans l'usine et l'autre dans le bureau, existaient depuis 1944 environ. Le 9 janvier 1951, leurs dirigeants rencontraient Jos Molony, directeur des Métallos pour l'État de New-York et le porte-parole des trois syndicats des Métallos aux usines de la compagnie-mère, American Locomotive Works. Ces trois syndicats locaux aux États-Unis venaient de clore l'histoire assez mouvementée de leur implantation par une grève conjointe dans les trois usines. À l'issue de cette rencontre, les dirigeants des deux syndicats convenaient de recommander aux travailleurs le remplacement des syndicats indépendants par des syndicats affiliés aux Métallos, à l'échéance de la convention collective plus tard dans la même année. Leur recommandation sera exécutée.

Cette adhésion marquait l'arrivée des employés de bureau chez les Métallos; le groupe de MLW était le second et suivait de quelques mois celui de General Steel Wares. Cette adhésion marquait aussi l'arrivée massive des travailleurs de l'Est de Montréal: MLW en 1951 et Warden-King en 1952. Avant 1951, les membres des Métallos se trouvaient surtout à Saint-Henri, Ville-Émard et Lachine. Après 1952, l'Est de Montréal sera représenté de façon importante.

Après l'accréditation des deux groupes de MLW en octobre 1951, les premières négociations furent difficiles. La conciliation fut suivie d'un conseil de conciliation, d'un vote de grève unanime, et d'une première rencontre avec les trois syndicats locaux américains de American Locomotive. D'autres négociations et l'intervention du ministère du Travail aboutirent à la signature en janvier 1952 d'un contrat d'une durée d'un an.

Federated Metals: le plus vieux des petits syndicats locaux



Nick Léveillée.

Les quelques 50 travailleurs de la Mount Royal Metal Co. ont adhéré aux Métallos à l'été de 1951. Cela fait de leur syndicat local, le 4614, le plus ancien des petits syndicats locaux dont l'usine soit demeurée ouverte et dont le syndicat local soit resté intact. Aujourd'hui, l'usine s'appelle Federated Genco et elle appartient à Asarco, une multinationale bien connue. La vie politique elle-même du syndicat local a été d'une continuité exceptionnelle. En 1951, on notait parmi les premiers dirigeants le nom de Nick Léveillée. Trente ans plus tard, en 1981, Nick Léveillée, encore secrétaire-financier de son syndicat local, prenait sa retraite.

Warden-King: un mariage de raison

Les principales raisons de l'adhésion des 550 travailleurs de Warden-King aux Métallos étaient la décision du gouvernement Duplessis d'éliminer leur syndicat précédent et leur volonté d'éviter la disparition totale de syndicat ou l'apparition d'un syndicat qui serait dominé par l'employeur. Ils ont vécu une crise dramatique, pleine de rebondissements, qui a duré plus d'un an.

Au début de 1952, les 550 travailleurs de Warden King (une fonderie produisant des tuyaux, raccords et radiateurs en fonte, et qui était aussi une filiale de la compagnie Crane) faisaient partie du syndicat United Electrical Workers, la UE, comme on le désignait familièrement. Ils appréciaient beaucoup son action syndicale. Louis-Philippe Brousseau et Gaston Beaulieu, par exemple, qui ont été à la fois partisans de la UE et les dirigeants fondateurs du syndicat local 4844 des Métallos à Warden King, et qui sont aujourd'hui des représentants des Métallos, parlent encore avec admiration de C.S.



Jackson et de Jean Paré qui sont des figures légendaires de la UE. En 1952, Duplessis annonçait qu'il ne permettrait pas la survivance au Québec de syndicats «communistes» ou dirigés par des communistes, ce qu'étaient C.S. Jackson et Jean Paré. Il devenait clair, à partir de l'exemple de la Westinghouse à Trois-Rivières, que les accréditations existantes allaient être révoquées à la première occasion, même s'il n'existait pas encore de loi à cet effet jusqu'à l'adoption du bill 19, plus tard en 1954.

Le drame à Warden-King s'ouvre par une requête en accréditation du syndicat des Mouleurs, un syndicat affilié à l'AFL. Suite à cette requête, qui semble-t-il n'était appuyée que par une minorité des travailleurs, l'employeur avise la UE qu'il suspend les négociations jusqu'à ce que la CRO dispose de la requête. À la fin de l'été, la CRO n'a pas encore disposé de la requête des Mouleurs. Les négociations sont donc encore suspendues. C'est alors que la UE déclenche une grève, illégale

bien sûr, pour protester contre cette impasse. Suite à cette grève illégale, la CRO y trouve son occasion et révoque le certificat d'accréditation de la UE. Cependant, la CRO n'accrédite pas pour autant les Mouleurs. Sur le plan légal, il n'y a plus aucun syndicat. Les procédures judiciaires s'accumulent. Et la grève continue.

Un groupe important de travailleurs demande de se joindre aux Métallos. 350 des 550 travailleurs adhèrent aux Métallos, et demandent leur accréditation le 17 octobre 1952. Quelques jours plus tard, dans une assemblée regroupant environ 400 travailleurs, ils décident aussi de retourner au travail immédiatement, en attendant le dénouement des diverses procédures. «Mon pire souvenir d'impuissance syndicale, raconte Gaston Beaulieu, est celui où je franchis la porte de l'usine après avoir serré la main de nos compagnons congédiés qui restaient dehors sur le trottoir, même si ceux-ci nous conseillaient de rentrer.» Quelques mois plus tard, en février 1953, la CRO conduit un vote où seuls les Mouleurs apparaissent sur le bulletin de vote: ni la UE, ni les Métallos n'y apparaissent. Voter contre les Mouleurs, c'est donc voter contre le seul syndicat en lice. Les Mouleurs sont rejetés malgré ces dés pipés en leur faveur: 53 votes seulement leur sont favorables, et 302 votes leur sont défavorables. À la suite de ce vote, les Métallos redemandent à la CRO de considérer leur demande du 17 octobre 1952.

Entretemps, le syndicat local 4844 des Métallos a formé son comité de négociations, qui inclut deux ardents partisans de UE, Gaston Beaulieu et Louis-Philippe Brousseau. Le 3 mars, ce comité rencontre l'employeur. Il demande entre autres la réinstallation de sept anciens militants de la UE, congédiés à l'occasion de la grève. Coup de théâtre en mai: la Cour supérieure annule la décision de la CRO qui révoquait l'accréditation de la UE. La UE revient à la charge. Cependant, il semble que ce soit trop tard: les négociations conduites par les Métallos sont à la veille d'aboutir, la grève avait échoué, et la crise durait depuis un an déjà. Réunis en assemblée, les travailleurs décident presque à l'unanimité de ratifier le projet de convention que leur soumet le comité des Métallos; dix-neuf travailleurs seulement votent contre. La convention est signée en juin 1953. L'accréditation sera accordée plus tard.

Certes, la tension était déjà vive entre les Métallos et la



Pendant la grève de la UE, deux orateurs se succèdent sur l'estrade: le président du 528 de la UE, L.-P. Lamoureux, mieux connu sous le nom de Marcel Gagnon, un des sept militants congédiés; et Louis-Philippe Brousseau, un des dirigeants de la grève et futur président du 4844 des Métallos, qui tentera en vain d'obtenir la réinstallation des militants de la UE congédiés. Au mur, la version polonaise d'une affiche qui en français se lisait: «tous les matins avant 6½ heures au plan» rendue nécessaire par la présence d'une cinquantaine de scabs qui rentraient tous les jours.

UE, avant même que ne débute la crise à Warden-King. Les Métallos avaient joué un rôle de premier plan dans l'expulsion de la UE par le Congrès canadien du travail. La crise à Warden-King ne devait pas abaisser cette tension. Mais selon les mots de Louis-Philippe Brousseau: «en toute justice envers la UE, nous n'avons pas vraiment préféré les Métallos à la UE: la UE ne pouvant plus survivre à l'hostilité du gouvernement Duplessis, devant le vide qui s'offrait, nous avons adhéré aux Métallos».

Par la suite le syndicat local de Warden-King fut fort actif et militant dans ses revendications, en matière de santé et de sécurité, dans son programme d'éducation et dans sa participation à la vie syndicale. Cependant, il subsista pendant quelques années une certaine distance entre ses dirigeants et ceux de l'autre usine Crane, sur la rue Saint-Patrick. La première coordination vraiment étroite de leurs négociations date de 1959. L'usine de Warden-King cessa ses opérations en 1964, ainsi que celle de Crane en 1973.

Ingersoll-Rand à Sherbrooke: un autre échec

En 1953, les Métallos tentent une autre fois de s'implanter dans l'Estrie, plus particulièrement autour de Sherbrooke. Les



Parmi quelques centaines de travailleurs mis au chômage en 1959 par Ingersoll Rand à l'occasion de sa lutte contre les Métallos, un jeune machiniste ici à droite sur la photo, Carmin Cartier. Il entrera chez Pirelli à Saint-Jean en 1959 et deviendra délégué syndical de son département. À gauche sur la photo, Gérard Hardy, opérateur de perceuse chez Cresswell-Pomeroy à Granby, dont les travailleurs adhéreront aux Métallos en 1962. En 1965, date de la photo, ils aident à l'organisation du syndicat chez les travailleurs de Sivaco, à Marieville.

premiers à adhérer sont les cinquante travailleurs de MacKinnon Structural Steel Company. Les seconds sont les soixante-dix travailleurs de Union Screen Plate à Lennoxville; l'employeur retarde leur accréditation en plaidant, s'il-vous-plaît, que le syndicat n'avait pas rencontré chacun des employés de façon individuelle. Les troisièmes, en 1955, sont les cent dix travailleurs de Croname Ltd. à Waterloo, où l'on fait le placage métallique de garnitures pour l'automobile ou l'électroménager.

Finalement en 1955, une majorité des travailleurs d'Ingersoll-Rand à Sherbrooke adhèrent aux Métallos. Cependant, la requête du syndicat local 2982, dont le numéro rappelle les premiers efforts de 1943, est rejetée par la CRO parce qu'elle n'accepte pas les exclusions demandées. Au début de 1956, le local 2982 reçoit son accréditation. Dans un premier temps, on crie victoire. Mais dans un deuxième temps, l'employeur recourt à une intimidation massive, arrache à la plupart des travailleurs une démission individuelle, suscite une association indépendante, obtient une injonction des tribunaux, et finalement étouffe le syndicat.

Noranda et le Nord-Ouest québécois: le premier syndicat à y survivre

La grande victoire qu'ont gagnée les mineurs et les militants, de 1950 à 1954, est d'avoir réussi à organiser un syndicat dans cette industrie et dans cette région minières, qui, pour la première fois, ait survécu à la guerre totale menée par Noranda Mines et à la grève de 1953-54 à Noranda même. Aujourd'hui cette victoire peut apparaître modeste. Elle ne l'était pas à ce moment-là. Qu'on en juge. En 1934 et 1947 à Noranda ainsi qu'en 1949 et 1951 à Montréal, l'employeur chez Noranda avait détruit les syndicats dans ses entreprises, et son arme préférée était la grève perdue.

À Montréal-Est, en 1949, la Noranda Copper and Brass avait cassé le syndicat naissant de la UE à l'aide d'un syndicat de boutique, de cinquante congédiements, de la CRO et du maire de Montréal-Est. Dans l'usine voisine de Canadian Copper Refiners, en 1951, Noranda avait cassé le syndicat naissant des «Oilworkers» à l'issue d'une grève perdue de huit mois. Ajoutons tout de suite que plus tard, en 1957, à Murdochville, Noranda cassera le syndicat naissant des Métallos à l'issue

d'une grève perdue de huit mois.

À Noranda même, en 1934, l'employeur chez Noranda avait cassé le syndicat naissant de la Ligue d'unité ouvrière à l'issue de la grève perdue, dite «la grève des fros». Et à Noranda encore, en 1947, l'employeur avait cassé le syndicat naissant de Mine-Mill à l'issue de la grève perdue de 1946-47, et l'avait cassé dans tout le Nord-Ouest. En 1948, à l'expiration du contrat qui mettait fin à la grève de Mine-Mill, les négociations furent menées par un certain Reid Robinson. Elles tournèrent en queue de poisson, et aucun contrat ne fut signé. Les travailleurs de Mine-Mill n'ont jamais demandé d'accréditation pour Noranda à la CRO québécoise. En 1950, il restait à Noranda tout au plus une douzaine de militants, faisant figure de syndicat. Deux fois, en 1950, Noranda Mines modifiait unilatéralement les conditions de travail pour contrer les débuts des adhésions aux Métallos. Selon Bruno MacDonald, qui sera secrétaire-archiviste du 4278 des Métallos: «J'étais un adhérant du Mine-Mill à Noranda. Il n'en restait plus qu'une petite poignée. Quand j'ai adhéré aux Métallos, Mine-Mill avait déjà disparu de Noranda comme syndicat».

De plus, les dirigeants syndicaux de Mine-Mill n'ont réussi à renouveler aucun des onze contrats qu'ils avaient signés à Malartic, Val d'Or et Rouyn-Noranda. Selon les paroles mêmes d'Émile Boudreau, qui était à l'époque secrétaire du syndicat indépendant de Normétal: «Mine-Mill avait déjà disparu du Nord-Ouest avant l'arrivée des Métallos».

Ailleurs qu'au Québec, sur tout le continent, la bataille faisait rage entre les syndicats de Mine-Mill et des Métallos. Le syndicat de Mine-Mill avait été expulsé du CIO aux États-Unis et du CCT au Canada à cause — et ceci reste une opinion partisane — de la subordination de leur action syndicale au dogme marxiste et au Parti communiste. En janvier 1950, le conseil exécutif du CCT accordait ce qu'il appelait la «juridiction» minière aux Métallos. Donc en 1950, dans toute l'Amérique du Nord, le syndicat des Métallos tentait d'organiser un syndicat industriel et minier dans le domaine des métaux non-ferreux, y faisait du recrutement nouveau, et y faisait aussi du maraudage chez les syndiqués de Mine-Mill. Les principales luttes entre les deux syndicats se sont déroulées au Canada anglais. Elles se sont terminées par la fusion des deux syndicats au sein des Métallos en 1967.

L'âme dirigeante des Métallos dans le Nord-Ouest était Jimmy Russell, un mineur du nord de l'Ontario, du début de 1950 à la fin de 1952. Il était grandement secondé par Charles Poulin, issu de l'usine Crane de Montréal et qui mourut, fort regretté, en décembre 1951.

Les mineurs de Noranda recevaient un salaire supérieur à celui des autres mines. Le taux horaire allait de 78 cents à 1,08 $, plus un bonus. Prudente, Noranda accordait unilatéralement certains avantages: une troisième semaine de vacances après 20 ans, une contribution accrue à la caisse de retraite, une hausse de 10% des salaires et une baisse de la journée de travail de 9 à 8 heures. La compagnie tentait ainsi, mais sans succès, de susciter l'éclosion d'un syndicat de boutique. Soixante pourcent des 1700 travailleurs adhéraient aux Métallos et payaient un dollar de cotisation en novembre 1950. On demande l'accréditation, qui est accordée rapidement en janvier 1951. Cette campagne de syndicalisation s'effectue dans toute la région minière qui chevauche le Québec et l'Ontario. On fonde un conseil régional qui s'étend aux deux provinces et on offre des cours d'éducation pour les deux provinces; les cours s'y donnent dans les deux langues, séparément. En février, les 600 travailleurs de la mine Quemont (groupe Noranda) demandent leur accréditation; ceux de Waite-Amulet (groupe Noranda) et de Stadacona (une mine d'or) forment leur syndicat.

En même temps, à la grande surprise du responsable Jimmy Russell, le comité exécutif tout entier du syndicat indépendant de Normétal, à 80 milles au nord de Rouyn, vient le rencontrer. La délégation est dirigée par le secrétaire du syndicat indépendant, Émile Boudreau. Ce syndicat indépendant de Normétal, et ceux de MLW à Montréal, sont les seuls au Québec à avoir recommandé l'adhésion des travailleurs au syndicat industriel des Métallos. Le syndicat de Normétal s'est distingué plus tard d'une autre façon, puisque quatre représentants sont issus de ce même syndicat local: Émile Boudreau, Roger Bédard, Clément Godbout, et André Gravel.

Toutes ces demandes d'accréditation sont accordées en juin 1951. À Val-d'Or et à Malartic, les adhésions sont un peu plus lentes: en 1951 à East Sullivan, et en 1952 à Lamaque, Golden Manitou, Sullivan Consolidated, Malartic Goldfields, East Malartic, et Beattie-Duquesne à Duparquet.

Il faudra un an avant de signer le premier contrat à Noranda Mines en janvier 1952. Après un délai initial dû à un appel logé par Noranda à l'encontre de l'accréditation du syndicat local 4278, après des négociations de sourds et après une contre-attaque de Noranda contre la retenue à la source que réclamaient les Métallos, le contrat au complet est soumis à un conseil de conciliation. Le syndicat y est représenté par l'avocat Théo Lespérance, qui est associé de près à la CTCC. Ce conseil émet trois rapports différents en novembre. Noranda fait une offre monétaire inférieure à la recommandation faite par le président du conseil. Après l'intervention d'un conciliateur, un premier contrat est signé. C'est le calme avant l'orage, qui viendra en 1953-54.

Les militants de l'époque se souviendront que ces conseils tripartites portaient alors le nom de conseils d'arbitrage, jusqu'à leur disparition en 1964. Ils portaient mal ce nom qui était illusoire, puisque leur rapport n'avait qu'un pouvoir moral et aucun pouvoir exécutoire.

En mars 1952, les cinq premiers contrats signés — Noranda, Quemont, Waite-Amulet, Normétal et East Sullivan — dans le Nord-Ouest, s'appliquaient à 3500 mineurs. À la fin de l'été 1952, la syndicalisation des mines du Nord-Ouest était quasi totale: il ne manquait que celle de trois mines pour être totale. 4000 mineurs étaient déjà couverts par des contrats, et un autre 2000 étaient en voie de l'être. C'était une vague humaine énorme qui en deux ans avait surgi des galeries souterraines des puits de mines.

Cependant cette première vague n'était pas exempte de problèmes. Tout d'abord, Noranda Mines n'attendait que le moment propice pour faire refluer cette vague et faire disparaître le nouveau syndicat industriel. Elle refusait encore de déduire à la source la cotisation syndicale, une pratique qui en 1952 était devenue chose courante dans l'industrie et un outil primordial de la survivance du syndicalisme industriel. Les travailleurs miniers étant traditionnellement payés par l'intermédiaire d'une banque, c'est à la porte de la banque, aux quinze jours, que les mineurs étaient susceptibles de payer leur cotisation syndicale. C'est donc «à la porte de la banque», comme on disait, que se maintenait l'adhésion syndicale des mineurs du Nord-Ouest de 1950 à 1964. C'était la partie la plus fatigante et plus éprouvante du travail du militant syndical.

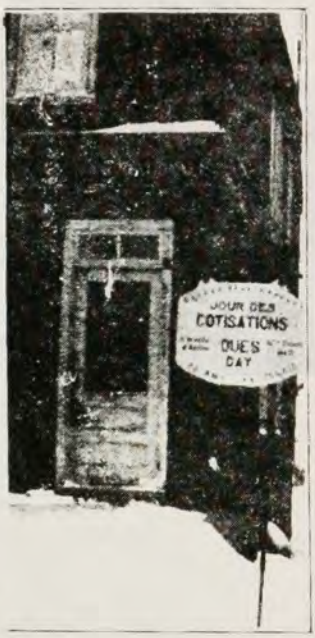

Steel Labor, avril 1952.

Il y a eu aussi un malaise important parmi les militants francophones du syndicat local de Noranda. Il semblerait que ce malaise ait joué un rôle important dans le départ de Jimmy Russell, à l'automne 1952, et son remplacement par Pat Burke, un anglophone natif du Québec venu de Kirkland Lake où il

était déjà représentant. Cependant il faudrait une recherche plus approfondie pour pouvoir décrire de façon valable ce qui s'est passé.

Enfin, en anticipant un peu sur 1954, les nouveaux syndicats locaux de Malartic et de Val-d'Or étaient à la veille de subir le ressac terrible de la grève dans les mines du groupe Noranda à Rouyn, qui se terminera en février 1954. Toutes les négociations furent suspendues, que ce soit par la force des choses ou par une volonté de solidarité, dans l'attente du dénouement fort incertain de la lutte à Noranda et d'une autre grève dans les mines d'or de l'Ontario. Quand la tension retomba il restait peu de membres et peu de syndicats locaux encore actifs autour de Malartic et de Val-d'Or. Les seuls contrats encore en vigueur dans ces deux régions à la fin de 1954 étaient ceux de East Sullivan, Barvue, Malartic Goldfields, East Malartic, et Canadian Malartic. Le nombre total des membres cotisants y était de 600.



PAT BURKE
durant la grève

Les enjeux de la grève aux quatre mines du groupe Noranda se résument simplement. Les principaux objectifs syndicaux visaient le rattrapage important des salaires et des bénéfices sociaux et la protection de la survie du syndicat par la retenue à la source. Le principal objectif patronal était, encore une autre fois, la disparition du syndicat par la désaffection des travailleurs devant la faiblesse des résultats d'une grève. À court terme, aucun des objectifs n'a été atteint; donc, pour la première fois dans le groupe Noranda, le syndicat a survécu à une grève. À long terme, ou du moins dans la décennie suivante, cette survivance du syndicat sera le germe de son implantation partout au Québec dans le groupe Noranda.

Deux mois après l'échéance des contrats en février 1953, l'employeur n'avait encore fait aucune offre. C'est avec soin que le syndicat choisit ses représentants sur les conseils de conciliation: Théo Lespérance une seconde fois pour Noranda, Guy-Merrill Desaulniers pour Normétal, et Pierre-Elliott Trudeau pour Quemont et Waite-Amulet. Il y eut trois rapports différents dans chacun des cas. À la suite de ces rapports, la compagnie ne fit que respecter les formalités de la négociation. La grève débuta le 21 août 1953.

La survivance du syndicat après la grève s'explique en partie par les solidarités exemplaires que la grève a suscité. Chacun des quatre syndicats locaux regroupait des dizaines de mili-



Il y avait même un barbier dans la salle du syndicat. Celui qui tient le blaireau est le secrétaire-archiviste du 4278, Bruno Mac-Donald. Celui-ci était opérateur du système de cyanure dans le smelter, et dirigeait le comité de distribution des secours de grève.

tants dans une constellation de comités. On s'y livrait aux tâches les plus variées: vente de l'essence dans une station-service; distribution et échanges de vêtements; achats en vrac de nourriture; deux chantiers coopératifs de coupe de bois de chauffage; dépannages financiers; distribution des secours de grève; intercession auprès des créanciers; tracts de nouvelles aux grévistes; information publique; cours de formation; tournées en province pour obtenir des secours; la marche du piquetage; la nourriture sur les lignes de piquetage; la conduite de la grève; les négociations; et le reste. Plusieurs des comités regroupaient les hommes et les femmes.

La grève se déroula dans le calme, il y eut peu de violence et pas de scabs. La compagnie multiplia les efforts en vue de contourner le syndicat et le comité de négociations, mais en vain. Par exemple un groupe de citoyens, tentant de faire voter lui-même les travailleurs sur une offre monétaire faite directement aux grévistes sans l'intermédiaire du syndicat, ne récolta que le chiffre dérisoire de cinquante votes. Enfin, en février 1954, à l'issue d'une assemblée générale profondément secouée par la minceur des résultats, les mineurs de Noranda votent au scrutin secret le retour au travail. Les travailleurs des



À la suite de la grève, les travailleurs de Noranda fondent une caisse d'économie, avec bureau dans la salle du syndicat. Au guichet, son premier gérant, Édouard Janneteau, opérateur de grue mécanique.

autres mines font de même dans les jours suivants. Aucun des quatre syndicats en grève ne sombrera. Dans toute l'industrie minière du Nord-Ouest, le syndicat est fragile, mais intact. Les objectifs de la grève ne sont pas rencontrés; mais le syndicat persiste.

Et la fierté! Car la fierté de cette lutte, la fierté de cette survivance, qui était une première, alimentera la volonté farouche des militants québécois de syndiquer toute la région du Nord-Ouest (Chibougamau à partir de 1955, par exemple), de syndiquer tout le groupe Noranda (Murdochville à partir de 1952) et de syndiquer toute l'industrie minière. Sont issus de cette grève des objectifs qu'une décennie entière ne suffira pas à réaliser, et une bonne partie de la richesse humaine des Métallos québécois: encore aujourd'hui, pas moins de douze représentants du syndicat (le tiers) sont des travailleurs issus des entreprises du groupe Noranda.

Murdochville: une longue lutte (1952-1966)

L'exemple le plus frappant de la guerre totale que livrait Noranda à la volonté de ses travailleurs de se syndiquer, est celui des Mines de cuivre Gaspé. Pendant quatorze ans, de l'ouverture de la mine en 1952 jusqu'à la signature de la pre-

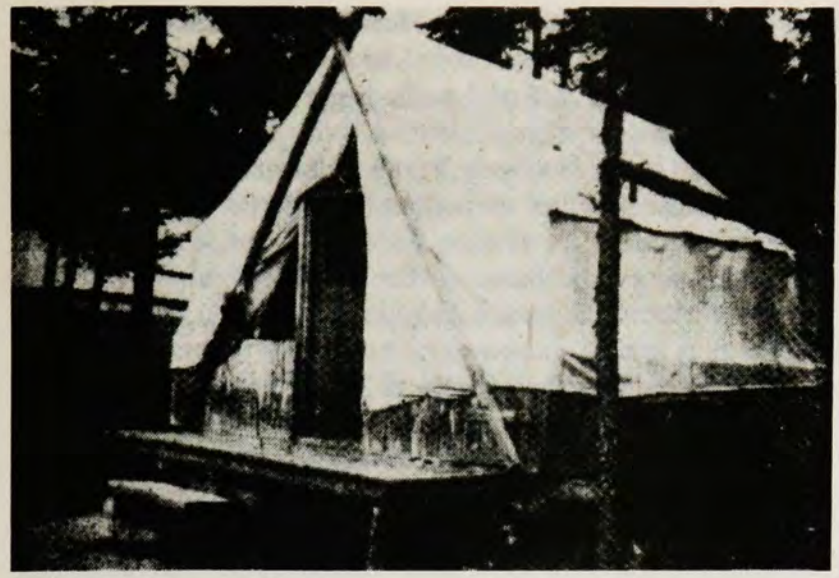

Les représentants des Métallos doivent camper à plus de cinq milles de la mine.

mière convention des Métallos en 1966, la compagnie a réussi à empêcher les travailleurs d'adhérer aux Métallos. Le moment le plus chaud de cette guerre a été la célèbre grève de sept mois en 1957.

Dans cette guerre, la complicité du gouvernement a été totale de 1952 à 1959. Cela explique en partie pourquoi l'écrasement de la grève de Murdochville a créé le moment d'unité et de solidarité syndicales le plus chaud qu'ait vécu le syndicalisme québécois. La grève de 1957 a été perdue. Mais en fin de compte, en 1966, le syndicat des Métallos et les travailleurs du groupe Noranda ont fini par gagner la plus importante, la plus dure et la plus longue lutte de syndicalisation qu'ait connue le Québec. Un bref survol aidera à en saisir l'ensemble.

En 1952-53, les travailleurs adhèrent en quasi-totalité aux Métallos. L'employeur congédie le président et le vice-président du nouveau syndicat local. La CRO rejette la demande d'accréditation parce qu'elle est «prématurée». Tout de suite après, l'employeur, le ministère de la Chasse et la Police provinciale se joignent dans une lutte contre les Métallos et en faveur d'un syndicat affilié au Congrès du travail et des métiers. Le CMTC est accrédité et signe une convention de deux ans.

Grâce à la fusion du CMTC et du CCT en 1956, le CMTC encourage ses membres à adhérer aux Métallos, ce qu'ils font,

au grand déplaisir de Maurice Duplessis et de l'employeur. Le président Théo Gagné est congédié le 8 mars 1957, ce qui provoque les travailleurs à déclencher la grève le surlendemain. La grève durera sept mois. Entretemps il y eut plusieurs événements, tant au niveau local qu'à l'échelle du Québec. La «marche sur Murdochville» en août et la «marche sur Québec» en septembre furent les plus éclatantes actions de solidarité de l'histoire du syndicalisme québécois. Elles ont joué un rôle important dans l'histoire subséquente de la FTQ. Nous en parlerons plus loin.

Comme nous l'avons déjà vu, tout de suite après la mort de Duplessis, le premier ministre Sauvé fait adopter en 1959 le projet de loi n° 8, qui comble un retard capital dans les lois du travail québécoises, un retard de 24 ans par rapport à la législation américaine. La nouvelle loi permet à la CRO d'ordonner la réinstallation d'un travailleur congédié pour activité syndicale et impose le fardeau de la preuve à l'employeur. Elle fait suite à une revendication syndicale ancienne, et à l'émoi public causé par la grève de Murdochville. Elle aidera de façon importante à l'exercice des libertés syndicales durant la décennie suivante.

Après la grève, perdue, le syndicat sombre. Une association indépendante qui le remplace se fait accréditer et signe une convention de trois ans. Une tentative de syndicalisation des Métallos échoue en 1961, mais celle de 1964-65 réussit. Les Métallos signent leur première convention en 1966.

La Côte-Nord: le rôle important de l'unité syndicale

C'est durant l'été de 1949 qu'on vit se profiler pour la première fois sur la Côte-Nord, l'énorme silhouette de Joseph Rankin. Les mines ouvraient sur la Côte-Nord. Jos Rankin, né au Cap-Breton, fut envoyé là en éclaireur. Il représentait de façon typique l'espèce des «boomers» miniers du continent nord-américain, une sorte de coureur des bois minier. Émile Boudreau qui le rejoignit en 1953, fut comme tant d'autres séduit par la chaleur, l'humour, le contact de Jos Rankin, et par le paradoxe de l'immense popularité de cet anglophone unilingue auprès de travailleurs presque tous francophones unilingues. C'est Jos Rankin qui a piloté les débuts syndicaux du Hâvre-Saint-Pierre, de Sept-Îles et de Murdochville. Il

laissa partout un chaleureux et vivace souvenir.

Les premiers mineurs à former un syndicat sur la Côte-Nord ont été ceux du Hâvre-Saint-Pierre à l'automne de 1950. Le syndicat démarra en même temps que la production minière de la Quebec Iron and Titanium, qui embauchait 150 travailleurs. Leur demande d'accréditation fut faite en novembre, elle traîna pendant tout l'hiver, pour être finalement accordée en mars et suivie d'une première convention en juin. Le renouvellement en 1952 de cette convention fut l'occasion d'une divergence entre les dirigeants locaux du syndicat et Jos Rankin. Les premiers étaient beaucoup mieux disposés que le second envers leur employeur. Cette divergence révéla la gravité du fossé linguistique qui les séparait. Jos Rankin réclama avec insistance la présence d'un représentant francophone. Émile Boudreau arriva à Sept-Îles et une seconde convention fut finalement signée au début de 1953.

Par la suite, le rayonnement syndical des travailleurs du Hâvre, sur l'ensemble de la Côte-Nord, fut considérable. Des travailleurs du Hâvre sont allés travailler un peu partout sur la Côte-Nord. Leur cohésion sociale, leur fierté naturelle de résidents bicentenaires sur la Côte-Nord, l'estime dans laquelle la plupart d'entre eux tenaient le syndicat des Métallos, peut-être aussi leur charmant accent «cayen» — pourquoi pas? — ont joué un rôle important dans l'adhésion aux Métallos des mineurs de la Côte-Nord.

L'opposition de la compagnie Iron Ore, cependant, a réussi à contrer cette adhésion de 1953 à 1957. Iron Ore a multiplié les unités d'accréditation en les fractionnant, créant ainsi un problème qui subsiste encore aujourd'hui. Cette compagnie a moussé des syndicats indépendants qui se sont ensuite rapprochés du CMTC; mais Iron Ore a été prise de revers par la fusion du CMTC et du CCT en 1957. À la suite de cette unification syndicale, plusieurs des membres du CMTC ont adhéré aux Métallos. Et plus tard, en 1975, tous les travailleurs miniers de la Côte-Nord faisaient partie des Métallos.

En 1952, à Sept-Îles, Jos Rankin multiplie les contacts parmi les travailleurs de la construction embauchés par le contracteur. Les difficultés sont immenses: c'est encore le temps de la construction, le roulement du personnel est rapide, et l'accès aux chantiers est prohibé. Les résultats immédiats sont nuls. Jos Rankin se fait aider d'un Acadien venu de Moncton

L'homme qui aime se faire masser.



Maurice: «Sur le coffre! Sur le coffre!»

Caricature de R. LaPalme dans *Le Devoir*, reproduite dans le *Steel Labor* en 1953.



Le sigle CIO, ainsi que la langue anglaise, occupent encore la place d'honneur dans l'affiche du bureau qui s'ouvre à Sept-Îles en 1953. De gauche à droite: Jos Rankin, Ed Goguen, Émile Boudreau, Jean Gérin-Lajoie, W. Mahoney, J.C. Nicholson.

avec sa famille, Édouard Goguen. En 1953, les Métallos ont un bureau à Sept-Îles au 490, rue Arnaud. En mars, Jos Rankin réussit à syndiquer 125 des 150 travailleurs alors à l'emploi de Gaspé Copper à Murdochville — les tout premiers employés. Il est aidé d'Édouard Paradis, le président du syndicat local de Beattie-Duquesne à Duparquet, au Nord-Ouest. Il réussit ainsi à déjouer la tentative de Noranda d'y implanter un syndicat indépendant dirigé par Paul-Émile Marquette, qui a quitté le CCT en 1946.

Au début de 1954, les Métallos intensifient leur recrutement parmi les travailleurs d'Iron Ore et de son chemin de fer: Quebec North Shore and Labrador Railway (QNSL). Ils veulent obtenir l'adhésion des travailleurs en même temps que le début des expéditions de minerai, prévu pour juillet 1954; «Iron ore in 54» est le slogan depuis trois ans déjà.



Départ de Jos Rankin pour un campement clandestin près de Schefferville.

La majorité des travailleurs de Schefferville ont donné leur adhésion en 1954 dans la clandestinité. Iron Ore livre une lutte féroce: interdiction à Rankin d'utiliser le chemin de fer d'une longueur de 365 milles, reliant Sept-Îles à Schefferville, et expulsion physique de Jos Rankin en juin 1954 après une première arrivée clandestine. En août, toujours dans la clandestinité, Jos Rankin réussit à séjourner trois semaines à Schefferville avec Ed Goguen; ils s'y sont faufilés dans un petit avion nolisé, campent sous la tente en forêt à quatre milles du camp de Knob Lake (le premier nom de Schefferville), réussissent à se nourrir avec, entre autre, la complicité du curé de la place, et circulent clandestinement dans les campements.

En dépit de l'adhésion majoritaire des travailleurs de Schefferville la CRO refuse l'accréditation sans donner le moindre motif. Tout de suite après ce refus, l'employeur forme des syndicats indépendants; ceux-ci demandent l'accréditation, qui est accordée avec célérité. Tambour battant, on signe des contrats d'une durée de trois ans, ce qui est plus rare à

l'époque. Ces contrats prévoient la semaine de 60 heures, 1,15 $ l'heure pour le journalier et 1,83 $ pour le machiniste, et des clauses de griefs et d'ancienneté décrites comme suit dans le journal des Métallos:

> C'est un modèle de ce qu'il ne faut pas signer. Voici une couple d'extraits de ce petit chef-d'oeuvre: La période normale de travail sera de dix (10) heures par jour et de soixante (60) heures par semaines (...) L'association et la compagnie s'entendront sur une procédure de griefs. Point final. Ça c'est toute la clause de griefs du commencement jusqu'à la fin. Comme vous voyez, c'est pas compliqué et puis, tout le monde est content, excepté ceux qui auront des griefs, probablement. C'est une belle petite clause, pas compliquée, et puis, ça dit ce que ça veut dire. Séniorité? ...une clause de séniorité. C'est une clause très intéressante. Elle décrit pas mal en détail ce que c'est que la séniorité, mais elle ne dit à aucun moment quels droits la séniorité donne à l'employé. Elle ne dit pas non plus ce qu'on entend faire à propos de la séniorité.

Quant aux employés du chemin de fer QNSL, l'employeur s'accommode très bien de la multiplication par découpage des syndicats traditionnels du rail canadien. Cela s'est fait dès le tout début pour les itinérants, mais pas avant 1956 pour les journaliers de l'entretien le long de la voie ferrée. À la suite d'une tentative de recrutement des Métallos auprès de ces travailleurs plus isolés, Iron Ore invite le syndicat du rail approprié. La compagnie Iron Ore alliait donc le refus du syndicalisme industriel au refus du syndicalisme tout court. La multiplication des unités de négociation qui s'est ensuivie, et qui subsiste encore aujourd'hui, constituant la marque distinctive d'Iron Ore et de QNSL sur la Côte-Nord, provient de la lutte des débuts contre l'adhésion des travailleurs aux Métallos.

Une victoire cependant, isolée mais symbolique: en août 1955, les seuls travailleurs qui ne soient pas les employés d'Iron Ore ou de QNSL, les débardeurs de Sept-Îles, se joignent aux Métallos. Ils signent leur première convention à l'automne 1955, sous la présidence de Maurice Paulin. En 1955, le syndicat annonce 90% d'adhésion dans les ateliers de QNSL et présente une requête en accréditation à la Commission des relations de travail fédérale. Celle-ci décrète un vote entre les Métallos et le syndicat de boutique, qui bénéficie d'un fort appui patronal, et d'offres alléchantes sur le contenu du contrat. La pression patronale est particulièrement forte le jour même du vote parmi ceux des travailleurs qui, postés tout au

long du chemin de fer, votent dans un poll ambulant. Les Métallos gagnent le vote parmi les travailleurs présents par une pluralité de 139 votes contre 129, mais la majorité requise est de 141 votes quand on compte tous les travailleurs, même absents. La CRT rejette la requête des Métallos.

En 1956, le syndicat recrute une majorité d'adhésions au quai de chargement de Sept-Îles et présente une requête à la CRT fédérale, argumentant que ce port de chargement est de juridiction fédérale. Cette argumentation est rejetée par la CRT fédérale.

En apparence, l'employeur a gagné sa bataille antisyndicale. Mais pas nécessairement la guerre. La lutte a été chaude, les travailleurs ont manifesté leur volonté d'adhérer aux Métallos, et le syndicat s'acharne. Quoiqu'il en soit, le bataillon des syndicats indépendants d'Iron Ore et de QNSL amorce un virage vers des syndicats de complaisance, en vue de s'y affilier à l'échéance des conventions en 1957: à QNSL, vers le syndicat des Machinistes affilié au CMTC; à Iron Ore, vers un syndicat local affilié directement au CMTC.

L'unité syndicale résultant de la fusion du CMTC et du CCT prend ce mouvement à revers, et Iron Ore perd sa guerre. L'adhésion aux Métallos des travailleurs d'Iron Ore est pilotée par Robert Lévesque, alors un représentant du CMTC et qui deviendra plus tard un représentant des Métallos. Les syndicats du QNSL, eux, s'affilieront aux Machinistes en 1957; ils y resteront affiliés jusqu'à leur venue aux Métallos en 1975. Les accréditations des Métallos sont accordées en 1957. Les premiers contrats sont datés d'octobre 1957.



Robert Labrie, opérateur de pelle mécanique au quai de chargement chez Iron Ore à Sept-Îles, et un des fondateurs du syndicat local en 1957. La photo date de 1965 environ.

La négociation

De 1950 à 1960, les Métallos ont fait la conquête de plusieurs pouvoirs d'une grande importance pour la qualité de vie des travailleurs et la qualité d'une société: la conquête d'un pouvoir d'achat accru; la conquête d'un pouvoir accru sur la structure des salaires; la conquête d'un pouvoir accru sur la qualité des conditions de travail et des avantages sociaux; la conquête de la sécurité de survivance de leur syndicat. Ils ont échoué, cependant, dans leur recherche d'une négociation unique avec le même employeur ou avec la même industrie.

Pouvoir d'achat accru

Le conquête d'un pouvoir d'achat accru, et sa répercussion sur les profondes transformations familiales et sociales a été au premier rang des objectifs et des réalisations des Métallos. En 1950, le travailleur québécois était encore carrément du «cheap labour». En l'absence de syndicat, le taux de salaire du journalier pouvait être aussi bas que 45 cents l'heure chez Moody à Terrebonne, par exemple, où la quasi-totalité des travailleurs adhère aux Métallos en 1949; ou chez Silex à Saint-Jean, où les onze travailleurs quittent les Métallos en dépit du fait qu'en trois ans le salaire de base y soit passé de 45 à 70 cents.

Les salaires étaient beaucoup plus bas qu'aux États-Unis, par exemple. Dans l'usine de la compagnie Singer à Saint-Jean, où en 1949 travaillent 2000 de ses 19 000 travailleurs nord-américains, l'homme moyen gagne 42 $ par semaine pour 45 heures de travail, comparativement à 65 $ et 68 $ pour 40 heures dans deux usines des États-Unis. L'embauchage d'un homme s'y fait à 69 cents l'heure, celui d'une femme ou d'un jeune de moins de 19 ans, à 51 cents.

C'était une victoire pour le syndicat d'atteindre le salaire de 1 $ l'heure et la semaine de 40 heures en 1950. Chez Dominion Bridge à Lachine, le salaire du journalier passe de 78 à 95,5 cents en mars 1949. Chez General Steel Wares, 1,04 $ l'heure et la semaine de 40 heures constituent un salaire de journalier «sans précédent dans le Québec», dans le cadre d'un contrat pancanadien qui reste une exception. Chez Crane en 1950, le journalier reçoit 98 cents l'heure. Chez Stelco, les travailleurs de Saint-Henri et de Lachine décrochent 1,005 $ l'heure et la semaine de 40 heures à partir de mai 1950, sans cependant rejoindre les salaires de Hamilton et Toronto. Chez Dosco à Montréal, le journalier gagnait 85 cents avant la grève de 1950 qui visait une réduction de la semaine de 44 à 40 heures, et un salaire de 1,05 $ l'heure.

Ces groupes de travailleurs avaient presque doublé leurs salaires, dix ans plus tard en 1959. Chez Singer le taux de base est de 1,23 $; chez Dominion Bridge, 1,54 $; chez GSW, 1,58 $; chez Stelco, 1,92 $; chez Crane, 1,67 $; chez Docso, 1,71 $. Les salaires avaient aussi presque doublé de 1951 à 1959 dans une usine de réparation aéronautique, Aircraft Industries à Saint-Jean, qui employait environ 200 travailleurs. La four-



Les dirigeants du 3258 à l'usine Stelco de Lachine, en 1958. De gauche à droite: C. Charette, J.-C. Tremblay, R. Plouffe, Robert Saumure, opérateur d'électrolyse au zinc et président du syndicat local, A. Robertson et J. Vaskelis.

chette des salaires horaires, qui était de 65 cents à 1,30 $ en 1951, était de 1,33 $ à 2,41 $ en 1959.

Disons qu'en dix ans le pouvoir d'achat d'une heure de travail s'était accru des deux tiers, ce qui était considérable. Trois facteurs ont contribué à cette augmentation du pouvoir d'achat: l'indice du coût de la vie n'a grimpé que de 23% entre septembre 1949 et septembre 1959; les salaires ont été augmentés; et la durée du travail hebdomadaire a été réduite à la suite de la pression syndicale. Cette hausse du pouvoir d'achat par heure de travail, dont la quantité monétaire se mesure plus commodément que son influence qualitative, sert avant tout à hausser la qualité matérielle de la vie individuelle, familiale et sociale.

Pouvoir accru sur la structure des salaires

Dans presque toutes les négociations on signale un pouvoir accru du syndicat sur la structure des salaires: évaluation des tâches, écarts de salaire, travail à la pièce, réduction ou éli-

mination des salaires inférieurs des femmes ou des jeunes. Ce fut le cas dans toutes les principales usines des Métallos à l'époque: Singer, Stelco, Crane, Warden-King, Dominion Bridge, Canadian Tube et les autres. Les structures de salaires dictées exclusivement par le patronat causaient de nombreuses injustices, entre autres la sous-rémunération de nombreux travailleurs de production payés comme journaliers, et de nombreux travailleurs de maintenance qui n'étaient pas admis à recevoir le taux supérieur de leur métier.

Cet élargissement de la négociation s'est produit au Québec comme partout ailleurs. Mais la structuration et donc la répartition des salaires constituait un sujet complexe, et qui pouvait être corrosif de la solidarité des travailleurs. Une aspiration fondamentale du syndicalisme industriel était justement d'augmenter la force des travailleurs en abordant ce sujet dans la solidarité, plutôt que dans la rivalité de syndicats disparates quêtant séparément des avantages particuliers auprès d'un employeur commun. Cet élargissement de la négociation a sans doute contribué à l'implantation du système d'évaluation des salaires des Métallos, le *cooperative wage study* (CWS) dans les usines québécoises.

Ce système conjoint, patronal et syndical, a été obtenu par le syndicat dans la sidérurgie américaine grâce, en partie, à la réglementation étatique des salaires du temps de la guerre. Les travailleurs de la sidérurgie canadienne ont revendiqué son usage et l'ont obtenu graduellement à partir de 1951. Les premiers groupes québécois à l'obtenir, en 1955, furent les syndicats de Stelco et de Dosco à Montréal et celui de QIT au Hâvre-Saint-Pierre qui le négocia conjointement avec le syndicat CTCC de l'usine QIT à Sorel. Ils furent suivis par les syndicats de Dominion Bridge et d'Iron Ore en 1957. Les grévistes d'Alcan à Arvida en 1957, alors membres de la CTCC, revendiquaient l'implantation du CWS des Métallos.

Le comité CWS du 2843 à Dominion Bridge discute et révise la description de sa tâche avec le travailleur concerné, ici Lucien Cawthorne, opérateur de fraiseuse raboteuse. À la droite on voit Bert Munroe, alors un technicien du CWS et aujourd'hui l'adjoint du directeur canadien.

Pouvoir accru sur les conditions de travail

Durant cette période les Métallos négocient de façon répétée de nombreuses limitations à l'arbitraire patronal dans les mises à pied, les promotions, les sanctions disciplinaires, les taux du travail à la pièce (chose alors courante), les procédures de griefs et les pouvoirs de redressement d'un tribunal d'arbitrage qui à l'époque est encore tripartite.

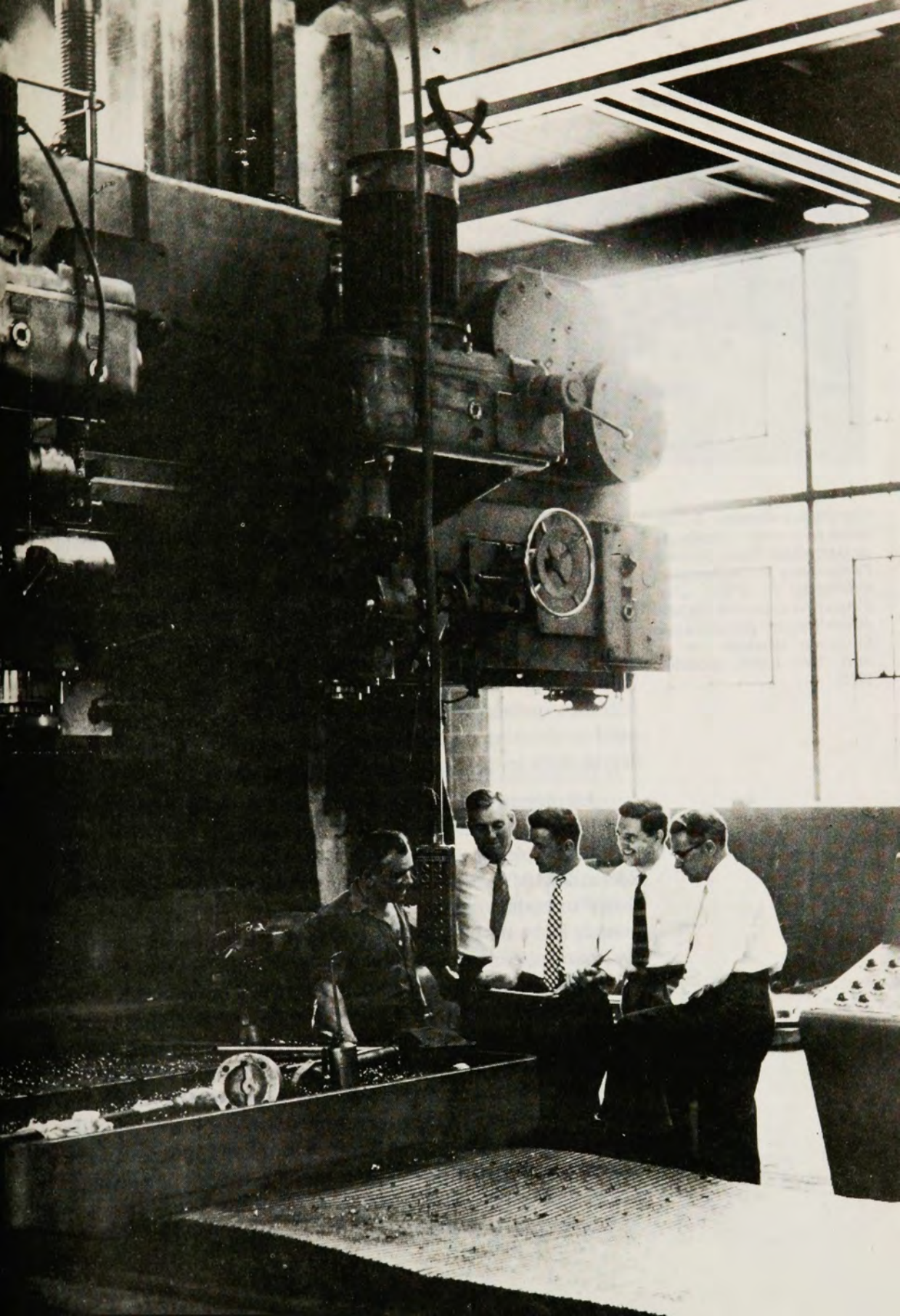



Une alliance saisissante de l'ancien et du nouveau. Les mineurs de Havre-Saint-Pierre ont été à l'avant-garde de l'implantation québécoise du CWS. L'un d'eux arrive en cometik à la salle du syndicat où il participe à une formation syndicale sur ce sujet. *Steel Labor*, décembre 1955.

Une proportion importante des Métallos obtient pour la première fois une troisième semaine de vacances. Alors qu'en 1950 cette troisième semaine était soit inconnue, soit acquise après 20 ans d'emploi, en 1960, elle est devenue courante après 10 ans d'emploi. La négociation de l'assurance-groupe s'accentue devant l'insuccès prolongé des revendications syndicales réclamant l'assurance-santé auprès des gouvernements. Les Métallos québécois participent également à l'immense vague nord-américaine pour l'obtention de pouvoirs et de bénéfices accrus dans les caisses de retraite privées.

La plupart des plans de pension privés étaient à la discrétion de l'employeur. Leur administration était l'affaire exclusive de l'employeur. Le niveau des pensions était très faible. En décembre 1949, les Métallos canadiens adoptent la revendication d'une pension mensuelle minimum de 100 $, comme viennent de l'obtenir les travailleurs dans la sidérurgie américaine. La première convention collective au Canada portant sur une caisse de retraite, est celle des travailleurs de Ford en mai 1950; l'influence directe des gains accomplis par les travailleurs américains chez Ford est évidente. Au Québec, une grève de cinq semaines chez Dosco en 1950, une grève de treize semaines en 1951 chez Singer, et une grève de sept semaines chez Dominion Bridge en 1954, n'ont rien ajouté aux pensions. Cependant dès 1950 chez Crane, la négociation de la convention collective se termine avec l'engagement patronal de former une caisse de retraite dès qu'elle aura été mise sur pied aux États-Unis.

Sécurité de la survivance du syndicat

Les travailleurs québécois qui ont réussi à former et à conserver vivant un syndicat, ont dû inclure dans chaque ronde de négociations des demandes visant à protéger la survivance du syndicat. Déjà en 1952, 87% des conventions collectives incluaient la déduction à la source des cotisations; mode de perception que Noranda et ses satellites refuseront jusqu'à ce que la loi les y force en 1964. Cette déduction était: volontaire et révocable à tout moment dans un tiers des cas; volontaire et révocable juste avant l'échéance de la convention dans un autre tiers des cas; obligatoire, mais avec adhésion volontaire au syndicat (la formule Rand) dans un autre tiers des cas. La négociation de la formule Rand au Québec a été rendue plus difficile suite à certaines allégations, datant de la grève de l'amiante en 1949 et voulant qu'elle ait été contraire au Code civil québécois, parce qu'elle imposait la volonté de la majorité des travailleurs à des individus dissidents, ou parce que la sécurité du syndicat ne ferait pas partie des conditions de travail. Ces allégations ne seront finalement enterrées qu'au début de 1959, par un jugement définitif de la Cour suprême du Canada.

Rattrapage et négociations individuelles

Les principales revendications des Métallos québécois et leurs principales grèves seront des luttes de rattrapage: Grève chez Dosco en 1950. Grève chez Singer en 1951. Grève chez Noranda en 1953-54. Grève chez Dominion Bridge en 1954. Grève chez Gaspé Copper en 1957. Seconde grève chez Dominion Bridge en 1960. La combativité et la détermination des travailleurs, dans ces grèves, ont joué un rôle important dans l'ampleur du rattrapage accompli, dans l'obtention de la semaine de quarante heures, dans la conquête de pouvoirs accrus et inscrits dans les conventions collectives, et dans l'évolution sociale du Québec.

Mais en même temps, on a renoncé en pratique au rêve d'une négociation unique à l'échelle de toute une industrie. C'est dans la coordination de négociations individuelles, plutôt que dans une négociation unique, qu'on continue de viser le rattrapage. À cet égard, le journal des Métallos a abandonné le vocabulaire de la négociation unique entre 1950 et 1959. Au début de la décennie, en mai 1950, le journal titrait encore:



Fin de la grève à Dominion Bridge à Lachine en 1960. Le barbu accroupi à gauche est Roméo Tranquille, opérateur de fraiseuse.

«Aucun progrès chez les trois grands»; dénonçait les refus qu'opposaient Stelco, Algoma et Dosco à une négociation industrielle; et citait l'appel du directeur canadien Millard à «la lutte pour l'unité des travailleurs de la sidérurgie qui nous évitera le marchandage à la baisse». Par contre, en février 1959, le journal titrera: «Progrès ferme dans l'uniformité des standards».

La compagnie Dominion Bridge offre un exemple typique de la résistance patronale farouche à l'unité d'action de ses travailleurs. Pendant plusieurs années, les travailleurs de Dominion Bridge ont fait des grèves individuelles et dures, telle celle de l'usine de Lachine en 1954. Dans chaque cas, Dominion Bridge s'appuyait sur les usines où le travail continuait pour mieux lutter contre chaque grève individuelle. Après des années de frustration et de préparation, la quasi-totalité des usines canadiennes de Dominion Bridge ont fait la grève ensemble en 1960. La résistance de l'employeur fut terrible: à Lachine par exemple, on utilisa les scabs, les injonctions, les saisies juridiques de matériel par le client, et le travail à contrat (dans la construction de l'édifice de la Place Ville-Marie). Les grévistes, pour débloquer les négociations, durent abandonner

leur revendication d'une négociation unique à l'échelle de toute la compagnie.



Un matin d'automne, sur la ligne de piquetage, on cherche le soleil. Ici Édouard Lepage, un dirigeant du 2843 chez Dominion Bridge, usine de Longue-Pointe, pendant la grève de 1960.

La vie interne du syndicat

La formation et l'information

C'est entre 1950 et 1960 qu'est apparu un programme formel de formation syndicale chez les Métallos québécois. Les efforts étaient novateurs. Leurs résultats étaient importants pour l'époque, mais modestes si on les compare à ceux d'aujourd'hui et qu'ils ont préparés. Les Métallos québécois témoignaient de l'importance généralement accordée à la formation par les syndicats industriels du CIO. Ils ont profité du leadership, insurpassé sur ce continent, des Métallos canadiens anglophones, alimenté notamment par les traditions du syndicalisme européen et britannique. En tant que québécois, ils ont souffert de deux obstacles: leur nombre encore restreint même s'il croissait, et les pertes d'énergie émotive consécutives à toute transplantation et à toute entreprise de traduction; par ailleurs, ils ont bénéficié du double appui des autres syndicats industriels et de plusieurs intellectuels québécois.

Pourquoi ce leadership des Métallos québécois en matière de formation syndicale, leadership qui apparaissait à l'époque et qui s'est accentué dans les deux décennies suivantes? Parce que c'est un syndicat industriel. En effet, à cause de la diversité des catégories de travailleurs qu'il regroupe, un syndicat industriel a des besoins énormes de formation syndicale s'il veut réaliser ses aspirations de solidarité et de cohésion. Il doit surmonter les nombreuses différences entre les départements, les métiers, les degrés de qualification, la nature du travail, les usines, les régions, et le reste. Par exemple, l'importance du délégué de département et de ses besoins de formation est accentuée, dans un syndicat industriel, par les différences entre les départements et souvent par les différences à l'intérieur même du département.

En même temps, à cause de son envergure qui dépasse celle de l'usine individuelle, le syndicat industriel formule des objectifs vastes qui constituent des éléments d'un projet de société: les structures et la progression des salaires, les rapports entre hommes et femmes au travail, les revenus à la retraite, l'assurance-maladie, ou encore l'attitude envers la concur-

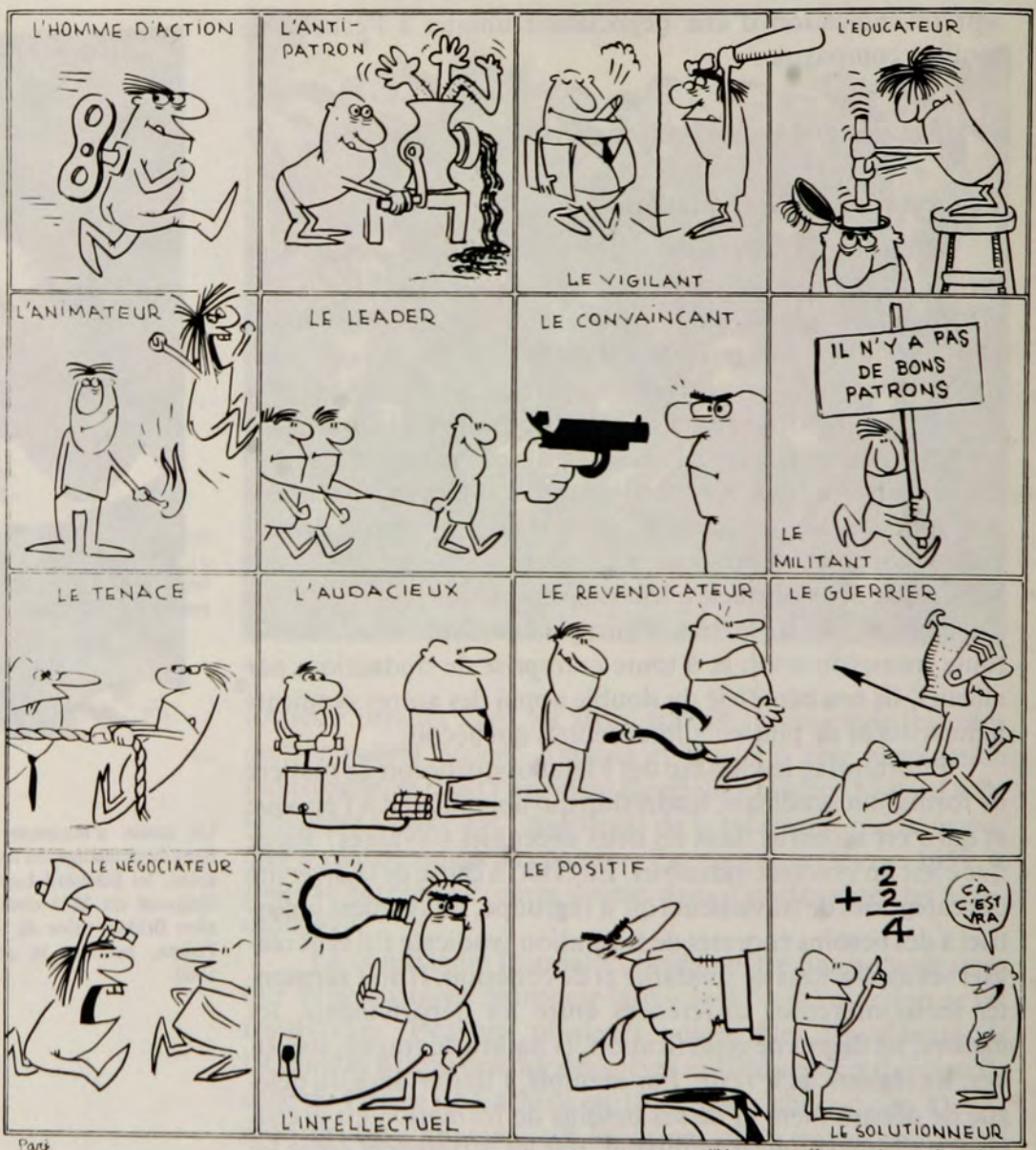

"Nouveaux officiers" des syndicats locaux

rence étrangère, la protection de l'emploi et le reste. L'ampleur de tels objectifs crée des besoins énormes de formation et d'information syndicales, si l'on vise la participation des militants et de la base.

Combinées, la diversité de sa composition et l'envergure d'un syndicat industriel contribuent à orienter le programme de formation vers l'action concrète du syndicat: elles en créent le besoin et lui en offrent le terrain. Cette orientation est un gage de dynamisme et de démocratie, où l'idéalisme l'emporte sur le dogmatisme.

La première bougie d'allumage chez les Métallos canadiens fut Howard Conquergood, représentant syndical à partir de 1943, responsable de l'éducation au syndicat vers la fin des années 1940, et responsable de l'éducation au Congrès canadien du travail en 1951, jusqu'à sa mort en 1958. Son influence a beaucoup contribué à l'unité et à l'entraide des efforts des syndicats industriels dans le domaine de la formation syndicale, tant en anglais ailleurs au Canada qu'en français au Québec. La première école du CCT tenue en français, en novembre 1948, regroupait 50 syndicalistes dont 28 étaient des Métallos, sous la présidence de R.-J. Lamoureux, représentant des Métallos. Les cours portaient sur l'administration d'un syndicat local, sur le travail du délégué, sur la législation syndicale québécoise, et sur la tenue d'une assemblée. Ils étaient conduits par Philippe Vaillancourt du CCT, par R. Cadotte des cheminots, par Gérard Rancourt du textile, et par Jacques Perreault, un avocat montréalais militant au parti CCF et qui deviendra président du journal *Le Devoir* en 1950. Le nom de ces quatre professeurs reviendra souvent pendant la décennie suivante. Au banquet qui clôturait l'école tenue en fin de semaine on notait la présence de Thérèse Casgrain du parti CCF et de son mari Pierre Casgrain. Les Métallos venaient des usines de Singer et Longtin à Saint-Jean, de Crane, Dosco, Dominion Bridge et General Steel Wares à Montréal.

Les syndicats locaux québécois étaient très attachés aux fêtes, aux rencontres, et à la fraternisation des travailleurs entre-eux. À cette époque le journal des Métallos abonde en mentions à propos de: pique-nique familial de Dosco au parc Belmont en juillet, présence du local de Singer dans une fête d'enfants à la Saint-Jean-Baptiste, balle-molle et danse à



Départ pour le pique-nique du 5063 en 1960. C'est le syndicat local chez Truscon, aujourd'hui Sidbec.

GSW, quilles à Dosco, fêtes à Stelco Lachine, à Crane et à Joliette Steel, danse à Rouyn, banquets de clôture dans les écoles de fin de semaine. Le syndicat local de Crane faisait un pique-nique estival annuel et, semble-t-il,le dernier s'est fait à la plage Théorêt de l'île Bizard en 1958. En 1954, le dépouillement d'un arbre de Noël réunissait 2000 adultes et enfants à Singer et, en 1958, le local de Crane le faisait encore. Le syndicalisme était porteur de fêtes, de fraternité entre les familles des travailleurs de chaque usine, et de loisirs communautaires. C'était sans doute un ingrédient important de la solidarité syndicale de l'époque; dans plusieurs endroits et dans de nombreuses grèves, cet esprit existe encore. Dans les rencontres éducatives ou à l'assemblée annuelle des Métallos québécois, aujourd'hui, on attache toujours une grande importance à la joie de la rencontre.



Vif contraste politique entre le Québec et l'Ontario. Compagnons de voyage en Suède et auteurs d'un reportage sur la social-démocratie dans le journal du syndicat en 1953, ces deux militants vivent après leur retour une expérience différente. À gauche, A. Authier, du 3647, sera candidat du PSD-CCF à l'élection provinciale de 1956 dans Jeanne-Mance et recevra moins de un pour cent du vote. Par contre, R. Gisborn, du 1005, sera élu député provincial CCF dans Hamilton-East, en Ontario.

Outre la solidarité entre travailleurs québécois, les Métallos favoriseront également la solidarité internationale. C'est en 1951 que le Conseil régional de Montréal souscrivait pour la première fois au fonds spécial d'aide aux activités de la Confédération internationale des syndicats libres dans le Tiers-Monde. Cette ouverture au syndicalisme mondial s'agrandira par la suite. Il sera souvent question du syndicalisme mondial

dans les pages anglaises du journal *Steel Labor*. En 1954, un dirigeant du syndicat local de Crane visitera la Scandinavie et détaillera dans le journal l'ampleur considérable de l'éducation syndicale en Scandinavie. En1956 le directeur canadien, Charles Millard, quittera son poste et ira piloter l'aide de la CISL auprès des syndicats dans le Tiers-Monde.

C'est aussi en 1951 que les Métallos publiaient le premier manuel syndical québécois sur les accidents du travail. Cette publication a réflété et stimulé l'intérêt des Métallos québécois pour la santé au travail. Cette publication réflétait aussi l'influence croissante du journaliste Réginald Boisvert. Celui-ci avait quitté la direction de *Front ouvrier*, le journal de la JOC, et rédigeait les pages françaises de *Steel Labour* depuis 1950, leur donnant une sensibilité syndicale et québécoise de haute qualité et qui se maintiendra avec ses successeurs: Pierre-Louis Gélinas, Marcelle Leclerc, Jean-Claude Lebel et Jean-Marc Carle. Travaillant à demi-temps, Réginald Boisvert mettait la main un peu à tout; journal, traduction, et éducation. Il quitta les Métallos en juin 1953 pour consacrer tout son temps à la rédaction des textes de l'émission télévisée de marionnettes: *Pépinot et Capucine*. Il aimait raconter sa joie lorsqu'il connut l'influence de ses articles sur le syndicalisme, dans les pages du *Front ouvrier*, sur la pensée d'Émile Boudreau et sur l'affiliation aux Métallos du syndicat indépendant de Normétal.

En 1951 il se tenait deux fins de semaine d'éducation: l'une groupant dix locaux des Métallos à Montréal et l'autre, bilingue, sous la direction du CCT à Rouyn, avec l'aide de Léo Tessier du textile et de Jean-Marie Bédard du bois. La tenue du cours à Montréal fut préparée par un comité formé de trois dirigeants locaux et d'un permanent.

En 1952, on rapportait trois fins de semaine d'éducation dans le Nord-Ouest et deux nouveautés à Montréal: un cours donné aux délégués de Dosco par leur président et leur permanent, et un cours de sensibilisation au CWS à 22 participants de Dosco et de Stelco qui se préparaient à le revendiquer dans leurs négociations. En 1953, l'éducation prend de l'ampleur.

Ampleur dans les horizons, d'abord. Le directeur canadien trace comme objectif de l'éducation syndicale, l'initiation des travailleurs en vue d'assumer un leadership dans la réforme de la société et en particulier dans l'action politique. Cet objectif est repris comme thème du cours donné par Pierre-Elliott



Pierre-Elliott Trudeau et Émile Boudreau, dans une école des Métallos pendant la grève de Noranda.

Trudeau dans une fin de semaine du Conseil du travail de Saint-Jean, où assistent 50 participants. Les autres professeurs sont: Charles Devlin, aujourd'hui commissaire du travail; André Thibaudeau, futur directeur québécois du SCFP; et Gérard Rancourt, futur secrétaire de la FTQ et vice-président du CTC. Pierre-Elliott Trudeau participe aussi aux expériences d'éducation faites dans les grèves de Noranda en 1953 et de Murdochville en 1957.

Ampleur dans les sujets: la discrimination, les coopératives de crédit; la prévention de la silicose et la comparaison des tâches et des salaires dans les fonderies; la formation de cinq formateurs, chargés de donner à leur tour des cours dans leur propre syndicat local (Singer, Dosco, Stelco Saint-Henri, Crane, Jos Robertson).

Ampleur dans les structures. On forme à Montréal un comité régional «permanent» d'éducation, lui-même chapeauté par un comité central canadien. On invite chaque syndicat local à se former un comité d'éducation. On alimente la réflexion syndicale des militants en créant *Information*, une revue spécialisée et bilingue.

En 1954, le syndicat local de Crane expérimente des buffets-causerie. Quatre dirigeants de Stelco Notre-Dame s'occupent eux-mêmes de la formation des délégués. L'audio-visuel fait son entrée, avec l'usage de films en français. L'usage de films avait été lancé chez les Métallos anglophones en 1949. Il avait incité l'ONF à produire des films d'éducation syndicale dans les deux langues, dont l'un des premiers s'intitulait: *Le directeur des recherches* et mettait en vedette le directeur des recherches des Métallos canadiens. Tout en poursuivant ces expériences, on élargit les expériences antérieures: lancement du premier manuel québécois du délégué auprès d'une quarantaine de militants réunis à Montréal pour définir les besoins en éducation; distribution d'une brochure écrite par Gilles Beausoleil sur le retard salarial du Québec par rapport à l'Ontario, retard qui est au coeur des négociations québécoises de rattrapage de l'époque; une semaine complète d'éducation auprès de la base, répétée en octobre et novembre dans quatre centres miniers du Nord-Ouest, sur le thème «le syndicalisme et la société» et conduite par l'abbé Gérard Dion et le professeur Émile Gosselin de l'Université Laval. Les sessions se tenaient le matin et le soir, six jours par semaine.

En 1955, l'éducation syndicale chez les Métallos québécois s'enrichit de l'influence qu'exerce Jacques V. Morin, secrétaire exécutif de la FUIQ depuis 1954. Les Métallos fournissent le quart des 175 participants à une fin de semaine de la FUIQ; la liste des professeurs inclut Fernand Daoust, futur secrétaire général de la FTQ, et au programme il y a un débat contradictoire sur l'action politique, entre trois participants dont deux Métallos. Les Métallos fournissent 37 des 100 participants dans une soirée sur les accidents du travail, organisée par le premier comité d'une centrale syndicale québécoise sur «les accidents du travail, les indemnités, l'hygiène et les maladies industrielles»; le comité est présidé par un membre des Métallos. Les Métallos publient le premier *Guide des négociations* utilisé au Québec. Le syndicat local de Warden-King organise une journée complète d'étude de la convention collective pour ses délégués. Le syndicat local de Dominion Bridge organise une fin de semaine d'étude, avec l'abbé Dion comme orateur invité. Enfin, le CCT et la FUIQ tiennent une réunion de quatre jours dans le but d'inventorier et de planifier l'éducation syndicale québécoise; ils y invitent l'animateur Guy Beaugrand-Champagne.



Fernand Daoust.



L'abbé Gérard Dion.

En janvier 1957, le fonds d'éducation des Métallos et plusieurs syndicats locaux envoient des militants à la semaine inaugurale de cours plus avancés mise sur pied par le CCT et la FUIQ, et qui s'inspire d'une expérience semblable au Canada anglophone. Le local de Stelco Lachine expérimente la mise-en-scène d'un arbitrage fictif dans l'éducation des délégués; cette expérience sera reprise l'année suivante au niveau régional montréalais, avec 150 participants.

En 1958, on compte 75 participants dans une école de fin de semaine. Les syndicats locaux de Stelco se groupent pour étudier la situation financière de l'entreprise. Le journal des Métallos souligne à ses lecteurs la valeur éducative de deux émissions de Radio-Canada: *Les idées en marche*, et *Point de mire* qu'anime René Lévesque. Ce dernier se fait photographier l'année suivante avec le président du syndicat local de Dominion Bridge, qui lui remet un chèque de 500 $ pour la grève des réalisateurs de Radio-Canada.

En 1959, l'animateur Guy Beaugrand-Champagne participe à la préparation du programme éducatif du Conseil régional montréalais. Il y a 200 participants à une fin de semaine



René Lévesque, pendant la grève des réalisateurs de Radio-Canada en 1959, reçoit un appui de 500$ de la part de J.-S. Bélec, président du 2843 à Dominion Bridge.

d'étude, dont le programme inclut un nouveau cours pour les rédacteurs de journaux locaux; une nouveauté, puisque le premier journal d'un local québécois a été celui de Singer à Saint-Jean, lancé l'année précédente. Dans le Nord-Ouest 110 membres participent à une école du CTC, qui inclut un cours sur la participation des épouses, donné par Huguette Plamondon, du syndicat des salaisons.

En 1960, on voit apparaître des thèmes précis faisant l'objet d'une étude soutenue. Le Conseil régional montréalais organise cinq journées d'étude, à un mois d'intervalle, sur la sécurité au travail. À Saint-Jean on tient une fin de semaine sur le thème: «sortir de la stagnation économique», qui constitue un problème important dans Saint-Jean et dans l'Estrie. Tout au long de cette décennie les militants des Métallos, et avec eux les militants des autres syndicats industriels de la FUIQ, ont apporté une contribution nouvelle et importante au progrès de la société québécoise.

Une longue marche vers l'unité interne au Québec

La décennie allant de 1950 à 1959 a été profondément marquée par l'influence dynamique et croissante du directeur Charles Millard jusqu'en 1956 et William Mahoney à partir de 1956. C'est le directeur canadien, en effet, et non le directeur Nicholson du district de l'Est canadien, qui assuma la direction de l'action syndicale, successivement dans le Nord-Ouest et sur la Côte-Nord en 1950, en Gaspésie en 1952, et dans la région montréalaise en 1957. Il unifia la direction de l'action syndicale au Québec en 1957 et la confia à un coordonnateur unique. Par la suite les Métallos québécois demanderont et obtiendront en 1960 et en 1961 un levier important de leur identité québécoise: l'élection par les membres d'un directeur québécois.

Jimmy Russell et ensuite Pat Burke ont formé ou dirigé une relève des mineurs francophones, qui ont joué par la suite un rôle important dans les luttes syndicales québécoises. C'était une équipe structurée et dynamique de militants et de représentants qui encadrait les luttes des mineurs pour implanter le syndicat des Métallos dans les mines du Québec. Cette équipe était présente et active dans toutes les régions minières: Rouyn, Malartic, Val d'Or, Chibougamau, la Côte-Nord, et la Gaspésie. Elle a saisi et a réussi à faire comprendre, entre autres dimensions, l'envergure québécoise des luttes minières dans l'Abitibi, sur la Côte-Nord et en Gaspésie. Non seulement le syndicalisme québécois mais aussi l'opinion publique québécoise, ont suivi les événements de ces luttes pour la conquête du droit de bâtir un syndicat industriel dans les mines du Québec. En 1957 donc, chez les Métallos québécois, il y avait du côté des mineurs une équipe de militants en pleine lutte.

D'un autre côté, celui des travailleurs industriels, il n'y avait pas le même travail d'équipe. Malgré les luttes et les progrès importants, il n'y avait pas équipe. En fait le directeur élu du district 5, dont le bureau était à Sydney en Nouvelle-Écosse, semblait s'accomoder avec complaisance d'un climat de discorde et de rivalité parmi les représentants montréalais du syndicat des Métallos. Depuis qu'il avait assumé le poste de directeur en 1947, J.C. Nicholson s'occupait fort peu de la marche du syndicat au Québec. Il y viendra rarement. À quelques occasions en 1955, la correspondance interne accordera le

titre d'assistant directeur à R.-J. Lamoureux, mais cette mention sera de brève durée: Nicholson ne confiait à personne la direction du bureau montréalais. La manifestation la plus tangible de cette absence de direction a été la lutte que se faisaient deux représentants des Métallos à la présidence de la FUIQ au congrès de Joliette en 1955. Le secrétaire-trésorier de la FUIQ Roméo Mathieu, suscitait la candidature de Raymond Lapointe, contre le président de la FUIQ, R.-J. Lamoureux. Celui-ci conservera quand-même son poste par un vote de 150 contre 83. Cependant plusieurs des militants des Métallos seront atterrés de s'entendre dire, dans les coulisses du congrès, que «c'était facile de diviser la délégation des Métallos: il suffisait de présenter deux Métallos l'un contre l'autre».

Ce fut donc un soulagement général quand le directeur canadien, William Mahoney, annonça à l'automne de 1957 la conclusion d'une entente avec le directeur du district J.C. Nicholson, en vertu de laquelle le directeur canadien unifiait sous sa propre autorité la direction du syndicat dans tout le Québec. En vertu de cette entente, le Québec continuait de faire partie du district 5. Les militants et les représentants se réjouirent des perspectives d'unité interne qui s'ouvraient ainsi à l'action québécoise des Métallos, et des perspectives d'un dynamisme accru dans la région montréalaise. Deux acteurs importants du désordre antérieur furent écartés rapidement: dès 1957, R.-J. Lamoureux devient directeur de la santé-sécurité au bureau canadien à Toronto et en 1961, J.T. Thompson prit sa retraite.

Très rapidement après l'unification de la direction du syndicat au Québec, celle-ci fut totalement déléguée à Pat Burke, qui ouvrit un bureau central en janvier 1958 pour lui-même, Émile Boudreau et Pierre-Louis Gélinas. Il portait le titre de coordonnateur régional, pour l'ensemble du Québec. L'action syndicale montréalaise réfléta bientôt cette nouvelle direction. Les présidents montréalais se réunissaient en août 1958 et formaient un comité d'aide aux grévistes de Stelco à Hamilton, formé de cinq membres dont le président du syndicat local composé 3953 de Saint-Jean, Gérard Docquier. La même sorte de coordination est apparue dans le soutien accordé aux grèves des bûcherons de Terre-Neuve et des réalisateurs de Radio-Canada. L'éducation et la coordination des négociations se sont accrues. Pat Burke succédait à R.-J.

Lamoureux en 1957 comme vice-président de la nouvelle FTQ. Il inaugurait en 1958 un caucus des délégués Métallos au congrès de la FTQ, dans le but de discuter et de coordonner les positions des délégués de tout le Québec. Ce caucus annuel d'une demi-journée était en fait l'ancêtre de l'assemblée annuelle qui naîtra en 1965.

Cotisations et élections

La cotisation syndicale qui était de 2 $ depuis 1948 est haussée à 3 $ par mois au congrès international de mai 1952, puis à 5 $ par mois au congrès international de septembre 1956. Les élections des dirigeants du syndicat continuent de se faire au suffrage universel en 1949, 1953 et 1957. En l'absence de contestation importante, la participation québécoise est faible. Les élections des dirigeants des syndicats locaux qui étaient annuelles jusqu'en 1954, deviendront biennales à partir de cette date.

Les Métallos et la société québécoise

Au début de 1952, R.-J. Lamoureux redevient président du Conseil du travail de Montréal. Deux autres des officiers sont des Métallos: Eugène Dorais de Dominion Bridge et Maurice Riopelle de Stelco Lachine. C'est à titre de président du CTM que R.-J. Lamoureux lance un appel invitant les travailleurs à battre Maurice Duplessis aux élections provinciales; il suggère comme alternative de voter CCF, sinon libéral. Le syndicat se réjouit de la défaite de trois candidats de l'Union nationale dans les comtés ouvriers de Montréal Saint-Henri, Montréal Sainte-Marie et Maisonneuve. Le journal des Métallos relate l'appui du CTM à la grève de Canadian Copper Refiners du groupe Noranda, et en mars 1953, il rapporte la dénonciation par R.-J. Lamoureux de l'usage des casseurs de grève et des brutalités de la police provinciale à CCR. La présidence du CTM sera occupée encore une fois par Raymond Lapointe, un Métallo, pendant l'année 1954. En 1953, et encore une fois en 1955, on signale que Gérard Poirier de Crane est vice-président du CTM.

Ce sont avant tout des Métallos qui animeront le Conseil du travail de Saint-Jean, à ses tout débuts et encore aujourd'hui. De 1950 à 1957 le président en sera René Martin, le prési-

dent du syndicat local chez Singer. Jusqu'à maintenant, tous ses successeurs ont été des Métallos.

Au sein de la FUIQ

À la fondation de la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ), en 1952, le président en sera R.-J. Lamoureux qui conservera la présidence jusqu'à la fusion de 1957 et la création de la FTQ. René Martin, de Singer, sera vice-président. Au premier congrès de la FUIQ, en 1953 à Saint-Jean, les Métallos constituaient la plus forte délégation avec 30 des 145 délégués présents. La FUIQ tiendra son second congrès à Champigny en 1955, et son troisième et dernier congrès à Joliette en 1956 où Gérard Poirier de Crane deviendra vice-président. L'année 1957 sera celle de la fusion et de la création de la FTQ.

Durant la brève existence de la FUIQ, les Métallos ont participé pleinement aux nombreuses actions conjointes de la FUIQ et de la CTCC. Déjà en 1949, le journal du syndicat soulignait la grève d'Asbestos et les contributions de soutien versées par le conseil régional montréalais et par les syndicats locaux de Crane et de Singer. En 1953, il soulignait l'opposition conjointe du CCT et de la CTCC aux changements de la loi électorale. En 1953, à Noranda, les Métallos invitaient des dirigeants de la CTCC à participer aux séances d'éducation offertes aux grévistes. En 1954 le journal des Métallos relatait la marche conjointe FUIQ-CTCC contre les bills 19 et 20 adoptés par le gouvernement Duplessis. C'est Gérard Pelletier, alors directeur du journal *Le Travail* de la CTCC, qui était le conférencier invité au banquet de clôture du congrès de la FUIQ en 1955. Le journal des Métallos rapporte qu'il y parlait de problèmes importants pour les syndicats industriels: les défis de l'automation; la nouveauté de l'industrialisation québécoise (autant de nouveaux travailleurs industriels en dix ans que pendant les cent années précédentes, c'est-à-dire 200 000 de plus entre 1939 et 1949); et enfin l'injustice de la carte électorale envers les ouvriers (il suffisait alors de 7500 cultivateurs pour élire un député, alors qu'il fallait 60 000 ouvriers pour élire un député).

En 1954 et 1955, dans les entreprises de Québec Iron & Titanium, les Métallos du Hâvre-Saint-Pierre et la CTCC de Sorel s'entendent pour négocier conjointement l'évaluation



Lors de la première marche sur Québec en 1954 contre les projets de loi 19 et 20, R.-J. Lamoureux, de la FUIQ, serre la main de Jean Marchand, de la CTCC. De gauche à droite: Philippe Girard (CTCC), J.-P. Tessier (FUIQ), R. Mathieu (FUIQ), J. Chaloult (FUIQ), R.-J. Lamoureux (FUIQ), J. Marchand (CTCC), G. Picard (CTCC), P. Vaillancourt (FUIQ), W. Dodge (FUIQ).

des tâches en utilisant le système CWS des Métallos. Les contacts sont particulièrement étroits avec la Fédération de la métallurgie de la CTCC et avec Gérard Picard, le président de la centrale. Ils le seront moins avec la Fédération des mines et avec Jean Marchand, le secrétaire de la CTCC. La Fédération des mines de la CTCC tenta vainement de rivaliser avec les Métallos dans les mines de cuivre de Chibougamau. Elle ne réussit à syndiquer que les mineurs de Chapais, qui resteront, de ce fait, isolés des autres mineurs de cuivre québécois, pendant les deux décennies suivantes.

Le travail conjoint Métallos-CTCC fut suffisamment fructueux pour s'étendre à l'Alcan. En 1957 un groupe de la CTCC se rendit en visite au bureau chef des Métallos à Pittsburgh. Adrien Plourde, le président de la Fédération de la métallurgie, visita sous les auspices des Métallos, les alumineries de l'Alcoa aux États-Unis et l'aluminerie de l'Alcan à Kitimat; le système d'évaluation CWS des Métallos devint un des enjeux de la grève d'Arvida en 1957; la CTCC aida les Métallos de Kitimat; et lorsqu'elle se trouva à court de fonds, les Métallos firent un prêt sans intérêts de 350 000 $ aux grévistes d'Arvida; ces derniers étaient présents en force à la marche sur Mur-

dochville et à la marche sur Québec qui la suivit.

Le climat de l'époque, on s'en souviendra, était unitaire: fusion créant l'AFL-CIO aux États-Unis en décembre 1955, fusion créant le CTC en 1956, et fusion créant la FTQ en 1957. Tant les dirigeants de la Métallurgie-CTCC que ceux des Métallos-FUIQ-CCT, n'envisageaient pas de quitter leur centrale respective, mais visaient plutôt la création d'une centrale unique. L'apogée de ce climat unitaire, en ce qui a trait au Québec, fut le congrès de fondation du CTC en mai 1956; malheureusement, à cette date, le projet d'une entente acceptable pour tous et incluant la CTCC, n'était pas encore au point. Lorsqu'il le sera, en 1957, la CSN le refusera à toutes fins pratiques; le climat unitaire refluait.

Au sein de la FTQ

La création de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) en 1957 par la fusion de la FUIQ et de la FPTQ se fit donc sans la CSN. C'était et c'est resté fort dommage. Cependant il est faux de prétendre que l'absence de la CSN ait créé au sein de la FUIQ «un fort courant hostile à l'opération», ou que «la FUIQ ait redouté une fusion avec la seule FPTQ car l'aile progressiste craignait d'être écrasée...», comme on le prétend dans l'*Histoire du mouvement ouvrier* publiée par la CSN et la CEQ. Nul autre syndicat au sein de la FUIQ n'avait travaillé plus fort que les Métallos à se rapprocher de la CSN; ni plus visé l'unité syndicale québécoise; ni conduit une action plus militante ou plus progressiste. Déçus de l'échec, les Métallos l'étaient certainement. Hostiles à la fusion, même tronquée? Certainement pas. Fernand Daoust, cité par Michel Grant, a déclaré: «C'est avec amertume et tristesse que les leaders les plus actifs de la FUIQ acceptent ce mariage de raison...» La raison de cette acceptation était l'espoir et l'idéal unitaire, qui préférait le dynamisme de l'unité aux délices de la division. Il faut aussi noter que le vote final en faveur de la fusion, au congrès final de la FUIQ les 13 et 14 février 1957, fut unanime.

Après la création de la FTQ en février 1957, les Métallos connurent, à la fois, le dynamisme qui résultait de la fusion au sein de la FTQ et la corrosion qui résulta des rivalités intersyndicales avec la CTCC. Au sein de la FTQ, les travailleurs d'Iron Ore membres des Métallos signaient leur première convention collective et témoignaient que la fusion entre les cen-

trales canadiennes avait déjoué une grande manoeuvre patronale de division inter-syndicale. De même, les mineurs de Murdochville avaient adhéré en 1956 au syndicat des Métallos avec l'accord des dirigeants du CMTC. Mais dans leur cas, ce tournant heureux ne fut qu'un petit détour, vite corrigé par Noranda Mines avec l'aide du gouvernement Duplessis. Ces deux larrons en foire ajouteront aux impasses juridiques, la provocation à la grève par le congédiement du président le 8 mars 1957. Ils y ajouteront aussi la répression policière, l'embauchage de scabs et le congédiement des grévistes qui n'étaient pas retournés au travail. Il y aura un mort. Le syndicat des Métallos réussira à attirer l'attention publique sur ce scandale qui sera diffusé par les mass-media dans tout le Québec.

En juin et en juillet, les Métallos multiplient les contacts auprès des dirigeants de la nouvelle FTQ pour les sensibiliser au drame de Murdochville. Tous, qu'ils soient issus de la FUIQ ou de la FPTQ sont désireux d'aider. La ferveur de l'appui reçu des dirigeants issus de la FPTQ s'explique par au moins deux raisons. L'une est le renforcement du syndicalisme, à grâce à la fusion, face à l'hostilité de Duplessis. L'autre est que Noranda et Duplessis s'attaquaient, non pas seulement à ses travailleurs et aux Métallos, mais aussi à un rejeton issu de la fusion unitaire.

Au tout début d'août, les grévistes de Murdochville et les Métallos demandent l'intervention massive de tout le syndicalisme québécois. Elle leur sera acccordée. Le comité de grève de Murdochville, avec l'aide de Roger Bédard et de Michel Chartrand alors temporairement à l'emploi des Métallos, demandait un appui qui aiderait à briser l'isolement de leur lutte au coeur de la forêt gaspésienne. Les perspectives étaient sombres. Le projet d'une marche fut exquissé. Dans les heures suivantes le directeur canadien W. Mahoney donnait son accord au projet, et au nom des Métallos demandait et obtenait l'appui initial de Claude Jodoin et de Gérard Picard. Tout le poids de l'action reposait sur la présence physique des dirigeants sur la ligne de piquetage minée par les scabs et les policiers, et celle de centaines de syndicalistes pour symboliser l'appui du syndicalisme québécois en dépit de l'isolement gaspésien. Tous les dirigeants du syndicalisme québécois y seront.

Non seulement ils y seront, mais en quelques jours ils obtiendront une participation monstre; d'une part celle des

L'énorme et dramatique procès issu de la grève de Murdochville a marqué tout le syndicalisme québécois, faisant la preuve de la vulnérabilité qui découle de l'illégalité. Des centaines de témoignages et les longs mois de travail acharné d'une nombreuse équipe n'ont pas réussi à empêcher un jugement majoritaire condammant le syndicat à deux millions et demi de dollars en dommages. Le jugement final fut rendu en 1970, treize ans après la grève.



Roger Bédard s'adressant à la foule devant l'édifice de l'Assemblée nationale, lors de la marche sur Québec.

grévistes d'Arvida, d'autre part celle des syndicalistes de la FTQ contactés par Roméo Mathieu et Huguette Plamondon pour l'ex-FUIQ, et par Roger Provost et Louis Laberge pour l'ex-FPTQ. Les deux groupes de supporteurs forcément distincts en raison de la nouveauté de la fusion, travailleront avec une ferveur qui fera l'admiration de tous les Métallos qui y étaient impliqués. Bien plus, ils réussiront. À six heures le matin à Murdochville, se pressaient des centaines de militants où se cotoyaient ceux de Canadair et de Canada Packers. Ces efforts parallèles et conjugués se poursuivirent jusqu'à la fin de la grève dans les assemblées dont celle de Drummondville, dans la marche sur Québec et dans la protestation au port de Montréal contre le déchargement du cuivre de Gaspé. Même s'ils n'ont pas empêché l'écrasement de la grève, ils ont constitué le baptême de la nouvelle FTQ; celle-ci était déjà fusionnée: désormais elle sera aussi unifiée.

D'avoir vécu cette expérience de l'unité à Murdochville, explique en bonne partie l'attitude de la délégation des Métallos au congrès de la FTQ à l'automne 1957. Roméo Mathieu, qui occupait le poste de secrétaire-trésorier, faisait face à la candidature de Roméo Girard, des Teamsters. Dans le cadre de sa campagne, Roméo Mathieu fit distribuer un feuillet où non seulement il s'identifiait à la lutte de Murdochville, mais où on allait jusqu'à dire qu'un vote contre Mathieu était un vote contre Murdochville.



Un autre syndicat de la FUIQ était celui du textile. Assis, le second à partir de gauche est Robert Dean, alors représentant de ce syndicat et aujourd'hui député péquiste; le troisième est Jean-Marc Ringuette, mécanicien, président du syndicat à Celanese et président du Conseil du travail de Sorel.

L'émoi chez les Métallos fut vif. Car non seulement Murdochville était une grève des Métallos, mais en plus la délégation des Métallos se sentait responsable de l'unité vécue dans la lutte de Murdochville. À la quasi-unanimité, la délégation des Métallos, quoique majoritairement en faveur de la candidature de Mathieu, se refusa à lui donner un appui écrit et à cautionner cet excès de langage. L'appui à Murdochville avait été l'affaire de toute la FTQ et non celle d'un seul groupe. Cette délégation des Métallos, la plus importante de la nouvelle FTQ avec un dixième des délégués, démontrait un souci de la solidarité interne de la FTQ, qui n'a pas été démentie dans les décennies subséquentes.

Quant aux relations entre les Métallos et la CTCC, elles demeurèrent cordiales au début; en 1958, les Métallos invitaient Gérard Picard à prononcer un discours à l'assemblée des Métallos canadiens. Mais elles devinrent plus distantes par la



La CTCC était présente à l'assemblée des Métallos canadiens en 1958. On reconnaît ici: Gérard Picard, P. Baskin (Métallos, C.-B.), Marcel Pepin, H. Waisglass (Métallos, service des recherches), N. Gauthier, T. Payne, A. Plourde.

suite. Gérard Picard quittait son poste de président, dans le cadre de la lutte interne assez féroce qui l'opposait à Jean Marchand, en 1958. Après le départ de Gérard Picard et sous l'influence ou la présidence de Jean Marchand à la CTCC, le climat tourna à l'hostilité, particulièrement avec la lutte intersyndicale de Baie-Comeau en 1959, et avec le début des maraudages de la CSN, en 1960 à Chibougamau.

La participation des militants des Métallos dans les activités de la gauche québécoise, la gauche démocratique, fut enthousiaste et intensive. On se doit cependant de souligner la stérilité des résultats immédiats: Duplessis était reporté au pouvoir provincial; déjà le CCF était miné par la question québécoise; et enfin, la masse des travailleurs n'accordait que peu de crédit aux options politiques des militants syndicaux.

En 1954, la FUIQ lance le débat sur son «Manifeste» à son congrès de Champigny. En 1955 la FUIQ reprend le débat, mais surtout se prononce sur la création d'un «3e parti» qui

serait le pendant québécois du CCF; le congrès rejette cette proposition par un vote de 108 contre 69. En juin 1956, le journal des Métallos présente les candidats du PSD, la section québécoise du CCF, qu'appuie le syndicat dans l'élection provinciale, et parmi lesquels on voit un permanent de la CTCC Jean-Robert Ouellet, qui est aussi un ancien créditiste comme le sont également plusieurs militants des Métallos. En 1956 également, certains Métallos participent aux efforts de création d'une Rassemblement politique provincial, auquel s'intéressait Pierre-Elliott Trudeau, et qui n'aura pas de suite. En 1958, le CTC lance l'idée d'un regroupement qui élargirait la base politique du CCF et qui permettrait une participation syndicale directe; le NPD sera fondé en 1961. En 1959, Roger Bédard pilote la présentation au gouvernement d'un vigoureux mémoire réclamant une refonte de la loi des mines, particulièrement en ce qui concerne la prévention des accidents, et le camouflage des accidents au détriment des droits des accidentés.

Durant cette décennie, l'idéal d'un socialisme démocratique motivera profondément les militants des Métallos et ceux de plusieurs autres syndicats au Québec. Il motivera le militantisme syndical et le bouillonnement d'initiatives en éducation syndicale. Cependant il ne débouchera pas sur une action politique de masse.



La présentation du premier mémoire syndical québécois sur la prévention des accidents. De gauche à droite, au premier rang: Bruno MacDonald, Roger Bédard, R.-J. Lamoureux, Émile Boudreau, Alfonse Villeneuve (Noranda); au deuxième rang: Claude Beauchesne (Québec Lithium), Michel Chartrand (parti PSD-CCF), Pierre Purcell (Manitou-Barvue), Phil Gagné (Quemont).

4
Les années 1960
L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

Les luttes pour le droit de se syndiquer

Air Liquide — Canadian Steel Foundries, Electrolux — Ingersoll-Rand à Sherbrooke — L'acier de charpente montréalais — Changements aux statuts du CTC — Le groupe Noranda; les interventions de René Lévesque — Murdochville et Matagami — La retenue volontaire des cotisations syndicales — Valleyfield, Murdochville, Montréal-Est

La négociation

Nombre et diversité des conventions — Pensions et assurances — Sécurité et santé — L'arbitre unique — Le français langue de travail — La Côte-Nord

La vie interne du syndicat

D'où vient l'usage du nom «Métallos»? — L'apparition d'un programme québécois de formation — Le financement des grèves — La grève des mineurs américains — Le fonds de grève du district — L'élection de 1961: la création d'un district québécois — L'élection de 1965: la création de l'assemblée annuelle — L'élection de 1969: maintenir le cap

Les Métallos et la société québécoise

La FTQ — Appui au NPD — Un changement de ton

À partir de 1960 les grands traits de l'identité québécoise du syndicat des Métallos sont affirmés par l'explosion de ses effectifs, par l'envergure de ses luttes pour les libertés syndicales, par une négociation militante devenue locale et décentralisée, par le choix des dirigeants québécois dans des élections mouvementées faites au suffrage universel, et par l'importance de sa participation à l'affirmation de la FTQ dans la société québécoise.

Ce chapitre tentera de mettre en relief l'émergence de ces grands traits et l'intensité du moment, au moyen de quelques chiffres, quelques résumés et quelques récits. Nous verrons dans la première section que le rattrapage législatif et les progrès de la démocratie québécoise ont aidé à cette explosion des libertés syndicales où ses effectifs ont presque triplé, passant de 11 000 à 30 000 membres. Nous verrons le dénouement de grandes épopées québécoises de syndicalisation, comme celle du groupe Noranda qui a duré quinze ans, et comme celle de Ingersoll-Rand à Sherbrooke qui a duré un quart de siècle.

Nous verrons dans la deuxième section quelques illustrations des nouveautés conquises dans des négociations qui sont le plus souvent locales et décentralisées, au prix d'une hausse dramatique du nombre des grèves. Certaines de ces nouveautés préfigurent la future législation québécoise, notamment sur l'usage du français au travail, et sur la santé et la sécurité au travail.

L'affirmation de l'identité québécoise devient très visible dans la vie interne du syndicat, qui fait l'objet de la troisième section. On y voit l'apparition de son journal actuel, et d'un programme de formation plus distinct. On y voit les trois élections capitales de 1961, de 1965 et de 1969, où le suffrage universel a sculpté plusieurs des traits québécois du syndicat. L'enjeu de l'élection de 1961 sera la création d'un district québécois. Un des enjeux de l'élection mouvementée et passionnée de 1965 sera la création d'une assemblée annuelle québécoise, symbolique de l'affirmation de la démocratie et du Québec. Un des enjeux de l'élection de 1969 sera le maintien de cette affirmation.

Enfin, la quatrième section constate l'importance mais aussi la stérilité, dans l'immédiat du moins, du soutien donné par les militants au Nouveau Parti démocratique. Elle tente d'illustrer l'importance et l'intensité de la participation des

Métallos à l'affirmation de la FTQ comme le principal porte-parole des travailleurs du secteur privé québécois, dans une période où la société québécoise elle-même réaffirmait l'existence de son identité collective.

Les luttes pour le droit de se syndiquer

Les 11 000 Métallos de 1960 étaient devenus 30 000 en 1970. Cette explosion s'est faite dans vingt-cinq villes différentes réparties à la grandeur du Québec: du Témiscamingue aux Îles-de-la-Madeleine et de Beebe à la baie de James. Ces affirmations de l'identité collective des travailleurs se sont faites souvent dans la lutte: congédiements, intimidations, syndicats de boutique, ou syndicats indépendants. Ces succès ont souvent bénéficié du rattrapage législatif québécois: à partir de 1959 la réinstallation du travailleur congédié, la modernisation subséquente de l'administration de la loi, et en 1964 l'adoption du Code du travail sous Jean Lesage et le Parti libéral.



À Air Liquide, discussion sur la première convention avec le représentant Gaston Beaulieu, auparavant démouleur chez Warden-King.

Air Liquide

René Lévesque, le secrétaire-archiviste du syndicat local 6394, a été réinstallé en 1965 dans son emploi avec deux ans de salaire, en même temps que dix autres travailleurs congédiés en 1963 pour avoir voulu former un syndicat. Air Liquide a lutté d'arrache-pied contre la syndicalisation.

La CRT ordonna un vote de représentation où 53% des travailleurs ont voté pour les Métallos en juin 1965. Enfin, après trois ans, la première convention collective fut ratifiée et entra en force le 7 février 1966. Les travailleurs y avaient obtenu la formule Rand, mais ils n'avaient pas dissipé toute l'hostilité patronale, et dès 1969 ont dû faire une grève de neuf semaines. Et leur lutte subséquente sera longue.

Canadian Steel Foundries, Electrolux

Quand ils ont voté à 85% en faveur des Métallos en janvier 1966, les travailleurs de Canadien Steel Foundries se sont débarrassés d'un syndicat de boutique notoire dans la métallurgie montréalaise depuis 22 ans, le Montreal Steel and Foundry Workers Union dirigée par Harry Mockeridge. Ils ont été imités trois mois plus tard à Canadian Steel Wheel dans un vote favorable à 90%. Les travailleurs d'Electrolux, en



Les travailleurs du Canadian Steel Foundries signent une autorisation pour la retenue de la cotisation syndicale, sous l'oeil attentif de Gérard Proulx, représentant du syndicat.

adhérant aux Métallos en 1965, se sont débarrassés d'un syndicat de boutique accrédité depuis 1944.

Ingersoll-Rand à Sherbrooke

Vingt-sept longues années se sont écoulées avant que les travailleurs de la Rand aient réussi à vaincre l'anti-syndicalisme farouche de leur employeur et à signer une convention avec un syndicat libre, en 1970. On se souviendra que la Rand avait réussi à casser les reins du syndicat deux fois déjà, en 1943 et en 1956. Le dernier chapitre de cette longue épopée s'est déroulé de 1963 à 1969.

En une fin de semaine, 68% des travailleurs de la Rand adhèrent aux Métallos. Lundi le 25 février 1963, ils déposent leur demande d'accréditation. L'employeur entame sa riposte en tentant de violer le secret de l'adhésion syndicale, imitant en cela l'attitude de Noranda à Murdochville en 1956. Il veut faire témoigner individuellement 250 de ses travailleurs devant la CRT, il distribue aux travailleurs une formule de démission des Métallos, et il interroge les travailleurs individuellement sur

leur allégeance syndicale. Il fait traîner les procédures. Face à cette intimidation, et tenant compte de la faiblesse de la loi d'alors à cet égard, le syndicat consent à un vote en octobre, où il reçoit la pluralité des votes mais non la majorité absolue requise par la loi. En dépit des lettres et d'une émission de télévision de l'employeur, 275 travailleurs votent pour les Métallos, 267 votent contre, 11 annulent leur vote et 4 s'abstiennent de voter.

Les travailleurs recommencent tout de suite sans dételer. Une majorité adhère et demande une accréditation en décembre 1964. En mars 1965, ils obtiennent une accréditation et veulent entamer les négociations. La Rand réplique en prenant un bref de prohibition contre cette accréditation. Car entretemps, le Rand avait acheté une autre usine de Sherbrooke, Sherbrooke Machineries où le syndicat des Machinistes détenait une accréditation, et de concert avec eux avait obtenu l'extension de l'accréditation des Machinistes aux deux usines. La Cour supérieure casse ce bref de prohibition en août 1966. Les Métallos redemandent à négocier. La Rand en appelle du jugement de la Cour supérieure devant la Cour suprême: une façon sûr d'allonger les délais. Finalement, en janvier 1969, les deux syndicats s'entendent sur un vote gouvernemental de représentation syndicale qui dénouerait l'impasse: 402 travailleurs votent pour les Métallos et 207 pour les Machinistes. Ils obtiennent l'accréditation de leur syndicat à la fin de l'automne 1969, et signent enfin leur première convention en mai 1970.

L'acier de charpente montréalais

Mais la loi est loin d'être parfaite. Les travailleurs de l'acier de charpente montréalais ont perdu des luttes héroïques contre une répression patronale féroce: fermetures d'usines, grèves, congédiements massifs, intimidations, et recours à un racket anti-syndical infâme, la Fédération canadienne des associations indépendantes. Les efforts des travailleurs et des Métallos pour implanter un syndicat oeuvrant à l'échelle de l'industrie, furent cassés à cause du cadre trop restreint du Code du travail qui ne visait et ne vise encore que l'usine individuelle, de l'absence dans ce temps-là des articles «anti-scabs» de la loi ou de la fermeture subséquente de leur usine. L'espoir de construire un syndicat industriel dans cette industrie était alimenté par la faiblesse des salaires, les conditions dangereu-

Assemblée annuelle des syndicats locaux du Québec les 4 et 5 octobre à Montréal

LE MÉTALLO

VOLUME 4 SEPTEMBRE 1968 NUMÉRO 5

Dans l'industrie de l'acier de charpente

Une dure bataille pour la liberté d'association



André Soucy, membre du comité de négociations, et Robert Couture, président du syndicat local des métallos de la compagnie Standard Structural Steel.



Ulidge Couture, président du syndicat local de la compagnie Canadian Structural Steel, et Gérard Proulx, représentant des Métallos, responsable de la campagne de recrutement syndical.



Jean-Louis Lachance, (photo du haut) président du syndicat local de la compagnie Eastern Canada Steel.

Gaston Tremblay, vice-président du syndicat local de Dominion Bridge et représentant du syndicat pendant la campagne d'organisation, en compagnie de Arthur Bourgouin, président du syndicat local des métallos de la compagnie Lord et Cie Limitée.



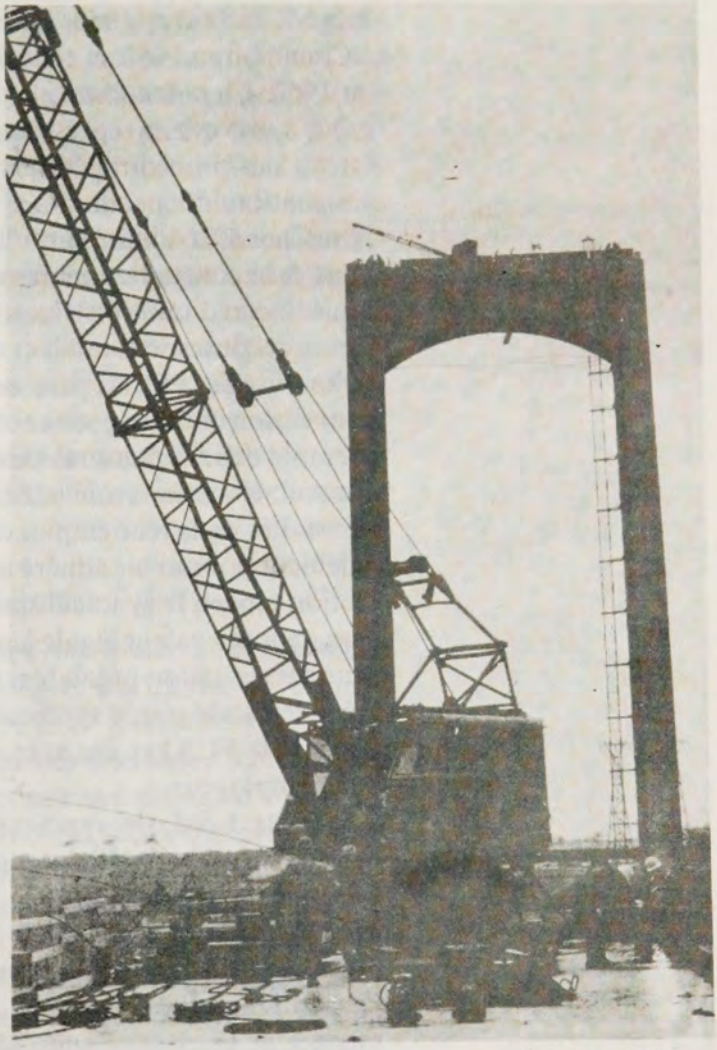

(Photos : Jacques Grenier)

ses du travail, et l'instabilité de l'emploi dans une industrie déchirée par la concurrence, et aussi par les gains réels mais isolés faits dans les usines syndiquées de Dominion Bridge, Truscon, Louis Pickard à Montréal, et de McKinnon à Sherbrooke.

En mars 1968, les Métallos déposent trois demandes d'accréditation devant la CRT pour les 350 travailleurs de trois employeurs importants dans cette industrie: Canadian Structural Steel, Lord & Cie, et Standard Structural Steel. Pendant la campagne d'adhésions, plusieurs avaient été congédiés: les huit dirigeants du syndicat et douze autres travailleurs chez Canadian, treize chez Lord et quinze chez Standard. Ces congédiements répétaient l'histoire de dix congédiements semblables à Standard en 1956, celle de dix congédiements semblables à Canadian en 1962, et celle de quarante congédiements à Lord en 1962. Chez Standard, le conflit se dénoua de façon rapide grâce à un vote de représentation gagné par les Métallos, et au retrait des procédures d'obstruction par les dirigeants d'une association indépendante.

Chez Canadian, la multiplication des procédures juridiques et la contradiction des décisions retarderont pendant 27 mois l'accréditation enfin accordée au syndicat en juin 1970. Ces procédures se fondaient entre autres sur la reconnaissance volontaire de la FCAI par l'employeur et sur la signature d'une convention collective sans accréditation gouvernementale. Par exemple deux signataires de cette convention ont été d'abord condamnés pour avoir adhéré aux Métallos et, par la suite, réinstallés dans leur emploi dont ils avaient été congédiés illégalement pour avoir adhéré aux Métallos. Ce genre de contradiction amena le syndicalisme québécois à obtenir la suppression de toute valeur légale à une convention collective conclue sans accréditation préalable. Cet encadrement juridique accru a été demandé par le syndicalisme pour mieux lutter contre la plaie de la FCAI et des autres syndicats de boutique dominés par l'employeur.

Chez Lord, le syndicat a été finalement cassé par le recours au scabs. Malheureusement les événements ont donné raison à la menace sinistre et scandaleuse publiée dans le *Montréal-Matin* du 21 août 1968 et faite par Ubald Brunet, président de la United Business Security, comparse patronal de Lucien Tremblay de la FCAI, et embauché par Lord et Cie. Sa menace se lit comme suit: «Si la police n'est pas capable de

nous protéger, nous on va s'en occuper. J'ai déjà brisé Murdochville avec 1700 gars». En dépit d'une telle menace, les travailleurs de Lord déclenchent une grève légale le 26 août 1968. Lord recourt à des scabs. Sauf deux incidents à la mi-octobre, la grève est paisible. Le 15 novembre il y a une grande manifestation — paisible — FTQ, CEQ, et CSN sur la ligne de piquetage. Néanmoins le 2 décembre un juge accorde une injonction limitant à quatre personnes le nombre de piqueteurs. Les scabs continuent d'entrer. En décembre le Front de libération populaire organise une manifestation et en janvier le Front de libération du Québec fait détoner une bombe.

Malgré des succès juridiques dérisoires, par exemple l'ordre donné à l'automne 1969 de réinstaller le président congédié au printemps 1968, ou par exemple la condamnation de Lord et Cie pour refus de négocier, la grève est perdue. Cette défaite des travailleurs et des Métallos, aux prises avec l'anti-syndicalisme des employeurs et avec leur outil, la FCAI, ressemble comme un frère jumeau à la grève perdue de Victoria Precision Works dans l'est de Montréal, déclenchée en janvier 1968 et où l'accréditation des Métallos à cette usine, suivie d'une grève légale, n'avait pas réussi à empêcher les scabs, une injonction, et la signature d'une convention collective avec la FCAI non accréditée. Pourtant le triomphe apparent de la FCAI sera de courte durée. Peu après, de nombreux travailleurs aux prises avec la FCAI demanderont l'aide des Métallos, qui joueront un rôle de premier plan dans sa déroute durant la décennie suivante.

Changements aux statuts du CTC

Les travailleurs de Canron à Trois-Rivières ont déclenché une crise interne au sein du Congrès du travail du Canada quand ils ont voté à 411 contre 51 pour quitter le syndicat des Mouleurs et adhérer au syndicat des Métallos. Suite à cette adhésion le conseil exécutif imposait des sanctions contre les Métallos pour violation des statuts du CTC, qui prohibaient tout changement d'affiliation syndicale à l'intérieur du CTC; les Métallos réclamèrent des changements aux statuts du CTC; et en juin 1966, le congrès du CTC à Winnipeg adoptait un amendement à ses statuts, permettant les changements d'affiliation syndicale à l'intérieur du CTC quand celui-ci les juge justifiés. Par la suite, plusieurs groupes de travailleurs québé-

cois suivront cet exemple et utiliseront cette procédure assouplie qu'on appelle la procédure de justification.

L'enjeu de cette crise était la reconnaissance par le CTC de l'identité, de la présence et de l'efficacité québécoises d'un syndicat. Les Métallos demandaient la reconnaissance de la volonté spontanée des travailleurs, qui s'était d'abord manifestée par la rapidité de leur adhésion: treize jours. Les Métallos se réclamaient de l'appui de la FTQ. Ils invoquaient la non-affiliation du groupe des mouleurs à la FTQ, l'absence d'éducation syndicale, la faiblesse de la présence québécoise de ce syndicat et son inefficacité syndicale. Le salaire des travailleurs avait plus progressé dans leur première négociation avec les Métallos, que dans les dix années précédentes avec les Mouleurs. Pour la première fois leur négociation collective s'était faite en français. Elle avait aussi donné aux travailleurs un système conjoint d'évaluation des salaires; un comité conjoint de sécurité et des inspections régulières; le droit de contester les règlements disciplinaires; un régime de retraite et une assurance-groupe, tous deux payés uniquement par l'employeur.

Cette possibilité pour un groupe de travailleurs de justifier un changement d'affiliation syndicale sans violer pour autant le principe fondamental de non-maraudage entre les affiliés du CTC, différencie maintenant les statuts du CTC des statuts de l'AFL-CIO aux États-Unis. De plus, son extension à toutes les centrales québécoises a été proposée par la FTQ et le CTC à la CSN et à la CEQ, dans les pourparlers subséquents — et stériles — en vue de mettre fin aux maraudages systématiques, clandestins ou injustifiés entre les affiliés des centrales syndicales québécoises.

Le groupe Noranda; les interventions de René Lévesque

L'adhésion aux Métallos des 6000 travailleurs québécois du groupe Noranda, s'est faite grâce à la synergie de nombreuses pièces, jusque-là détachées, de la société québécoise. Les hommes, les femmes et les familles qui subissaient la loi privée de Noranda représentaient toutes les variétés de ce qu'étaient les travailleurs québécois; ils faisaient tous les métiers de la métallurgie minière, dans l'industrie comme à Valleyfield ou dans la mine comme à Murdochville; ils y étaient de longue



La mécanisation est encore rudimentaire dans les mines souterraines en 1962. Ici un chantier d'abattage à 4200 pieds sous terre à Normétal. Le mineur est Clément Godbout, aujourd'hui directeur québécois du syndicat.

date comme à Montréal-Est, ou de date récente comme à Matagami. C'est la marée montante de toutes leurs aspirations humaines qui a submergé l'anti-syndicalisme de Noranda. Confrontés à l'imposture de syndicats indépendants de tout sauf de leur employeur, ils ont choisi la liberté du syndicalisme industriel.

Dans chacune des régions où ils habitaient, déjà des milliers de travailleurs étaient en train de construire le syndicat des Métallos. Dans l'Abitibi, les Métallos avaient survécu à l'anti-syndicalisme de Noranda et ils étaient présents et actifs dans les autres villes minières de Malartic, de Val d'Or et de Chibougamau. En Gaspésie, ils étaient nombreux à connaître la présence des Métallos sur la Côte-Nord et au Nouveau-Brunswick. Dans la plaine du Saint-Laurent aux alentours de Montréal, c'est par milliers que des Métallos brisaient les liens de leur syndicat indépendant et se joignaient aux Métallos. Dans les Cantons de l'Est, les mineurs de cuivre de Solbec avaient fait

une grève qui avait pistonné une législation québécoise sur la retenue syndicale, législation rendue nécessaire par l'anti-syndicalisme du groupe Noranda. Ce sont donc des milliers de Métallos et de travailleurs québécois qui ont rendu possible la syndicalisation dans le groupe Noranda.

Et René Lévesque, qui était alors ministre des Richesses naturelles dans le gouvernement libéral de Lesage, y joua un rôle important. Nous verrons qu'il a fait peser le poids de sa fonction et de son influence auprès des travailleurs québécois dans cette lutte pour «le «vrai» syndicalisme» — l'expression-titre d'un film où il s'exprime sur ce sujet. La promotion du syndicalisme libre par René Lévesque exprimait un choix de société où le syndicalisme industriel avait un rôle important à jouer. Elle symbolisait les progrès de la démocratie québécoise. Plus tard, les conséquences politiques d'un tel geste deviendront considérables.

Murdochville et Matagami

La première tentative des travailleurs de Murdochville de recréer leur syndicat désintégré à la suite de la grève de 1957, s'est faite à l'été 1961. Ils ont fondé un autre syndicat local, ils ont signé des cartes d'adhésion sans atteindre une majorité, et ont demandé sans succès à la CRO de tenir un vote de représentation syndicale. Au plus fort de la campagne d'adhésion, les Métallos citaient dans un tract le programme politique du Parti libéral élu le 22 juin 1960: «Seront illégaux, les syndicats dominés par l'employeur. Cette mesure garantira aux ouvriers des syndicats libres...» Deux jours plus tard, sur les terrains et avec l'approbation manifeste de l'employeur, l'Association des travailleurs de Murdochville (un syndicat de boutique) faisait distribuer un message du député libéral Jourdain rédigé sur le papier officiel de l'Assemblée législative, et déconseillant aux travailleurs de joindre les Métallos. Malgré les protestations des Métallos le ministre du Travail, René Hamel, après consultation du conseil des ministres, se défila devant le problème. Le seul à se dissocier de cette complicité fut René Lévesque: «À titre de ministre des Richesses naturelles (...) les conclusions de Me Jourdain ne reflètent absolument pas la politique du gouvernement de la province (...) notre programme (...) garantit aux ouvriers, désireux de l'exercer, leur droit à des syndicats libres de toute domination patronale. Il est évident que les

Métallos-unis constituent un tel syndicat...»

En 1963, les travailleurs de la mine de zinc Lac Matagami ont adhéré aux Métallos en dépit des efforts acharnés de l'employeur pour chasser de ce camp minier les représentants des Métallos et pour forcer les travailleurs à faire partie d'un syndicat de boutique. Il y a eu trois congédiements pour activité syndicale. Les Métallos ont demandé l'accréditation le 11 juillet. Cependant l'entrée en scène du «District 50» et de la CSN a ajouté aux complications et aux retards; la CSN et l'employeur argumentaient tous deux que la requête des Métallos était prématurée et que la mine n'était pas encore rendue à la phase de production. En décembre 1963, la CSN retira ses organisateurs. Après de longs mois, finalement, les travailleurs ont obtenu de pouvoir s'exprimer dans un vote de représentation syndicale; en décembre 1964, les travailleurs de deux autres mines de zinc de Noranda, voisines de Lac Matagami, ont voté en faveur des Métallos à 137 contre 2 chez Orchan et à 28 contre 0 chez New Hosco. La CRT a enfin accrédité les Métallos au Lac Matagami en février 1966, après avoir reçu l'aveu de Noranda qu'elle n'avait ni preuve à offrir, ni témoin à faire entendre pour appuyer sa contestation et son obstruction. Le responsable des Métallos sur place était Jean-Paul Rivard, qui deviendra plus tard le directeur québécois des métiers de la construction de la FTQ.



En février 1966, Yvon Royer entrait à la mine Orchan à Matagami. Il deviendra plus tard foreur de longs trous en 1973 et président de son syndicat local en 1974. La photo date de 1975.

La longue lutte victorieuse des travailleurs des mines de zinc du groupe Noranda à Matagami, témoignait de plusieurs années de présence et d'efforts acharnés dans le Nord-Ouest québécois. En juin 1963, les travailleurs de la mine Lamaque à Val d'Or ont voté par une majorité de 65% pour réactiver leur syndicat local. Ils ont été imités en août 1963 dans un vote de 84 contre 59 à Canadian Malartic et dans un vote de 136 contre 19 à Malartic Goldfields. En juillet 1963, deux grèves de dix-huit jours à East Malartic et à Barnat se terminaient avec des gains remarquables dans les droits syndicaux: la déduction volontaire et révocable de la cotisation syndicale, et la formation de comités conjoints, qui constituaient l'équivalent moral d'une hérésie dans la secte minière patronale dominée par Noranda.

La retenue volontaire des cotisations syndicales

En 1963, les 190 travailleurs de la mine de cuivre Solbec du groupe Beauchemin à Stratford dans l'Estrie, ont fait une lon-



Les jeux de cartes sont un passe-temps typique en temps de grève. Ici, dans la grève de Solbec, on voit de face le responsable du piquetage, Côme Delisle, qui avait fort à faire pour éviter que l'on joue à l'argent.

gue grève de presque cinq mois pour l'augmentation de leur salaire et pour la retenue volontaire et révocable de la cotisation syndicale. L'employeur n'avait offert qu'une hausse de 12 cents, répartie sur trois ans, du salaire de base horaire qui était de 1,18 $.

La grève de Solbec a acquis une certaine notoriété publique parce qu'elle coïncidait avec la campagne des Métallos et de la FTQ pour obtenir une législation sur la retenue volontaire et révocable de la cotisation syndicale. Cette législation était combattue par le groupe Noranda et par les autres mines qu'il influençait parce qu'il «smeltait» et raffinait leur minerai. Les grévistes de Solbec manifestaient devant l'Assemblée législative de Québec, en juin, alors que la FTQ se présentait devant le Comité des relations industrielles. Ils ont reçu l'appui de René Lévesque, qui condamnait l'attitude des «mines de métaux non-ferreux (or, cuivre, zinc) qui se trouvent dans l'orbite du puissant empire de la Noranda Mines (comme étant) socialement rétrograde, économiquement dangereuse, et que d'une façon ou d'une autre il va falloir y mettre fin». Les travailleurs syndiqués des mines de Noranda, Quemont et Normétal ont fait leur part dans cette campagne en signant de façon majoritaire des formules autorisant l'employeur à retenir leur cotisation syndicale à la source, en dépit des attaques répétées de



Parmi les grévistes de Solbec, devant le Parlement à Québec, Gérard Docquier, représentant, et Côme Delisle, capitaine du piquetage.

Réal Caouette à la télévision de Rouyn-Noranda, de ses appels à un syndicat régional, et d'une tentative de recrutement par des militants créditistes en faveur de la FCAI de Lucien Tremblay. Richard Daignault et Dominique Clift, auteurs de la chronique «La démocratie au Québec» dans la journal *La Presse,* faisaient ce commentaire: «La politique anti-syndicale de Noranda Mines Ltd. constitue une des causes régionales du déséquilibre social qui favorise la croissance du Crédit social».

La grève de Solbec a pris fin le 24 juillet 1963 avec une hausse de salaires de 20 cents sur deux ans, et avec l'assurance du ministre du Travail, René Hamel, que la déduction de cotisation syndicale serait assurée par législation dès l'automne. Le gouvernement a tenu sa promesse, avec un an de retard parce que l'adoption du nouveau Code du travail fut retardée jusqu'à l'automne 1964. Une des causes de ce retard fut la tentative du gouvernement Lesage d'«équilibrer» l'octroi de la



Le premier chèque de Noranda Mines. À gauche, Alphonse Villeneuve, ex-président du syndicat local; à droite, Charles Côté, le président du temps.

retenue syndicale volontaire et révocable par l'obligation de tenir des votes de grève. Plusieurs ingrédients du projet initial de la loi 54 présenté au début de 1964 — dont l'affaiblissement de la CRO au profit des tribunaux civils — provoquèrent une levée de boucliers du syndicalisme québécois et furent abandonnés par la suite. Le nouveau Code du travail entra en vigueur le 1er septembre 1964, et il incluait un article sur la retenue syndicale volontaire et révocable. Celui-ci est resté en vigueur jusqu'en 1978, où il fut renforcé par l'adoption de la formule Rand à la suite de la grève de la United Aircraft à Longueuil.

Les mineurs se sont dépêchés de signer des cartes de «check-off». En seize jours 1850 travailleurs avaient signé des cartes à Normétal, Quemont, Noranda mines et Québec Iron Foundries dans la région de Noranda; à Campbell Chibougamau, Copper Rand et Merrill Island à Chibougamau, et à Solbec dans l'Estrie. Le syndicat local 4278 encaissait le premier chèque de Noranda Mines en décembre 1964.

Valleyfield, Murdochville, Montréal-Est

Noranda n'avait pas capitulé pour autant, et continuera sa lutte jusqu'en 1966 partout au Québec: Valleyfield, Mont-Joli, Murdochville, Matagami, et Montréal-Est. Pendant l'année 1964, Noranda faisait démarrer un syndicat de boutique en même temps que sa nouvelle usine de Valleyfield, où l'on raffinait le minerai de zinc en provenance de Matagami; elle faisait des congédiements à sa fonderie de Mont-Joli où les travailleurs tentaient de se débarrasser d'un syndicat de boutique; elle entreprenait une autre ronde d'obstructions en faveur du syndicat de boutique de Murdochville; et elle continuait ses obstructions à Matagami.

À Valleyfield, les travailleurs obtenaient la tenue d'un vote gouvernemental où ils se prononçaient à 209 contre 30 pour les Métallos et contre le syndicat de boutique. Ce syndicat de boutique avait eu recours à une imposture, avant le vote, en déclarant que le premier ministre Jean Lesage et le ministre René Lévesque avaient pour devise «... d'être maître chez-soi et qu'ils vous invitent directement à supporter les organisations indépendantes provinciales comme l'Union des employés de Canadian Electrolytic Zinc Ltd.» Cette imposture a valu à Noranda Mines une autre dénonciation de René Lévesque

JANVIER 1965 METALLO Page 5

René Lévesque aux Compagnies minières :

Ne tirez plus de l'arrière ou nous interviendrons



Obligation morale de faire beaucoup plus

Situation "socialement inacceptable"

pour «... la façon plutôt ridicule dont on y employait les mots: «maîtres chez-nous» (...) car vous devez savoir que je n'ai jamais été très chaud pour les unions de boutique. Il me semble que les travailleurs méritent mieux que des agents camouflés de la direction pour les représenter».

Noranda s'est acharné à la disparition du syndicat à Valleyfield et y a provoqué des événements tragiques en 1965. Les négociations du premier contrat ont été houleuses. L'employeur prenait très mal la volonté des travailleurs de négocier en français, de hausser leurs salaires, et de remédier à des conditions de travail déplorables, dangereuses et insalubres. En mars, il présente de façon brutale une offre finale visant d'abord à diviser les travailleurs. La présentation et le contenu de cette offre, jointes aux préparatifs de grève évidents de l'employeur, font que le comité de négociations la considère comme une manoeuvre de provocation et une menace à la survie du syndicat, et pour cette raison en recommande l'acceptation. Les travailleurs, la déception et la rage au coeur, suivent l'avis de leur comité et acceptent les propositions patronales par un vote très serré de 128 à 116. Le mécontentement et la frustration restent vifs. L'employeur continue ses manoeuvres de provocation après la signature du contrat. Finalement les injures d'un contremaître, sous l'effet de l'alcool, mettent le feu aux poudres; les travailleurs débrayent illégalement pendant huit jours. L'employeur en profite pour décapiter le syndicat local en congédiant douze travailleurs dont le président, le vice-président et le secrétaire du syndicat.

Le Métallo, 1965.

René Lévesque a fait à cette occasion une autre sortie contre la compagnie Noranda, dans des termes durs:

> Il s'agissait d'une provocation grave, il n'est plus de mise de parler à des hommes comme à des bêtes (...) L'employeur profita de cette même situation juridique (...) pour décapiter littéralement le syndicat des employés. La compagnie s'est saisie de l'occasion, avec empressement, tel qu'on est en droit de se demander si elle n'a pas tout fait pour la faire naître (...) On peut être dans la légalité et se comporter comme un sauvage. Les relations de travail ne sont pas qu'affaire de loi, mais aussi de climat. D'un groupement civilisé, on est socialement en droit d'attendre plus que le strict respect des lois.



Célébrant la victoire finale à Murdochville, le président congédié en 1957 confie son marteau de président à son successeur de 1966, en présence du président de la FTQ. De gauche à droite: Théo Gagné, Émile Boudreau, Louis Laberge et Roger Lelièvre.

À Murdochville pendant ce temps, une majorité des travailleurs adhère encore une fois aux Métallos qui demandent leur accréditation le 1er octobre 1964 et qui, prévoyant procédures et délais, demandent en même temps la tenue d'un vote. Pour les procédures, ils avaient vu juste: le 2 novembre, requête de Gaspé Copper; le 4 novembre, contestation par Gaspé Copper; le 6 novembre, contestation par l'association; le 12 novembre, autre demande des Métallos pour un vote; le 13 novembre, autre contestation par l'association; le 17 novembre, réponse de Gaspé Copper; le 18 novembre, réponse des Métallos à Gaspé Copper; le 23 novembre, réponse des Métallos à l'association; le 24 novembre, réponse des Métallos à la contestation de l'association... et ainsi de suite... Neuf mois plus tard, le juge Gold de la CRT ordonne la tenue d'un vote à Murdochville. L'association conteste à nouveau. La CRT maintient la décision du juge Gold; cette fois ça y est. Le vote se tient le 15 septembre 1965; les Métallos gagnent contre l'association à 343 contre 269.



En 1965, Yvan Giard militait dans l'usine de Noranda Copper pour l'adhésion aux Métallos. Il travaillait sur le banc d'étirage des tuyaux. Il deviendra président du syndicat local en 1973.

Un élément important de la victoire finale à Murdochville a été la diffusion d'un film d'une demi-heure: *Le «vrai» syndicalisme — pourquoi?* où René Lévesque, dans le style de son *Point de mire* des années cinquante, expliquait le rôle d'un syndicat industriel libre, utilisait l'exemple de l'industrie minière et du groupe Noranda, et mettait en relief l'imposture d'un syndicat de boutique. C'était le film d'un exposé qu'il avait fait aux syndicalistes étudiants du Collège canadien des travailleurs en juin 1965. Ce film fut aussi largement diffusé dans les nombreuses campagnes des Métallos à la grandeur du Québec où l'employeur tentait de contrer la syndicalisation libre des travailleurs en moussant la création d'un syndicat indépendant qu'il dominait.



LE DEVOIR

MONTREAL VENDREDI 2 AVRIL 1965

La Noranda : Lévesque est le jouet du syndicat des Métallos

Cette manchette du *Devoir* n'était qu'un des épisodes de la controverse publique entre René Lévesque et les Mines Noranda. Cette accusation contre Lévesque de la part du porte-parole des Mines Noranda, qui fut désavouée quelques jours plus tard par leur bureau chef, faisait suite au discours de Lévesque devant 500 Métallos au Conseil du travail de Rouyn-Noranda, le 27 mars 1965.

La minceur de la marge victorieuse des Métallos dans ce vote peut surprendre au premier abord; elle surprend moins si on tient compte d'une intervention plutôt sordide de la CSN et de son camouflage par Marcel Pepin. Elle mérite d'être racontée, parce qu'elle illustre la détérioration généralisée des rapports inter-centrales qui dure depuis vingt ans, et parce qu'elle est documentée, ce qui est rare. Dans les jours qui ont suivi la décision du juge Gold ordonnant un vote, les dirigeants de l'association décident de recourir à la CSN. Ils prennent contact avec la CSN et le 8 juillet, font ratifier dans des assemblées générales le projet d'une affiliation à la CSN. Au début de septembre et donc dans les jours précédant le vote, le président de l'association fait publier un message disant: «Votre association a décidé de s'affilier à la CSN...» et placarde dans Murdochville deux pancartes disant respectivement: «Votons association... pour la CSN...», et «Un vote pour l'association c'est un vote pour la CSN». Les Métallos s'inquiètent de l'effet sur le vote de cette intervention et en avisent des journalistes. «Dix jours avant le vote, Pepin nie à l'association des mineurs de Murdochville le droit de se réclamer de la CSN», titre *Le Devoir* du 7 septembre. L'article dit en partie: «Interrogé à ce sujet par *Le Devoir,* M. Pepin a déclaré que ni lui personnellement, ni, à sa connaissance, personne de la CSN, n'a été mêlé ni de près ni de loin aux agissements de l'association, et que s'il y a eu des démarches faites par des membres de la CSN, elles n'ont pas été autoritées». Maintenant c'est au tour de l'association de s'inquiéter de l'effet sur le vote de cette intervention, puisqu'elle fait passer ses dirigeants pour des menteurs. Risquant donc le tout pour le tout, l'association distribue les preuves de sa bonne foi, incluant une citation de Marcel Pepin qui



Quelques heures après avoir affiché cette caricature sur les murs de l'usine CCR à Montréal-Est, Noranda l'enlevait en hâte. C'était le 20 mars 1966, quelques heures avant une assemblée où les mineurs de Murdochville avaient à choisir entre un contrat ou une grève. Prévoyant une grève à Murdochville, Noranda était toute prête à s'en servir pour empêcher l'adhésion des travailleurs de Montréal-Est aux Métallos. Les mineurs de Murdochville choisirent de signer le contrat. Un mois plus tard, en avril, les travailleurs de Montréal-Est votèrent leur adhésion aux Métallos. Peu après, le syndicat avisait tous les employés de Noranda au Québec de ce geste révélateur.

contredit sa dénégation du 7 septembre. Dans les dernières heures avant la période de silence qui précède un vote, l'association distribue aux travailleurs le texte d'une lettre de l'aumônier général de la CSN, le chanoine Henri Pichette, et surtout le texte de l'enregistrement d'une conversation téléphonique du 5 juillet entre Marcel Pepin et le curé de Murdochville, sans identifier publiquement ce dernier. Cet enregistrement inclut l'échange suivant: l'interlocuteur: «Pourrions-nous même ajouter qu'un vote pour l'Association, c'est un vote pour la CSN?» Monsieur Pepin (après un silence assez long): «Oui, mais sans que nous y soyons pour le vote». L'association et le curé de Murdochville disaient donc la vérité.

En fin de course, dans ses usines de Montréal-Est, Noranda a encore résisté pendant un an à l'adhésion aux Métallos de ses employés. Les travailleurs de Canadian Copper Refiners ont adhéré aux Métallos en 1965 et ont demandé leur accréditation en octobre. Faisant de même, les travailleurs de Noranda Copper ont demandé leur accréditation en janvier 1966. Les 48 articles de la contestation patronale, et les 27 articles de la contestation de l'association, à Noranda Copper invoquaient «des motifs à peu près semblables bien qu'exposés dans des termes différents», selon la CRT qui les rejetait et qui ordonnait la tenue d'un vote. Le secrétaire de l'association finit par démissionner parce que leur avocat demandait des remises sans leur autorisation, présumément à la demande de l'employeur. Les travailleurs se sont débarrassés de leurs syndicats de boutique dans des votes: de 535 contre 274 en avril 1966 à CCR, et de 554 contre 74 en septembre à Noranda Copper.

Il a fallu attendre la fin de la décennie avant qu'on réussisse à compléter par la négociation la reconnaissance de certains droits syndicaux chers au syndicalisme industriel. À CCR dans le premier contrat en fin 1966 on obtenait, une première dans le groupe Noranda, la discussion des griefs sur les heures de travail sans coupe du salaire du délégué syndical; on obtenait aussi un comité conjoint de santé-sécurité, l'affichage des emplois disponibles et une certaine reconnaissance de l'ancienneté à l'échelle de l'usine. À CCR encore, dans le second contrat en 1970, on inaugurait dans le groupe Noranda au Québec la formule Rand et l'évaluation conjointe des salaires.



Assemblée à St-Lawrence Manufacturing en 1965.

La négociation

Nombre et diversité des conventions

Il y a eu une explosion de la négociation chez les Métallos québécois entre 1960 et 1970. Le syndicat déborde largement les secteurs de l'industrie lourde où sont payés les meilleurs salaires. La liste des produits et la liste des régions s'allongent, à la mesure de la métallurgie et de l'industrie minière québécoise. La négociation est locale et décentralisée. Il devient donc difficile de décrire un mouvement général des salaires, des bénéfices ou des conditions des Métallos québécois: leur énumération serait longue et fastidieuse. Il est plus facile de choisir quelques exemples, avec l'espoir qu'ils soient révélateurs.

Il y a par exemple des contrastes saisissants entre bas et hauts salaires. Au début de la décennie, en 1961, le salaire moyen d'un travailleur de Dosco à Montréal est environ le triple de celui d'une travailleuse de St-Lawrence Manufacturing à Québec. Les premiers sont dans le tiroir du haut: un salaire de base de 1,76 $ et un échelon de 6 cents entre les classes du système d'évaluation CWS. Les secondes sont dans le tiroir du



Un travailleur de CCR manifeste son mécontentement avec véhémence, à l'issue du vote serré approuvant leur premier contrat.

bas. Voyez. Les 225 travailleurs et travailleuses chez St-Lawrence Manufacturing à Giffard dans la banlieue de Québec, gagnent des salaires allant de 55 à 67 cents l'heure pour les femmes et de 62 à 82 cents pour les hommes, avec une semaine de 45 heures. La plupart sont âgés de 17 à 22 ans. L'usine fabrique les plaques d'immatriculation d'automobile pour le compte du gouvernement provincial, et c'est aussi la plus grande manufacture de lames de patin du monde. Les accidents sont fréquents sur les presses et les machines. À même leur salaire, les travailleuses doivent payer les guenilles, 15 cents chacune, pour s'essuyer les mains car il n'y a pas de savon à l'usine, payer les gants, les tabliers, les limes et les lunettes nécessaires au travail.

Au milieu de la décennie, les contrastes sont également saisissants. En 1966, le syndicat rapporte un taux de salaire à l'embauche, inférieur à 1,00 $ l'heure pour 500 travailleurs dans 7 usines, et inférieur à 1,50 $ pour 2600 travailleurs dans 40 usines. Au même moment, les nouveaux Métallos de Dosco à Contrecoeur obtiennent un taux de base de 2,28 $ l'heure après une semaine de grève en 1965, et les nouveaux Métallos de Canada Iron Foundries à Trois-Rivières obtiennent un taux de base de 2,19 $, et d'autres gains remarquables à l'époque: le CWS, l'assurance-maladie et la caisse de retraite non-contributoires, l'ancienneté à l'échelle de l'usine, un comité conjoint de santé-sécurité, et le pouvoir de contester le caractère raisonnable des règlements disciplinaires.

À la fin de la décennie, en 1968, le syndicat décrit ces contrastes et répartit en trois catégories le salaire moyen de ses 30 000 membres dans 162 mines ou usines: 9000 dans 23 groupes ont un salaire moyen dépassant 3,00 $ l'heure; 12 000 dans 39 groupes ont un salaire moyen dépassant 2,50 $; 9000 dans 100 groupes ont un salaire moyen inférieur à 2,50 $. La négociation des syndicats locaux des Métallos est laborieuse et militante. Dans les 12 mois allant du 1er septembre 1968 au 1er septembre 1969, 28 de ces syndicats, comptant 7170 membres, font une grève locale.

Grève pour obtenir le CWS, à MLW en 1966. La pancarte à cet effet est tenue par Marcel Bureau, traceur maquettiste et responsable du comité des secours.

Pensions et assurances

C'est surtout chez les principaux employeurs que s'amorce la longue marche vers des caisses de retraite plus généreuses: chez Dosco, des bénéfices de retraite allant jusqu'à 115 $ par

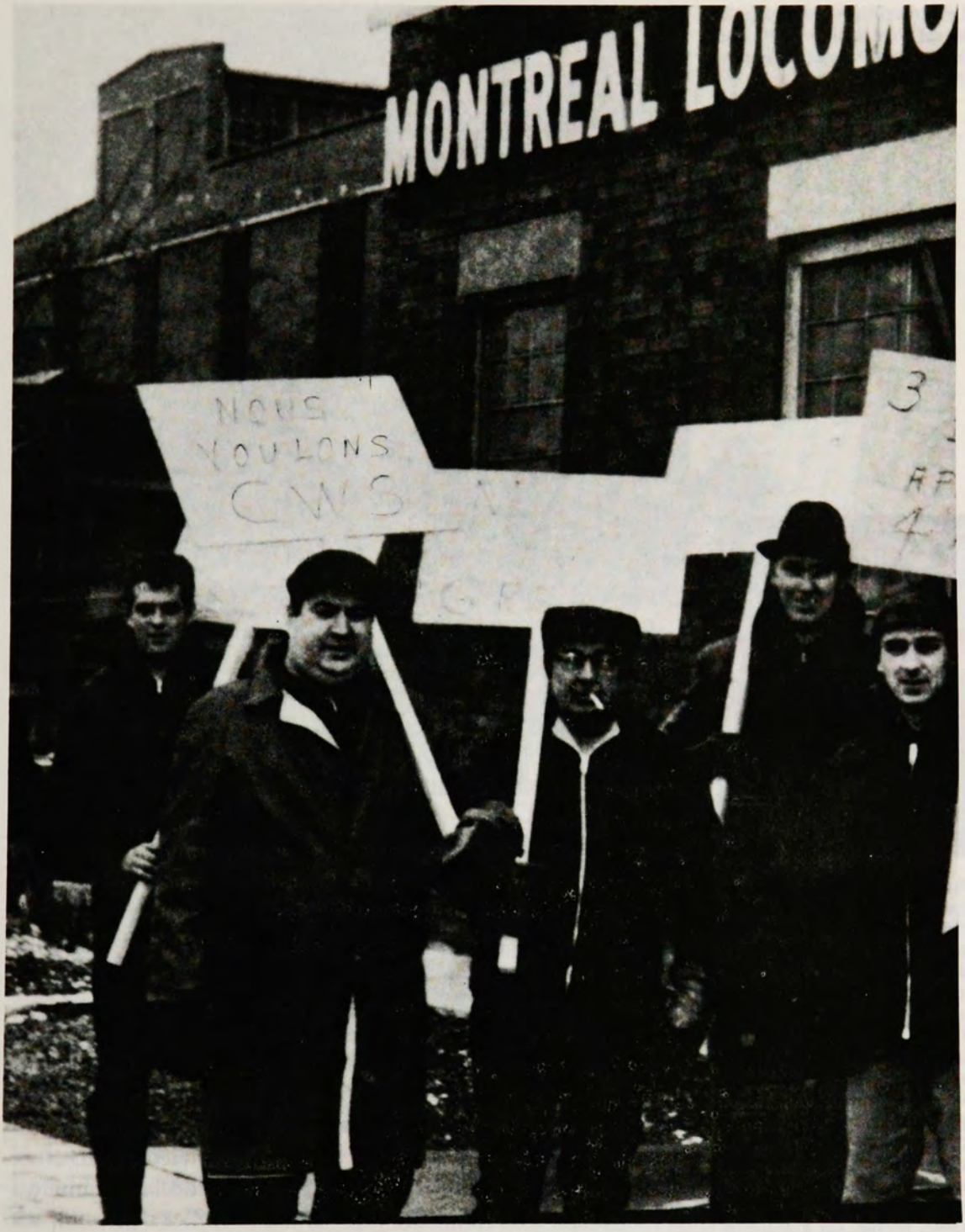
MONTREAL
NOUS
VOULONS
CWS



Les travailleurs de Crane se lèvent pour signifier leur appui à leur comité de négociations, en 1967.



Protection syndicale contre un congédiement arbitraire, en 1963. René Therrien, déjà président (il l'est encore) du 4994 chez MacKinnon à Sherbrooke, remet le remboursement du salaire perdu à un travailleur d'abord congédié, puis réinstallé dans ses fonctions par un tribunal d'arbitrage; assembleur de son métier, le travailleur avait été congédié pour son manque d'ardeur dans le nettoyage des taches de peinture sur le plancher, dans les dernières minutes précédant une mise à pied, prévue, par manque de travail.

mois en 1961, et une caisse de retraite non contributoire en 1965; chez Singer, l'instauration d'une caisse de retraite contributoire en 1964; chez Electrolux à Pointe-Claire, une pension mensuelle atteignant 136 $ après 30 ans de service, en 1965.

En 1966, les Métallos québécois chez Stelco ratifient par un vote de 934 à 181 un contrat qui leur donne enfin la parité avec les autres usines de transformation en Ontario, et une pension mensuelle de retraite de 335 $ décrite comme étant la plus généreuse au Canada. La même année, les travailleurs de Canadian Steel Foundries inaugurent une caisse de retraite non contributoire, et les 225 travailleurs de QIT au Hâvre-Saint-Pierre obtiennent, à la suite d'un grève de trois mois, une pension mensuelle de 90 $ après 30 ans de service. Les travailleurs du Hâvre obtiennent aussi le relèvement d'un salaire très bas et l'étalement de l'embauche saisonnière. Les grévistes «cayens» du Hâvre se sont signalés à l'époque en construisant gratuitement 11 000 pieds de trottoir en ciment pour leur ville, et en obtenant l'appui de Gilles Vigneault qui a de la parenté au Hâvre et qui avait travaillé brièvement parmi eux pendant ses études. En 1968, les mineurs d'amiante de Bell à Thetford



La réparation gratuite du presbytère de Hâvre-Saint-Pierre par des grévistes en 1966.

créent un précédent régional en obtenant que les assurances et la pension fassent partie du contrat; les travailleurs d'International Harvester à Candiac obtiennent une pension mensuelle de 300 $ après 25 ans de service et la parité des salaires avec l'usine de Hamilton au salaire de base de 2,89 $ l'heure.

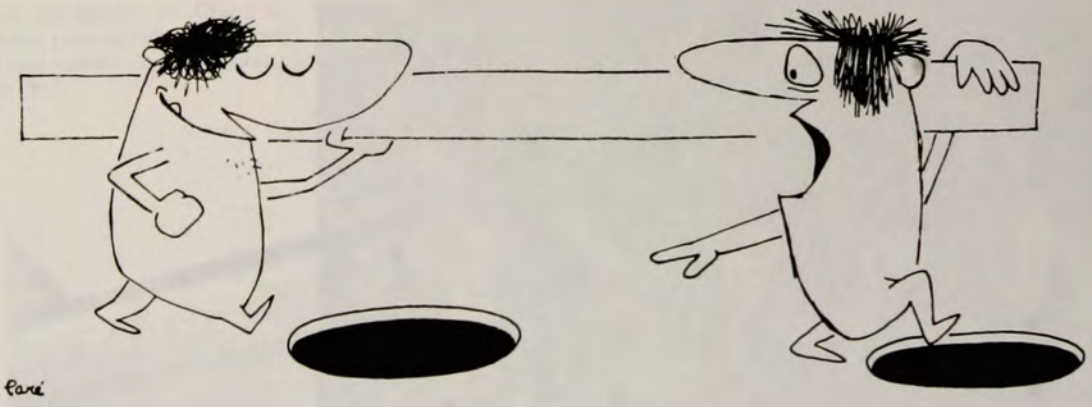

Sécurité et santé

«Il n'y a aucune loi au monde qui puisse obliger un ouvrier à exécuter un travail dans des conditions où sa vie est sérieusement exposée, surtout si ces conditions sont la résultante de l'acte volontaire du patron». Cette phrase date de 1960. Elle est le pivot d'une décision arbitrale rendue à la suite du refus des mineurs de Campbell-Chibougamau en août 1960 de descendre sous terre parce que l'employeur y avait entreposé un excès de dynamite. Elle inaugure une évolution de la société québécoise vers la reconnaissance juridique du droit des travailleurs à refuser un travail dangereux, et vers l'adoption en 1979 du projet de loi 17 sur la santé et la sécurité au travail.

Le conseil d'arbitrage présidé par le juge Camille Beaulieu incluait Émile Boudreau et Antoine Dubuc. Le conseil ordonnait à Campbell-Chibougamau de rembourser à ses 350 travailleurs les salaires perdus du 18 au 21 août 1960, période durant laquelle ces derniers refusèrent de travailler parce que l'employeur avait stocké un excès de poudre sous terre, même si elle avait obtenu à cet effet l'autorisation illégale d'un inspecteur du ministère des Mines. Le 15 août, l'employeur décide de stocker 1800 caisses de poudre sous terre dans ses mines. Cette décision fait partie de ses préparatifs en vue d'une grève de reconnaissance du syndicat de ses employés de bureau. Ceux-ci ont adhéré aux Métallos et obtenu une accréditation, mais se butent à de multiples obstructions de la part de l'employeur visant le découpage et la restriction de l'unité d'accréditation; ils font la grève. L'employeur les remplacera par des scabs, fera faire leur travail par des cadres, congédiera

L'HEURE "H" CHEZ CRANE

LE METALLO

A la mémoire du confrère Rosaire Hubert, silicosé . . .

VOLUME 3 AVRIL 1967 72 109 NUMERO 3

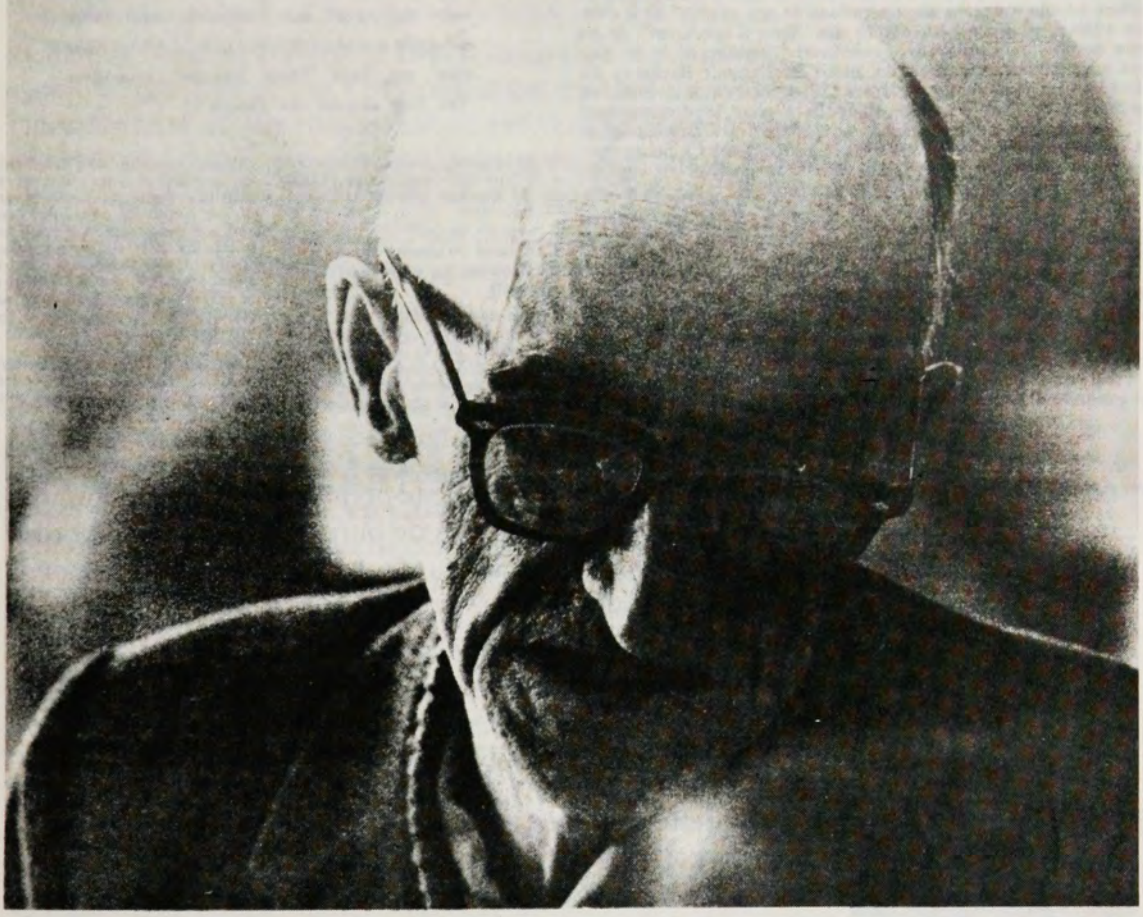

. . . numéro 2793124 à la Commission des Accidents de Travail, décédé le 9 avril

Guerre totale à la silicose

Le procès de Murdochville

Mise à jour d'un ESPION DU TRAVAIL de Noranda Mines

"D'après les statistiques compilées en 1936 par Hebert Blankenhorn, économiste industriel de la Commission des Relations ouvrières, le coût total d'opération des agences d'espionnage du travail aux Etats-Unis, pour cette année-là excédait $80,000,000." (Albert Kahn dans son livre "High Treason" sous-titre: The Plot against the People".)

Québec (POC) — Le procès de la grève de Murdochville ne fut jamais aussi fertile en émotions que lorsqu'on y démasqua un espion du travail de Noranda Mines Ltd. Combien cette compagnie minière a-t-elle consacré aux opérations de son réseau? Et à combien s'élève, en un an, la totalité des "frais d'opération" de ce genre de tous les employeurs canadiens? L'histoire ne le dit pas. Mais nous savons, par exemple, que l'informateur Rackoczy du détective Donell de Noranda Mines Ltd. a reçu de ce dernier, en quelques mois, des centaines de dollars pour le dédommager de toute la peine qu'il mettait à se procurer et à communiquer des renseignements sur les activités des Métallos à Chibougamau, tout particulièrement, et quelque $200 pour assister au congrès de fondation du Nouveau parti démocratique.

Le détective Donell, "chief security officer" du groupe Noranda Mines Ltd., diplômé du "Ontario Police College" et principal recruteur des témoins de Gaspé Copper Mines au procès de la grève de Murdochville, avait pourtant juré, alors qu'il témoignait au procès, qu'il n'avait jamais promis ou accordé de faveur à qui que ce soit pour obtenir des renseignements.

Il y a des espions du travail dans les entreprises de Noranda Mines et de ses satellites dans le nord-ouest québecois et le nord de l'Ontario. Les Métallos en ont repéré plusieurs mais n'ont pas encore pu mettre la main sur des preuves suffisantes pour

zy déclara qu'il avait en effet réussi à se faire élire membre de l'exécutif du syndicat local en qualité de — fiduciaire.

Comment propose-t-il d'organiser sa stratégie? (Donell)

Le témoin produisit trois autres lettres qu'il avait reçues de Donell, dont l'une du 11 mai 1960 dans laquelle il demande les noms des membres du comité exécutif du syndicat local et des participants dans

Il s'en suivit un long débat entre les avocats au cours duquel Me Martineau prétendit que toute cette preuve n'était pas admissible parce que non pertinente. A un moment, il affirma, à la suggestion de son confrère Me Gaston Pouliot de Montreal, que ce genre d'activité de la part d'une compagnie était normale, voire très répandue, et qu'il n'y voyait rien de reprehensible.

Me Louis Philippe Pigeon répliqua qu'il était nécessaire de faire la preuve afin que le tribunal puisse

Steel Labor, 1962.

six des grévistes et étouffera cette première tentative de former un syndicat chez les employés de bureau des mines du Nord-Ouest québécois. À la suite du stockage souterrain de la poudre, le syndicat des mineurs proteste auprès de l'employeur et du ministère des Mines. En vain. L'employeur fait état de l'approbation qu'il a reçue du ministère, approbation illégale puisque la loi restreint le stockage souterrain de la poudre à «la quantité requise pour les prochaines 48 heures»; le 18 août, les travailleurs débrayent. Le 22, le président du syndicat local Ben Charette visite les mines souterraines de Campbell conjointement avec l'employeur et l'inspecteur des mines et en arrive à une entente pour diminuer les stocks. Les mineurs reprennent le travail le même jour. Ils logent ensuite un grief collectif réclamant le salaire perdu; ils portent le grief à l'arbitrage. Dans sa décision majoritaire, le conseil d'arbitrage donne raison au syndicat.

Cette décision aura un retentissement considérable et sera souvent citée pendant les vingt années suivantes quand les syndicats québécois auront à plaider le droit naturel et légal d'un travailleur de refuser un travail «où sa vie est sérieusement exposée». Le syndicat local 5186 chez Campbell-

Chibougamau avait plaidé à l'arbitrage, entre autres, le refus de l'employeur d'accorder au syndicat un comité conjoint de sécurité et de santé. À cette époque l'industrie minière et le groupe Noranda refusaient au syndicat toute action conjointe, que ce soit dans l'évaluation des salaires (CWS), dans les bénéfices sociaux, ou dans la santé-sécurité: le porte-parole patronal de Noranda Mines à Noranda en 1959 qualifiait cela de «horseshit». Cependant les travailleurs de Campbell-Chibougamau obtenaient en 1965 la création d'un comité conjoint de prévention. On l'obtenait aussi en 1962 chez Dominion Structural Steel à Montréal, en 1963 chez Tioxide à Sorel, en 1964 chez Indusmin à Saint-Canut, et en 1966 chez Canada Iron Foundries à Trois-Rivières, chez Wabush Mines à Pointe Noire, chez Canadian Steel Foundries à Montréal, et chez Canadian Copper Refiners du groupe Noranda à Montréal-Est.

Dès 1962, les Métallos chez Union Carbide à Beauharnois réclamaient du ministre du Travail la tenue d'une enquête sur les dangers pour leur santé de certaines charges de travail et de l'exposition à la chaleur, à la poussière, aux gaz et à la fumée. Dans un premier temps l'employeur se déclarait d'accord; on réunit des spécialistes et on fit des examens cliniques sur 45 travailleurs. Dans un deuxième temps, l'employeur s'opposa à l'élargissement de l'enquête; les ministères de la Santé et du Travail y sont restés indifférents. Les Métallos chez Wabush Mines à Pointe Noire ont eux aussi échoué dans leur demande de 1966 d'une enquête sur les dangers des gaz, des poussières de fer et de bentonite, et des changements brusques de température.

En 1969, les mineurs de Normétal ont gagné un arbitrage découlant du refus d'un travail dangereux, ressemblant à celui de Campbell en 1960. Le juge René Lippé a ordonné le remboursement de 4 heures de salaire perdu à 56 mineurs qui avaient refusé de descendre sous terre parce qu'ils trouvaient le puits dangereux. Les mineurs avaient observé que le toit de la cage avait été endommagé en accrochant un objet tandis qu'elle remontait dans le puits. Ils avaient demandé une inspection conjointe que l'employeur avait refusé. Le président André Gravel avait fait venir un inspecteur du ministère des Mines, et son inspection avait bel et bien démontré des irrégu-



André Gravel, mineur et président du syndicat local à Normétal, à gauche.

larités sérieuses dans le puits. Les mineurs ont fait un grief et ont eu gain de cause.

L'arbitre unique

Le syndicat local 6319 chez Tioxide du Canada à Sorel a été parmi les tout premiers à revendiquer et à obtenir en 1963 l'arbitre unique pour décider des griefs non réglés entre le syndicat et l'employeur, remplacant le tribunal d'arbitrage de trois membres qui auparavant était pratique courante. Cet ancien système tripartite se révélait, avec la hausse du nombre de griefs non réglés, la cause de délais accrus et d'un prolongement coûteux des séances d'arbitrage. Dans les années suivantes, l'ensemble des syndicats locaux des Métallos ouvrait la marche du syndicalisme québécois dans cette simplification qui est maintenant devenue la pratique générale dans le secteur privé.

Le français langue de travail

Les syndicats locaux des Métallos ont aussi joué un rôle de pionnier dans le mouvement visant la reconnaissance du français comme langue de travail dans l'administration et dans la technique de l'entreprise, dans la procédure des griefs soulevés par le syndicat, dans la négociation et dans la rédaction officielle des contrats collectifs. Avant les années soixante, dans les entreprises privées dirigées par des anglophones, c'était souvent l'anglais qui prédominait. Parmi les premiers groupes à soulever ce problème, on trouve ceux de Singer en 1957, Stelco Lachine en 1960, Dominion Structural Steel en 1962, Tioxide en 1963, Atlas Steels et Noranda Mines en 1964. En 1964, le nouveau Code du travail comportait un article par lequel un syndicat accrédité pouvait choisir la langue du texte officiel de leur convention. Par la suite, la pratique de négocier et de rédiger la convention en français s'est répandue rapidement.

La Côte-Nord

Les négociations et les luttes des nouveaux Métallos sur la Côte-Nord de 1957 à 1969, illustrent l'affirmation d'un syndicalisme industriel et l'apparition d'une coordination régionale qui prendra plus d'ampleur à partir de 1970.

La date et la durée des premiers contrats signés avec Iron Ore à Schefferville et à Sept-Îles, offrent un exemple représentatif de l'influence d'un modèle, qu'on appelle, comme nous l'avons vu, «pattern-bargaining». Les contrats vont d'octobre 1957 à octobre 1959. La date d'échéance suit de trois mois celle des conventions dans la sidérurgie américaine: le temps de voir ce qui est arrivé, de laisser un conflit possible se dénouer, et de modeler sa propre négociation selon ce qui s'est fait ailleurs. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit deux ans plus tard en 1959. Les travailleurs américains ont fait une grève de trois mois avant de signer leur premier contrat de trois ans, conservant la date d'échéance du 1er août. Les travailleurs d'Iron Ore sur la Côte-Nord ont signé au début de 1960 un contrat de même durée et ont conservé leur date d'expiration du 15 octobre.

En 1962, ce sont encore les travailleurs d'Iron Ore qui, s'inspirant des résultats obtenus dans la sidérurgie américaine, fixent le modèle commun des ententes locales dans chaque unité de négociation sur la Côte-Nord, incluant celle des travailleurs de Québec Cartier qui en 1961 ont adhéré aux Métallos et obtenu leur accréditation. Des échanges s'amorcent entre les syndicats locaux de Schefferville, de Sept-Îles, et aussi de Labrador City qui s'est joint au groupe. Au printemps 1963, les offres patronales sont présentées et acceptées d'abord dans les mines du nord à Schefferville et Labrador City, et ensuite dans le quai de chargement de Sept-Îles. A ce dernier endroit, il y a un désaccord qui semble vif et généralisé entre les représentants du syndicat et le président du syndicat. L'assemblée vote l'acceptation du contrat mais celle-ci laisse des cicatrices.

Les négociations de 1965 ont été pleines de rebondissements. En janvier 1965 les travailleurs de Schefferville et de Labrador City se solidarisent sur des hausses de loyer avec les employés des cafétérias qui viennent d'être confiées à un sous-traitant Crawley McCracken; ils reçoivent l'appui des travailleurs de Québec Cartier. En juin 1965, les travailleurs de QCM à Gagnon débrayent suite au congédiement de Herby Bérubé un futur président du syndicat local, pour revendiquer un endroit de lunch pour les travailleurs d'entretien dans la mine à ciel ouvert, et à cause des longs délais dans le règlement des griefs. Au début de 1966, les travailleurs de Wabush Mines à Pointe Noire réclament une enquête gouvernementale sur l'insalubrité de leurs lieux de travail; ils avaient adhéré aux Métal-



Ligne de piquetage à Gagnon en 1966. À l'extrême-droite, Herby Bérubé.

los à la suite d'un vote en 1964 chez les employés du contracteur Dravo qui construisait l'usine: 229 votes étaient allés aux Métallos, et 112 à la CSN. En février 1966, le syndicat assure de son appui les travailleurs de Québec Cartier qui revendiquent l'usage du français comme langue de travail sur leur chemin de fer.

Durant l'été de 1965, se tient la première réunion plénière de coordination, réunissant les 40 délégués de 8 syndicats locaux. A cette occasion, le syndicat assure de son appui les travailleurs de la Côte-Nord qui voudraient négocier en français; Iron Ore introduit la traduction simultanée dans les négociations. A cette occasion également, les dirigeants locaux de Québec Cartier expriment à tous les participants leur souhait qu'Iron Ore continue d'être la cible régionale de la négociation où se fera le modèle régional du contrat, estimant que l'importance locale d'Iron Ore et que la diversité de ses propriétaires font d'elle un meilleur interlocuteur que leur propre employeur, qui est une filiale directe de U.S. Steel. La justesse de cette analyse dénuée de toute vantardise, et cette aptitude à reconnaître l'interdépendance et la solidarité des travailleurs des mines de fer sur la Côte-Nord au delà des particularités vivantes de chaque syndicat local, a grandement contribué à l'unité et à la force des Métallos sur la Côte-Nord.



À Schefferville, quatre des cinq victimes de la tragédie sont sur l'estrade. De gauche à droite: Camilien Gagnon, Émile Boudreau, Yvon Pelletier, Yvon Béland, Sylvio Martin.

Le 4 juillet 1966, les travailleurs de Schefferville ont le droit légal à la grève. Les comités de négociations de Schefferville et de Labrador City négociaient ensemble à Labrador City; le comité de Sept-Îles avait refusé de se joindre à eux. Le 7 juillet, ils mettent au point un projet d'entente satisfaisant qui règle la question épineuse du logement et qui introduit un bonus du nord. Les négociateurs de Schefferville retournent chez eux en prévision d'une assemblée convoquée pour le mardi suivant le 12 juillet. Voulant préparer cette assemblée et ne souhaitant pas provoquer une fuite de nouvelles ou de rumeurs durant la fin de semaine, le comité de négociations décide qu'ils passeront ensemble la fin de semaine complète dans un camp de pêche isolé et qu'ils ne reviendront que le lundi. Le lundi c'est la tragédie. La chaloupe à moteur,surchargée,chavire. Ses cinq passagers se noient rapidement dans l'eau froide de 39°F du mois de juillet à Schefferville: Yvon Pelletier, représentant, Camilien Gagnon, président, Martin, Béland et Arsenault. Le dernier corps ne sera retrouvé qu'un mois plus tard.

L'assemblée du mardi est consternée mais ne panique pas, en dépit des manchettes sombres du *Montréal-Matin* qui spécule gratuitement sur les causes du drame. La présidence intérimaire est assurée par Charles Bégin, un militant du syndicat local et le maire actuel de Schefferville; le contrat est accepté le 14 juillet. Les travailleurs de Schefferville, Labrador City, Gagnon et Port Cartier ont tous débrayé au début de juillet et leur grève a été courte: quinze jours au plus. À Sept-Îles les travailleurs de QNSL, qui sont alors membres du syndicat des machinistes, font aussi une grève de quelques jours, axée sur la revendication de particularités locales: leur ligne de piquetage est respectée par les Métallos chez Iron Ore.

En 1968, les comités syndicaux se rencontrent plusieurs fois et préparent leur négociation. Une revendication importante porte sur le régime de retraite; une autre porte sur un rôle accru pour le syndicat sur le lieu du travail. Durant l'hiver les comités syndicaux de négociation «se pressent lentement» et fixent pour le début de mai l'échéance commune d'un contrat ou d'une grève. Durant tout l'été de 1969, il a fallu de longues grèves sur la Côte-Nord pour obtenir des changements substantiels aux salaires, aux bénéfices de retraite, aux avantages sociaux et aux clauses normatives du contrat. Et pourtant ces longues luttes, et pourtant les gains substantiels obtenus n'ont pas suffi à éponger le mécontentement des travailleurs et de leur famille. À la fin des grèves et de l'été 1969, le syndicat réclamait des employeurs et des gouvernements concernés une enquête sociologique qui ferait mieux connaître les causes véritables du mécontentement et les véritables aspirations des citoyens des régions éloignées et particulièrement des villes de Schefferville, Gagnon, Wabush et Labrador City. Les problèmes reliés à l'isolement humain sur la Côte-Nord apparaissaient au syndicat comme étant si profonds, si complexes et si nouveaux qu'il réclamait l'aide de la science moderne pour mieux remplir son rôle de responsable du progrès social. Malheureusement l'hostilité des employeurs et l'indifférence des gouvernements feront que le syndicat devra se débrouiller seul pour continuer son travail.

La vie interne du syndicat

D'où vient l'usage du nom «Métallos»?

Une affirmation flagrante de l'identité québécoise des Métallos a été l'usage du mot «Métallos», remplaçant l'usage de «Métallurgistes-unis d'Amérique», qui lui-même avait remplacé l'usage de «Steel» ou de «United Steelworkers of America». Son premier usage écrit dans le journal du syndicat remonte à mars 1960. On le doit à l'initiative du rédacteur d'alors des pages françaises du journal, Pierre-Louis Gélinas. Il reçoit un accueil chaleureux de la part de plusieurs militants et, dès le mois de juin, il est utilisé à tour de bras dans les pages du journal. Son usage verbal a suivi au gré des préférences personnelles. Son usage dans les journaux et dans les media québécois s'est rapidement généralisé.

Une autre affirmation de cette identité québécoise a été le lancement du journal *Le Métallo* en 1965. Peu de gens savent que les origines du journal *Le Métallo* remontent à la grève de huit semaines à la mine Manitou-Barvue de Val-d'Or au cours de l'hiver 1963-64. Cette grève témoigne du réveil de la solidarité syndicale chez les mineurs du Nord-Ouest. Avant même d'obtenir la retenue syndicale à la suite de la grève, 90% des mineurs de la Manitou payaient leur cotisation syndicale: une proportion exceptionnelle. La grève fut un succès: hausse du salaire de 21 cents, assurance-groupe détenue par le syndicat, affirmation des droits des travailleurs dans plusieurs aspects des clauses normatives, et solidarité exemplaire des grévistes.

Un des outils de cette solidarité était le bulletin de grève, d'abord quotidien et miméographié sur une seule feuille, puis imprimé sur quatre feuilles: il s'appelait *Le Piquet*. Après la fin de la grève un groupe de militants réunis autour du représentant Roger Bédard décident de le transformer en bulletin de nouvelles bimensuel pour les syndicats locaux de Val d'Or et de Malartic. Il est très bien reçu. Sa popularité fait qu'en novembre 1964 les présidents des locaux du Nord-Ouest se réunissent à Normétal pour envisager le lancement d'un journal pour tous les mineurs du Québec. On l'appellera *Le Métallo*. Les deux premiers numéros du *Métallo* furent distribués dans le Nord-Ouest et sur la Côte-Nord; son financement devait être assuré par une cotisation mensuelle des syndicats locaux de cinq cents par membre. À partir d'août 1965, il sera distribué à tous les



Au premier plan, le président du syndicat local de Manitou-Barvue, Antonio Bruno, d'abord mineur et ensuite opérateur de treuil.

membres québécois du syndicat, son financement étant assuré par le syndicat international de façon provisoire. Ce provisoire est devenu permanent.

L'apparition d'un programme québécois de formation

Une autre affirmation importante de l'identité québécoise des Métallos a été l'apparition d'un véritable programme de formation syndicale, l'assignation d'un représentant à ce programme, et les premières tentatives, infructueuses jusqu'à la décennie suivante, d'animation syndicale.

Au début de la décennie, le riche bouillonnement d'expériences et d'activités dans ce domaine ne constituaient pas encore un véritable programme continu, qui n'apparaîtra qu'en 1965. Ces activités continuaient de se donner surtout en fin de semaine ou en soirée pendant la semaine. Les sujets privilégiés étaient le travail concret du militant; les nouveaux horizons en évaluation des salaires, en assurances et en bénéfices de retraites; les mesures sociales comme l'assurance-chômage ou l'indemnisation des accidents du travail et des pneumoconioses; l'action politique, l'affiliation au nouveau parti fédéral, le NPD, et les revendications des militants québécois au sein du NPD en faveur de la thèse dite des deux nations. Plusieurs militants des Métallos, on le verra, ont été candidats NPD aux élections fédérales. Ces activités ont fait ressentir le besoin d'une plus grande continuité, besoin particulièrement exprimé par Gaston Beaulieu, alors le secrétaire-archiviste du syndicat local 4844 de Warden-King. Dans un discours étoffé et présenté au conseil régional montréalais des Métallos, celui-ci mettait en relief les effets dynamiques de l'éducation dans son propre syndicat local, et le besoin d'un programme plus continu et d'un programme plus avancé portant sur le rôle social du syndicalisme. En 1962 et en 1963, le syndicat faisait un effort accru et la coordination en était confiée au directeur adjoint Émile Boudreau et à Jean-Claude Lebel, le rédacteur des pages françaises du journal.

À partir de 1963, un stimulant puissant de l'éducation syndicale québécoise a été la section française du Collège canadien des travailleurs. Ce projet fort ambitieux avait été lancé à l'échelle du Canada et visait à rehausser la qualité et à élargir

les horizons de l'éducation syndicale par un programme annuel et résidentiel de deux mois. Selon son premier directeur, Fernand Martin de l'Université de Montréal, le but du Collège était «d'aider les syndicalistes à reconnaître et à formuler les problèmes fondamentaux de la société contemporaine et à leur permettre de participer pleinement à la recherche des solutions aux problèmes sociaux et syndicaux [...] Bref, de former des citoyens mieux informés et des dirigeants syndicaux plus efficaces». Le CTC s'était surtout occupé de constituer une section anglaise du Collège, et pour une section française s'en était remis presque totalement à la FTQ. La FTQ a relevé le défi et en 1963 le Collège tenait sa première session sous le patronage conjoint de l'Université de Montréal, de l'Université McGill, du CTC, de la FTQ et de la CSN. Tout au long de l'histoire de la section française du Collège qui dura jusqu'en 1977, les Métallos ont constitué le principal appui aux efforts de la FTQ. Dès mars 1963, 20 syndicats locaux des Métallos avaient déjà souscrit 20 000 $ au Collège. Bon an mal an, les militants québécois des Métallos constituaient le tiers des étudiants de la section française.

En janvier 1964, le syndicat désignait enfin Robert Lévesque pour s'occuper à plein temps de l'éducation syndicale.



Aux débuts du Collège canadien des travailleurs, en 1963, deux des Métallos inscrits, présidents de leur syndicat local respectif: Fernand Paquette, machiniste (Brown-Bovari) et Normand Rondeau (Warden-King).



Neuf dirigeants de syndicats locaux au Collège en 1964. De gauche à droite, assis: Gérard Hardy (Granby), Jean-Jacques Da Prato (Montréal Locomotive), Jean-Paul Legris (Dosco Montréal), Robert Lévesque du service d'éducation; debout: Gaétan Fauteux (Kilmar), Alphonse Pelland (Stelco Notre-Dame), Gérard Proulx (Joliette), Clément Godbout (Normétal), Clément Lemieux (Rouyn-Noranda) et Raymond Sliger (Chibougamau).



C'était le premier poste de ce genre créé au sein de la FTQ. L'impact de ce geste a été considérable. La demande pour ses services fut immédiate et elle a surgi simultanément de tous les coins et de toutes les régions du Québec. On rapporte pour 1965 qu'il avait rencontré 690 syndiqués en juin, 210 en août-septembre, 135 en octobre, et 725 en novembre. La continuité d'une organisation a permis la réalisation systématique de projets tels que des cours de base, une école avancée d'une semaine spécifiquement québécoise, des cours d'animation syndicale par les pères Milot et Desroches, la participation aux écoles québécoises organisées par le CTC et la FTQ, la formation de comités d'éducation et de sécurité dans les syndicats locaux, l'utilisation de l'économiste francophone Yves Dulude que le syndicat engageait en 1965, et une participation soutenue au Collège canadien des travailleurs. La plus haute des ambitions de ce nouveau programme québécois d'éducation étant de former non seulement des militants syndicaux, mais aussi des animateurs qui à leur tour formeraient des militants autour d'eux.

En 1965, on parlait d'animation syndicale chez les Métallos québécois et on faisait appel aux militants qui avaient été au Collège canadien des travailleurs. En 1966, on donnait un cours d'animation syndicale et on annonçait «des animateurs à votre service» dans le journal *Le Métallo*. En 1967, on parlait d'élargir la participation et le leadership: «Toutes nos activités syndicales doivent refléter une volonté profonde de développer et élargir le leadership». En 1968, 60 membres des Métallos participaient à une école d'animation syndicale. Des tables rondes aux assemblées annuelles de 1969 et de 1970 discutaient des rôles du militant et du représentant syndical et d'animation syndicale. Robert Lévesque citait volontiers un proverbe, chinois disait-il: «donne un poisson à ton ami, il se nourrira pendant une journée, montre-lui à pêcher, il se nourrira pendant toute sa vie».

Tout ce brassage a beaucoup contribué au dynamisme et à la démocratie chez les Métallos, dans l'action syndicale elle-même. Cependant il faut constater qu'il n'a pas réussi, à ce moment-là, à mettre sur pied un groupe d'animateurs capables d'animer les séances formelles d'un programme d'éducation. Cette ambition exigera elle-même des outils ambitieux qui ne seront réunis que plus tard.

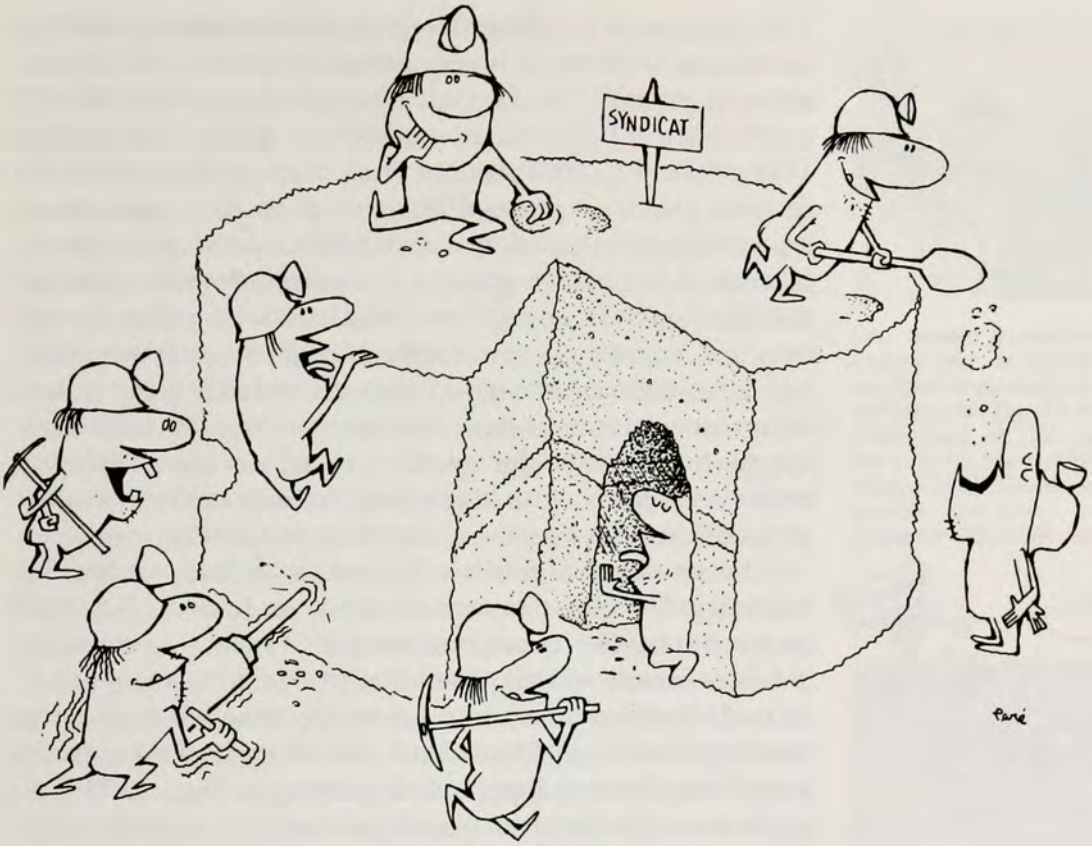

PARTICIPATION

Le financement des grèves

Le financement des grèves a été à l'ordre du jour pendant toute la période de 1960 à 1970, où il a subi une transformation profonde, et acquis à peu près son visage actuel.

La grève de Dominion Bridge en 1960 est un bon exemple de l'époque. Un gréviste célibataire recevait 15 $ par semaine; un couple, 20 $; une famille de trois, 22 $; une famille de quatre, 24 $; et ainsi de suite. Le comité de grève distribuait l'aide aux grévistes le jeudi de chaque semaine et n'était plus obligé comme en 1941 d'attendre l'arrivée des contributions d'appui à la grève; un gros progrès par rapport à la grève de 1941 à Peck Rolling Mills. La clé de ce progrès était l'usage des bons de secours: le comité local distribuait non pas de l'argent, mais un bon de secours qu'acceptait l'épicier désigné sur le bon de secours et avec qui le comité du syndicat local avait négocié

l'acceptation du bon de secours: les chaînes Steinberg, A&P ou Dominion, les épiciers indépendants, les laitiers, les boulangers et le reste. En 1960, c'étaient les épiciers qui attendaient le remboursement périodique des bons de secours, alors qu'en 1941 c'étaient les grévistes qui attendaient la distribution des secours. L'usage des bons d'épicier avait aussi presque éliminé le problème très grave de la consommation des secours dans les tavernes. Le comité de grève et le syndicat devaient consacrer des efforts considérables à conserver les bonnes grâces des épiciers qui consentaient cette forme de crédit aux grévistes, puisque le remboursement, qui a été total dans cette grève et dans toutes les autres, se faisait au compte-gouttes. Ce crédit reposait sur la sympathie des épiciers envers leurs clients grévistes ou envers la grève, et sur la confiance qu'inspirait la réputation du syndicat; cela exigeait une attention soutenue et renouvelée.



Le soutien aux grévistes de Dominion Bridge à Lachine s'élevait à 20 000 $ par semaine, pour un total de 315 000 $ pour toute la grève, et un grand total de 758 000 $ pour tous les grévistes canadiens chez Dominion Bridge. Ce soutien provenait à 10% des contributions faites directement par les autres syndicats locaux, à 15% de leurs contributions d'un montant mensuel de dix cents à un fonds de grève canadien, et à 75% du syndicat international qui n'avait pas encore de fonds de grève.

La faiblesse et les délais des contributions directes des syndicats locaux, amenaient le nouveau directeur québécois Pat Burke à suggérer en 1961 que chaque syndicat local mette en réserve des fonds permettant une contribution plus rapide et plus généreuse à l'occasion d'une grève survenant dans un autre syndicat local. Cette suggestion ne connut pas de lendemain.

Au congrès international qui s'est tenu à Miami en 1962, les délégués ont rejeté une demande du président international qui aurait permis au syndicat international de prélever un supplément provisoire à la cotisation mensuelle, alors de 5 $, dans l'éventualité d'un soutien accru aux grèves et d'une baisse dans les réserves du syndicat international. Le président international faisait cavalier seul en pilotant cette suggestion. Son isolement a contribué au rejet de sa proposition, et a contribué aussi à une révolte de la moitié des directeurs élus de district en 1964, et à sa défaite électorale en février 1965. À ce même congrès de 1962, les délégués ont aussi décidé de prolonger à trois ans la

durée du mandat des dirigeants de syndicats locaux.

En 1965, Richard Cassista, le président du syndicat local 5778 de Québec Cartier à Gagnon, soulevait dans le journal *Le Métallo* le problème de l'absence de coordination des efforts de soutien aux grèves. En effet l'inégalité des contributions, qui devenait évidente par la publication des montants souscrits par chaque syndicat local, créait la frustration et le découragement chez les plus généreux. Le problème était alors d'actualité à cause des grèves de Québec Iron Foundries à Noranda et de Québec Lithium à Val-d'Or. En novembre 1965, il n'y avait que 13 locaux à avoir souscrit l'objectif visé d'un dollar par membre. Justement comme on lançait une autre souscription pour le soutien aux grèves de Dosco et de Solbec, l'assemblée annuelle de Val-d'Or en 1966 créa une cotisation volontaire mensuelle de 25 cents par membre, qui visait à éliminer l'inégalité des souscriptions versées à l'occasion de grèves individuelles. Les grèves se sont multipliées: trente-cinq en trois ans, où les syndicats locaux québécois ont souscrit 118 000 $ sur un soutien total de 518 000 $. Mais la participation avait fléchi après un début prometteur: le quart des membres ne participaient plus. Le désaccord et la récrimination allaient grandissants entre les 115 syndicats locaux participants et les 55 non-participants.

En partie pour ces raisons, l'assemblée annuelle de novembre 1969 à Beauport décida la suppression de cette cotisation et son remplacement par la cotisation du même montant à un fond québécois d'information. Mais il y avait aussi d'autres raisons à cette décision de 1969; le contexte du financement des grèves avait été radicalement modifié en 1968 à cause de la grève des mineurs du cuivre aux Etats-Unis, de la hausse des cotisations dans un congrès d'urgence et de la création d'un fonds de grève international.



Les femmes commencent à émerger chez les Métallos. Ici une ligne de piquetage des travailleuses chez Iberville Fittings à Saint-Jean, en 1966. De gauche à droite, Jeanne Lévesque, Alice Fortin, Cécyle Marier, Denise Marziali, Lucille Gagnon et Hélène Doyon.



Les pancartes de cette grève avaient été dessinées par une gréviste, madame Marchand.

La grève des mineurs américains

Après quelques décennies de «chicanes graves» et de profondes dissensions internes dans le syndicalisme minier et métallique nord-américain, les deux principaux syndicats de ce secteur, celui des Métallos et celui du «Mine-Mill», décidèrent de fusionner. À la suite de cette fusion, les Métallos entreprirent une immense ronde de négociations dans ce secteur aux États-Unis, regroupant pour la première fois 40 000 travail-

leurs miniers et membres des Métallos. Face à la résistance du patronat qui avait longtemps bénéficié des divisions syndicales, il s'ensuivit une longue grève de 8 mois qui a débuté en juillet 1967. Il faut saisir ici que l'anti-syndicalisme de Noranda au Québec ne constituait pas une exception dans ce secteur des métaux non-ferreux: au contraire, il était représentatif d'une répression identique sur tout le continent nord-américain.

Sur le plan financier, le soutien pourtant fort modeste accordé par le syndicat créait un déficit d'un quart de million de dollars par semaine. Le syndicat international convoqua un congrès extraordinaire en mars 1968 à Atlantic City pour résoudre le problème. Pendant deux mois au Québec, de janvier à mars, les réunions se sont multipliées dans toutes les régions et dans la plupart des syndicats locaux sur les propositions du bureau exécutif du syndicat, rendues publiques dès janvier. La veille du congrès, 60 des 79 délégués québécois se réunissaient et se prononçaient en faveur de la création d'un fonds de grève et de la hausse des cotisations syndicales à deux heures de travail par mois. Le lendemain 20 mars, ces propositions furent adoptées par le congrès. Depuis, et jusqu'à aujourd'hui, les cotisations et les moyens financiers du syndicat sont restés inchangés sauf sur un aspect: la cotisation mensuelle de deux heures, initialement plafonnée à dix dollars en 1968 a été déplafonnée par le congrès de 1974. L'ordre de grandeur de cette cotisation est maintenant généralisé dans la plupart des pays industrialisés du monde occidental.

La réaction québécoise à cette hausse de cotisations a été somme toute sereine, compte-tenu bien sûr du fait qu'un travailleur envisage une hausse de la cotisation syndicale avec le même enthousiasme qu'un déjeuner froid le matin d'une panne d'électricité. Quelques mois plus tard, une élection très contestée au poste de directeur divisait profondément les Métallos québécois, sans que la question échauffe le climat. Cette cotisation a été haussée à compter de septembre 1968 ou à compter de l'expiration du contrat collectif en vigueur, sans qu'un seul syndicat local abandonne les Métallos. Dans la plupart des syndicats locaux, de nombreux militants avaient eux-mêmes discuté des finances du syndicat. La dureté et le coût financier d'une grève prolongée étaient connus des Métallos



À l'une des assemblées sur la hausse des cotisations, deux militants montréalais: Fernand Bérubé (Crane) et Armand Groulx (Stelco Notre-Dame).

québécois. Le drame syndical des mineurs du cuivre, du zinc et de l'or avait un air de parenté avec celui des travailleurs du groupe Noranda. Beaucoup de militants étaient au courant des chiffres publiés annuellement sur le subside versé à la section québécoise; en 1967 par exemple, un subside de 560 000$ était versé au district québécois sur des dépenses totales de 1 360 000 $. Beaucoup aussi voyaient venir l'échéance prochaine de leur contrat et ce nouveau fonds de grève leur plaisait. Ils avaient raison. Dans l'année qui a suivit, le quart des Métallos québécois firent la grève.

Le nouveau fonds de grève international a modifié profondément la répartition du soutien financier parmi les grévistes. Jusque là, chaque gréviste recevait une allocation hebdomadaire uniforme dans tout le Canada, décidée à l'assemblée canadienne du syndicat. Depuis 1969, chaque syndicat local reçoit un budget global proportionnel au nombre de ses membres et le répartit à sa guise parmi les grévistes, selon leur besoin. L'allocation uniforme du gréviste individuel a été remplacée par le budget de grève du syndicat local. Le remplacement de l'allocation uniforme par le budget local a beaucoup stimulé l'initiative locale d'administration de la grève. Il a aussi incité les comités locaux de grève à trouver un emploi temporaire aux grévistes de façon à diminuer le nombre de grévistes dans le besoin et à hausser le montant des secours versés à chaque famille. La cohésion et la solidarité des grévistes en ont été grandement renforcées. Enfin, tous ont apprécié que la créa-

tion d'un fonds de grève ait rendu possible le paiement des secours en argent plutôt qu'en bons payables à l'épicier.

Le fonds de grève du district

Quand l'assemblée annuelle de Sept-Îles, en octobre 1970, décida de relancer un fonds de grève québécois sur une base nouvelle, elle supprima du même coup le fonds québécois d'information lancé l'année précédente. Ce fonds d'information, qui visait la réalisation locale d'émissions régionales de télévision, avait reflété un souci de rejoindre la base des membres et l'opinion publique par les mass-media, et avait coïncidé avec l'appui fervent des Métallos au journal *Québec-Presse*, qui venait d'être lancé. Mais il n'avait attiré que 57% des syndicats locaux seulement. La plus importante participation avait été celle de 19 des 35 syndicats locaux de Saint-Jean et de l'Estrie; par ailleurs, l'expérience-pilote de sept émissions télévisées au poste CHLT de Sherbrooke avait révélé la taille du défi humain et financier: on se sentait grenouille au milieu des boeufs. De toute façon l'ampleur récente et prévisible des grèves en octobre 1970 créait des priorités plus concrètes.

En effet, plusieurs militants souhaitaient vivement ajouter un supplément au budget de grève provenant du nouveau fonds de grève international, qui après une période transitoire de flottement au Canada s'appliquait maintenant de façon stricte. Le flottement le plus spectaculaire avait été de treize millions de dollars versés en soutien aux 40 000 grévistes chez Inco, Algoma et Stelco (dont les grévistes québécois de Stelco). C'était à l'été de 1969. Ce soutien de treize millions dépassait de cinq millions les huit millions de dollars prévus par le nouveau fonds de grève. Ce trou de cinq millions constituait un véritable gouffre pour le syndicat. L'affaire était tellement importante que le secrétaire-trésorier international refusa tout accommodement en douce et l'amena au bureau exécutif formé des directeurs de district du syndicat. Décidant majoritairement de mettre fin au flottement, les directeurs décidèrent aussi de combler le déficit.

De plus, les Métallos québécois avaient tenté sans succès pendant l'année 1970 de convaincre les autres Métallos canadiens de renforcer un minuscule fonds de grève canadien alimenté par un dix cents mensuel par travailleur; cet insuccès s'expliquait en partie par l'opposition du gros syndicat local de

Stelco à Hamilton qui refusait de payer ce dix cents canadien. C'est ainsi que l'assemblée annuelle d'octobre 1970 à Sept-Îles décida de relancer un fonds de grève québécois sur une base nouvelle et d'inviter les syndicats locaux des provinces atlantiques à s'y joindre. Les bases principales du financement des grèves québécoises étaient jetées. Fruit d'une dure expérience et d'une longue expérimentation largement partagées, ce nouveau fonds de grève recevait immédiatement l'adhésion de 90% des syndicats locaux et des membres québécois, et l'a conservée depuis.

L'élection de 1961: la création d'un district québécois

L'affirmation de l'identité québécoise des Métallos a imprimé sa marque et trouvé un appui particulièrement vif dans les trois élections très contestées de 1961, 1965 et 1969 au poste de directeur du district, un poste-charnière dans la vie politique interne et dans la pratique de la démocratie au sein du syndicat des Métallos.

Depuis son arrivée en 1958 au nouveau poste de coordonnateur pour l'ensemble du Québec, Pat Burke avait encouragé le travail en équipe parmi les représentants et les militants québécois dont il avait la direction. Ce travail d'équipe se faisait à la grandeur du Québec, dans des luttes syndicales québécoises, par des travailleurs et des militants québécois; son dynamisme et sa force d'attraction auprès des travailleurs allaient croissants; il constituait peu à peu une vie syndicale propre aux membres du syndicat au Québec et qui avait son identité particulière.

L'identité particulière et le dynamisme de cette action syndicale québécoise, ont mis en relief le statut exceptionnel et étriqué de Pat Burke par rapport aux coutumes du syndicat dans l'ensemble du continent. La coutume est forte dans ce syndicat que des dirigeants élus soient responsables de l'action syndicale: délibérations, syndicats locaux, négociations, travail des représentants, administration et le reste. La coutume dans ce syndicat veut qu'un travailleur n'aie pas à chercher longtemps l'élu responsable quand ça ne va pas à son goût.

Compte tenu d'une telle coutume dont les militants québécois étaient conscients, le statut de Pat Burke était certes bizarre; nommé plutôt qu'élu, il répondait non pas au directeur du district élu et ayant le pouvoir de diriger au Québec,

mais au directeur canadien n'ayant pas le pouvoir de diriger au Québec et qui était élu dans tout le Canada. Plusieurs des militants québécois en sont venus à la conclusion que les membres québécois devaient élire leur propre directeur de district; que le meilleur chemin pour y arriver était la création d'un district québécois; et que le meilleur candidat à ce poste était Pat Burke lui-même, qui contribuait aux succès québécois depuis trois ans. Plusieurs syndicats locaux ont adopté une résolution réclamant la création d'un district québécois en prévision du congrès international de septembre 1960. L'unanimité fut totale au Québec en faveur de cette démarche, qui reçut aussi les appuis importants du directeur canadien Mahoney et du directeur de district Nicholson. Le congrès international a référé les résolutions québécoises au bureau exécutif du syndicat sur la recommandation unanime du comité des résolutions, une telle question étant du ressort du bureau. Jusque-là tout allait bien. En octobre et en novembre 1960, cependant, les choses se sont gâtées. L'affaire du district québécois fut empoisonnée par la longue querelle entre le directeur canadien Mahoney et le directeur Sefton du district 6 qui incluait l'Ontario et tout l'Ouest canadien. Cette querelle homérique entre dirigeants canadiens chez les Métallos a duré au-delà d'un quart de siècle et a été très mouvementée. Elle ne connaîtra son dénouement qu'avec la candidature de Gérard Docquier en 1976 et son élection en 1977 au poste de directeur canadien, qui exprimait la volonté largement partagée d'y mettre un point final.

En 1960, le directeur Sefton du district 6 accusait le directeur canadien Mahoney de patronner la scission en deux districts de l'Est canadien parce qu'elle serait le prélude de la scission en deux districts de l'Ontario et de l'Ouest canadien. Mahoney accusait Sefton de faire preuve de jalousie non fondée et de se mêler de ce qui le regardait peu. Les deux s'affairaient auprès du président international qui hésitait, et ne s'entendaient même pas sur le sens de la référence adoptée au congrès de septembre. Le 18 novembre, le différend éclatait au grand jour dans une lettre de Mahoney à tous les syndicats locaux canadiens, à laquelle le district 6 répliquait trois jours plus tard. Les deux directeurs convoquaient les représentants du district 6 à des réunions différentes pour la même date du 27 novembre. Le 5 décembre, les directeurs canadiens se réunis-

saient avec le président international sans en arriver à une entente. Le 5 janvier, le bureau exécutif se réunissait, mais sans discuter de la question, à cause de l'absence du directeur Nicholson.

L'impasse durait et les élections de février 1961 approchaient à grands pas. En novembre 1960 Pat Burke demanda aux syndicats locaux québécois de le mettre en candidature avec comme seule promesse, celle «de travailler à la division du district en deux: Québec et les Maritimes». Le 8 janvier 1961 les présidents montréalais se réunissaient pour préparer la tenue du vote et s'assurer d'un vote massif. Sur cette seule question d'un district québécois, Burke a été élu par 7673 votes contre les 5622 votes de Nicholson, le 14 février 1961. La scission entre les deux groupes est totale: Nicholson obtient 5473 de ses votes dans 8 syndicats locaux des Maritimes et Burke obtient 7596 de ses votes dans 45 syndicats locaux québécois, dont 6000 environ dans la grande région montréalaise.

En mars 1961, 14 syndicats locaux québécois envoient des résolutions à l'assemblée canadienne du syndicat réitérant leur demande d'un district québécois. Et enfin le 17 mai 1961, le bureau exécutif se rend à l'évidence devant les résultats du vote des membres et crée le district québécois qui naît le 1er juin 1961, le district 5. Cette leçon de choses sur l'importance d'un vote n'a pas été perdue. Depuis cette date les Métallos québécois ont toujours voté en nombre important quand leurs intérêts étaient en jeu.

L'élection de 1965: la création de l'assemblée annuelle

L'élection au poste de directeur québécois des Métallos en 1965 a été une importante affirmation de l'identité québécoise. De plusieurs façons: d'abord par son ampleur et par la participation des militants et des travailleurs. Deux groupes de militants de force presque égale ont livré pendant cinq mois une lutte passionnée dans tous les coins du Québec et à tous les niveaux, allant de l'usine aux mass-media. Il en a résulté une participation remarquablement élevée de 77% des travailleurs dans l'élection qui s'est tenue le 9 février 1965, et où j'ai été élu par la faible majorité de 53%. La pratique de la démocratie est proche cousine de l'affirmation d'une identité collective. Nous verrons aussi, un peu plus loin, que certains enjeux du choix entre les candidats avaient une saveur québécoise.

Le lecteur notera, à partir d'ici et dans les deux sections qui traitent des élections de 1965 et de 1969, l'usage de la première personne. En effet, je me sens plus à l'aise, ayant été candidat, de raconter ce récit à la première personne: la passion était trop forte et le recul est encore insuffisant pour que je puisse prétendre au détachement ou à l'objectivité que laisserait supposer un récit à la troisième personne.

Dans le cours de 1963, j'annonçais à Pat Burke ma candidature au poste de directeur québécois dans les élections de février 1965. En novembre 1963, j'en parlais ouvertement avec les délégués Métallos au congrès de la FTQ. Nous étions plusieurs à penser que le directeur québécois devait pouvoir communiquer en français, dans un syndicat dont la vie interne se déroulait presque totalement en français et dont plusieurs militants revendiquaient avec passion l'usage du français, dans les usines et dans les négociations, et les droits du Québec dans la vie politique. Dans notre esprit, Pat Burke avait été un ardent militant depuis 1952 à Rouyn et un excellent leader depuis 1958 à Montréal. Mais en même temps, les exigences de la démocratie syndicale imposaient l'usage du français chez le directeur élu: dans les contacts avec les membres et avec les militants; dans la direction des représentants; et dans le rôle public de ce qui était devenu, sous sa direction, le plus important syndicat industriel au Québec.

Sa réaction a été complexe: un mélange, selon moi, de compréhension, de déception et de frustration. Il a louvoyé. Il annonçait encore sa candidature dans une réunion des représentants montréalais, en janvier 1964, mais il annonçait enfin le contraire à tous les représentants du Québec en mars. En tout cas, Pat Burke a réagi avec brutalité envers trois des cinq représentants qui appuyaient ma candidature. Il a destitué Émile Boudreau en décembre 1963 de son poste de directeur-adjoint pour le remplacer par Jean Beaudry. Il a transféré Gérard Docquier en mai 1964 de Saint-Jean à Val-d'Or; celui-ci démissionna et le transfert fut annulé. Il a transféré Roger Bédard en mai 1964 de Val-d'Or pour l'envoyer au recrutement dans le sud du Québec; le directeur canadien a dû intervenir à notre demande, avant que Pat Burke ne revise cette décision. Il m'avait destitué en février 1964 de mon poste de coordonnateur régional à Montréal à la suite de la dénonciation publique et collective par les représentants des Métallos, sur

mon initiative, de l'inaction du président de la FTQ dans ses démêlés avec le CTC. Heureusement la tempête a épargné Théo Gagné, alors représentant à Chibougamau, et Jean-Marc Carle, le rédacteur du journal.

La réaction de notre groupe à ce moment-là était de réclamer la tenue d'une réunion des représentants québécois avec la présence du directeur canadien pour discuter de la situation, rendue apparemment confuse par l'incertitude des projets de Pat Burke, et de l'avenir du syndicat au Québec. Cette réunion s'est tenue le 14 mars 1964 et elle a certainement dissipé la confusion. Pat Burke y a annoncé qu'il n'était pas candidat et a sollicité l'appui de chacun à la candidature de Jean Beaudry, demandant s'il y en avait d'autres. Émile Boudreau proposa la mienne. Pat Burke demanda que chaque représentant exprime séance tenante son choix; et puis, cela fait, il ajourna immédiatement la réunion. Il n'y eut pas de temps perdu.

En avril 1964, dans une lettre conjointe, les deux candidats avisaient les dirigeants des syndicats locaux de leur candidature au poste de directeur québécois et de leur volonté commune que la campagne électorale ne débute pas avant le 1er septembre 1964. Mardi matin le 1er septembre, j'inaugurais la distribution de mon programme, sur le trottoir à la porte de l'usine de General Steel Wares dans Saint-Henri, où j'étais alors membre du syndicat local. M'adressant «aux 16 000 Métallos de la province de Québec», j'y présentais mes antécédents, mon travail de service ou de négociation, et mon programme sous les titres suivants: réunion annuelle des locaux du Québec; service des locaux par les représentants; éducation; organisation; finances de notre syndicat; présence du directeur dans les unions locales; le journal de l'union; publicité; pourquoi rapprocher l'union et les travailleurs. De son côté et à partir d'octobre, Jean Beaudry publiait lui aussi les éléments d'un programme portant principalement sur l'organisation, l'éducation, la négociation et sa coordination, le fonds de grève, l'administration.

Les principaux thèmes de ma campagne étaient l'inauguration d'une assemblée annuelle des syndicats locaux du Québec et, de façon plus générale, la volonté de rapprocher l'union de ses membres. Dans la présentation qu'on faisait de moi comme candidat, on faisait état surtout de l'origine de mon engagement syndical comme travailleur dans une usine en

STEEL LABOR
LA VOIX DES MÉTALLURGISTES UNIS D'AMÉRIQUE
Vol. XXX Janvier 1965 No 1

Elections le 9 février 1965

Deux candidats au Québec



JEAN GERIN-LAJOIE

Jean Beaudry et Jean Gérin-Lajoie

MONTREAL. — Les élections pour choisir les officiers supérieurs des Métallurgistes unis d'Amérique auront lieu le 9 février prochain.

Dans la Province de Québec, qui constitue le district 5 du syndicat des Métallos, deux candidats ont été mis en nomination par de nombreux syndicats locaux et briguent les suffrages. Il s'agit de Jean Beaudry et de Jean Gérin-Lajoie qui sollicitent le poste de directeur des Métallos au Québec. Les deux candidats ont une vaste expérience syndicale avec les Métallos.

Notre syndicat est le seul dans la Province de Québec qui élit ses dirigeants par voie de referendum. Nos officiers supérieurs ne sont pas élus par des délégués à un congrès mais par tous les membres lors d'une élection générale. Les membres votent au niveau de leur syndicat local. C'est un scrutin secret.

Notre directeur provincial actuel, M. Pat Burke a décidé de ne pas se présenter pour sa ré-élection au poste qu'il occupe actuellement.



JEAN BEAUDRY

1948, de mon expérience des négociations alors inégalée au Québec, de mes positions en faveur des droits du Québec, et de mon rôle de porte-parole auprès du gouvernement et de l'opinion publique à propos des problèmes d'alors: Code du travail, retenue syndicale, accidents du travail, réforme de l'éducation, et sécurité dans les mines. Les principaux thèmes de la campagne de Jean Beaudry étaient l'importance pour un syndicat d'être dirigé par un «travailleur authentique», son passé de travailleur minier, sa vaste expérience dans le recrutement au Québec et en Ontario, et ses succès dans la négociation collective.

L'intérêt des militants fut très vif et très partagé dès le départ. En octobre, notre groupe annonçait l'endossement personnel de 45 présidents de syndicats locaux, une mince majorité. En novembre, Jean Beaudry était mis en candidature dans les assemblées de 55 syndicats locaux, contre 33 de mon

côté, quoique le nombre des membres représentés était égal de part et d'autre. Les militants étaient profondément divisés entre eux dans plusieurs syndicats locaux: par exemple, chez Québec Cartier à Gagnon les dirigeants recommandaient la candidature de Jean Beaudry par un vote de 5 contre 4; chez General Steel Wares à Montréal, le syndicat local demandait quoi faire à la suite d'une assemblée où chacun des deux candidats avait obtenu le même nombre de votes. Après l'accalmie du temps des Fêtes, le combat reprit de plus belle en janvier 1965. On échangeait les imprimés, les lettres, les témoignages de partisans, et les accusations mutuelles comme on échange des coups à la boxe. De notre côté, nous faisions tout en notre pouvoir pour atteindre tous les Métallos à la grandeur du Québec par l'usage des mass-media. Le point culminant a été un message d'une page complète dans le *Montréal-Matin* la veille de l'élection.

Les journalistes et les mass-media se sont intéressés à l'élection, en partie à cause de sa nouveauté dans le monde syndical québécois et de son contraste avec les idées reçues sur les syndicats nord-américains, et en partie à cause d'une lutte réformiste et parallèle à la direction du syndicat dans tout le continent. Il y avait des similarités importantes de vocabulaire entre la campagne québécoise de notre groupe et la campagne nord-américaine de l'équipe Abel. Cela, même si les directeurs canadiens et les deux candidats québécois appuyaient ces candidats réformistes, dont la victoire fut finalement assurée par les votes canadiens. En tout cas, ces similarités offraient à notre groupe un abri bienvenu contre les accusations de dénigrement public à l'endroit du syndicat.

L'enjeu québécois de l'élection a été mis en évidence par deux gestes du groupe de Jean Beaudry durant le dernier mois. Le premier a été une tentative de dernière heure de faire participer au vote les Terreneuviens du Labrador, qui faisaient alors partie du district des Maritimes. Ce geste allait à l'encontre des statuts du syndicat international, qui sont explicites à ce sujet et il constituait une menace à l'intégrité du nouveau district québécois. Le président international avait déjà confirmé par lettre en octobre 1964 que seuls les Québécois avaient droit de vote dans l'élection du directeur du district. D'une part, Jean Beaudry invoquait la coordination des négiciations dans les mines de fer sous la direction du directeur québécois. D'autre

part, nous invoquions la pratique fort répandue dans notre syndicat d'une coordination des négociations sans égard au découpage géographique des districts, et l'intégrité du district québécois. Nous avons eu le sentiment que notre argument recevait un vif appui à la grandeur du Québec. Les délégués à l'assemblée annuelle de 1966 à Val-d'Or ont rejeté une résolution proposant que les Métallos du Labrador soient intégrés à ceux du Québec. Le second geste était une déclaration fâcheuse de son groupe disant que Jean Beaudry avait l'appui d'une équipe constituée des autres directeurs canadiens et de l'équipe Abel. Cette déclaration faisait bon marché de la liberté de choix des Métallos québécois, et de plus, elle était inexacte en ce sens qu'aucun appui officiel n'avait été accordé à Jean Beaudry. Par ailleurs, elle a fait ressortir au grand jour la sympathie réelle que Jean Beaudry recevait de la part du directeur canadien et du directeur de l'Ontario, poussant Robert Saumure, le président du syndicat local chez Stelco Lachine à écrire: «Un vote pour Beaudry est un vote pour se faire gouverner par l'Ontario». Sans aucun doute ces deux directeurs et leur entourage étaient très méfiants envers l'affirmation de l'identité québécoise et envers son symbole dans la campagne électorale, c'est-à-dire notre proposition d'une assemblée annuelle des Métallos québécois. Même si une telle pratique était chose courante dans les districts des États-Unis, elle ne l'était pas au Canada où se tenait une assemblée canadienne, annuelle à ce moment-là, regroupant les trois districts canadiens. Notre proposition d'une assemblée québécoise était vue comme une menace à l'autorité morale de l'assemblée canadienne: l'affirmation de l'identité québécoise se heurtait à l'affirmation de l'identité canadienne.

C'est ainsi que les militants québécois l'ont perçu. La promesse et sa réalisation de tenir une assemblée annuelle des Métallos québécois correspondait à un besoin profond. Celui-ci s'exprimait de plus en plus depuis que Pat Burke avait inauguré en 1958 le premier caucus d'une demi-journée des Métallos délégués au congrès de la FTQ. Un militant du syndicat local chez Crane à Montréal, écrivait avec raison en janvier 1966 que de telles assises avaient été «longtemps réclamées» par lui. Et l'importance de ce besoin s'est vérifiée par l'explosion de la participation des syndicats locaux: l'assemblée inaugurale de 1965 réunissait 125 délégués, environ cinq fois plus



L'inscription à la première assemblée annuelle des Métallos québécois, en 1965: Léonette Smith, secrétaire, Yves Dulude, économiste du syndicat, et Gérard Vanier, opérateur (Continental Can).

nombreux que les délégués québécois à l'assemblée canadienne de 1964.

L'enjeu démocratique de l'élection a été mis en évidence par la résistance ou l'hostilité qui se sont manifestées dans le groupe Beaudry à l'usage abondant que nous avons fait d'observateurs, c'est-à-dire des Métallos qui me représentaient aux endroits de vote où les scrutateurs du syndicat local étaient exclusivement des partisans de Jean Beaudry. L'usage de tels observateurs est prévu dans nos statuts. Le vote massif de 77% des 17 000 Métallos québécois se déroula dans une centaine de syndicats locaux presque sans irrégularités. Et finalement aucune contestation ne fut présentée dans aucun des syndicats locaux québécois, malgré la facilité de l'accès à cette procédure.

Le 9 février 1965 au soir, tous apprenaient rapidement partout les résultats officieux de vote québécois conduit dans 90 syndicats locaux grâce à un accord ingénieux. Invités à téléphoner leurs résultats dès la fermeture des polls au bureau montréalais, les scrutateurs de chaque syndicat local parlaient

à deux secrétaires qui notaient les résultats, pour leur candidat respectif et pour les calculs enfiévrés du vote québécois total que chaque groupe faisait et redonnait aussitôt aux scrutateurs et partisans souvent rassemblés dans leur syndicat local. Le suspense dura jusqu'à la fin, l'excitation bouillonnait, les clameurs ou les déceptions étaient passionnées, et le «happening» se propageait à la grandeur du Québec.

Cette nuit-là, on comptait 6927 votes pour Gérin-Lajoie et 5988 votes pour Beaudry, soit une mince majorité de 53,6% et une participation de 77% des 17 000 Métallos éligibles à voter. Ces résultats officieux différaient très peu des résultats officiels qui sont venus plus tard: 6924 votes pour Gérin-Lajoie et 5911 votes pour Beaudry.

L'intensité de la division chez les Métallos québécois était grande dans toutes les régions. Les majorités en ma faveur étaient de 151 à Chibougamau, de 316 dans le reste du Nord-Ouest, de 348 sur la Côte-Nord et de 124 dans le sud du Québec. J'avais obtenu la majorité dans 45 syndicats locaux, c'est-à-dire la moitié. L'intensité de la division était grande aussi à l'intérieur même d'un bon nombre de syndicats locaux. Le tiers du vote total, par exemple, provenait de 17 syndicats locaux où la majorité n'atteignait pas les deux tiers. En voici la liste:

1965 — Le tiers du vote est très divisé dans 17 syndicats locaux

Local	Employeur	Localité	Beaudry	Gérin-Lajoie
2843	Dominion Bridge	Lachine	370	415
2847	General Steel Wares	Montréal	242	197
3260	Stelco-Saint-Henri	Montréal	31	24
4278	Noranda Mines	Noranda	167	320
4466	Q.I.T.	Havre-Saint-Pierre	40	56
4514	Normétal	Normétal	178	109
4589	Montréal Locomotive	Montréal	84	140
4796	East Malartic	Malartic	94	102
4797	Elder Peel	Rouyn	8	8
4826	Candadian Malartic	Malartic	10	11
5063	Truscon	Ville LaSalle	50	64
5186	Campbell	Chibougamau	215	198
5778A	QCM	Gagnon	407	390
5942	Barnat	Malartic	21	20
5942	Chibougamau Express	Chibougamau	10	9
5985	New York Wire	Montréal	37	28
6425	Pressure Pipe	Montréal	56	58
Total des 17 locaux:			2020	2169

L'élection de 1969: maintenir le cap

L'élection de 1969 se déroula dans un contexte un peu différent de celle de 1965, en dépit du fait que les mêmes candidats s'affrontaient. En août 1968, le bureau exécutif du syndicat a décidé de supprimer le district où se regroupaient les 6500 Métallos des provinces atlantiques et d'ajouter ceux-ci au district québécois, qui comptait alors 28 500 Métallos. Cette décision m'occasionna un vif désappointement ainsi qu'à d'autres parce qu'elle marquait la disparition d'un district exclusivement québécois, sept ans après sa création, au sein du syndicat international. Cette décision avait été rendue inévitable par la faiblesse continue des effectifs du syndicat dans les provinces atlantiques et qui réflétait la faiblesse continue de son développement industriel. Cette décision faisait partie intégrante d'un vaste réaménagement des frontières de quinze districts sur tout le continent, dont cinq furent supprimés totalement à cause du trop petit nombre de membres. Or le district des provinces atlantiques était de loin le plus petit district du syndicat. Le directeur Sefton de l'Ontario faisait partie du comité de réaménagement dont le rapport fut approuvé par le bureau exécutif avec la dissidence de trois directeurs seulement: le directeur canadien Mahoney, moi-même et un directeur américain. Par la suite, je m'engageais auprès des membres dans les provinces atlantiques à appuyer la réapparition de leur district dès que les effectifs le justifieraient. Malheureusement, cela n'a pas été le cas jusqu'à maintenant. Je m'engageais aussi auprès des membres québécois à conserver l'assemblée annuelle des Métallos du Québec. Il faut admettre cependant que la fusion des deux districts en 1968 n'a pas été ressentie avec intensité au Québec, contrairement à la création d'un district québécois en 1961. La principale raison est qu'entretemps l'identité québécoise s'était vigoureusement affirmée et que les Métallos québécois constituaient 80% des membres du nouveau district fusionné.

La campagne électorale de Jean Beaudry, qui avait continué de travailler comme représentant au Québec, portait surtout sur l'exercice de mon mandat, puisque j'avais occupé le poste de directeur depuis le 1er juin 1965. Par ailleurs elle faisait aussi figure de match de revanche avec ce que cela peut comporter d'acharnement. Sa campagne pour solliciter des mises en candidature en novembre 1969 s'est faite verbalement surtout. De son côté, il critiquait principalement l'absence de

coordination dans les négociations, mon absence des négociations quand celles-ci arrivaient à une phase critique, l'inefficacité de mon administration, ma négligence envers le recrutement et, lorsqu'il parlait dans les provinces atlantiques, il s'attaquait à mon orientation trop exclusivement québécoise. De mon côté, notre campagne était surtout défensive: elle démontrait les réalisations du syndicat depuis 1965 et la réalisation complète de mon programme de 1965. La répartition des candidatures a été différente au Québec et aux Maritimes. Aux Maritimes, Jean Beaudry était le candidat de 9 locaux représentant 6400 membres, et j'étais le candidat de 10 locaux représentant 2200 membres. Au Québec, j'étais le candidat de 92 locaux représentant 17 100 membres, et Jean Beaudry était le candidat de 63 locaux représentant 12 100 membres.

En janvier, chacun des deux candidats présentait un programme élaboré portant sur un grand nombre d'aspects différents du fonctionnement du syndicat. Mais l'événement de cette fin de campagne sera la tentative de Jean Beaudry, une fois terminées les mises en candidature, de me faire disqualifier comme candidat sous prétexte d'avoir tardé à payer mes cotisations syndicales de 1957, soit onze ans auparavant, et d'avoir ainsi violé une exigence des statuts du syndicat. Les dirigeants du syndicat local dont j'étais alors membre, conseillés par Jean Beaudry qu'ils appuyaient, reniaient l'attestation de membre en règle du syndicat qui avait été signée par leurs prédécesseurs, quatre ans auparavant. C'est à cette occasion que je suis devenu et resté membre du syndicat local 2423 chez Sidbec-Dosco à Montréal. Malgré l'acharnement de Jean Beaudry, qui porta sa contestation jusque devant le bureau exécutif du syndicat international, celui-ci la rejeta et adopta le rapport de la commission d'enquête nommée à ce sujet. Notre groupe n'a pas manqué de souligner publiquement que si cette tentative de dernière heure de Jean Beaudry avait réussi, celui-ci serait devenu le directeur sans avoir été élu, puisqu'il serait devenu ainsi le seul candidat.

J'ai été réélu par 11612 votes contre 7274 votes allant à Jean Beaudry, le 11 février 1969. La participation des membres québécois avait baissé à 54% par rapport à 77% en 1965, et dans les Maritimes elle ne fut que de 20%. Par contre, j'obtenais au Québec une majorité accrue des votes (63%), c'est-à-dire 10 657 des 16 925 votes québécois. Et Jean Beaudry obte-

1969 — Le tiers du vote est très divisé dans 39 syndicats locaux

Local	Employeur	Localité	Beaudry	Gérin-Lajoie
880	Calumet Mines	Calumet	21	14
1195	Stelco Notre-Dame	Montréal	229	205
1231	Hawker-Siddeley	Trenton, N.-É.	269	178
2843	Dominion Bridge	Lachine	446	251
3258	Stelco Lachine	Lachine	118	75
3647	Crane	Montréal	133	97
3764	Singer	Saint-Jean	93	146
4122	Robb Engineering	Amherst, N.-É.	6	5
4988	McRobert Spring	Montréal	58	31
5186	Campbell	Chibougamau	58	56
5384	Quebec Iron Foundries	Noranda	21	24
5457	Asarco	Baie Verte, T.-N.	12	21
5778	QCM	Gagnon	237	343
5795	IOC	Labrador City, T.-N.	143	208
5871	Stelco	Contrecoeur	28	19
5914	Patino	Chibougamau	13	21
5922	Barnat	Malartic	3	5
5943	Crown Cork	Ville LaSalle	13	25
5990	Cogan Wire	Montréal	18	10
6086	Gaspé Copper	Murdochville	168	88
6131	Lac Matagami	Matagami	62	91
6204	Crawley	Labrador City, T.-N.	22	27
6254	Wabush	Pointe-Noire	86	82
6403	Atlas Steels	Sorel	125	92
6537	Sysco (bureau)	Sydney, N.-É.	11	16
6556	Marban	Val-d'Or	8	8
6586	Sidbec-Dosco	Contrecoeur	43	48
6608	Electrolux	Pointe-Claire	88	47
6610	Lac Dufault	Rouyn	45	30
6680	Wabush (bureau)	Pointe-Noire	8	7
6750	Federal Pacific	Granby	31	21
6859	Can. Steel Foundries	Montréal	191	109
6869	QCM	Port-Cartier	36	60
6932	Noranda Metal	Montréal-Est	248	158
6933	Can. Steel Wheel	Montréal	100	100
6950	Welland Vale	Saint-Jean	9	8
6951	Stelco (bureau)	Contrecoeur	78	56
7085	East Coast Smelting	Belledune, T.-N.	52	62
7092	Niagara Québec	Trois-Rivières	24	24
			3354	2868

nait une majorité de 51% dans les Maritimes, c'est-à-dire 1006 des 1961 votes exprimés. Comme en 1965, l'intensité de la division était grande à l'intérieur même d'un bon nombre de syndicats locaux. L'existence de cette division contribuera, selon moi, à ma réélection par acclamation en 1973 et en 1977, parce qu'elle inquiétait plusieurs dirigeants de syndicats locaux. Le tiers du vote provenait de 39 syndicats locaux où la majorité n'atteignait pas les deux tiers. En voici la liste:

Les Métallos et la société québécoise

Durant cette période, la FTQ s'est donnée les grands traits de son visage actuel, celui du regroupement des syndicats industriels du secteur privé québécois. Le premier d'entre eux, celui des Métallos y a joué un rôle de premier plan.



Robert Bouchard, aujourd'hui directeur du service de santé et sécurité à la FTQ.

La FTQ

Dans une première période, de 1957 à 1959, l'affiliation presque complète des Métallos et des syndicats industriels issus de la FUIQ a été contagieuse et a commencé à être imitée par les anciens syndicats de métiers de la nouvelle centrale. Les 53 Métallos fournissaient le tiers des 139 délégués de la FUIQ au congrès de fusion en février 1957, qui avec les 227 délégués de la FPTQ constituaient un total de 366 délégués. La précision et la conservation de ce comptage dans les archives de la FTQ témoigne de son importance politique interne. En 1960, il y avait 100 délégués de plus pour un total de 461 délégués, dont 10% de Métallos, l'augmentation provenant surtout d'affiliations nouvelles et d'un progrès dans la déclaration des effectifs chez les anciens de la FPTQ.



Alphonse Graedel, le secrétaire-général de la FIOM, visitait les Métallos et la FTQ en 1966.

Dans une seconde période, de 1962 à 1969, la croissance des effectifs a démarré d'abord chez les Métallos, puis s'est propagée ailleurs dans la FTQ. Au progrès de 1965, les Métallos fournissaient 93 des 546 délégués, soit une proportion élevée de 17%, ce qui constituait une exception. En effet la croissance des effectifs chez les autres syndicats industriels et leur affiliation à la FTQ amenait 732 délégués, dont 96 Métallos au congrès de 1967, une proportion de 13% qui s'est répétée en 1969. Complétons l'histoire de cette évolution en ajoutant que durant la décennie suivante, la croissance des syndicats FTQ dans les services et dans le secteur parapublic amenait à mille environ le nombre des délégués, dont une centaine de Métal-



Des militants du 5987 à Union Carbide avec Gérard Docquier, représentant, se réjouissent de leur victoire de 1962 auprès de la CAT, constituant l'amorce d'une vision élargie de la maladie industrielle.

los, c'est-à-dire 10% de l'ensemble comme en 1960.

À chaque congrès, de cinq à sept militants des Métallos siégeaient sur un comité ou l'autre du congrès, un record pour la participation d'un syndicat affilié; leur liste comprend 25 noms différents pour les 11 congrès de 1957 à 1969, dont 15 dirigeants de syndicats locaux et 10 représentants. Treize fois ils ont présidé leur comité et neuf fois ils en ont été secrétaires. Les militants de cette période seront peut-être intéressés à la liste de leurs noms. On voit ci-dessous le tableau de participation de neuf militants qui nous ont représentés au moins trois fois sur un comité de congrès de la FTQ.

Émile Boudreau 1958, 1960, 1961, 1962, 1963, 1965, 1967
Robert Bouchard 1958, 1959, 1960, 1962, 1963
Gérard Docquier 1963, 1965, 1967, 1969
Jean Beaudry 1965, 1967, 1969
Marcel Sauvé 1958, 1960, 1962
Fernand Bérubé (Cranc) 1959, 1961, 1962
Irénée Blais (Stelco, N.D.) 1960, 1961, 1962
Marcel Leblanc (Singer) 1958, 1959, 1960, 1961
Jean Gérin-Lajoie 1957, 1958, 1959

Un des indices de l'intensité de la participation des Métallos à la FTQ a été le travail de pionnier que celle-ci a accompli dès le début des années soixante pour la santé et la sécurité au



Quatre Métallos au congrès de la FTQ en 1969: André Gravel (Normétal), Bruno MacDonald (représentant), Clément Godbout (coordonnateur, Côte-Nord), et Marcel Bureau (MLW).

travail. On relève 27 résolutions différentes adoptées dans les congrès de la FTQ de 1960 à 1965 à ce sujet, dont 19 sur l'indemnisation et 8 sur la prévention des accidents du travail. Le premier service créé à la FTQ a été le service des accidents du travail en 1964, une innovation dans le syndicalisme québécois, sur l'insistance des Métallos. Ce sont Robert Bouchard, des Métallos, et Julien Major, du syndicat du papier, qui ont été les principaux rédacteurs du mémoire conjoint FTQ-CSN de 1961 sur la prévention et l'indemnisation des accidents du travail, qui constitue une étape importante de la revendication syndicale et de l'action gouvernementale.

Par exemple, c'est un Métallo de Union Carbide à Beauharnois qui en 1962 a été le premier bénéficiaire de l'amorce d'une vision élargie de la maladie industrielle: il recevait une rente pour sa bronchite, sans trace de silicose, à la suite d'une première redéfinition de la maladie industrielle par la CAT, après des luttes du syndicat local pour l'élimination des gaz et des poussières.

Un autre indice de l'intensité de la participation à la FTQ, non seulement des Métallos mais de plusieurs des syndicats industriels nouvellement regroupés au sein de la FTQ, a été la forte présence de la FTQ dans l'immense travail de rénovation de l'État québécois à partir de 1959. On compte, par exemple, 20 mémoires majeurs de la FTQ, seule ou avec la CSN ou l'UCC, de 1960 à 1967, sur des sujets allant de la réforme de l'éducation à celle de la constitution canadienne. Par exemple encore, 346 résolutions principales ont été adoptées dans les congrès de la FTQ de 1960 à 1967.

Les positions de la FTQ étaient représentatives de celles des syndicats industriels dans la mesure où elle tentait de combiner les soucis les plus concrets de ses membres et l'horizon plus vaste de l'industrie ou de la société. Une exception majeure à cette représentativité: l'appui de la FTQ et des Métallos au NPD fédéral.

Appui au NPD

L'appui des Métallos au NPD était un autre indice de l'intensité de la participation de ses membres à la FTQ. En effet, plusieurs des militants québécois des Métallos et de quelques autres syndicats industriels étaient engagés dans une action politique très militante en faveur du NPD fédéral au début des années soixante. À l'exemple des syndicats industriels ailleurs sur le continent, ils considéraient l'action politique comme le prolongement logique de l'action d'un syndicat industriel: une action politique partisane dans le régime parlementaire britannique, ou moins partisane dans le régime présidentiel américain. Dans la foulée de la fondation du NPD, en 1961, des militants des Métallos de Saint-Jean et de Sept-Îles formaient des clubs affiliés au NPD et six syndicats locaux montréalais s'affiliaient au NPD. À l'élection fédérale de 1962, six Métallos étaient candidats NPD: Émile Boudreau (Dollard), Louis Lecours (Laval), Armand Arsenault (Saint-Henri), Irénée Blais (Verdun), J.-C. Tremblay (Jacques Cartier-LaSalle) et J.-P. Élément (Chapleau). Plus tard la même année, le NPD s'abstenait d'intervenir dans l'élection provinciale. À l'élection fédérale de 1963, cinq Métallos étaient candidats NPD et faisaient des scores moins marginaux qu'auparavant, mais faibles tout de même. En effet, parmi les quatre candidats NPD se classant deuxièmes dans leur comté, deux étaient des Métallos:

Émile Boudreau (Dollard) et Louis Lecours (Laval) avec 15,6% des voix chacun, Roger Bédard (Villeneuve) remportait 8,6% des voix, J.-C. Tremblay (Jacques Cartier-LaSalle), 8,2% et Raymond Lapointe (Saguenay), 6,4%.

C'était la marée haute de la participation syndicale au NPD. Émile Boudreau, qui avait été président du PSD, était membre de l'exécutif provincial du NPD. Jean-Claude Lebel, qui avait milité dans le NPD, passait chez les Métallos en 1962. Gérard Picard, qui avait renoncé à la présidence de la CTCC, était élu co-président du NPD au congrès de fondation de 1961, où la CTCC avait délégué Pierre Vadeboncoeur et Jean-Paul Lefebvre. Le congrès de la FTQ appuyait officiellement le NPD au fédéral à partir de 1961. Et puis la marée baissa. En dépit de sa prise de position innovatrice en faveur des deux nations dans son congrès de fondation en 1961, le NPD fut dépassé par l'effervescence du nationalisme québécois et ses membres se divisèrent sur les problèmes de sa structure et de son action au Québec. Le NPD n'a jamais accédé à la scène provinciale et, quant à la scène fédérale, les militants syndicaux et politiques, chez les Métallos comme ailleurs, ont cessé de s'y intéresser. À la fin des années soixante, les militants des Métallos et de la FTQ n'avaient plus de projet politique précis.

Un changement de ton

Le ton a changé pendant ces dix années sur le nationalisme québécois. De 1961 à 1966, les positions et les déclarations des Métallos et de la FTQ sont axées sur le rejet du séparatisme, sur l'affirmation de deux nations et de leur droit à l'autodétermination, et sur un désir de voir l'État du Québec renforcé et bénéficiant d'un statut particulier. Par ailleurs, en décembre 1966, le conseil régional des Métallos, dans le sud du Québec, attire un public de 150 personnes à la salle du local 2423 à Ville-Émard pour un débat entre Gérard Pelletier et Pierre Bourgault: «L'indépendance est-elle viable pour les travailleurs?» Ce même conseil attire en novembre 1967 un public de 850 personnes à Trois-Rivières pour un débat entre Eric Kierans et René Lévesque «Statut particulier ou souveraineté?» un mois après le lancement du Mouvement souveraineté-association. Puis à l'automne 1969 les militants et les syndicats locaux des Métallos appuient le lancement de *Québec-Presse;* Jean-Marc Carle préside la réunion qui décidera du nom; les trois prési-



Pierre Lebeuf, le fondateur de *Québec-Presse*, à une assemblée de Métallos.



Éric Kierans, Jean-Marc Carle, René Lévesque.

dents du conseil d'administration seront successivement Gaétan Dufour, de la FTQ, ainsi que les Métallos Gérard Docquier et Émile Boudreau. Également en 1969, la délégation des Métallos a joué un rôle remarqué au congrès de la FTQ à Québec dans la dénonciation du projet de loi 63 du gouvernement Bertrand, à cause de sa faiblesse à promouvoir l'usage du français comme langue de travail.

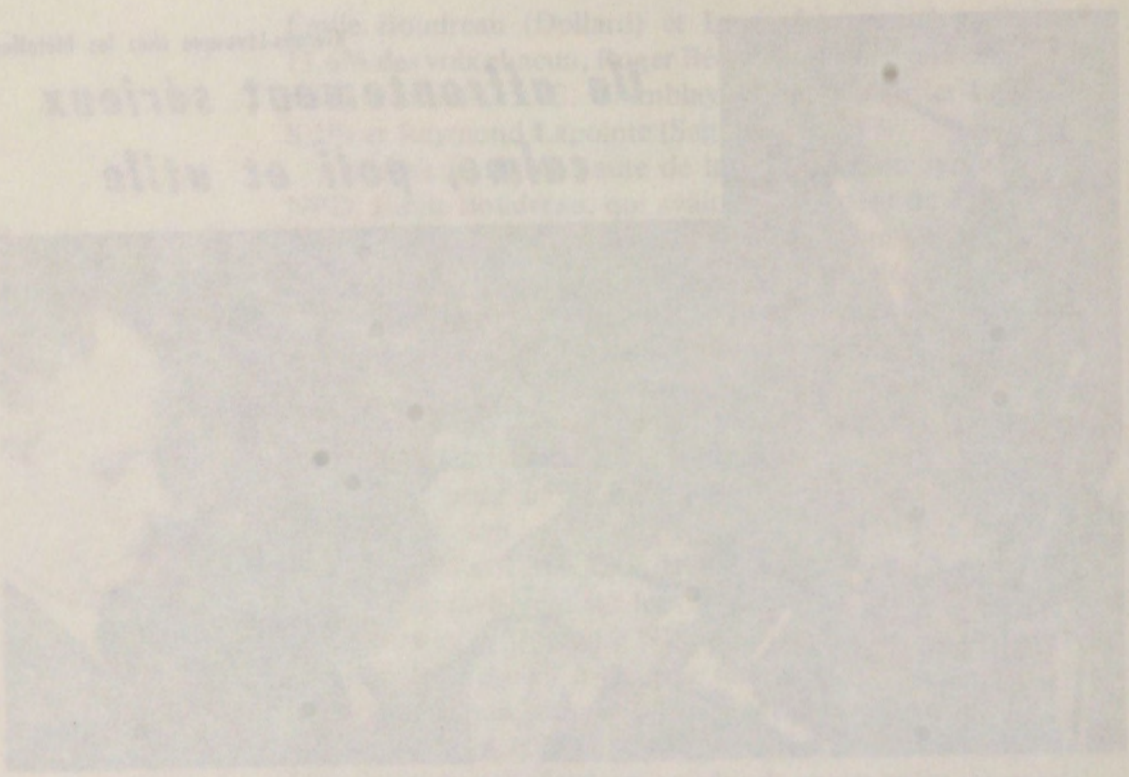

5

Les années 1970

L'EXPRESSION DE L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

Les luttes pour le droit de se syndiquer

Croissance — L'Estrie — Des femmes — Le «District 50» — Le porte-parole des petits groupes: le 7625 — Recrutement et syndicalisation — L'accréditation multipatronale — Action syndicale ou action étatique?

Les négociations

Comment dire? — Le refus du travail dangereux — Mépris patronal envers la sécurité et la santé — Activités et actions sur la sécurité et la santé — Les grands traits de la négociation monétaire — Le groupe Continental — La qualité de la vie dans l'isolement nordique — Coordination sur la Côte-Nord — Échecs et succès dans le groupe Noranda — L'acier au Québec

La vie interne du syndicat

L'information — L'éducation — Finances et fonds de grève — Les élections — La FIOM

Les Métallos et la société québécoise

Malgré une enfance et une adolescence vécues dans une famille ouvrière, dans un quartier de travailleurs, Saint-Henri, ce n'est qu'une fois installée à Rouyn-Noranda, mariée avec deux enfants, travaillant avec les steel-workers qui allaient devenir les métallos, que je pris conscience de l'importance des rapports de force dans la société. C'est avec les métallos, qui formaient une base plus ou moins officielle du CCF en Abitibi, que j'ai vécu mes premières expériences politiques. J'avais vingt-cinq ans et j'avais l'âme à la social-démocratie made in Québec.

Lise Payette, ***Le pouvoir? Connais pas!****, Québec/Amérique, 1982, p. 14.*

Nous verrons dans la première section que le syndicat des Métallos a diversifié sa composition, son fonctionnement et ses aspirations. Des exemples de la diversité des adhésions: l'Estrie, les femmes, le «District 50». Des exemples de la diversité du fonctionnement: les petites usines et leur nouveau porte-parole, le syndicat local composé 7625. Des exemples de la diversité des aspirations: la revendication de l'accréditation multipatronale et la résistance à l'étatisme. Dans la deuxième section, des résumés sélectifs tenteront d'illustrer l'abondante négociation des Métallos: son contenu par la sécurité et la santé, ses méthodes par quelques exemples de coordination entre syndicats locaux. L'expression de l'identité québécoise devient très visible dans la troisième section décrivant la vie interne du syndicat: sa politique d'information, son programme de formation et la présence des Québécois en dehors du Québec. Son affirmation la plus éloquente fait l'objet de la quatrième section: un long débat de 1970 à 1980 sur l'indépendance du Québec ou sur le Parti québécois qui la préconise.

Les luttes pour le droit de se syndiquer

Croissance

La croissance rapide des Métallos s'est continuée de 1970 à 1976; le nombre des membres est passé de 30 000 à 45 000. Puis il a plafonné. Pourtant les efforts de recrutement ne s'étaient pas relâchés. Mais les adhésions nouvelles étaient souvent celles de petits groupes, qui ont tout juste fait contrepoids aux fermetures, au chômage accru et au départ de quatre groupes totalisant 2000 membres qui sont devenus membres de la CSN: Abex, Atlas Steels, Noranda Mines, et Reynolds. Leur diversité s'est accrue, et il convient de l'illustrer.

L'Estrie

Environ 3000 travailleurs ont adhéré aux Métallos autour de 1970. L'accréditation à l'usine Hooper en 1970 est la dixième dans la région de Sherbrooke. À Thetford-Mines, des mineurs d'amiante adhéraient aux Métallos en quittant d'autres syndicats: le «District 50» à la Bell par un vote de 206 contre 146, et la CSN au Lac d'Amiante par un vote de 274 contre 210.

Les métallos de la mine Lake Asbestos: "ça bouge"

THETFORD MINES. — Le 29 janvier 1970, les travailleurs de la mine Lake Asbestos devenaient membres du Syndicat des Métallos. Depuis cette date, le syndical local a fourmillé d'activités.

Parmi les "activités", il y a eu bien sûr la signature d'une convention collective qui a apporté d'innombrables modifications à l'ancien contrat.

Dans un rapport qu'il a soumis aux membres, le représentant Fernand Paquette parle de l'excellent travail accompli par les dirigeants et les délégués de département du syndicat local. Il ajoute — en parlant des activités syndicales à la mine Lake Asbestos — "qu'il ne s'agit pas d'un cas d'exception pour votre local; il s'agit tout simplement des services et des besoins auxquels vous aviez droit, et ce genre de travail et ces services se retrouvent dans tous les syndicats locaux des Métallos qui en éprouvent le besoin".

Griefs et arbitrages

Quelques griefs ont été portés devant un tribunal d'arbitrage et d'autres griefs ont fait l'objet de discussions avec les représentants de la compagnie.

A l'arbitrage: le cas de F. Jolicoeur (grief gagné); les cas des confrères Goupil, Matyineau et Jacques.

Les griefs qui ont fait l'objet de pourparlers avec la compagnie n'ont pas tous été gagnés ou acceptés mais ils ont été discutés sur la base de leurs mérites. En voici une liste (incomplète):

- Grief Lucien Paré, pour paie de vacances;
- grief sur les vacances, plusieurs ont reçu ajustements;
- grief Léon Lachance (grader);
- grief Réjean Argouin, Changement heures de travail;
- grief Réjean Argouin, Évaluation des tâches;
- grief Ernest Veilleux;
- grief Évaluation fonction Terex et Michigan;
- grief Dlorient Daigle;
- grief Fumage au Bagging;
- grief Paie distribuée au moulin;
- grief Ghislain Phaneuf;
- grief M. Fortier;
- grief Edmond St-Cyr;
- grief C.A. Drouin;
- grief Fernand Tremblay;
- Enquête à la compagnie pour heures d'été;
- grief Paul-Émile Mercier;
- grief Jean-Paul Therrien;
- grief Léopold Côté;
- grief Ferblantier, Homme de métier;
- grief, Cas des rats, discussions avec G. Gingras;
- grief, Cas problèmes eau potable;
- 1 cas assurance-chômage Alphonse Legendre;
- 1 cas Maurice Turgeon, Comité Conjoint;
- grief Léonard Gilbert;
- grief Vacances Eddy Houle et Roland Leblond;
- discussion avec compagnie et gars concernés sur fermeture d'une pelle mécanique;
- trouble Armand Leblanc;
- grief Léopold Côté;
- grief - Front End Loader;
- grief Alphonse Langelier;
- Grief Temps supplémentaire;
- grief J.-Marie Simoneau;
- grief Emile Hardoin;
- grief Laurier Perron;
- grief Rolland Archambault.

Rencontres et assemblées

G. Lachance a participé avec Fernand Paquette à une conférence réunissant les quelque 35 syndicats locaux qui négocient avec la compagnie American Smelting and Refining (dont Lake Asbestos est une filiale). Cette conférence a eu lieu à Tucson, en Arizona. Les délégués ont reçu une analyse complète des conventions collectives que les Métallos négocient avec cette géante compagnie. Les délégués ont reçu également des renseignements précis sur le régime de retraite, ce qui a permis aux métallos de la mine Lake Asbestos de doubler les bénéfices de leur régime de retraite.

Actuellement, un dirigeant du syndicat local prend un cours par correspondance pour lui permettre de participer au printemps prochain au Collège Canadien des Travailleurs (huit semaines de cours à plein temps).

Les dirigeants du syndicat local et les délégués de départements se sont entretenus avec le directeur du syndicat, Jean Gérin-Lajoie, et le coordonnateur régional, Raymond Sliger. Le directeur est toujours disponible.

Le 11 septembre, deux dirigeants du syndicat local assistent au Conseil des Métallos, à Sherbrooke.

G. Lachance a suivi un cours intensif sur la Loi des accidents du travail.

Deux dirigeants du syndicat local assistent à Rouyn à une importante réunion pour parler des problèmes des travailleurs miniers et du fonds minier.

Deux dirigeants du syndicat local participent au congrès québécois du Syndicat des Métallos à Sept-Îles, les 16 et 17 octobre.

Participation au colloque conjoint (CEQ-CSN-FTQ) à Thetford Mines.

Un membre du syndicat local assiste à un cours sur l'évaluation des tâches au CEGEP de Thetford Mines.

Un dirigeant du syndicat local assiste à un cours à l'intention des secrétaires financier et trésorier.

Il faut mentionner également les visites aux confrères de travail accidentés.

Trois membres du comité de négociations ont participé à une émission de télévision au poste de Sherbrooke.

Accidents du travail

Dans le domaine des accidents du travail, le travail n'a pas manqué, ne manque pas et ne manquera pas.

Dans son rapport, Fernand Paquette mentionne: "Nous continuons à croire que nous sommes en mesure de rendre les services qui s'imposent, surtout que nous avons déjà réussi à former des spécialistes dans ce domaine dans notre propre syndicat local et dans la région de Thetford Mines.

Education

Des dirigeants et des délégués de départements du syndicat local ont participé aux cours suivants:

- cours sur l'évaluation des tâches;
- cours sur les accidents du travail donné par Robert Lavoie, directeur des services à la Fédération des Travailleurs du Québec;
- deux cours sur la procédure de griefs donnés par Robert Lévesque, directeur du service d'éducation des Métallos et G. Lachance;
- cours sur les griefs et la procédure de griefs donné par Robert Lévesque et Fernand Paquette;
- cours conjoint (syndiqués-employeurs) sur la loi et la prévention des accidents du travail. Il s'agit là d'une initiative unique au Québec.

C'était l'époque de l'engouement pour la motoneige. Les travailleurs de Sno-Jet à Thetford avaient adhéré aux Métallos en 1968, suivis des travailleurs de Sno-Prince à Princeville et de Skiroule à Wickham. Les travailleurs de Bombardier à Valcourt en ont été empêchés par une intimidation féroce. Le représentant du syndicat, ancien président des mineurs de Solbec, était suivi et menacé par les agents de l'employeur et dut faire appel à la protection de la Sûreté du Québec. Deux travailleurs, congédiés en 1969, furent réinstallés par un commissaire du travail à la suite d'aveux accablants pour l'employeur. L'un d'eux, originaire de Trois-Rivières, eut le courage de retourner dans l'usine après avoir bénéficié de l'ordre de réinstallation; le soir même, après l'ouvrage, il était déshabillé, attaché sur une voiture et paradé flambant nu dans les rues de Valcourt; il jugea plus prudent de rentrer chez-lui à Trois-Rivières. Les travailleurs de Bombardier à Valcourt n'ont pas encore de syndicat aujourd'hui.

Des femmes

Le nombre des femmes augmente chez les Métallos. En février 1972, la compagnie Coleco (Eagle Toys) congédie Madeleine Neveu parce que les travailleuses de son usine dans Saint-Henri à Montréal tentent de se débarrasser du syndicat de boutique de la FCAI et d'adhérer aux Métallos. Madeleine Neveu est une religieuse, missionnaire en milieu ouvrier. Grâce à elle et à toute une équipe de militants et militantes dont elle fait partie, les travailleuses réussissent. Un peu plus tard, en 1973, Madeleine Neveu sera élue présidente du syndicat local des Métallos.

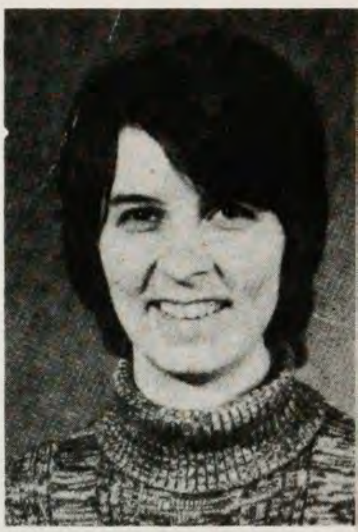

Madeleine Neveu, présidente du 7895 (Coleco).

Un autre exemple de soutien réussi aux aspirations de dignité des travailleurs et des travailleuses, a été le porte-à-porte et l'implication de nombreux militants syndicaux de Saint-Jean-d'Iberville en 1974 chez les entreprises de la famille Savoy, Dominion Blank Book et Formules commerciales Savoy. C'est là que travaille Léonie Boisvert qui représente à ce moment les Métallos dans le comité de la condition féminine de la FTQ. Deux militants et une militante sont congédiés dès le début, en février 1974. La peur qui s'empare des travailleurs sera vaincue par les contacts personnels et les visites à domicile. La majorité des deux cents travailleurs est acquise en juin. À quoi l'employeur riposte par la formation d'un «conseil des



Phénomène récent (1981) chez les Métallos, un comité de négociations majoritairement féminin, au 15510 (Léviton). De gauche à droite: Paul Leclerc, Diane Carle, Hélène Bergeron, Sylvain Loignon, Normand Laverdure (représentant), Lina Lemay (présidente), Clément Godbout (directeur), Denise Deroin et Anita Sirois.

ouvriers» qui lui aussi demande l'accréditation. Bien sûr, comme toujours, les procédures traînent. Un an complet après le début de la campagne, en février 1975, les travailleurs obtiennent la tenue d'un vote de représentation syndicale qu'ils gagnent par 124 votes contre 91.

Le «District 50»

La fusion des Métallos et du syndicat qui se nommait le «District 50» est entrée en vigueur le 1er septembre 1972. Ceux-ci comptaient au Québec environ 4000 membres répartis dans 50 unités distinctes et oeuvrant dans une grande variété de secteurs: chimie, appareillage électrique, industrie légère, chauffage d'édifices, navigation et alimentation. La quasi-totalité de ces groupes ont par la suite ratifié pour eux-mêmes l'entente de fusion faite pour l'ensemble du continent: elle fut donc bienvenue au Québec. Elle mettait un terme à une longue série de conflits ou de maraudages entre les deux syndicats et à des dissensions internes graves à l'intérieur du «District 50».



Quelques remarques aideront à identifier le «District 50», sans prétendre écrire son histoire ni expliquer sa fusion avec les Métallos. Ce «District 50» était à l'origine, comme son nom l'indiquait, un district du syndicat des mineurs de charbon fondé par John L. Lewis. Sa fondation reflétait la préoccupation de John L. Lewis envers l'industrie de la chimie et des dérivés du charbon, ainsi que son isolement grandissant au sein du syndicalisme américain. Son déclin a été parallèle à celui du syndicat du charbon. On l'a souvent accusé de s'allier à des employeurs dans ses luttes avec d'autres syndicats. L'isolement, les problèmes financiers, les querelles internes, la contestation d'une élection interne devant le gouvernement améri-

cain, et aussi une volonté de renouveau se sont enfin conjugués pour aboutir à un projet de fusion avec les Métallos. Ce projet a été soumis à un vote référendaire de ses 180 000 membres qui l'ont approuvé. Du coup le syndicat des Métallos en est devenu le plus important syndicat nord-américain de la chimie. Au Québec la fusion du «District 50» a accentué l'importance déjà grandissante des syndicats de petite taille.



Michel Everell, le premier président du syndicat chez Corétal, une petite usine à Québec.

Le porte-parole des petits groupes: le 7625

Le nombre moyen de travailleurs, dans les nouveaux groupes adhérant aux Métallos est allé en diminuant. Ce nombre est tombé de 87 travailleurs en 1967, à 23 en 1981. Cette diminution a donc accentué un trait important du visage actuel des Métallos au Québec, c'est-à-dire la taille petite des unités de négociation: 116 travailleurs en moyenne dans les 380 accréditations des 45 000 Métallos québécois en 1981.

Le fonctionnement du syndicat a dû s'adapter aux besoins de ces petits groupes. Dans *Le Métallo* de juillet 1976, on peut lire une illustration concrète de ces besoins et du rôle qu'y joue le syndicat local.

Dès 1966, le rapport du directeur à l'assemblée annuelle consacrait une section au «regroupement de petits syndicats locaux». On y lisait: «Un grand nombre de nos membres travaillent dans une usine employant moins de cent travailleurs et connaissaient certains inconvénients: plusieurs syndicats locaux du Québec ont tellement peu d'argent qu'ils sont incapables d'agir comme un syndicat normal (...) d'envoyer leurs officiers et délégués aux congrès et écoles syndicales (...) ne peuvent même pas faire face aux exigences essentielles d'un arbitrage, d'une négociation ou d'une grève. Il est donc clair que pour plusieurs syndicats locaux groupant des centaines et milliers de membres, leur autonomie locale est purement théorique: ils n'ont pas les moyens financiers d'exercer leurs pouvoirs et de faire face à leurs possibilités».

Un comité fut assigné pour examiner le problème et les solutions existantes ou possibles, tant au Québec qu'ailleurs sur le continent. Comme suite aux travaux du comité, favorable au regroupement des petits syndicats locaux, on tenta d'y intéresser les syndicats locaux existants dans la région montréalaise; cette tentative de fusion a été un échec total.

C'est ainsi qu'à partir de septembre 1969 l'adhésion aux

«NOUS NE SOMMES PAS SEULS: 1 500 MÉTALLOS, 50 USINES»

Par Gaétan Paré
président des Métallos
local composé et Aéro-Guide

J'aimerais faire part de l'expérience de notre usine, à tous les Métallos, car c'est une expérience qui fut tentée voilà quelque six ans et qui a eu un résultat formidable.

Nous étions dix gars qui, à l'automne de 1971, voulions nous syndiquer. Vu notre nombre restreint, nous ne savions que faire. Voilà que nous communiquons avec le Syndicat des Métallos, qui nous répond: «oui, on peut vous aider à former votre syndicat local». Résultat: le 5 octobre 1971, les dix gars que nous étions recevaient un certificat d'accréditation, portant le numéro du local 7625.

Ce numéro, pour nous, ne signifiait rien, étant des «bleus» dans le syndicat. Nous ne savions même pas ce que représentait un local.

Une chose que nous avons vite comprise, c'est qu'on se retrouve officier sur le comité de négociations, sur le comité de griefs et, entre autres, pourquoi pas sur le comité de sécurité.

Le premier pas

Premier pas. Nous avons à négocier notre premier contrat avec l'aide de Marcel Sauvé, alors permanent des Métallos.

On rencontre la compagnie, qui nous annonce, dès le début, que le temps perdu à négocier, ne sera pas payé par elle.

Premier point d'interrogation. Qui va donc rembourser nos salaires? que nous demandons à Marcel. Il répondit simplement: «Le local». Et il nous explique: «vous êtes la huitième compagnie dans le local, qui est un local composé et qui a pour structure de regrouper de petites usines ensemble pour pouvoir, financièrement assumer et donner les mêmes avantages qu'un local de 500 gars ou plus».

Donc on continue de négocier et nous signons finalement notre premier contrat le 1er avril 1972.

En avril 1976, nous avons signé notre troisième contrat avec l'aide de Marcel Bureau qui se trouve à être notre nouveau permanent depuis le deuxième contrat déjà.

1 500 métallos, 50 usines

Nous ne sommes plus dix gars maintenant, chez Aéro-Guide, mais une trentaine, mais ce qu'il y a de formidable, c'est qu'on est aussi 1 500 gars dans le local maintenant comprenant environ cinquante compagnies.

En ce qui concerne notre histoire, je trouve qu'elle est très bonne. L'expérience vécue au sein du local composé est unique car nous avons pu jouir du système d'éducation et de tous les autres avantages qu'on n'aurait certainement pas pu obtenir et se payer en étant le petit groupe restreint que nous étions. Une chose encore plus formidable, c'est la solidarité de partager tout, tous ensemble, qu'on retrouve au sein du local, qui est disparate par la diversité du travail exécuté au sein de toutes ces compagnies, et c'est cette structure qui rend cette solidarité possible et qui est une chose essentielle dans le syndicalisme.

Je tiens à remercier par le fait même tous ceux qui ont pensé et travaillé à la réalisation de ce local composé qui est une extraordinaire réussite pour nous qui, petits et seuls, nous nous sentions désorganisés face à un patron très souvent trop bien organisé.

De 1971 à 1976

Pour finir, je porte à votre attention, que nous avons gagné le respect de nos patrons, de bonnes conditions de travail et en ce qui concerne Aéro-Guide, le salaire de base, le 5 octobre 1971, était de 1,80 $. Il est à 4,35 $ maintenant. C'est une augmentation d'au-delà de 125% en quatre ans et le plus cher payé recevait 2,90 $, il est à 5,25 $ maintenant.

Si on regarde ce que le local composé, avec sa structure, a pu apporter à nous, Métallos des petites usine, on peut dire: «C'est la base même du syndicalisme de s'aider les uns les autres face à un ennemi commun».

C'est ce qu'est notre local. Nous voulons le faire progresser. Il faudrait créer d'autres syndicats locaux semblables, car c'est sans doute, une formule à exploiter au maximum qui aura pour effet d'éviter que des travailleurs continuent d'être exploités.



Quatorze femmes et cinq hommes en grève à l'usine Anchor, un groupe du 7625. De gauche à droite: Geneviève Loyer (secrétaire), Claudette Germain (présidente), Michel Boucher (comité de négociations), Josée Lefebvre (comités de négociations et de sécurité).

Métallos, dans les petites usines de la région montréalaise, fut offerte aux nouveaux groupes sous la forme d'une adhésion au syndicat local composé 7625. Elles ont été nombreuses. Le 7625 détenait 79 accréditations et comptait 2223 membres en août 1981. Le 7625 est devenu en douze ans le plus important regroupement québécois de travailleurs de la PME industrielle: la petite et moyenne entreprise industrielle. Il a même réussi à regrouper des cols blancs et des cols bleus, ce qui constitue une exception à la règle. Le premier groupe d'employés de bureau pour qui le 7625 a reçu une accréditation a été celui des vingt cols blancs de La Forge CSW, en 1974.

La croissance et le dynamisme du 7625 en ont fait un succès auprès de ses membres. Il a fourni un soutien énorme à l'action syndicale: négociations, arbitrages, grèves, éducation, information, administration, et échanges. Ce soutien est resté extérieur à la vie interne de chacun des groupes qui sont assez différents ou isolés les uns des autres. Le soutien technique, les conseils syndicaux et la présence humaine dans chaque groupe est d'abord assurée par le représentant, dans un contexte beaucoup plus informel que dans un groupe de plus grande taille. Aux assemblées annuelles et dans les réunions des présidents de la région montréalaise, le 7625 est devenu le principal porte-parole des travailleurs des petites usines.



Serge Trudel, commis senior à l'entretien, président des 20 cols blancs à La Forge CSW, membre du syndicat composé 7625.

Recrutement et syndicalisation

Les diversités profondes et croissantes des syndicats locaux des Métallos québécois et leur idéal commun d'un

syndicalisme industriel ont beaucoup contribué à leur volonté soutenue et répétée de favoriser la syndicalisation massive des travailleurs québécois.

En 1965 et en 1969, le recrutement était un des atouts électoraux de Jean Beaudry, qui en avait une grande expérience. La tentative de recrutement des travailleurs de Northern Electric avait suscité un débat acerbe sur les raisons de cet échec important des Métallos à l'assemblée annuelle de 1967. En 1972 à Sherbrooke, l'assemblée annuelle approuvait la priorité accordée par le syndicat au recrutement, dans le cadre d'un long examen de l'orientation du syndicalisme québécois — c'était l'année de la scission de la CSN. En 1974 à Trois-Rivières, l'assemblée annuelle demandait de renforcer la législation sur la déduction volontaire de la cotisation syndicale, issue de la lutte dans le groupe Noranda, pour la rendre obligatoire selon ce qu'on appelle la formule Rand, dans le cadre de l'appui donné à la grande grève chez United Aircraft à Longueuil. En 1977 à Québec — le Parti québécois avait remplacé le Parti libéral au gouvernement — l'assemblée annuelle souhaitait l'adoption la plus rapide possible du projet de loi 45, tout en endossant les objections qu'y formulait la FTQ; ce projet portait sur l'accès à la syndicalisation, sur la formule Rand, et sur la sécurité d'emploi des grévistes. Quelques jours plus tard, les Métallos étaient présents et actifs au congrès de la FTQ, où 90% des délégués réclamaient qu'on mette un terme aux discussions et qu'on adopte enfin le projet de loi 45. Deux fois en quelques jours, les délégués des Métallos ont participé à une longue étude article par article du projet 45. Aux deux endroits bien sûr on a entendu l'écho de l'opposition marxiste, reprise par la CEQ et la CSN.



La jeunesse, les pauvres et les travailleurs mécontents, ça commence à faire trop de roches... et pas assez d'eau pour faire avancer le bateau

L'accréditation multipatronale

Mais les Métallos québécois se sont aperçus que l'accès de la masse des travailleurs au syndicalisme exigeait plus que des efforts de recrutement, plus que des structures syndicales adaptées aux petits groupes, ou plus que des changements mineurs au Code du travail. Entre 1965 et 1967, les Métallos et la FTQ se sont aperçus que la masse nonsyndiquée n'avait pas un accès tangible au syndicalisme industriel, et que seule une loi permettant un accès volontaire à l'accréditation multi-

patronale le lui donnerait. Les Métallos et la FTQ sont ainsi devenus les partisans d'une rénovation profonde de la loi québécoise des décrets de 1934.

Le rapport moral de 1965, l'assemblée annuelle des Métallos de 1966 et le congrès de la FTQ de 1967 ont formulé et adopté cet objectif du syndicalisme industriel: rendre égale pour tous la liberté d'accès au syndicalisme. Faisant suite à ces revendications, le ministre du Travail, Maurice Bellemare, de l'Union nationale, annonçait en 1969 une refonte de la loi des décrets, qui n'eut pas lieu. Son successeur libéral, Pierre Laporte, promettait en septembre 1970 qu'avant deux ans, la plupart des travailleurs québécois auraient l'occasion de se prononcer librement sur leur adhésion à un syndicat. Quelle suite aurait-il donné à cette promesse, s'il n'avait pas été enlevé et assassiné un mois plus tard? En tout cas, il convient d'ajouter que cette remarquable continuité des projets du ministre Bellemare de l'Union nationale et du ministre Laporte du Parti libéral, provenait en bonne partie du fait que Pierre Laporte avait conservé le sous-ministre qu'avait choisi Maurice Bellemare, Robert Sauvé, aujourd'hui président de la CSST. Le progrès de cet objectif entre 1970 et 1980 a été nul. En 1970, le rapport moral manifestait l'espoir que «la syndicalisation massive des travailleurs ferait naître des syndicats structurés et puissants, groupant les victimes les plus déshéritées de ces faillites de notre société». En 1980, le rapport moral déplorait l'existence d'une «pyramide unique par ses proportions dans le monde occidental: une fonction publique totalement syndiquée, une minorité syndiquée dans les secteurs privés, et enfin une majorité non syndiquée dans les secteurs privés».

Action syndicale ou action étatique?

Les demandes des Métallos et des syndicats industriels pour un soutien de l'État à la syndicalisation ont été accompagnées, de façon complémentaire, par l'affirmation du rôle propre aux syndicats et le refus d'une intervention étatique généralisée, souvent inapte à promouvoir le progrès social. Cette affirmation et ce refus sont revenus sous une forme ou une autre dans chacun des cinq rapports moraux de 1972 à 1976, et dans plusieurs décisions des assemblées annuelles des Métallos et des congrès de la FTQ. Par exemple, autant les Métallos ont fait des gains dans la négociation privée de l'indexation des



À l'Exposition universelle de Montréal en 1967, une sculpture métallique réalisée par des travailleurs du fer ornemental, membres du syndicat local 2366.

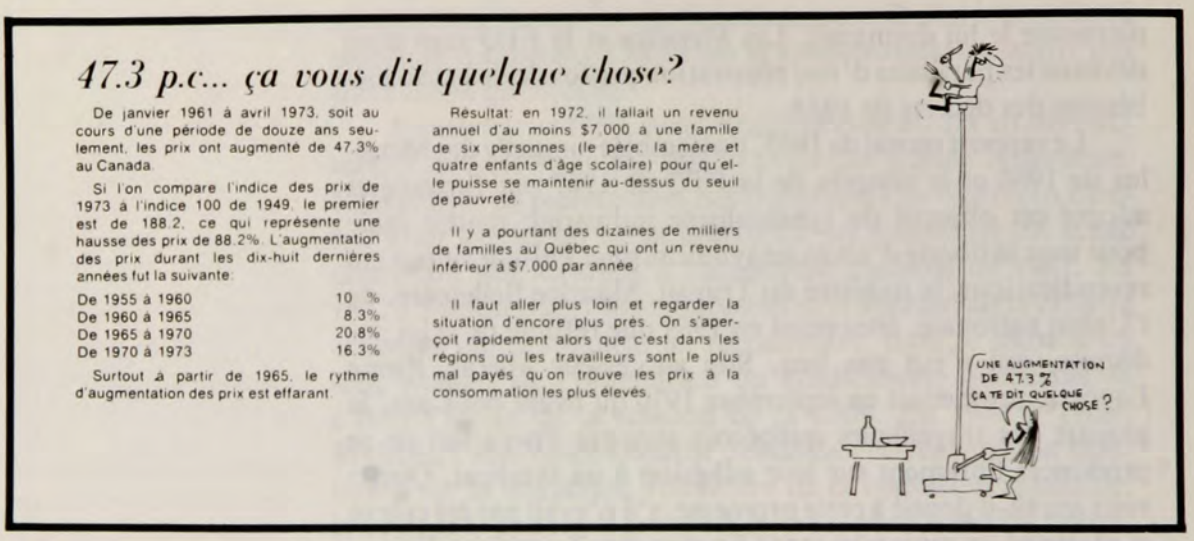

47.3 p.c... ça vous dit quelque chose?

De janvier 1961 à avril 1973, soit au cours d'une période de douze ans seulement, les prix ont augmenté de 47.3% au Canada.

Si l'on compare l'indice des prix de 1973 à l'indice 100 de 1949, le premier est de 188.2, ce qui représente une hausse des prix de 88.2%. L'augmentation des prix durant les dix-huit dernières années fut la suivante:

De 1955 à 1960	10 %
De 1960 à 1965	8.3%
De 1965 à 1970	20.8%
De 1970 à 1973	16.3%

Surtout à partir de 1965, le rythme d'augmentation des prix est effarant.

Résultat: en 1972, il fallait un revenu annuel d'au moins $7,000 à une famille de six personnes (le père, la mère et quatre enfants d'âge scolaire) pour qu'elle puisse se maintenir au-dessus du seuil de pauvreté.

Il y a pourtant des dizaines de milliers de familles au Québec qui ont un revenu inférieur à $7,000 par année.

Il faut aller plus loin et regarder la situation d'encore plus près. On s'aperçoit rapidement alors que c'est dans les régions où les travailleurs sont le plus mal payés qu'on trouve les prix à la consommation les plus élevés.

Le Métallo, 1973.

salaires, autant il se sont opposés avec la FTQ à une indexation étatique des salaires.

En septembre 1974, le syndicat annonçait que 160 conventions avaient été réouvertes (après la flambée soudaine de l'inflation) et que des hausses de salaires avaient été obtenues pour 30 000 Métallos québécois, dépassant ainsi de loin la CSN toute entière, qui annonçait en même temps des réouvertures dans 65 conventions pour 20 000 de ses membres. En même temps, les Métallos et la FTQ maintenaient leur opposition à l'indexation étatique de tous les salaires. Cette opposition s'était manifestée au colloque inter-centrales de mars 1974. À l'occasion de ce colloque, la CEQ appuyait l'indexation étatique de tous les salaires, la FTQ s'y opposait. La CSN partageait l'opposition de la FTQ. Cependant, quelques mois plus tard, la CSN changeait d'avis et annonçait son appui à une indexation étatique des salaires. Les Métallos et la FTQ s'opposaient en principe à l'intrusion de l'État dans la fixation des salaires de tous les travailleurs québécois, exprimaient leur méfiance envers l'influence du patronat sur l'État et préféraient l'usage de leur force économique. Les Métallos et la FTQ étaient aussi inquiets de l'absence de solidarité des syndicats CEQ et CSN des secteurs publics envers les pratiques et les principes syndicaux des syndicats industriels des secteurs privés.

Un autre exemple de résistance à une vision trop étatique du progrès social: l'opposition des Métallos au projet d'un «nouveau contrat social» annoncé en novembre 1975 devant le Conseil du patronat par le ministre libéral du Travail et prévoyant l'élaboration annuelle par l'État des «conditions générales de travail garanties (CGTG)»; et le désaccord des Métallos du Nord-Ouest québécois réunis en avril 1977 devant le projet du ministre du Travail du Parti québécois de créer des «comités d'entreprises» pour faire respecter des conditions générales de travail décrétées par l'État.

Les négociations

Comment dire?

De 1970 à 1980 la protection des droits des travailleurs se renforce, leur codification augmente en détails et en précision pour éviter les conflits d'interprétation, la liste des clauses normatives allonge et la convention collective épaissit. Les bénéfices de retraite et autres avantages sociaux acquièrent plus d'ampleur et de complexité. L'inflation joue un rôle croissant dans la négociation du salaire: réouvertures en 1973-74, indexation par la suite, et loi fédérale des contrôles de 1975 à 1977. Le progrès accompli est considérable.

La masse brute des textes négociés est elle aussi considérable, frisant le demi-million de paragraphes négociés ou re-négociés dans environ trois cent cinquante conventions, dont chacune contient une trentaine d'articles et trois cents paragraphes avec parfois une dizaine de lettres d'entente. Et pourtant l'action syndicale a été plus vécue qu'écrite. Aucune convention collective ne décrit le bouton d'arrêt de la plieuse d'acier qui a permis de conserver un doigt, ni la cessation d'un harcèlement grâce à la présence d'une procédure de griefs et d'une déléguée vigilante, ni la dignité qui naît avec la suppression de l'arbitraire, ni l'achat d'un lave-vaisselle grâce à une hausse de salaire, ni l'achat d'une maison ou la location d'un meilleur logement grâce à la sécurité d'emploi; la vie est d'abord individuelle, et elle est soutenue par une action collective beaucoup plus riche que le seul texte de la convention collective.

Comment décrire cette masse d'interventions syndicales sans devenir trop abstrait? Il faudra illustrer plutôt que



Toutes les vingt minutes, un nouveau produit chimique dans le milieu de travail!

décrire. Nous verrons successivement comment s'est effectuée la défense de la sécurité physique du travailleur par le refus du travail dangereux, le mépris patronal qui a causé des accidents mortels décrits par des enquêtes de coroners, et des exemples de l'action syndicale visant la prévention des accidents et des maladies et aboutissant à une réforme de la législation. Nous esquisserons les grands traits de la négociation monétaire. Nous évoquerons quelques exemples de solidarité dans la négociation à Continental Can, sur la Côte-Nord, au sein du groupe Noranda, et chez les producteurs et transformateurs d'acier. Ces quelques exemples ne sont qu'un pâle reflet de la réalité, pour les militants ou les travailleurs qui l'ont vécue dans leur tripes. Ce qui est pire, c'est qu'ils excluent beaucoup de gens.

Le refus du travail dangereux

Le pouvoir de cesser ou de faire cesser un travail dangereux constitue un symbole très visible de la force de la convention collective en matière de prévention des accidents. Apparu chez les Métallos québécois en 1962, chez Dominion Structural Steel à Montréal, il s'est répandu graduellement de sorte qu'en 1980 il est formulé d'une façon ou d'une autre dans quelques dizaines de conventions. Dans tous les cas c'est le travailleur lui-même qui doit être à l'origine du refus, c'est-à-dire que dans aucun cas le syndicat ou le délégué syndical ne peuvent être à l'origine d'un refus du travail dangereux: le délégué ou un comité syndical n'intervient que pour valider ou invalider le refus du travailleur. Cette limite assez précise au pouvoir syndical que les employeurs de la métallurgie ont imposée dans les négociations, coïncide avec la limite identique faisant partie de la législation actuelle sur la santé-sécurité. En dépit de leurs demandes à cet effet et maintenues jusqu'à l'adoption de la loi en 1979, la FTQ et les Métallos n'ont pas réussi à faire ajouter au droit individuel le droit collectif, c'est-à-dire celui d'un comité ou d'un délégué syndical. Quant au reste de la formulation, elle a été rédigée de façon assez diverse selon l'employeur sur les aspects tels que la définition du danger, le maintien du salaire, la réassignation, l'intervention de la direction, le recours syndical, ou le remplacement. À titre d'exemple et



Le président et le secrétaire-archiviste du 5987, André Demers et Jean-Eudes Simard (électricien).

Les principaux gains et enjeux de la grève étaient, avec le rattrapage et l'indexation du salaire, l'amélioration de droits dans les clauses normatives: la sécurité, l'ancienneté générale plutôt que départementale, l'impact de l'ancienneté dans les assignations, la définition des qualifications, l'annulation du dossier disciplinaire après un ou deux ans selon le cas, l'atelier syndical, la sous-traitance.

pour illustrer le caractère unique de chaque situation vécue, il convient de décrire la dureté d'un remplacement chez Union Carbide à Beauharnois: le remplacement par un sous-traitant d'un groupe de travailleurs ayant refusé un travail dangereux.

En 1972 le syndicat local 5987, chez Union Carbide à Beauharnois, a décroché le droit de refus d'un travail dangereux au terme d'une grève exemplaire de six mois en 1975. Pendant la grève elle-même, le comité de grève a fait preuve de vigueur et d'imagination: constituant une «première» syndicale au Québec, un «piquethon» a duré 53½ heures et s'est terminé avec la présence de l'artiste Claude Dubois. Au terme de la grève, le syndicat a obtenu le droit de refus d'un travail dan-

gereux, mais en contrepartie il a dû accepter que pendant la discussion d'un grief en cas de désaccord à ce sujet, l'employeur puisse faire exécuter le travail par des personnes extérieures à l'unité de négociations. L'année suivante, Union Carbide met en marche un nouveau système de concassage du manganèse auquel sont préposés onze des 360 travailleurs. Ce manganèse, comme la ferro-silice produite aussi par Union Carbide à Beauharnois, sert à faire des alliages dans la métallurgie lourde. En dépit des assurances données préalablement au syndicat, le nouveau système de concassage fait trop de bruit et trop de poussière: l'échantillon près d'un convoyeur par un inspecteur du ministère du Travail indique 17,4 milligrammes de poussière par mètre cube, dépassant donc la norme gouvernementale de 5 milligrammes. Les experts consultés par le syndicat font craindre à celui-ci les effets irréversibles de l'inhalation du manganèse sur le système nerveux. Les onze préposés refusent de continuer à faire ce travail dangereux pour leur santé. Ils sont remplacés par les employés d'un sous-traitant, quoiqu'ils ne soient pas mis à pied. De novembre 1978 à septembre 1979, les travailleurs font une seconde grève, de neuf mois celle-là, dont un des principaux enjeux est le recours aux sous-traitants.

Mépris patronal envers la sécurité et la santé

Le verdict de négligence criminelle rendu en 1970 par un médecin de Mont-Joli à la suite du décès tragique de Whedon E. Baker à la mine Gaspé Copper de Murdochville, a été un verdict historique. C'était la première fois au Québec qu'un coroner rendait un verdict de négligence criminelle à la suite d'une tragédie dans les mines, ou dans l'industrie. Avant ce verdict historique, tous les décès tragiques dans les mines ou ailleurs se terminaient par des verdicts de «mort accidentelle». Ajoutons qu'à l'époque Gaspé Copper refusait encore la création d'un comité conjoint de sécurité.

Le 14 avril 1970, Whedon Baker est mort à 20 ans, broyé, enseveli sous une pile de tiges de fer, dans un moulin-broyeur du concentrateur de la mine Gaspé Copper. Baker — à l'aide d'un chariot — avait d'abord déposé des barres d'acier pesant 450 livres chacune à l'intérieur d'un immense moulin-broyeur



MONTREAL-MATIN, MERCREDI 6 MAI 1970 13

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA MORT D'UN MINEUR

Seconde enquête du coroner sur la ... Baker survenue à la Gaspe Copper

Page 3 Montréal, vendredi 22 mai 1970

LE DEVOIR

La mort d'un mineur

Le coroner rend un verdict de négligence criminelle

Québec, Le Soleil, mercredi, 6 mai 1970

LA PRESSE, MONTREAL, VENDREDI 22 MAI 1970

Verdict contre un contremaître de la Gaspé Copper Mines

JOURNAL

Négligence criminelle

de la mort atroce d'un ouvrier de Murdochville

THE MONTREAL STAR, FRIDAY, MAY 22, 1970

Coroner reopens mine fatality case

Foreman responsible for employee's death

LE DEVOIR, MONTREAL, MERCREDI, 6 MAI 1970

À cause des pressions d'un syndicat, autre enquête sur la mort d'un ouvrier

rotatif qui sert à broyer le minerai. Puis il était entré à l'intérieur du moulin pour voir si les tiges étaient bien à leur place. Il sortit après quelques instants. Pendant ce temps l'équipe des mécaniciens s'affairait à remplacer les boulons qui tenaient le treillis métallique en place.

Le Métallo, 1970.

> Ces derniers, écrit le coroner, demandèrent à Pratt — le contremaître — de tourner le cylindre d'un demi-tour pour terminer leur travail. Un des témoins à ce moment fait la remarque que Baker est manquant et on ignore où il est. On le recherche partout dans le voisinage sans le trouver ou le localiser. Pratt dit avoir regardé dans le cylindre avec une lampe de poche de deux piles, ce qu'il dit être une lumière insuffisante. On se procure une lampe à extension avec fil, mais celle-ci ne fonctionne pas. On ne s'en procure aucune autre et Pratt décide de tourner le

> moulin un demi-tour plus ou moins. Immédiatement, un employé dit ou croit voir un homme dans le cylindre. Un officier supérieur informé, arrive avec un bon éclairage et trouve immédiatement un homme écrasé sous le poids des barres de fer, écrasé à mort. Il est identifié comme étant Baker. Ce dernier était certainement entré une seconde fois dans le cylindre et il a dû tomber inconscient au bout des barres de fer pour une cause inconnue, possiblement suffoqué par la présence de gaz délétères.

Après l'accident tragique, le syndicat des Métallos s'est plaint au ministre de la Justice que le coroner local n'avait tenu qu'une enquête-maison avec des agents de la Sûreté du Québec en présence d'un représentant de la compagnie. Le ministre de la Justice a alors nommé un autre coroner, le Dr R.-A. Lepage, qui a tenu une enquête publique le 8 mai et qui a rendu le verdict historique de négligence criminelle cité plus haut. L'année suivante, en 1971, le ministre a aussi accepté la demande des Métallos que le syndicat d'un travailleur mort au travail possède le statut de personne intéressée dans une enquête de coroner, un statut qui lui permet d'interroger les témoins: de là date l'ordonnance ministérielle à cet effet qui est encore en vigueur.

Quand un coroner conclut à une négligence criminelle en 1975 à Canadian Copper Refiners à Montréal-Est, l'employeur refusait au comité conjoint de sécurité l'accès à l'information qui lui était dommageable: une méthode sûre pour limiter le rôle ou le pouvoir d'un comité conjoint de sécurité. Un tel refus, qui était représentatif des attitudes patronales, expliquait que l'usage plus répandu des comités conjoints de sécurité ne donnait pas au travailleur ou au syndicat l'information, le rôle ou le pouvoir espérés. De tels refus ont passablement contribué à l'appui donné par les Métallos et par la FTQ à l'adoption en 1979 de la loi 17 sur la santé et la sécurité.

Le 3 janvier 1975, à l'usine de Canadian Copper Refiners à Montréal-Est, des gaz toxiques à base d'arsenic s'échappent et terrassent des travailleurs. Ils sont transportés à l'hôpital, victimes d'empoisonnement. Quelques jours plus tard, deux de ces travailleurs, Joao Da Costa, 32 ans, et Paul-Émile Dorval, 19 ans, meurent. Quelques mois auparavant, en mai 1974 et encore en décembre 1974, d'autres travailleurs de la même usine avaient été hospitalisés, terrassés eux aussi par les mêmes émanations de gaz toxiques des cellules de purification. La compagnie avait soigneusement camouflé la vérité sur la hausse dramatique de ce danger depuis deux ans, alors que la

teneur du minerai en arsenic avait quadruplé. La compagnie avait défendu à son «responsable de la sécurité» — fonction habituellement insignifiante dans la hiérarchie patronale — de mentionner aux membres syndicaux du comité conjoint de sécurité, les accidents de mai et de décembre 1974, violant ainsi une obligation stricte en vertu de la convention collective.

Les Métallos se lancent dans l'enquête du coroner Richard Shadley qui dure sept semaines, où quarante personnes sont entendues. Dans son rapport exceptionnellement fouillé de 74 pages, il tient la compagnie criminellement responsable des deux morts, parce que — confirmant ainsi les accusations syndicales de camouflage — la compagnie était au courant des émanations d'arsine et de leur danger, de l'hospitalisation de quelques employés en mai et en décembre 1974, et savait que la quantité de gaz émanant des cellules de purification dépassait la limite permise par les règlements provinciaux: «En omettant de satisfaire à ses devoirs et en continuant à exploiter les cellules de purification sans en effectuer les modifications nécessaires, la compagnie a démontré une insouciance à l'endroit de la vie et de la sécurité de ses employés oeuvrant dans ce secteur de l'usine». Il fait plusieurs recommandations, dont celle «que les employés soient mis au courant des substances dangereuses qui existent dans leur milieu de travail», c'est-à-dire de mettre fin au camouflage.

Les media sont attentifs aux suites de l'accident et à l'enquête du coroner. *Le Devoir* se signale par les reportages de Gilles Provost et par un éditorial de Claude Ryan demandant au ministre Choquette de porter des accusations devant les tribunaux criminels. Dès juillet 1975, le ministère porte des accusations contre Canadian Copper Refiners et contre son gérant général R.L. Johnston. Sur le plan juridique, ces accusations avorteront: sept ans plus tard, en février 1982, un juge trouvera finalement la CCR non-coupable; quant au gérant général, le jugement n'a pas été encore rendu. Selon le juge, la gravité et l'ampleur des événements de 1975 ne démontraient pas une intention criminelle ou une insouciance grossière pour la vie d'autrui, au sens du code criminel. Cette décision rendue en 1982 souligne la futilité des nombreuses requêtes et protestations du syndicat de 1970 à 1975, qui rappelait au ministre de la Justice l'engagement qu'il avait pris en 1970 de piloter auprès du gouvernement fédéral un amendement au code criminel,



L'assemblée annuelle de 1970 appuyait les demandes du syndicat local de Murdochville au sujet de l'affaire Baker. Parmi les délégués, Lawrence McBreaty, expéditeur et président du syndicat local.

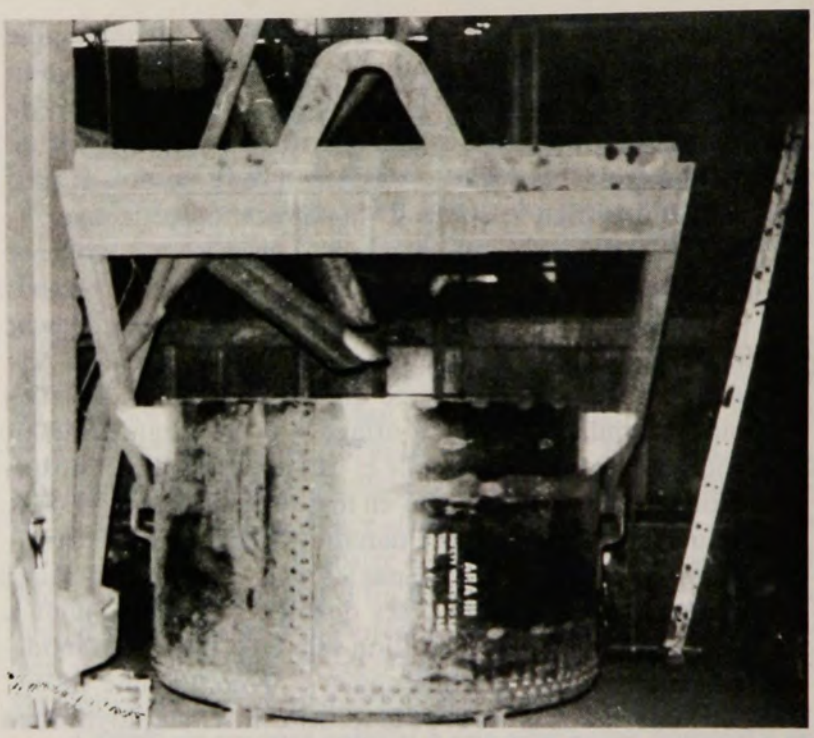

Un coroner a trouvé Canadian Steel Foundries «criminellement responsable» de la mort d'un travailleur, en 1974, quand cette anse pesant 1500 livres s'est décrochée et l'a tué.

pour remédier à l'immunité de la négligence patronale envers la sécurité de ses employés.

Sur le plan concret, la tragédie de Montréal-Est et le tapage public qui s'ensuivit ont eu des suites immédiates: le syndicat a obtenu l'examen médical de tous les employés par des médecins indépendants de l'employeur, après avoir surmonté un refus initial de la part de la CAT. Le syndicat a présenté un programme en quatorze points axé sur l'accès à l'information et sur les pouvoirs du comité conjoint de santé et de sécurité, et sa réalisation débutait dans les deux mois suivant l'accident.

La méfiance envers le refus patronal de fournir l'information dommageable a atteint un point tel qu'à la CEZ à Valleyfield en 1975, le ministère de la Justice a demandé à la Sûreté du Québec de saisir les débris d'un accident fatal et d'ouvrir une enquête au sujet de la disparition de certaines pages du rapport quotidien des activités de l'usine. L'excellent rapport du coroner Jean-Guy Riopel sur cet accident fatal renforça l'orientation du rapport Shadley quant au crime corporatif et quant au crime par omission. Florian Lemieux et Wilfrid Leduc sont

morts de leurs brûlures par l'acide sulfurique, quelques jours après l'effondrement le 27 mai 1975 d'un réservoir de 50 000 gallons servant à la purification de l'oxyde de zinc avant son raffinage par électrolyse. Leur employeur était Canadian Electrolytic Zinc, à Valleyfield. À la suite de l'accident où quatre travailleurs ont été blessés gravement et dont deux sont morts, le syndicat demande au ministre de la Justice de nommer un coroner spécial. Le ministre Choquette accède à cette demande et nomme Jean-Guy Riopel qui fera une enquête approfondie à laquelle le syndicat participe intensément. De plus, le syndicat soupçonne l'employeur de vouloir faire disparaître tout indice de sa négligence et révèle que le ministère a pris des mesures à cet égard. Le syndicat accuse l'employeur d'avoir négligé les avertissements d'un travailleur et d'un contremaître et un rapport du comité conjoint de sécurité à la suite d'une visite d'inspection faite dix-huit jours avant l'effondrement du réservoir. Dans son rapport de 17 pages, le coroner Riopel étudie une abondante jurisprudence et conclut que «la négligence criminelle d'une corporation sera retenue pour l'acte ou l'omission d'une personne en autorité agissant comme telle dans un domaine général ou particulier où elle a un complet contrôle». Les détails du crime corporatif par omission, qui font conclure le coroner à une négligence criminelle de CEZ, illustrent très bien les frustrations habituelles des travailleurs et des membres syndicaux d'un comité conjoint de sécurité.



Roger Fortin, président du syndicat local à CEZ.

L'effondrement du réservoir en bois de 30 pieds de diamètre était dû à la rupture des cerceaux de métal qui ceinturaient les pièces de bois verticales qui formaient son côté. Ces cerceaux de métal avaient été rongés par l'acide sulfurique qui coulait d'un joint lui-même rongé par l'acide. Ce joint avait dû être posé à la suite du rehaussement de trois pieds du réservoir trois mois auparavant par un sous-traitant. Ce rehaussement du réservoir augmentait sa contenance et la capacité de production. La consigne avait été donnée par écrit de ne pas porter le niveau du liquide dans le réservoir jusqu'à la hauteur du nouveau joint: mais la consigne n'était pas suivie par les contremaîtres. Des instructions précises existaient pour une maintenance préventive et une inspection périodique des ceintures du réservoir: mais ces instructions n'ont jamais été transmises

+ **Clément Therrien** — 23 ans — 11 janv. 1961
+ **Bertrand Lord** — 53 ans — 1 juin 1961
+ **François Morin** — 29 ans — 16 juin 1961
+ **Clément Desmarais** — 29 ans — 11 fév. 1961
+ **John Robert Irwin** — 38 ans — 19 août 1963
+ **Richard Desjardins** — 35 ans — 7 fév. 1964
+ **Léon-Maurice Dallaire** — 27 ans — 7 avril 1964
+ **Normand Lafrenière** — 25 ans — 18 mars 1964
+ **Denis Baril** — 31 ans — 29 mars 1965
+ **Robert Chateauneuf** — 29 ans — 7 oct. 1965
+ **Clément Ouimet** — 28 ans — 4 août 1965
+ **Gaétan Tremblay** — 25 ans — 19 sept. 1966
+ **Evariste Poirier** — 36 ans — 20 sept. 1966
+ **Jean-Paul Larouche** — 27 ans — 19 oct. 1966
+ **Rock Dufour** — 30 ans — 1 mai 1967
+ **Jean-Guy Giroux** — 1967
+ **Joseph-E. Bélanger** — 45 ans — 27 fév. 1968
+ **Guy Huard** — 28 ans — 27 sept. 1968
+ **Robert Valois** — 45 ans — 13 mai 1969
+ **Edmond Hébert** — 42 ans — 17 oct. 1969
+ **Hermel Gagnon** — 30 ans — 10 fév. 1970
+ **Léonard Pauzé** — 49 ans — 1 août 1970
+ **Jacques St-Jean** — 41 ans — 1 oct. 1970
+ **Joseph-A. Boutin** — 42 ans — 4 nov. 1970
+ **Raymond Giguère** — 41 ans — 23 nov. 1970
+ **Réal Larouche** — 30 ans — 5 jan. 1971
+ **Julien Gravel** — 41 ans — 12 fév. 1971
+ **Roland Lebeuf** — 36 ans — 12 avr. 1972
+ **Henri Bouchard** — 20 ans — 29 juil. 1972
+ **Claude Plouffe** — 27 ans — 12 avr. 1972
+ **Serge-Alain Michaud** — 20 ans — 28 sept. 1972
+ **Gilles Plouffe** — 27 ans — 3 mai 1973
+ **Georges Ducharme** — 49 ans — 25 mai 1973
+ **Marc Gervais** — 27 ans — 31 mai 1973
+ **Gérard Ste-Croix** — 46 ans — 13 août 1973
+ **Florent Brassard** — 1973
+ **Alain Blais** — 20 ans — 25 fév. 1974
+ **Louis-René Schmitt** — 41 ans — 19 avril 1974
+ **Eddy Lalancette** — 19 ans — 31 mai 1974
+ **Gaston Tremblay** — 30 ans — 5 fév. 1974
+ **Lucien Larouche** — 20 ans — 1974
+

41 accidents mortels dans les mines de Chibougamau depuis 1961

VOL. 10 NUMERO 4 — SEPTEMBRE 1974

Canada Post Postage paid / Postes Canada Port payé
Third class / Troisième classe
B-170-MONTREAL

Syndicat des Métallos, 1290 Saint-Denis - Montréal

aux «millwrights». Le coulage de sulfate de zinc à l'extérieur du réservoir était visible et laissait un dépôt également visible: on l'appelait communément du «gypsum». Le rapport de la visite du comité conjoint de sécurité, faite dix-huit jours avant l'effondrement, avait été envoyé aux trois grands patrons de l'usine: ce rapport donnant l'alerte n'eut aucune suite. Le responsable patronal de la prévention des accidents était au courant des violations de la consigne dans l'usage fait du réservoir: cette connaissance n'y changeait rien. Douze heures avant l'accident, le contremaître de nuit inscrit dans le journal de bord du département la rupture de trois ou quatre ceintures du côté ouest du réservoir numéro un, avec la mention «URGENT»: le contremaître de jour qui lui succède, et qui a lu cette note, se contente d'une inspection visuelle du côté est de ce réservoir dans le seul éclairage ambiant, qui est insatisfaisant. Trois heures avant l'effondrement on avait vérifié la propreté de l'intérieur du réservoir numéro un, propreté importante pour la bonne marche de la production: on avait négligé de vérifier la solidité des ceintures à l'extérieur de ce réservoir, solidité importante pour la sécurité physique des travailleurs.

À 14h20 le 27 mai 1975 le réservoir numéro un s'est effondré. Quatre travailleurs ont été grièvement blessés. Florian Lemieux et Wilfrid Leduc en sont morts. Le coroner a attribué leur décès à la négligence criminelle de Canadian Electrolytic Zinc. L'inertie et le camouflage patronaux qu'illustre ce récit n'étaient malheureusement pas des exceptions et contribuaient à expliquer la frustration, les revendications et les luttes d'un grand nombre de travailleurs et de militants syndicaux dans les mines et la métallurgie québécoises.

En janvier 1976, le coroner Sasseville rendait un verdict de «mort violente à la suite de négligence criminelle» à la suite du sixième décès en cinquante mois d'un mineur des Mines Madeleine à Sainte-Anne-des-Monts, en Gaspésie, écrasé par un pan de roc qui s'était détaché du plafond de la galerie souterraine. Il exprimait le voeu qu'on en fasse «une enquête plus approfondie devant un juge pouvant s'appuyer sur les témoignages d'experts indépendants». Il convient de faire un rapprochement entre ce voeu d'un coroner en 1976 et le voeu émis en 1982 par la commission d'enquête Beaudry sur la tragédie de la mine Belmoral à Val-d'Or qui avait fait huit morts. La commission Beaudry considérait que le mandat limité d'un coroner qui doit



Belmoral...

vérifier s'il y a eu crime, souvent, ne suffit pas à faire la lumière sur les causes véritables d'un accident minier. Elle suggérait donc le recours à un organisme spécialisé en matière de sécurité, qui donnerait plus de vrais éclaircissements sur les causes parfois complexes de la mort d'un travailleur minier ou industriel.

Somme toute le bilan strictement juridique des grands efforts des Métallos dans les enquêtes de coroner aura été nul, en ce sens qu'aucun employeur n'a été condamné pour crime par un tribunal. Mais en même temps le bilan social aura été énorme et positif. Dans de nombreux cas dont on vient de lire quelques exemples, le coroner aura fait la lumière sur les circonstances ou les causes véritables d'une mort au travail, sur les lourdes responsabilités d'un employeur, ou sur les correctifs permettant d'éviter sa répétition. L'accès des travailleurs à l'information vitale pour leur sécurité ou pour leur santé en a été accru. La nécessité d'un pouvoir syndical accru pour la protection physique des travailleurs a été prouvée maintes fois. Souvent l'opinion publique a été saisie du mépris dans lequel on tenait la qualité de la vie ou la vie elle-même à l'intérieur



La commission d'enquête Beaudry et ceux qui l'accompagnaient pour une visite de la mine Lac d'Amiante, debout dans la gueule d'une pelle mécanique.

d'une usine ou d'une mine. Une mort est toujours tragique au plan personnel et humain. Elle est doublement tragique quand elle ne sert pas à la prévention des répétitions ou à la protection des survivants. Et dans ce sens, l'éclairage brutal, de portée généralement limitée, mais parfois immense des enquêtes du coroner aura été un outil puissant de luttes ouvrières pour la sécurité et la santé, d'améliorations concrètes et innombrables sur les lieux du travail, et de progrès législatifs et politiques tels la loi 17 de 1978. Plusieurs progrès ont été accompli, beaucoup d'autres restent à accomplir.

Activités et actions sur la sécurité et la santé

Un indice sûr de l'intensité des efforts déployés par les militants des Métallos en matière de sécurité et de santé, souvent de façon concrète et obscure au public parce que les actions se font sur les lieux du travail, est leur participation



Délégation de Métallos de la région de Saint-Jean.

visible et massive aux réunions convoquées pour en discuter.

En octobre 1973, Émile Boudreau lançait la suggestion d'un colloque — une idée nouvelle dans le syndicalisme québécois — que convoquerait la FTQ sur ce sujet. L'adoption de cette suggestion en novembre 1973, et sa réalisation par la FTQ en janvier 1975, symbolise la contribution du syndicalisme industriel au syndicalisme québécois et le leadership évident que la FTQ a donné durant deux décennies sur la santé et la sécurité des travailleurs industriels. Au colloque, les 80 délégués des Métallos fournissaient 25% des 325 délégués. Cette forte participation des Métallos au colloque de la FTQ couronnait une année intensive de réunions et de discussions au sein même des Métallos. «Les vrais problèmes sont ceux dont on parle le moins» titrait *La Presse* le 14 décembre 1974. L'article du journal signé par Pierre Vennat y disait entre autres: «Il y a beaucoup plus de chances pour que ce militant type, cet individu de la «base» dont on parle tant, fasse partie des 375 syndi-



qués des Métallos, membres de 85 syndicats locaux, qui ont participé à des séances intensives sur la sécurité et la santé (...) et pour qui le syndicalisme c'est question d'environnement et de mieux-vivre». Ces séances intensives tenues chez les Métallos donnaient suite à une décision de l'assemblée annuelle de 1974. Les délégués avaient décidé d'entreprendre une enquête qui soit «un vaste mouvement de prise de conscience et d'échanges entre les travailleurs de la base et les militants syndicaux sur l'absence de sécurité et les dangers physiques au travail». Les étapes à suivre étaient les suivantes: collecte à la base d'information par les militants; réunions d'échanges; collecte et diffusion de ces dossiers; discussions à plusieurs niveaux incluant celui de la FTQ sur les actions à entreprendre. La compilation des réponses données au questionnaire utilisé a été faite par un militant des employés de bureau de Pirelli à Saint-Jean. Elle révèle par exemple qu'environ 80% des syndicats locaux participent à un comité de sécurité conjoint, et qu'environ la moitié d'entre eux le trouvent peu ou pas efficace et démuni d'influence ou de pouvoirs réels à cause de patrons irresponsables. En 1976, les Métallos participaient intensément aux travaux de la commission d'enquête Beaudry sur la sécurité et la santé dans l'amiante. Cette commission avait été instituée à la suite de la grève de 1975 dans les mines d'amiante à Thetford, menée par un front commun de la CSN et des Métallos. Le rapport de cette commission en 1976, acclamé par les Métallos et par la FTQ, a grandement inspiré la loi 17 de 1979.



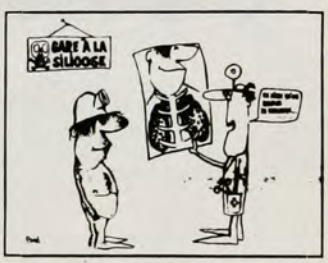

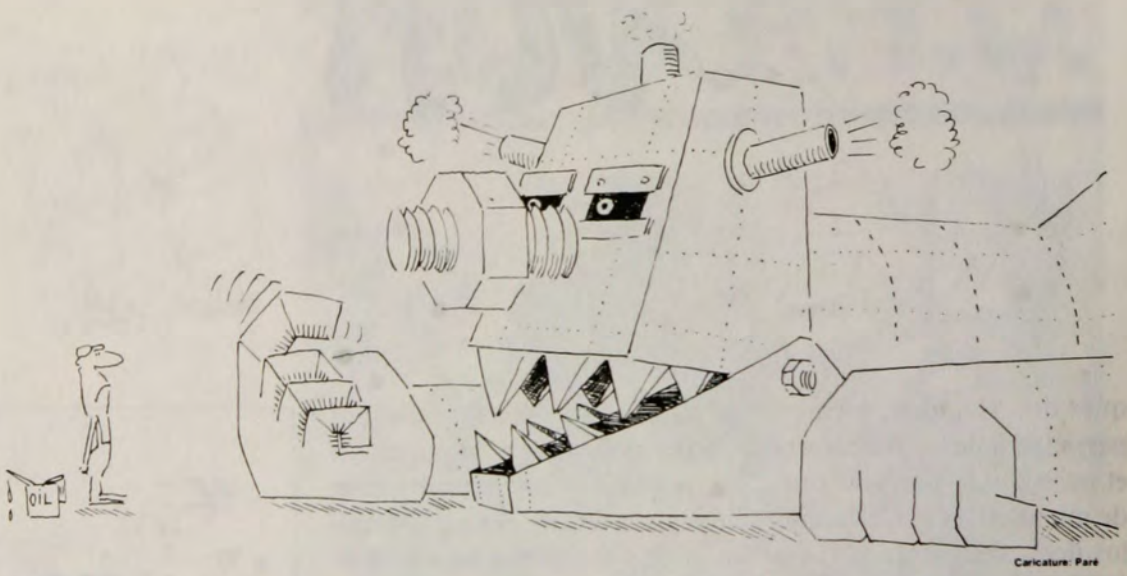

En 1977, la FTQ tenait un second colloque sur la santé-sécurité auquel s'étaient adressés René Lévesque et Pierre Marois, et qui avait attiré 550 participants, dont 150 Métallos. En 1978, la FTQ tenait un troisième colloque sur le livre blanc gouvernemental qui préparait la future loi, et qui avait attiré 680 participants, dont 153 Métallos. En septembre 1979, les Métallos fournissaient le tiers des 200 délégués qui ont étudié et approuvé le mémoire que la FTQ présentait le lendemain à une commission de l'Assemblée nationale concernant le projet 17 sur la santé et la sécurité au travail. Ces centaines de militants, élus et payés par leurs compagnons de travail pour représenter des centaines de syndicats locaux et des dizaines de milliers de travailleurs, n'étaient que la crête plus visible d'une vague de fond qui soulevait le syndicalisme industriel québécois.

Un exemple, lui aussi fort visible du renforcement des conventions collectives résultant de cette vague de fond, a été la signature de la convention pour les 700 Métallos de MLW-Bombardier à Montréal après une dure grève de cinq mois en 1977. Le syndicat local a obtenu cette visibilité parce qu'il a déployé beaucoup d'efforts et d'ingéniosité pour rendre sa lutte spectaculaire et pour y sensibiliser l'opinion publique. Il



Personne ne l'est? Soyons-le donc...

Le Métallo, 1975.



Les rebuts d'une mine d'amiante derrière les maisons de la rue Smith à Thetford. Le président du syndicat local à Lac d'Amiante pendant la grève de 1975, Gérard Lachance, mécanicien.



Le président du syndicat local à Bell Asbestos pendant la grève de 1975, Roger Genest, mineur.

s'est valu treize reportages, ce qui est considérable, dans le journal *La Presse,* pour ne mentionner que celui-là. Il a aussi livré un âpre débat sur la nature même de sa lutte: grève, lock-out ou fermeture. Il a organisé plusieurs manifestations, affronté la brutalité policière et l'intimidation patronale, demandé et obtenu l'intervention d'un médiateur spécial. Au terme de cette lutte, les Métallos de MLW-Bombardier ont fait des percées importantes et obtenu une amélioration considérable de leur convention collective: présence syndicale dans l'information visant la prévention; présidence alternante du comité paritaire conjoint; utilisation de la technique d'enquête du ministère du Travail, enquêtes plus fréquentes, définition élargie de l'accident; renforcement des droits et de la liberté



Atlas Asbestos: Une longue grève de neuf mois en 1978.



Sur la ligne de piquetage à MLW-Bombardier, le président du syndicat local, Serge Brousseau.

Une première au Québec
La santé des mineurs de Murdochville sera examinée sérieusement

d'action des dirigeants et des militants syndicaux; liberté individuelle dans le port des lunettes de sécurité; quant au droit de cesser un travail jugé dangereux, meilleurs recours allant jusqu'au service d'inspection du ministère du Travail. Les Métallos de MLW-Bombardier avaient déjà fait une première grève de cinq semaines en 1966. Cette seconde grève de cinq mois en 1977 a été encore plus remarquée par l'appui extérieur qu'elle a reçu et par sa cohésion interne.

Les grands traits de la négociation monétaire

Les grands traits de la négociation monétaire chez les Métallos de 1970 à 1980 sont assez simples. Il y a eu d'abord un enrichissement de 1970 à 1975 avec l'aide, souvent, d'une réouverture des contrats ou d'une clause d'indexation à partir de 1973. Il y a eu ensuite un appauvrissement de 1976 à 1978, où la loi fédérale des contrôles plafonnait la hausse des salaires et des bénéfices sociaux, sauf une exception parfois importante: le financement de nouveaux bénéfices de retraite obtenu pour les années de service antérieures à 1975. Il y a eu enfin un autre appauvrissement de 1978 à 1980, où l'inflation était vive et incontrôlée; il y a eu certains cas d'enrichissement par rattrapage, mais la balance nette était plus souvent négative que positive.

Mais la simplicité de ces grands traits peut être trompeuse. Elle fait ressortir les résultats, mais elle estompe les luttes qui les ont produits. Elle fait ressortir la moyenne, mais elle estompe la diversité. Elle fait ressortir un ordre résultant de son abstraction, mais elle estompe le désordre concret des négociations les plus décentralisées et les plus fracturées de tout le monde industrialisé. Nous ne chercherons pas à perfectionner l'ébauche de ces grands traits, au-delà de laquelle de grands pièges nous attendent: ceux de la statistique abstraite ou ceux de la nomenclature fastidieuse. Nous chercherons plutôt à illustrer les efforts du syndicalisme industriel de saisir toutes les occasions de solidarité et de tenter toutes les possibilités d'unité dans l'action chez les travailleurs, sur les bases de leur intérêt commun. Nous verrons que cet intérêt commun continue d'être parfois fort modeste: la première forme d'entraide étant de cesser de se nuire.

Le Groupe continental

Avec les travailleurs de GM à Sainte-Thérèse, membres eux aussi d'un syndicat industriel, celui de l'automobile, les travailleurs québécois du Groupe continental constituent l'exemple du maximum possible de participation à une négociation d'envergure nord-américaine. Il ne s'agit pas ici de coordination de négociations apparentées l'une à l'autre, il s'agit plutôt d'une négociation unique par tous les groupes impliqués, telle qu'on en voit dans la fonction publique ou dans la construction québécoise. Auparavant membres d'un syndicat local affilié directement au CTC, les 700 travailleurs du Groupe continental à Ville Saint-Laurent ont adhéré aux Métallos par vote référendaire en 1964, à la suite d'une longue campagne et contre l'opposition de l'employeur qui s'objectait à leur adhésion à cette négociation unique. Les travailleurs de deux petites usines montréalaises du même employeur ont fait de même: les 35 travailleurs de Ville La Salle quatre ans avant, en 1960, et les 28 travailleurs de Lachine sept ans après, en 1971. Les conventions qu'ils ont signées en 1971, 1974, 1978 et 1981 ont battu la marche des progrès syndicaux dans les droits personnels et les pouvoirs syndicaux, dans les avantages sociaux et dans les salaires. Ils ont créé, par exemple, un précédent en matière disciplinaire: le maintien du statu quo d'un travailleur sanctionné, sauf certaines exceptions, jusqu'à ce que la décision de sanction devienne finale. Les salaires et les rentes de retraite ont doublé de 1970 à 1981.

L'impact humain du syndicalisme industriel peut se mesurer ou s'illustrer, sur une période d'un demi-siècle, par l'exemple de madame Lucienne Guérard. Lucienne Guérard avait débuté au Groupe continental (Continental Can) à Ville La Salle le 2 juin 1921. Elle avait 14 ans. Son salaire était alors de dix cents l'heure. Elle travaillait 55 heures par semaine pour un salaire annuel de 286 $. Un demi-siècle plus tard, en 1971 le salaire de madame Guérard était de 3,73 $ l'heure quand elle prit sa retraite avec une pension de 429 $ par mois. Dix ans plus tard, en 1981, le salaire à ce poste avait encore presque triplé (10,52 $) et le niveau de la pension avait doublé.

Après 50 ans d'emploi...



Lorsque madame Lucienne Guérard est entrée à l'emploi de la compagnie Continental Can (Division Crown cork, à Ville LaSalle) le 2 juin 1921, elle avait 14 ans. Son salaire était alors de 10¢ l'heure. Elle travaillait 55 heures par semaine. Donc, son salaire était de $286. PAR ANNÉE.

Les temps ont changé... et comment!

En 1921, il n'était pas question de vacances, de régime de retraite, d'assurance, de congés payés, de primes d'équipes, de sécurité, d'ancienneté, de temps supplémentaire mieux payé, de dignité au travail... En 1921 (et pendant de nombreuses années après)... RIEN!

Madame Guérard — "une heureuse célibataire" — vient de prendre sa retraite à l'âge de 64 ans... après 50 ans de travail.

Le syndicalisme — en l'occurrence le Syndicat des Métallos — lui a négocié quoi? Notre représentant et confrère Raymond Lapointe a une réponse (qui en contient bien d'autres): une "pension" de $429. par mois... Qui dit mieux? Avant de prendre sa retraite en 1971, madame Guérard avait un salaire de $3.73 l'heure...

Une note importante: À Continental Can, la convention collective est négociée à l'échelle du continent nord-américain.

Madame Guérard, les 30,000 métallos du Québec vous donnent un beau bec — sur les deux joues — à l'occasion de votre retraite.

Madame Guérard, tous nos hommages!

LE MÉTALLO vous rend hommage...

Madame Lucienne Guérard

À l'emploi de Continental Can

(Division Crown Cork)

depuis 1921...

(Madame Guérard avait alors 14 ans...)

Son salaire en 1921

10¢ l'heure

Ses heures de travail en 1921

55 heures par semaine

Mme Guérard vient de prendre sa retraite

Le Syndicat des Métallos lui a négocié quoi?

Une "pension" de $429 par MOIS

(En 1921, son salaire était de $286 par ANNÉE...)

La qualité de la vie dans l'isolement nordique

En 1965, Émile Boudreau puisait dans ses souvenirs d'Abitibi pour comparer la ville minière nordique à un camp de bûcherons avec résidence familiale. Par la suite, les pages du *Métallo* ont souvent fait écho des problèmes et des luttes des familles des Métallos qui vivaient dans le Nord. En 1970, le professeur Krindle de Schefferville décrivait dans *Le Métallo* la privation d'autonomie due à l'absence de route et donc de transport automobile, la privation de nombreux services, la privation de la variété des échanges humains et commerciaux, et la dureté du climat qui éprouve plus une famille de Schefferville qu'un travailleur sans famille à la Baie de James. En 1971, Mme O'Toole de Schefferville racontait la responsabilité des dirigeants patronaux dans la reconnaissance de la dignité individuelle au sein d'une communauté humaine isolée. En 1974, on y comparait la vie des travailleurs miniers canadiens à la vie des travailleurs miniers suédois au nord du cercle arctique. En 1974 encore, Gilles Audette de Schefferville rapportait ses impressions d'un colloque nordique des délégués de 22 localités isolées du nord canadien et québécois où il y avait des Métallos, du Yukon jusqu'au Labrador. Parmi ses impressions: l'amour de la vie dans le Nord et la responsabilité des Métallos qui représentaient la grande majorité des travailleurs du Nord.



Gilles Audette, mécanicien, et président du 5567 à Schefferville.

Deux exemples illustrent la particularité de la qualité de vie des Métallos nordiques, donc aussi de leurs luttes et de leurs progrès. Le logement a connu un progrès considérable en vingt ans. Au début des années 1950 on ne s'est pas préoccupé du cli-

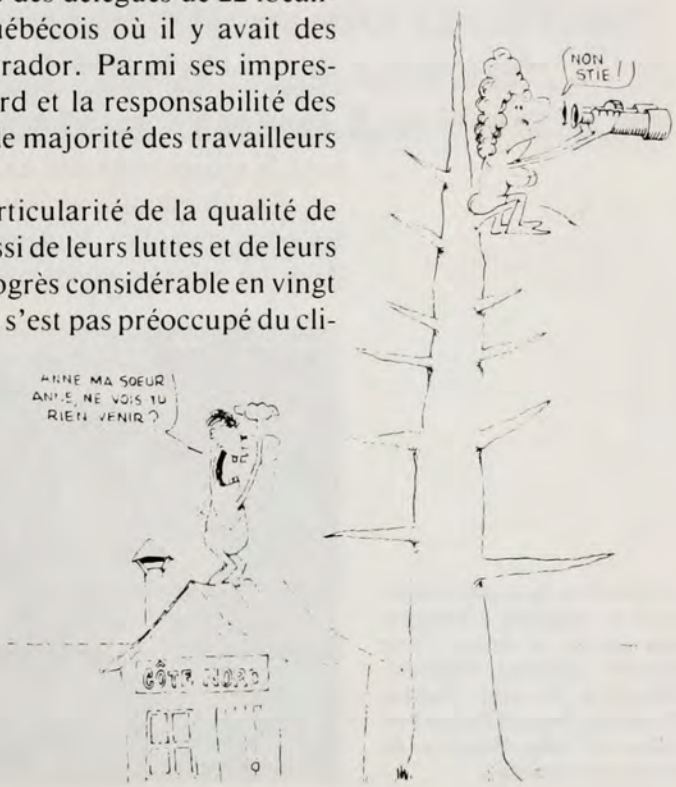



René Lévesque à la brasserie de Fermont. On le voit ici avec André Tremblay (Sidbec-Contrecoeur), Paul Girard (Malartic), Louis-Marc Saint-Pierre (7625), Herby Bérubé (QCM), Michel Arsenault (Murdochville), Jean-Eudes Simard (Union Carbide, Beauharnois) et Jean Gérin-Lajoie, directeur.

mat dans l'urbanisme de Schefferville ou l'isolation thermique de ses «bungalows». À Labrador City et à Wabush, la querelle entre les compagnies Iron Ore et Wabush Mines était telle qu'elles ont été incapables de construire conjointement une ville à deux cents milles au nord de Sept-Îles et au sommet du plateau dénudé du Labrador, où donc, depuis trente ans, les familles terreneuviennes ont été doublement isolées dans deux villes distinctes à la fois voisines et rivales. Par ailleurs, vingt ans plus tard, la compagnie U.S. Steel a conçu la ville de Fermont en tenant compte du vent, du froid, et de la diversité des besoins humains: on y trouve une gamme diversifiée de logements. Toutes ces villes conservent une chose en commun: elles sont le «logement» des employés de la mine unique.

La «mentalité typique des villes isolées du Nord», selon les mots de Gilles Audette, a été illustrée par un fait unique dans les annales syndicales québécoises. Les 200 délégués à



Les membres du comité responsable du logement à Fermont. De gauche à droite, Patsy Bérubé, Juliette Thibault, Micheline Proulx, Thérèse Mimeault, Angèle Côté, de Fermont, et Claire Paquette, du bureau de Montréal.



A Fermont, les métallos du Québec ont reçu de la "grande visite"... le premier ministre René Lévesque

l'assemblée annuelle de décembre 1976 des Métallos québécois ont été logés et reçus dans les familles de Fermont, comme on en a l'habitude là-bas quand la visite arrive, quand des équipes de hockey se rencontrent, ou quand le mauvais temps supprime l'avion. La première invitation des Métallos de Fermont avait d'abord été refusée parce que le seul hôtel était minuscule par rapport aux besoins de logement. Apprenant ce refus, un groupe de femmes ont demandé quinze jours pour organiser le logement dans les familles et, en quinze jours, ont envoyé la liste de cent familles prêtes à recevoir gratuitement un délégué ou un couple, et ont pris en charge les arrivants. Cet événement a créé une atmosphère unique. À cela s'est ajoutée la première sortie officielle du nouveau premier ministre du Québec; René Lévesque a rencontré plusieurs travailleurs à la mine, à la cafétéria et a pris la parole devant les délégués et de nombreux



Romain Marin, mécanicien chez Iron Ore à Sept-Îles.



Robert Young, Iron Ore à Labrador City, mécanicien et président du syndicat.



Arnold Dugas, mécanicien chez Iron Ore à Sept-Îles.

La page-couverture d'une brochure distribuée à chacun des membre sur la Côte-Nord, pour stimuler l'auto-critique des négociations de 1972 et la préparation de celles de 1975.

citoyens qui avaient envahi l'auditorium, parlant de la priorité qu'il accordait à la santé et à la sécurité. Les délégués étaient ravis de cette visite, de l'accueil reçu à Fermont et de l'organisation impeccable des deux journées. Le président du syndicat local 5569 à Sept-Îles, Romain Marin, rendait aux Métallos de Fermont «un hommage de reconnaissance et surtout de respect» pour leur réussite.

Coordination sur la Côte-Nord

La coordination de négociations distinctes mais étroitement apparentées a joué un rôle capital dans la signature sur la Côte-Nord des conventions de 1972, 1975, 1978 et 1981; un exploit de solidarité considérable, vu l'éloignement et la diversité des groupes.

La négociation de 1972 a produit des gains multiples: discussion des griefs pendant les heures de travail, travail de contremaître, arbitre unique, pouvoir d'un arbitre de modifier une sanction disciplinaire, sous-contrats, changements technologiques, contribution au financement de l'éducation syndicale, sécurité et santé, bénéfices de retraite, un début d'indexation, vacances et salaires. À l'intérieur de cette négociation, l'enjeu de la grève était l'adhésion au modèle régional de la part de Québec Cartier et, de façon plus générale, la qualité de la vie dans l'isolement nordique.

Une somme énorme de préparatifs et de négociations a abouti en juin 1972 à une recommandation syndicale unanime d'accepter les offres d'Iron Ore; nous verrons qu'elle sera rejetée. Ces préparatifs incluaient la formulation de 800 demandes dans les réunions locales, regroupées par les 65 membres de 18 comités locaux de négociation en 125 demandes communes et 215 demandes locales, en dix-sept journées consacrées à dix réunions de coordination. On a regroupé quatorze demandes communes pour la table unique de négociations avec Iron Ore, où l'on tentera de négocier l'entente-modèle.

«Le comité propose, l'assemblée dispose...»: le premier refus est venu de Labrador City, suivi par Schefferville et Wabush, par mécontentement envers la faiblesse d'une prime d'isolement nordique. Les travailleurs de Québec Cartier ont aussi débrayé sur des offres inférieures de 35 cents à celles d'Iron Ore et de Wabush. Les seuls qui ont échappé à la grève ont été ceux d'Iron Ore à Sept-Îles et de Wabush Mines à

Coordination, négociations, grèves, résultats

Côte-Nord | 1972



2 ans de coordination syndicale

Qu'en pensez-vous ?



Encore 2 ans avant les négociations de 1975

Syndicat des Métallos MARS 1973



Louis Scherrer, Iron Ore à Schefferville



Georges Poirier, Iron Ore à Schefferville



Len Leyte, Iron Ore à Labrador City

Pointe Noire. Le gouvernement de Terre-Neuve intervient et nomme une commission d'enquête qui recommande une hausse des primes d'isolement et la création d'une commission royale d'enquête sur l'isolement nordique. Cette recommandation mit fin à la grève de Wabush qui se termina le 16 août. Québec Cartier se rallia à ce nouveau modèle et ses employés l'acceptèrent le 28 août. Après un premier refus, ceux de Labrador City et de Schefferville l'acceptèrent eux aussi le 16 septembre: défaite dont ils prendront revanche en 1974.

Les Métallos de Labrador City ont été en 1974 la locomotive, encore une fois, d'une réouverture du contrat accordant une hausse de 25 cents l'heure et une hausse importante de la prime d'isolement nordique, et ont résisté à une tentative patronale de prolonger la convention et donc de modifier la date d'échéance qui était la même pour toute la Côte-Nord: février 1975. Cet exploit leur a valu une lettre conjointe d'admiration et de solidarité des dix autres syndicats locaux. L'enjeu principal des négociations de 1975 était la qualité de la vie: isolement, propreté, salubrité, repas chauds au travail, logement, salaires. La cible choisie était encore une fois Iron Ore et la négociation s'est déroulée surtout à Labrador City. La principale résistance patronale à la solidarité régionale était celle de Québec Cartier qui avait tenté l'année précédente d'aligner sa convention sur celle de la sidérurgie américaine. Il y a eu aussi une résistance syndicale importante à Wabush: une grève de six mois pour obtenir mieux qu'à Labrador City, sans succès. Leur revenu annuel était sensiblement inférieur à celui de Labrador City à cause du peu d'heures supplémentaires offert par leur employeur. À la suite de leur grève, ils ont surtout obtenu un remboursement du transport aérien requis pour les vacances.

La solidarité régionale des travailleurs a été éprouvée en 1978 par l'inégalité du mécontentement envers les conditions de sécurité ou de santé; il était plus vif chez Iron Ore, où le mépris de l'employeur en faisait une affaire de dignité. Les enjeux de la grève à Iron Ore et Québec Cartier incluaient donc, entre autres: le maintien du salaire de responsables syndicaux de la prévention; la prise de tests sur l'environnement du travail par les travailleurs eux-mêmes; des améliorations au droit de cesser le travail; l'abolition du régime des médecins de compagnie. Les travailleurs de Wabush ont signé

des ententes-remorques et ont ainsi évité la grève. Des militants chez Iron Ore à Sept-Îles ont dressé une ligne de piquetage avant même qu'une décision collective soit prise: l'indice d'une méfiance corrosive pour la solidarité. Après trois mois de grève, début juin 1978, les grévistes de Québec Cartier reprennent contact avec leur employeur et le découvrent prêt à faire beaucoup mieux qu'Iron Ore pour mettre fin à la grève. Ils élaborent avec lui un projet d'entente et le soumettent d'abord à l'approbation, qui est unanime, de tous les autres syndicats locaux convoqués d'urgence à Fermont. C'est la première fois — il y en aura une autre — que la convention se règle ailleurs qu'à Iron Ore; ce changement de cible est vu comme étant affaire de tactique et non un changement de stratégie. Par la suite, le verdict des grévistes de Québec Cartier a été favorable à ce projet d'entente et la grève s'est terminée à la mi-juin. Il faudra jusqu'à la mi-juillet pour que se règlent à Iron Ore les importantes clauses normatives et pour qu'Iron Ore accepte d'offrir le modèle obtenu à Québec Cartier.



Jean-Claude Carbonneau, représentant



Alain Jalbert, Murdochville

La coordination de plusieurs négociations distinctes était bien vue sur la Côte-Nord en 1981, puisqu'on envisageait de la remplacer par une négociation unique. D'une part, les employeurs l'ont rejetée. D'autre part, les syndicats locaux n'ont pas fait l'unanimité nécessaire à son fonctionnement. En effet, la négociation unique suppose l'acceptation d'une diminution de son autonomie locale; la proposition soumise était de confier le pouvoir décisionnel à l'addition globale des votes individuels de travailleurs, plutôt qu'à chaque syndicat local individuel. Cette proposition a été rejetée à Labrador City, ce qui n'est pas surprenant: ils ont été la locomotive plusieurs fois dans le passé, et ils constituent un groupe de Terreneuviens anglophones qui deviendraient ainsi minoritaires au sein d'une majorité de Québécois francophones.



Otto Sajerman, Iron Ore à Schefferville

Échecs et succès dans le groupe Noranda

Les syndicats locaux du groupe Noranda ont tenu douze réunions de 1967 à 1977. Elles ont joué un rôle important dans les échanges d'information et les échanges personnels entre militants. Elles ont joué un rôle moins important dans l'action directe à cause de l'hostilité patronale à la coordination. Cette hostilité lui a fait éviter comme la peste toute date commune d'échéance des conventions, quitte à y mettre le prix. Cette



Émile Vallée, économiste du syndicat.



Michel Arsenault, électricien, était président du syndicat local de Murdochville lors des deux difficiles négociations assujetties au contrôle fédéral des salaires.



Claude Soucy, son successeur, présidait le syndicat local lors de la longue grève de 1978-79, rendue nécessaire par l'injustice résultant du contrôle des salaires.



Claude De Grasse, tôlier, Murdochville.

hostilité patronale a fracturé les négociations en quatre régions distinctes: le Nord-Ouest, le bassin montréalais, la Gaspésie, et le Nouveau-Brunswick. Donc le désir manifeste des travailleurs d'une coordination syndicale plus vaste, tempéré cependant par un sentiment d'autonomie locale ou régionale, a été à la fois frustré et rentable. Nous raconterons cinq épisodes représentatifs de ce mélange d'échecs et de succès.

La signature de la convention à Rouyn-Noranda, fin 1968, a fait que la grève de trois mois en 1969 à Murdochville a été une grève isolée. La frustration des travailleurs de Murdochville s'est exprimée par un télégramme demandant à ceux de Noranda de rejeter les offres patronales. Cette frustration avait été inutilement aggravée par l'omission des délégués de Murdochville de transmettre l'avertissement donné par le président du syndicat local de Noranda, en septembre 1968 pendant une réunion de coordination tenue à Matagami. La scène est restée vivace dans la mémoire de plusieurs participants. Le président du syndicat local de Noranda était assis exactement en face des délégués de Murdochville; les tables étaient disposées en carré; il s'est adressé nommément aux délégués de Murdochville et les a avertis de ne pas espérer que les travailleurs de Noranda refusent de signer une convention satisfaisante pour le seul motif d'attendre la fin des négociations à Murdochville. Il avait ajouté qu'il ne leur parlait pas avec hostilité, mais plutôt avec franchise et sympathie. Si on en juge par la surprise, voire l'amertume subséquentes à Murdochville, ce message n'a pas été transmis aux travailleurs de Murdochville. C'était là un accroc important aux bases mêmes de la solidarité syndicale.

Le Métallos de CCR ont obtenu une excellente convention en février 1970, incluant l'inauguration du programme CWS et de la formule Rand dans le groupe Noranda au Québec, en brandissant la menace de la coordination et en retardant leurs négociations pendant cinq mois pour attendre les travailleurs de Bathurst au Nouveau-Brunswick. Ils y ont perdu la moitié de leur rétroactivité et ... leur estime pour la coordination, parce qu'entretemps ceux de Bathurst avaient cessé de vouloir la coordination. Cette déception expliquait que l'assemblée de CCR ait limité à un seul mois le retardement possible de sa négociation en vue de la coordination avec NMI, trois ans plus tard en 1973. À l'intérieur des usines, des comités de stratégie élargis faisaient de l'agitation; les contacts entre les négocia-

teurs des deux usines étaient fréquents; les votes de grève avaient été pris; l'opinion publique avait été alertée. Le dénouement de la crise fut heureux et la liste des gains normatifs et salariaux, considérable. Par exemple le salaire horaire moyen à CCR avait été doublé en neuf ans, passant de 2,30 $ lors de la syndicalisation en 1966 à 4,63 $ en 1975, alors qu'avant 1973 l'inflation annuelle n'atteignait pas 5%.

Les travailleurs montréalais de Noranda ont obtenu en même temps, mais de façon imprévue, l'indexation de leur salaire et une échéance commune avec celle de Valleyfield. Noranda a concédé l'indexation pour la première fois après des grèves débutant toutes deux le 20 avril 1974, de six semaines à Valleyfield et de neuf semaines à Bathurst. Pendant ce temps les travailleurs de CCR faisaient des pressions, incluant l'arrêt du temps supplémentaire pendant plusieurs semaines, pour faire rouvrir leur convention et obtenir l'indexation. Noranda finit par s'incliner et proposa la formule d'indexation de Valleyfield mais, comme les employeurs l'ont souvent proposé dans les réouvertures de 1973 et de 1974, en prolongeant d'un an la convention. Ironiquement, cette demande patronale produisait des dates d'échéance fort rapprochées, contre lesquelles Noranda avait tant lutté, au printemps 1977. Cela a été un des motifs de son acceptation par les travailleurs.

Les travailleurs de Murdochville ont souffert d'une des pires injustices découlant du contrôle fédéral des salaires. Ils ont reçu son coup de massue deux fois de suite «avec pragmatisme et amertume», selon les mots de leur président. Il faudra une longue grève de huit mois en 1978-79 pour commencer à réparer l'injustice scandaleuse par laquelle ils gagnaient 1,44 $ l'heure de moins que les travailleurs montréalais du groupe Noranda. Leur malchance contraste péniblement avec la chance des travailleurs de l'amiante ou de Stelco, qui grâce au caprice des dates ont échappé complètement aux effets des contrôles.





Louis de Palma, de Stelco Lachine, qui représentait les travailleurs québécois auprès des travailleurs de Hamilton.

L'acier au Québec

Les 5500 Métallos qui font et qui transforment l'acier au Québec ont vécu en 1981 le couronnement de leur longue marche vers la solidarité chère au syndicalisme industriel. Chez Stelco où se dessine un des grands modèles de la négociation canadienne, ils ont porté à un niveau sans précédent l'unité d'action avec les Métallos de la grosse usine de Hamilton. Chez Sidbec, ils ont enfin réussi à briser le cercle vicieux d'un climat détérioré et de conflits sur les conditions de travail dont ils se plaignaient depuis 1973. Chez Ivaco, ils ont atteint l'unité d'action et presque décroché la parité salariale avec Sidbec et Stelco au terme de quinze ans d'efforts.

Chez Stelco, les travailleurs de Hamilton et ceux du Québec se sont retrouvés pendant quatre mois côte à côte en grève et, comme la grève approchait de sa fin, les négociateurs de Hamilton ont retardé la conclusion d'une entente pour permettre la solution des problèmes particuliers qui irritaient depuis longtemps les travailleurs québécois chez Stelco. Cela a été fait. Au tout début de décembre 1981 les grèves se terminaient partout chez Stelco et incorporaient la solution sans précédent de nombreux problèmes québécois grâce à cette solidarité.

La justesse du principe de la parité salariale et le succès des luttes livrées à son enseigne entre 1940 et 1970 ont facilité la continuation de sa pratique après 1970. C'est en 1966 et 1968 qu'on a franchi la ligne d'arrivée pour la première fois dans l'acier québécois: chez Stelco en 1966, puis chez Dosco Montréal en 1966 après une grève de trois mois sur la parité et sur les horaires de travail, puis chez Dosco Contrecoeur en 1968 dans leur seconde convention. Dans le long débat public, d'abord sur la création d'une sidérurgie québécoise et ensuite sur le sauvetage des usines de Dosco par le gouvernement québécois, la position favorable des Métallos incluait la défense du principe de la parité des salaires et des bénéfices sociaux.

À partir de 1970, les Métallos de Sidbec ont dû réaffirmer souvent ce principe de la parité afin d'en assurer la réalisation. Ils ont obtenu, sans grève cette année-là, les gains qui avaient exigé une grève de deux mois, mi-août à mi-octobre chez Stelco en 1969. Tous les travailleurs de Sidbec ont débrayé ensemble en avril 1973 sur l'enjeu monétaire, mais leur unité d'action était fagile; ceux de Montréal avaient réglé leurs problèmes au



Les Métallos de Stelco revendiquent des conditions de travail légitimes

PHOTOS: SERGE JONGUE

LE MÉTALLO

VOL. 17 NO 2 OCTOBRE 1981

Canada Post Postage paid / Postes Canada Port payé
Third class / Troisième classe
B-170-MONTREAL

Syndicat des Métallos (FTQ) 1290 rue Saint-Denis, 10e étage, Montréal H2X 3J7



Le premier enjeu de la grève chez Dosco en 1966, c'était de ne pas travailler les samedis et les dimanches. Les travailleurs luttaient donc contre l'introduction d'horaires qui auraient inclus ces deux jours. C'est là le sens de la pancarte: «5 dans 7 inacceptable». À droite, le président du syndicat local, Pierre Foucault, électricien.

bout d'une semaine; ceux de Contrecoeur ont fait une grève de cinq semaines sur les horaires de travail, le temps supplémentaire, les droits syndicaux, et plusieurs clauses normatives; ceux de Truscon à Ville LaSalle ont fait une grève de huit semaines pour conserver la parité salariale avec leurs voisins de Dosco-Montréal. Sidbec-Dosco a «lock-outé» tous ses travailleurs en mai 1976; le conflit a duré cinq mois et portait sur les horaires de travail, plusieurs clauses normatives, et la parité avec Stelco. Les 3500 Métallos de Sidbec ont dû faire une grève de quatre semaines en mars 1979 sur le refus du travail dangereux, les sous-contrats, les bénéfices de retraite, les salaires et leur indexation, et continuaient de déplorer vivement la détérioration du climat de travail. Ce climat détérioré s'est amélioré par la suite. Un indice de cette amélioration: le renouvellement sans grève de la convention, deux mois avant son échéance, dans les jours qui ont suivi la fin de la longue grève chez Stelco en décembre 1981, avec des salaires comparables à ceux de Stelco. Beau temps mauvais temps, dans les trois négociations de 1976, 1979 et 1981, le comité consultatif des Métallos de Sidbec comme ils le désignent eux-mêmes, a effectué une unité d'action remarquable, et fort heureusement tenace.

"Moi, je ne suis pas gêné de montrer un contrat comme celui-là. C'est excellent"

Importante victoire syndicale des 3,500 métallos de Sidbec

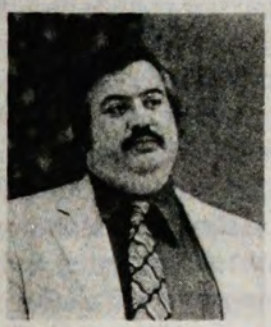

Marcel Bureau
principal négociateur
des métallos de Sidbec



Sur les lignes de piquetage à l'usine de Montréal: les confrères Baredino, Monteferrante, Monsachio, Barecki, I
to, Fortier et Aubin.



A Contrecoeur, Alain Cloutier, André Tremblay, président du syndicat local, Robert Poitras, Pierre Provencher,
recteur de grève, et Georges Hamel.

Les Métallos de Marieville, les tout derniers à se hisser au niveau de Stelco et de Sidbec, ont donné un exemple de ténacité et de volonté de rattrapage, même s'il est resté inachevé, qui non seulement fait honneur à ces travailleurs mais aussi à tout le syndicalisme industriel. L'exemple d'un excellent onguent dans un petit pot: ils n'étaient que 150 chez Sivaco et 125 chez Infasco en 1965 quand ces deux groupes de travailleurs ont adhéré aux Métallos. Ces employés de Paul Ivanier à Marieville ont été le noyau initial de ce qui est devenu le groupe Ivaco comptant 16 usines nord-américaines. À Marieville, d'un côté du mur mitoyen c'est la tréfilerie et la fabrique de clous qui s'appelle Sivaco, et de l'autre côté du mur mitoyen c'est la fabrique de vis et boulons qui s'appelle Infasco. Chacun des groupes a sa propre identité collective très distincte de celle de l'autre, comme il arrive souvent; il faudra dix ans de syndicalisme avant d'arriver à l'unité d'action de 1975, puis de 1978 et de 1981. Les résultats de cette patiente construction du syndicalisme et de l'unité d'action auront été spectaculaires: le salaire horaire moyen, par exemple, a été multiplié par sept en seize ans de 1965 à 1981.

Avant 1965, tous les efforts de syndicalisation avaient échoué. La crainte était grande dans ces deux usines et dans toute la région. Le salaire était bas, puisque le salaire de base n'atteignait pas un dollar l'heure en 1965: moins de la moitié du salaire chez les concurrents montréalais Dosco et Stelco. Cette concurrence expliquait l'insistance de ces Métallos montréalais pour des efforts de recrutement syndical à Marieville. Enfin, en 1965, les travailleurs adhèrent aux Métallos et déposent des requêtes en accréditation. L'opposition patronale ne désarme pas pour autant. D'un côté du mur mitoyen, le groupe de Sivaco doit faire deux semaines de grève en décembre 1966 avant de pouvoir signer sa première convention. De l'autre côté du mur, chez Infasco, l'employeur réussit à susciter un syndicat de boutique qui retarde l'accréditation jusqu'en janvier 1967. Après l'accréditation l'employeur continue de fomenter la division chez les travailleurs jusqu'à la dissolution du syndicat de boutique par le CRT en vertu d'un article de la loi qui s'inspire de la législation américaine mais qui a été très peu utilisé au Québec. La CRT décrivait ainsi l'intimidation exercée sur le président du syndicat: «...on lui parla de sa famille, de ses enfants et de son besoin de travailler. Ces con-

versations durèrent plusieurs heures». Dans le cadre de cette lutte contre le syndicat, l'employeur hausse le salaire de base à 1,10 $ le 1er janvier 1967. Finalement le syndicat signe sa première convention en août 1967 avec un taux de base horaire de 1,35 $ et une semaine de 48 heures.

Les deux conventions de Sivaco et d'Infasco expirent trois ans plus tard à dix mois d'intervalle et prévoient la réduction à 44 heures de la semaine de travail. Les droits des travailleurs y sont découpés au ras l'os: la compagnie conserve le droit exclusif «de juger si un employé possède ou non la compétence et les aptitudes physiques requises pour accomplir le travail d'un poste supérieur à celui qu'il occupe», les bénéfices de retraite sont inexistants. Les travailleurs de Sivaco doivent faire une seconde grève de quatre mois, en 1970, pour obtenir le CWS, et renforcer les clauses normatives. Ceux d'Infasco obtiennent presque les mêmes avantages. Les deux conventions collectives expirent encore à six mois d'intervalle en 1972, un intervalle qui ne sera supprimé que six ans plus tard. Le salaire horaire moyen de 3,30 $ en 1972 à Sivaco est le double du salaire de 1965 avant la syndicalisation. Il n'y a pas encore de bénéfices de retraite. Il n'y a pas non plus d'indexation, ce qui est courant à l'époque puisque l'inflation est lente.

Les conventions signées en 1973 introduisent le principe de l'indexation pour les années 1974 et 1975 de façon très mitigée: son montant annuel y est plafonné à quatre cents l'heure. Les conventions signées en 1976 doublent l'indexation et la déplafonnent. Elles introduisent aussi pour 1978 des bénéfices de retraite non-contributoires. Le montant de la pension mensuelle est encore modeste à cinq dollars par année de service, ce qui fait 150 $ pour 30 ans de service, mais ces années de service incluent huit années de service passé de 1965 à 1968. Ce type de de rétroactivité dans le calcul de la pension de retraite est typique de l'époque, parce que le coût de cette rétroactivité était exclu du plafonnement des coûts salariaux imposés par la loi fédérale des contrôles qui était en vigueur de 1975 à 1978. Les conventions introduisent aussi le principe du refus du travail dangereux après le rapport favorable d'une enquête rapide.

Les conventions signées en 1978 renforcent ce principe et prévoient que le refus du travail dangereux peut s'exercer pendant cette enquête rapide. Elles maintiennent l'indexation du salaire. Elles ont été signées six mois après l'échéance de la con-



Le Métallo, 1980.

vention de Sivaco et réflètent la nouvelle unité d'action entre les travailleurs — maintenant 900 — de Marieville et les 300 travailleurs des deux usines de l'Orignal en Ontario, nouveaux venus dans le groupe Ivaco en pleine expansion. Les travailleurs des quatre usines s'étaient concertés pour faciliter une date d'échéance commune trois ans plus tard. Ils l'obtiennent. Les travailleurs de Sivaco et d'Infasco s'unissent aussi en 1980 dans une manifestation publique commune contre le niveau du bruit dans leurs deux usines. En 1981, les travailleurs des quatre usines du groupe Ivaco ont signé ensemble des conventions collectives semblables qui les amènent pour la première fois proches derrière ceux de Stelco et de Sidbec. Le salaire horaire moyen de 10,65 $ à partir de septembre 1981 est le triple du salaire moyen de 3,30 $ en 1972, qui était lui-même le double du salaire moyen de 1,45 $ avant leur syndicalisation en 1965. Il faut le faire. Chapeau!

La vie interne du syndicat

L'information

L'expression publique de l'identité québécoise des Métallos a été abondante: pas moins de 740 communiqués de presse



de 1971 à 1981. Ce volume n'a été dépassé que par les centrales, comme il se doit, dans le syndicalisme québécois. Ce volume réflète la haute priorité que constituait, dans un syndicat industriel de masse, la communication par les mass-media. La communication interne dans le syndicat à l'échelle québécoise a continué de se faire dans les pages du journal *Le Métallo* envoyé individuellement par la poste aux membres. Signalons au passage que la dernière publication d'une page anglaise dans *Le Métallo* s'est faite en juillet 1971. Les thèmes de cette information sont ceux de l'action et des revendications syndicales. Certains d'entre eux révèlent une continuité remarquable, celui du «Fonds minier» par exemple. La longue lutte des mineurs du Nord-Ouest québécois contre l'instabilité de leur emploi s'illustre par la revendication d'un «Fonds minier», l'ancêtre d'une revendication actuelle de la FTQ: les caisses sectorielles de stabilisation d'emploi. Cette revendication est issue d'une entente de reclassement à la mine East Sullivan en 1965, des problèmes des mines d'or, et de la brève durée des mines de métaux non-ferreux au Québec. Elle s'est poursuivie

Une photo qui en dit long...



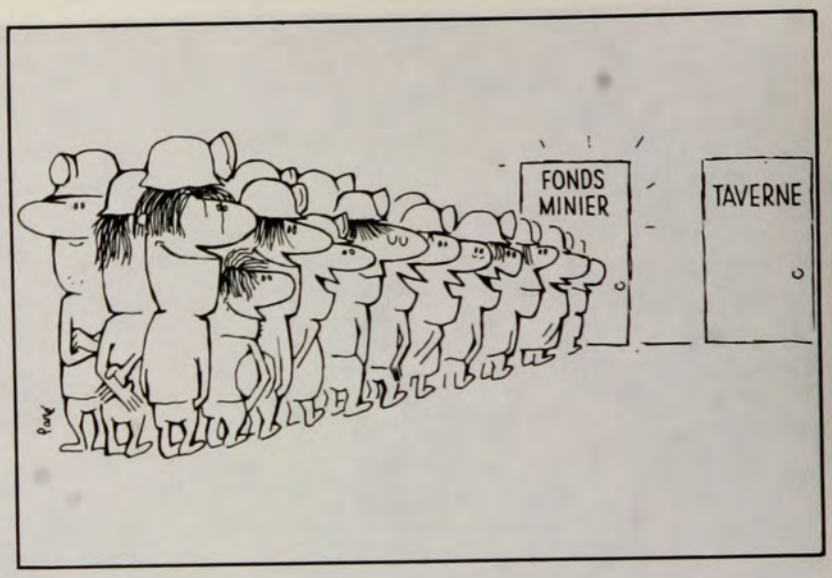



Les mineurs ont provisoirement bloqué la route près de Cadillac pour alerter l'opinion publique au danger que courait cette ville de devenir une «ville-fantôme».

depuis quinze ans sans succès tangible jusqu'à maintenant.

La communication interne dans le syndicat à l'échelle du syndicat local s'est faite dans un grand nombre de journaux de syndicats locaux d'une longévité très variable. D'ailleurs plusieurs syndicats locaux préféraient l'usage de tracts distribués au besoin selon les exigences du moment, à la publication d'un journal périodique. Le syndicat inaugurait en 1972 des cours spécialisés pour les rédacteurs de journaux dans les syndicats locaux, un précédent dans le syndicalisme québécois. L'assemblée annuelle des Métallos québécois est revenue plusieurs fois sur les besoins d'information et sur le programme d'information, notamment quand le rapport moral du directeur portait sur le fonctionnement interne du syndicat: ce fut le cas en 1969, 1973, 1977 et 1979. À l'assemblée annuelle de 1979, chaque délégué avait dans ses mains le montage photographique des 15 journaux publiés dans les syndicats locaux québécois à ce moment-là.

L'information et l'éducation syndicales sont essentielles à la démocratie et au fonctionnement même du syndicalisme industriel, puisque celui-ci regroupe un grand nombre et une grande diversité de membres, souvent à l'intérieur même de chaque syndicat local. Cette diversité interne du syndicalisme industriel lui pose de grands problèmes et de grandes exigences et constitue une difficulté, mais aussi une richesse de même



qu'elle lui apporte les sources principales de sa force. Elle élargit son horizon social et politique et elle le conduit à participer à la marche de la société. Les Métallos au Québec en ont été un exemple.

L'éducation

Les Métallos ont continué de jouer un rôle de pionnier dans l'éducation syndicale entre 1970 et 1980. La participation des militants a progressé et atteint un sommet de 1926 participants pendant l'année 1980-81. Avant 1975, les principales innovations étaient: une vaste participation des militants à l'orientation de cette éducation et une formation de qualité en communication. Après 1975, la principale innovation a été la formation compétente et l'usage de formateurs issus de la base: la formation des travailleurs par d'autres travailleurs. Gérard Docquier dégageait en 1973 les grandes lignes de l'éducation syndicale chez les Métallos depuis 1970, dans un docu-





Les pères Milot et Desroches, dominicains.

ment de travail qui a servi de base aux travaux intensifs sur ce sujet des délégués à l'assemblée annuelle. Il était bien placé pour le faire puisqu'il en était le pilote. Il y faisait entre autres le bilan des 24 réunions de militants tenues dans toutes les régions du Québec en 1970 et 1971 pour étudier les problèmes et les besoins d'éducation des syndicats locaux. Il s'en dégageait quatre besoins principaux: le perfectionnement de l'outil syndical dans une éducation de base décentralisée; un développement humain personnel; la formation par des formateurs qui soient eux-mêmes des militants actifs; un rapport étroit entre l'éducation et l'action syndicale. Les besoins identifiés et les orientations suggérées ont reçu l'approbation de l'assemblée annuelle.

La principale innovation découlant de ce vaste ensemble de discussions a été l'usage intensif, unique dans le syndicalisme québécois, d'un atelier qui durait une semaine complète, qui portait sur la psychologie et les techniques de la communication, et qui était animé par les pères dominicains Milot et Desroches. À cet atelier s'en ajoutait un second, plus avancé, qui a connu un usage plus restreint. Le but de leur usage intensif était de préparer des animateurs qui seraient employés par la suite dans les autres cours de formation syndicale. Mais quand on la mesure à ce but, cette innovation a été un échec jusqu'en 1975. Les animateurs ont été peu utilisés dans les syndicats locaux ou dans les cours. Par ailleurs, cette innovation reçut immédiatement un accueil enthousiaste de la part des militants syndicaux qui se pressaient à l'admission et des syndicats locaux qui en payaient les frais, élevés. Avant la fin de l'année, le nombre des participants avait dépassé la centaine. Ce succès de participation étonnait, autant que l'échec par rapport à l'objectif visé. On a fini par saisir que cette formation convenait admirablement à plusieurs des besoins exprimés par les militants: développement personnel et intégration à l'action, entre autres. Elle a eu un impact considérable sur la démocratie et sur la vigueur de nombreux syndicats locaux et du syndicat tout entier au Québec. On a donc fini par saisir, grâce à son impact chez les militants, que cette formation répondait à des besoins profonds du syndicalisme industriel. On a aussi fini par saisir qu'elle avait préparé de nombreux militants à franchir l'étape suivante à partir de 1975.

La présence de Michel Blondin à l'éducation à partir de 1975 et son expérience considérable en animation ont fourni le soutien nécessaire à la formation et à l'encadrement de formateurs choisis parmi les militants actifs du syndicat, et à la réalisation des besoins et des objectifs en formation syndicale que le syndicalisme industriel avait ressentis et formulés depuis longtemps mais sans réussir à les réaliser en quantité et en qualité. En quantité, les besoins éducatifs d'un syndicat démocratique et industriel sont considérables: 800 nouveaux visages sont apparus au printemps 1973 dans l'élection triannuelle aux 3 000 postes de dirigeants dans les syndicats locaux québécois. Le chiffre de 300 participants à la formation syndicale en 1972-73 était grimpé à 1926 en 1980-81. Quant à la qualité, les militants d'un syndicat industriel — les Métallos n'y font pas exception — apprécient grandement un dosage approprié de participation et de compétence, à l'image de leur action syndicale. C'est un défi considérable de combiner les besoins des militants et les disponibilités des formateurs, de recruter et d'encadrer un groupe — il serait abusif de parler d'équipe — changeant de formateurs, et d'adapter les méthodes de participation au recul des frontières dans l'action syndicale. De plus c'est un défi qui se renouvelle constamment. En tout cas, l'expérimentation qui se poursuit depuis 1975 chez les Métallos a eu son impact et essaimé ailleurs à la FTQ, où d'autres expérimentent aussi; ces expérimentations forment un tout d'ailleurs et sont une contribution unique à la construction de la société québécoise. C'est ainsi que Michel Blondin, des Métallos et de la FTQ, était le syndicaliste qui faisait partie de la commission d'enquête Jean sur l'éducation des adultes. Il est symptomatique que le leadership intellectuel du syndicalisme québécois, ici et ailleurs, soit assumé par le syndicalisme industriel et par la FTQ.





Michel Blondin.

Finances et fonds de grève

Les bases principales des finances du syndicat des Métallos avaient été déjà établies avant 1970. Après 1970, le seul changement notable a été l'enlèvement en 1974 du plafond de la cotisation individuelle qui avait été fixé à dix dollars, sans modifier le calcul lui-même de la cotisation: deux heures de tra-

vail par mois. Une telle indexation de la cotisation syndicale au salaire est maintenant assez répandue dans le syndicalisme. L'expérience et l'inflation aidant, il y a eu trois hausses du montant servant de base au calcul du budget hebdomadaire d'un syndicat local en grève. Le 10 $ initial a été haussé à 20 $ en 1974, à 30 $ en 1977 et enfin à 40 $ en 1980. Les montants que ce budget a permis de payer aux grévistes ont grandement varié d'une grève à l'autre ou d'un syndicat local à l'autre. Le fonds de grève du district 5 a été plusieurs fois l'objet de discussions à l'assemblée annuelle. L'assemblée annuelle de 1975 a majoré de quinze cents le montant de l'affiliation qui a atteint cinquante cents. L'assemblée annuelle de 1981 a indexé le montant de l'affiliation à 4% de la cotisation moyenne payée dans le district durant l'année précédente. Cette dernière révision a été faite à la suite d'urgences survenues durant chacune des trois années précédentes.

Les élections

Les élections des dirigeants locaux des Métallos québécois ont continué de se faire tous les trois ans, en même temps qu'elles se font dans tout le syndicat partout sur le continent: 1970, 1973, 1976, 1979. Les élections au poste de directeur du district ont été calmes. Personne sauf moi, n'a tenté de se présenter candidat en 1973 ou en 1977: j'ai donc été élu par acclamation dans les deux cas.

En septembre 1980, j'annonçais aux permanents, aux syndicats locaux et aux membres que je ne serais pas candidat au poste de directeur dans l'élection de mai 1981 et que je comptais prendre ma retraite à laquelle j'avais droit à partir de décembre 1982. Personne ne connaissait cette décision avant que je ne l'annonce aux représentants en septembre 1980. Tous l'ont donc appris en même temps. Après une discussion, les représentants ont demandé un ajournement qui permettrait des consultations et des échanges informels sur les diverses candidatures qui semblaient possibles, dont celle de Clément Godbout qui l'avait annoncée. La réunion et la discussion ont repris, et quand elles se sont terminées, plusieurs n'avaient pas fait connaître leurs intentions. Un peu plus tard Théo Gagné a annoncé qu'il tenterait d'être candidat, c'est-à-dire d'obtenir la présentation de sa candidature en mars 1981 par au moins

onze syndicats locaux. Ce chiffre de onze présentations était le minimum requis pour être candidat et pouvoir apparaître sur le bulletin de vote, en mai 1981. Sa tentative a échoué. Clément Godbout a donc été déclaré élu par acclamation.

Les Métallos québécois ont aussi joué un rôle important dans certaines autres élections à des postes de dirigeants du syndicat, au Canada et dans l'ensemble du syndicat. En 1973, c'est le vote des Métallos québécois qui a assuré la majorité et la réélection du directeur canadien Mahoney contre son adversaire D. Montgomery. Le vote québécois, homogène et nombreux, se distinguait du vote divisé et faible du Canada anglophone de l'Ontario et de l'Ouest. D'ailleurs la répartition des votes illustrait bien les enjeux de l'élection. D'une part, cette candidature contre Mahoney était le prolongement de la longue querelle interne en Ontario entre le directeur du district et le directeur canadien. D'autre part, les Métallos québécois avaient apprécié l'apparition du respect et de la non-ingérence du directeur Mahoney envers leur identité québécoise.

En 1977, le poids des Métallos québécois s'est fait sentir de plusieurs façons. Au niveau canadien d'abord. Gérard Docquier qui était le directeur-adjoint du district a accepté la demande qu'on lui faisait depuis l'Ontario de se porter candidat au poste de directeur canadien qui devenait vacant par suite du départ de Mahoney. Cette demande qu'on lui faisait réflétait un respect accru pour l'action syndicale québécoise où Gérard Docquier était au premier rang, et le souhait qu'un membre des Métallos québécois aide à estomper cette longue chicane interne en Ontario dont les Québécois ne s'étaient jamais mêlés. Chez certains sans doute, il y avait aussi l'espoir ou le calcul de contribuer ainsi à l'unité politique canadienne. La participation québécoise à l'élection du directeur canadien n'a pas été superflue, et encore une fois elle s'est distinguée de celle du Canada anglophone, d'autant plus cette fois que le candidat s'appelait Gérard Docquier. Le chef d'orchestre de cette demande faite à Gérard Docquier était le nouveau directeur pour l'Ontario Lynn Williams, qui lui-même quittait son poste pour se porter candidat au nouveau poste de secrétaire international, le nombre des dirigeants internationaux venant d'être porté de 3 à 5. Il faisait partie d'une équipe qui se présentait sous le signe du renouveau, contre une autre équipe qui se présentait sous le signe de la contestation. L'envergure et l'enjeu de cette élection syndicale lui ont valu une publicité consi-

dérable. Aux États-Unis le vote fut serré, ce qui mit en relief le nombre et la proportion de votes québécois, et des votes ailleurs au Canada où la présence de Gérard Docquier ajoutait un ingrédient québécois.

Il a fallu plusieurs semaines avant que les gagnants de l'élection ne soient déclarés élus à cause des enquêtes gouvernementales en cours faisant suite à une contestation des résultats ou des procédures. De telles contestations sont possibles en vertu des lois américaines ou, depuis moins longtemps, des lois québécoises. Dans ce cas-ci, le syndicat a participé à la création d'un précédent ingénieux visant à prévenir toute impasse possible qui pourrait résulter de la disparité des lois pouvant affecter un syndicat nord-américain. Le syndicat et les gouvernements canadien et américain ont convenu de la tenue de deux enquêtes distinctes, l'une au Canada et l'autre aux États-Unis, sur les contestations qui avaient été logées aux États-Unis mais qui visaient aussi le vote canadien. Le gouvernement canadien a nommé comme enquêteur l'arbitre de griefs québécois Roland Tremblay. L'enquête canadienne s'est déroulée rapidement parce que les contestataires américains ne reconnaissaient pas sa validité et n'y ont pas participé. Entre autre, ils accusaient l'enquêteur et le nouveau directeur canadien d'avoir été des amis d'enfance à Saint-Jean, alors que Gérard Docquier avait immigré de Belgique au Canada à l'âge de 21 ans.



Le Métallo, 1981.

La Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (FIOM)

La meilleure illustration de l'ouverture au syndicalisme mondial chez les Métallos québécois a été la bataille, couronnée de succès, contre le bannissement de l'amiante à l'intérieur de leur fédération professionnelle mondiale, la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (FIOM). Celle-ci, avec ses quinze millions d'adhérents, est la plus importante fédération professionnelle mondiale. Elle est suivie de celle de la chimie, dont le secrétaire-général Charles Levinson est assez connu. Ces deux fédérations regroupent surtout des syndicats dont la centrale nationale — telle le CTC au Canada — est affiliée à la Confédération internationale des syndicats libres. La principale exception à cette règle générale a cessé de l'être quand la CFDT française s'est désaffiliée de la Confédération mondiale du travail que présidait Marcel Pepin,

ex-président de la CSN.

À partir d'une réunion mondiale qu'avait organisée la FIOM à Oslo en 1976, à laquelle participait Roger Bédard des Métallos québécois, les syndicalistes scandinaves et néerlandais tentaient de rallier la FIOM à l'objectif d'un éventuel bannissement total de l'amiante. Cette tentative a pris une ampleur particulière lors d'une réunion de travail sur l'amiante tenue en 1979 à Genève, à laquelle participait Fernand Paquette des Métallos québécois. Ceux-ci obtenaient par la suite l'appui de Lynn Williams, le secrétaire international des Métallos dont les deux affiliations, l'une pour ses membres américains et l'autre pour ses membres canadiens, en font des composantes importantes de la FIOM. L'ampleur du désaccord amena la FIOM à consulter le Dr Selikoff, de la clinique Mount-Sinai, dans une réunion de tous les interessés tenue à New York en 1980. Le Dr Selikoff était d'avis qu'un contrôle sévère des dangers de l'amiante et de ses substituts était un objectif préférable à son bannissement. Cette suggestion fut acceptée plus tard dans la même année par le comité central de la FIOM réuni à Londres avec la participation des Métallos québécois.



Lynn Williams, un Canadien, secrétaire international.

À cause de l'importance de la FIOM, cette controverse interne avait retenu l'attention de la Confédération européenne des syndicats et des autorités de la Communauté économique européenne, où se discutait un projet de réglementation commune aux pays européens. L'actualité du sujet faisait que le BIT convoquait une réunion d'experts à Genève en 1981, où le délégué du CTC était un membre des Métallos québécois. Le rapport très nuancé de cette réunion, qui a duré deux semaines, constitue la somme la plus récente des connaissances et des incertitudes dans ce domaine.

Les Métallos et la société québécoise

L'expression de l'identité québécoise des Métallos a porté, on l'a vu, sur de nombreux aspects de la société québécoise: syndicaux, sociaux, économiques, législatifs, ou politiques. Son symbole le plus éloquent a été un long débat de 1970 à 1980 sur l'indépendance du Québec ou sur le Parti québécois, qui la préconise.

Les points culminants de ce débat sont survenus en 1972, en 1978 et en 1980. En 1972, l'assemblée annuelle des Métallos a été la première instance syndicale à se prononcer en faveur



d'un Québec souverain. En 1978, l'assemblée annuelle a appuyé «la souveraineté politique du Québec accompagnée d'une association économique avec le Canada comme constituant un objectif souhaitable». En 1980, en début d'année, les Métallos ont participé avec enthousiasme au congrès spécial de la FTQ qui a recommandé le oui au referendum; en fin d'année, l'assemblée annuelle des Métallos «appuie sans réserve le Parti québécois à la prochaine élection provinciale». Le cheminement de ce débat mérite d'être décrit. Il est inséparable d'autres débats sur l'action syndicale elle-même, sur son cadre politique et sur le rôle de l'État dans la société. Il en est plus qu'inséparable, il en découle. Le cheminement de ce débat est aussi celui de la filiation reliant le syndicalisme industriel lui-même à la social-démocratie et à la souveraineté politique québécoise. Cette filiation est semblable à celle qui relie le syndicalisme industriel européen à la social-démocratie.

En octobre 1970, à l'assemblée annuelle de Sept-Îles ce n'est pas le statut politique du Québec qui a été discuté, mais la question beaucoup plus urgente, durant ces jours tragiques, des libertés civiles menacées différemment par l'occupation militaire et par le terrorisme. Un grand débat sur cette question s'est fait le 16 octobre à partir du texte d'une résolution d'urgence. Cette résolution appuyait un appel public à la négociation qui avait été lancé deux jours avant; elle dénonçait la prise des deux otages qui étaient encore vivants ce jour-là; elle dénonçait l'abdication du gouvernement Bourassa, qui avait demandé l'occupation militaire; et demandait le respect des libertés civiles de la part des détenteurs des otages comme de la part du gouvernement québécois. Le débat révélait clairement l'appui massif des 150 délégués à l'esprit de la résolution. Une grande partie du débat portait sur la façon de condamner l'usage de la violence et du terrorisme. Il fut interrompu par l'ajournement en fin de journée et suspendu jusqu'à la reprise des travaux le lendemain matin. Pendant la soirée, la télévision annonça la découverte du cadavre du ministre Pierre Laporte. Le lendemain matin, plus personne n'avait le coeur à discuter de la formulation d'un texte, et la résolution fut finalement adoptée à l'unanimité.

Ce thème de la violence est revenu l'année suivante dans le rapport moral qui préconisait une lutte syndicale et une lutte sociale sous le signe de la «persuasion démocratique» et

incluant l'appel au vote comme l'appel à la grève. Une section du rapport moral était explicitement soumise à la discussion et au vote des 175 délégués: «la grève générale dans le secteur privé?», d'abord en tables rondes et ensuite en séance plénière. L'assemblée annuelle se tenait à Montréal. Tous les délégués présents, avec quelques abstentions, se sont prononcés contre la grève générale dans le secteur privé. Cette attitude des délégués des Métallos s'est maintenue, quoique minoritaire, au congrès de la FTQ la semaine suivante. Le rapport moral pose aussi sans y répondre la question: Québec ou Ottawa? d'une façon qu'on pourrait résumer en citant trois phrases. « Le mouvement syndical, s'il veut comme il le doit insister sur les responsabilités économiques de l'État, devra aussi préciser de quel État il s'agit: l'État canadien ou l'État québécois? Enrayer le chômage exige une politique économique, et une politique économique exige un État complet, surtout dans une économie aussi ouverte et dépendante que celle du Québec. Quel État? Québec ou Ottawa? D'ici deux ans, selon moi, il nous faudra répondre à cette question».

Mais dans les faits cette question n'a pas attendu deux ans. Dès octobre 1972, l'assemblée annuelle de Sherbrooke y a répondu: 78% des délégués se sont prononcés en faveur d'un Québec souverain. En se prononçant ainsi, ils ne se sentaient pas poussés par l'opinion de la base, au contraire: ils estimaient que seulement 43% des travailleurs qu'ils connaissaient partageaient leur opinion. Ils se sont prononcés ainsi dans le cadre d'une discussion sur l'orientation de l'action syndicale et sur la nature de l'État politique, et à la suite d'une formidable accélération des événements syndicaux en 1972. La procédure adoptée par l'assemblée annuelle de 1972 pour discuter et trancher ces questions était la suivante. Exceptionnellement, le rapport moral du directeur avait été posté aux membres en août, et il annonçait cinq grandes questions pouvant servir de guide de discussions sur l'orientation syndicale. Les questions posées ont été discutées d'abord en tables rondes, puis en séance plénière, après quoi les délégués ont donné par écrit leur réponse au questionnaire qui avait été approuvé au début de l'assemblée. C'est ainsi que les délégués se sont prononcés à 74% en faveur de l'accréditation multipatronale pour faciliter la syndicalisation massive; à 86% en faveur de la priorité accordée à la négociation dans l'action syndicale; à 97% en

faveur de réformer ou de changer, plutôt que de casser le système; à 63% en faveur des libertés parlementaires actuelles comme étant conformes à l'intérêt des travailleurs; et à 78% en faveur d'un Québec souverain.

Ces orientations de l'action syndicale des Métallos faisaient suite à l'emprisonnement des présidents des centrales québécoises en 1972 et aux débrayages de protestation qui avaient suivi, surtout dans la construction et à Sept-Îles, mais où le plus clair du secteur privé n'avait pas participé. Elles faisaient suite aux déclarations à l'effet qu'il fallait «casser le système». Elles faisaient suite à l'éclatement interne de la CSN qui a donné naissance à de nombreux syndicats indépendants, dont ceux d'Alcan dans la métallurgie, et à la CSD. Ces orientations des Métallos faisaient suite aussi à de graves cassures de la solidarité syndicale chez les dirigeants de la CEQ et de la CSN envers les syndicats des secteurs privés. Ces dirigeants reprenaient à leur compte l'insulte marxisante de «syndicalisme d'affaires» envers l'adhésion massive des travailleurs à la pratique de la négociation et au réformisme démocratique sur le plan politique. La CEQ venait de se retirer de tous les organismes de consultation gouvernementaux sauf ceux où se jouaient leurs intérêts professionnels. La CSN appelait à «un régime de démocratie populaire» pris dans son sens habituel de régime marxiste. Ces orientations des Métallos faisaient suite aussi à l'adoption par le congrès de la FTQ d'un document (*L'État, rouage de notre exploitation*), qui souffrait d'une grave contradiction interne. Ce document de la FTQ dénonçait les libertés parlementaires et «l'État libéral bourgeois» comme constituant nécessairement un «rouage de notre exploitation» mais, en même temps, demandait aussi de modifier et d'augmenter le rôle de l'État au Québec, visant à le faire passer du rôle de «rouage de notre exploitation vers un rôle collectif de libération économique». Ce débat interne à la FTQ a été moins corrosif que le débat interne à la CSN, en partie parce qu'il était plus franc et qu'il portait sur le fond du sujet, à savoir le rôle de l'État dans la société. L'accélération donnée par les événements syndicaux de 1972 à ce débat sur l'action syndicale, sur son cadre politique, et sur le rôle de l'État, ont amené les délégués des Métallos à préciser leurs orientations plus vite que le directeur ne l'avait prévu en 1971.

Les rapports moraux du directeur et les discussions des délégués aux assemblées annuelles de 1973 à 1976 ont continué



Le Métallo, 1973.

de relier le contenu de l'action du syndicalisme industriel à celui de la social-démocratie. De nombreux militants et de nombreuses épouses se sont impliqués au Parti québécois lors des élections de 1973, nulle part plus que dans les deux comtés où les candidats étaient des représentants des Métallos: Antonio Bruno dans Abitibi-Est et Clément Godbout dans Duplessis. Le rapport moral de 1975 soulignait le caractère progressiste de la social-démocratie que préconisait le Parti québécois et le caractère illusoire du dogme marxiste. Celui de 1976 dénonçait l'absence de solidarité des dirigeants syndicaux de la CSN et de la CEQ dans la fonction publique envers le syndicalisme industriel dans les secteurs privés, et leur empressement à dénigrer toute action syndicale non subordonnée à une lutte marxiste des classes. L'assemblée de 1976 à Fermont a eu un écho considérable dans les media, surtout à cause de la visite du nouveau premier ministre René Lévesque qui y faisait sa première sortie officielle après la victoire électorale du Parti québécois trois semaines plus tôt. Au congrès de la FTQ de 1977, les Métallos, avec la plupart des délégués, ont appuyé la décision d'une consultation éventuelle des membres sur l'avenir politique du Québec quand arriverait le moment du referendum annoncé par le gouvernement.

À l'assemblée annuelle de 1978 à Québec, les 300 délégués — c'était la première fois qu'on atteignait ce nombre — ont endossé par au-delà de 90% une résolution appuyant «la souveraineté politique du Québec accompagnée d'une association économique avec le Canada comme constituant un objectif souhaitable». Les considérations préalables de cette résolution spécifiaient que chaque délégué parlait en son nom personnel et que la souveraineté ne devrait pas être reliée à quelque parti politique que ce soit. La résolution faisait suite au fait que toute une section du rapport moral portait sur cette question et qu'elle avait été soumise explicitement à la discussion et au

Congrès du Congrès du Travail du Canada

Nombreuses résolutions, comités importants et... les revendications du Québec (FTQ) sont acceptées

L'assemblée statutaire du CTC en 1974 a réuni à Vancouver du 13 au 17 mai près de 2,500 délégués de syndicats nationaux et internationaux, de Fédérations et de Conseils.

L'ORDRE DU JOUR ET LE FONCTIONNEMENT

Comme à tous les congrès, l'ordre du jour était très chargé et bon nombre de points ont du être référés au nouveau Conseil exécutif. La totalité des délibérations se déroulaient en plénière, ce qui ne facilite évidemment pas les choses pour la participation de l'ensemble des délégués. Chaque journée commençait par une prière et il y avait au moins deux orateurs invités par jour, un d'entre eux dont le choix était fort douteux, soit le Ministre fédéral du travail John Munro.

Le reste de la journée était consacré aux rapports des différents comités qui avaient été mis sur pied pour analyser et faire des recommandations sur le bilan des activités du CTC et sur les différentes résolutions envoyées par les affiliés. On peut citer les comités suivants:

Syndicalisation des cols blancs, normes canadiennes pour les syndicats internationaux, éducation politique, politique économique générale, énergie, droits de l'Homme, affaires internationales, action politique, sécurité sociale, organisation, comité exécutif, résolutions générales, statuts et structures, législation.

C'est autour des rapports de ces deux derniers comités qu'on eu lieu les débats les plus importants.

LEGISLATION

Ce comité a fait des recommandations sur les sujets suivants: habitation, pollution et environnement, salaire minimum, pensions, bill 89, etc. Les débats ont été fort intéressants et les propositions adoptées contenaient des revendications souhaitables pour l'ensemble des travailleurs. Malheureusement, il faut déplorer le type de fonctionnement (au plénière) qui empêche des débats approfondis.

STATUTS ET STRUCTURES

Deux sujets majeurs ont été traités ici: les revendications du Québec et les normes pour les sections canadiennes des unions internationales.

A) Revendication du Québec

Vous êtes sans doute au courant des résultats positifs sur ce point. Le comité des statuts et structures, qui était présidé par le confrère Joe Morris et dont le secrétaire était le confrère Jean Beaudry, recommandait le rejet de la proposition soumise par la FTQ, proposition qui avait été adoptée à l'unanimité par le congrès de la FTQ. Cette recommandation du comité a été battue par un vote de 80 p.c. et elle a été référée à nouveau au comité. Le lendemain le comité revenait avec une recommandation d'acceptation qui a été votée à 90 p.c. La proposition du Québec était la suivante:

1) Délégation à la FTQ de la juridiction sur l'éducation et l'argent associé au fonctionnement du service d'éducation CTC-Québec

2) Négociation d'une formule de péréquation de l'argent versé au CTC par les travailleurs québécois et pour lesquels ils ne reçoivent aucun service.

3) Délégation à la FTQ de la juridiction sur les conseils du travail, ce qui implique juridiction sur le personnel du CTC au Québec.

Ceci marque un pas important pour l'ensemble des membres de la FTQ, car cette dernière devrait maintenant avoir plus de ressources et être mieux en mesure de donner aux membres les services auxquels ils ont droit. De plus, la qualité des services déjà offerts devrait s'améliorer.

B) Normes pour les sections canadiennes des unions internationales

Ce sujet était extrêmement important pour vitalité et l'autonomie du syndicalisme canadien. Il a été traité dans le "Rapport de la Commission des Statuts et des Structures".

Déjà en 1970, l'assemblée statutaire du CTC avait approuvé à l'unanimité une résolution qui prévoyait les normes minimales suivantes:

1) Que les dirigeants canadiens soient élus par des canadiens;

2) Que les politiques relatives aux questions nationales soient déterminées par les dirigeants canadiens élus et/ou les membres; et

3) Que les représentants canadiens élus aient le pouvoir de se prononcer au nom du Syndicat au Canada.

Dans le rapport de la Commission les normes suivantes ont été ajoutées:

1) Que, lorsqu'un syndicat international est affilié à un secrétariat professionnel international, le secteur canadien de ce syndicat ait une affiliation distincte afin de garantir une présence et une voix canadienne au niveau international de l'industrie.

2) Que les syndicats internationaux prennent toutes les mesures nécessaires afin de garantir que les membres canadiens ne seront pas empêchés, par des exigences constitutionnelles ou des décisions de principe, de participer à la vie sociale, culturelle, économique ou politique de la collectivité canadienne.

En plus d'ajouter ces normes, il est maintenant prévu une procédure pour assurer le respect de ces normes, allant jusqu'à l'exclusion du CTC de tout syndicat qui refuserait de s'y soumettre.

De plus, le rapport a donné comme mandat au nouveau conseil exécutif l'élaboration d'un code de civisme syndical qui s'appliquerait à l'ensemble des syndicats, i.e. régionaux, nationaux et internationaux. Ce code doit s'inspirer d'une base minimum de services qui engloberaient la négociation collective, la recherche, l'éducation, les services sociaux, etc.

Evidemment, on peut penser que ces mesures ne sont pas de nature à régler quoi que ce soit, car l'exclusion d'un syndicat du CTC ne l'empêche pas de continuer d'opérer. Techniquement ceci est vrai. Cependant, à mesure que s'affirme la cohésion du CTC (la même chose vaut pour la FTQ) le pouvoir de pression de l'ensemble sur quelques-uns devient plus grand. C'est ce qu'il faut espérer comme résultat concret de ces mesures.

CONCLUSION

Ce congrès du CTC, le premier auquel j'assistais, a sûrement fait avancer le mouvement syndical, surtout évidemment pour les membres québécois du CTC.

vote des délégués. La discussion sur cette résolution fut étonnamment brève. Quelques orateurs avaient parlé. Une couple d'orateurs marxistes avaient parlé contre la résolution. Et soudain, de façon massive, les délégués votèrent pour mettre fin au débat. Il semblerait qu'au-delà de leur allergie aux discours marxistes, les délégués avaient été lassés par le débat précédent, long et passionné, au terme duquel ils avaient rejeté presque unanimement un projet de création d'un conseil québécois des Métallos.

Le reste du rapport moral critiquait les déficiences du gouvernement: un projet de normes générales du travail en 1977; un livre blanc du ministre Laurin en 1978 où la quasi-totalité de la population y était présentée comme souffrant d'aliénations quasi-insurmontables, au point qu'elle ne saurait plus lutter pour son avancement; l'absence de projet législatif permettant la syndicalisation massive des travailleurs; et les nombreuses faiblesses du premier livre blanc sur la santé et la sécurité des travailleurs. Cette critique du gouvernement s'est accentuée l'année suivante, quand l'assemblée annuelle de 1979 à Montréal a vertement critiqué l'inaction du gouvernement envers le projet d'un fonds minier mis de l'avant chez les Métallos depuis 1967 et visant à promouvoir la transférabilité des avantages sociaux, la stabilité de l'emploi et la carrière d'un travailleur minier. Par ailleurs, l'assemblée a approuvé l'adoption du projet de loi 17 sur la santé et la sécurité tout en critiquant certaines de ses omissions.

Les Métallos ont participé nombreux et enthousiastes au congrès spécial et historique de la FTQ, au début 1980, où 2000 délégués ont recommandé le oui au referendum sur la souveraineté-association. La FTQ a été la seule centrale syndicale à le faire, et ainsi à exprimer l'opinion majoritaire des travailleurs syndiqués: témoignage important sur l'apport distinctif du syndicalisme industriel québécois. Enfin,l'assemblée annuelle des Métallos, fin 1980, a adopté une résolution à l'effet «que le syndicat des Métallos appuie sans réserve le Parti québécois à la prochaine élection provinciale». Cette résolution était issue d'un syndicat local et non pas du rapport moral du directeur. Cette prise de position suivait l'échec du oui au referendum de mai 1980. Elle précédait de peu une élection provinciale qui s'annonçait alors pour bientôt, qui s'est tenue en avril 1981, et qui a reporté au pouvoir le Parti québécois.



L'assemblée annuelle des Métallos, 1981.

Au terme de ces quarante ans, les militants avaient lancé un appel politique auquel répondaient les travailleurs et le peuple: un événement considérable pour le syndicalisme québécois et un honneur pour le syndicalisme industriel.

Témoignage en guise de conclusion

Ainsi s'achève l'histoire des Métallos québécois qui s'échelonne sur une quarantaine d'années. Je félicite de son endurance et je remercie de son intérêt le lecteur qui l'a suivie jusqu'à son terme. J'espère qu'elle l'aidera à en faire un bilan, toujours personnel, qui lui sera utile dans son action et pour l'avenir de la société.

Quant à moi, sans prétendre à un bilan que je n'ai pas encore fait, j'aimerais faire état de quelques sentiments, disons rétrospectifs. J'éprouve d'abord la fierté d'avoir pu participer pendant trente ans à l'épopée, qui m'apparaît maintenant gigantesque, de la construction du syndicat des Métallos. Je suis fier de la ténacité des travailleurs de Sherbrooke pendant un quart de siècle, et de la détermination des mineurs de Murdochville. Je suis fier des résultats que l'action syndicale a valus à madame Guérard, par exemple, de même qu'à tous les Métallos et leur famille, et à toute la société québécoise. J'ai été ravi de découvrir une telle évolution mais aussi une telle continuité, depuis les travailleurs de Peck cherchant à améliorer la salubrité de l'usine et leur salaire qui était de 32 cents l'heure en 1941, jusqu'à leurs successeurs de Sidbec s'occupant de leur santé au travail et de leur caisse de retraite en 1981.

Ma confiance envers le syndicalisme industriel a été renforcée par le renouvellement des responsabilités qu'il a assumées envers la société, depuis l'engagement de ses militants en faveur du parti CCF il y a quarante ans, jusqu'à leur engagement aujourd'hui en faveur du Parti québécois, et qui témoignent des valeurs qu'il chérit. Aux nombreuses amitiés que j'ai éprouvées et dont j'ai été honoré en vingt-neuf années d'action parmi les Métallos, c'est-à-dire toute ma vie adulte jusqu'à maintenant, se sont ajoutées, pendant la trentième, les amitiés de ceux et de celles que je n'ai pas rencontrés mais que j'ai découverts en racontant leur lutte ou leur progression. J'ai connu les Métallos pour avoir voulu faire leur histoire plutôt que de la subir. D'où ma confiance en leur avenir, et ma conviction de l'importance de ce syndicat pour tous les travailleurs et pour la société québécoise.

Table des sigles

AFL	American Federation of Labor
CAT	Commission des accidents du travail
CBRE	Canadian Brotherhood of Railway Employees
CCF	Cooperative Commonwealth Federation
CCR	Canadian Copper Refiners
CCT	Congrès canadien du travail
CEQ	Centrale de l'enseignement du Québec
CEZ	Canadian Electrolytic Zinc
CIO	Committee of Industrial Organization (1935-1938), puis Congress of Industrial Organizations
CISL	Confédération internationale des syndicats libres
CMTC	Congrès des métiers et du travail du Canada
CP	Conseil privé (gouvernement fédéral)
CRO	Commission des relations ouvrières
CRT	Commission des relations de travail
CSD	Centrale des syndicats démocratiques
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSST	Commission de santé et de sécurité du travail
CTCC	Confédération des travailleurs catholiques du Canada
CTM	Conseil du travail de Montréal
CWS	Cooperative Wage Study
ERP	Employee representation plan
FCAI	Fédération canadienne des associations indépendantes
FIOM	Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie
FPTQ	Fédération provinciale du travail du Québec
FTQ	Fédération des travailleurs du Québec
FUIQ	Fédération des unions industrielles du Québec
JOC	Jeunesse ouvrière catholique
MLW	Montreal Locomotive Works
NIRA	National Industry Recovery Act

NPD	Nouveau Parti démocratique
ONF	Office national du film
PC	Parti communiste
PQ	Parti québécois
QIT	Quebec Iron and Titanium
QNSL	Québec North Shore and Labrador Railway
SWOC	Steel Workers' Organizing Committee
UE	United Electrical Workers

SOURCES

Dans le but de ne pas distraire le lecteur ni ralentir sa lecture, il n'y a pas dans le texte de numéros de renvoi à la source de documentation utilisée, contrairement à la méthode la plus fréquemment utilisée. La méthode utilisée ici a été de grouper les sources à la fin du texte et d'indiquer leur utilisation. Étant donné la nature des sources particulières à cet ouvrage, il y a lieu de croire que l'usage de cette seconde méthode n'imposera pas de difficulté additionnelle au chercheur qui souhaitera vérifier la documentation qui étaye les faits mentionnés ou les événements décrits dans cet ouvrage.

Les plus importantes sources des faits et des renseignements contenus dans cet ouvrage sont les publications du syndicat: surtout le journal mensuel *Steel Labor* (édition canadienne) jusqu'en 1965, et le journal québécois *Le Métallo* à partir de 1965. Les numéros individuels de ces journaux n'ont pas été identifiés, puisque dans la quasi-totalité des cas il s'agit des numéros contemporains aux événements décrits.

Les archives du syndicat constituent une autre source importante des faits et de renseignements que contient cette histoire. Il s'agit ici des archives canadiennes du syndicat, toutes déposées aux Archives publiques du Canada (APC), pour des raisons qu'il convient de mentionner. En effet, il n'a pas été possible d'utiliser les archives québécoises du syndicat autant que les archives canadiennes, faute d'inventaire ou de classement. Les archives québécoises ont été données en 1982 à l'Université de Montréal, qui a commencé à les inventorier et à les classer, mais ce travail n'est pas encore terminé. Ainsi, la disponibilité ou l'accessibilité de la documentation qui peut être contenue dans les dossiers québécois du syndicat, a joué un rôle non négligeable dans la sélection des événements décrits. Le rôle de ces deux facteurs a été d'autant plus grand que toute la recherche documentaire et toute la rédaction du présent ouvrage ont été faites sur une période de douze mois seulement. Espérons que ce premier déblayage et l'acquisition des archives québécoises par l'Université de Montréal stimuleront et faciliteront des recherches futures. Quant aux archives canadiennes, elles sont déposées aux APC sous la cote MG 28 I 268 et comportent un instrument de recherche (1057). Il s'agit surtout des volumes 4, 17, 19, 23, 24, 38, 40, 44, 75, 77, 80, 81, 82 et 83. Pour faciliter le travail des chercheurs, voici quelques détails additionnels sur l'usage de ces sources.

— Vol. 4 Correspondance interne des Métallos et du CIO canadien, 1937-1941.
— Vol. 17 Correspondance interne, District 5, 1944-1959.
— Vol. 19 Dossier 9: l'affaire Singer, 1945-1947.
— Vol. 23 Correspondance avec le bureau international, 1942-1948.
— Vol. 24 Participation aux élections des dirigeants, 1945-1961.
— Vol. 38 Dossiers 1 et 2: relations entre le directeur canadien et les directeurs de district; correspondance en 1960 sur la création du district québécois.

— Vol. 40 Dossier J.T. Thompson.
— Vol. 44 Livre de caisse du SWOC, 1940-1943.
— Vol. 75 Les états financiers semestriels et publics du syndicat international, 1943-1970. Ils détaillent les cotisations de chaque syndicat local. Ils ont servi ici au calcul du nombre de membres, qui donc s'entend au sens strict de membres cotisants.
— Vol. 77 *Métallurgistes*, 1947-1948; *Le Métallo*, 1965-1968.
— Vol. 80 *Steel Labor* (édition américaine), 1936-1939; *Steel Labor* (édition canadienne), 1938-1939.
— Vol. 81 *Steel Labor* (édition canadienne), 1946-1955.
— Vol. 82 *Steel Labor* (édition canadienne), 1956-1960.
— Vol. 83 *Steel Labor* (édition canadienne), 1961-1965.

Les archives québécoises du syndicat ont été utilisées comme source de documentation pour certains sujets spécifiques, dont la liste suit (dans l'état actuel des archives, il est encore impossible de donner une référence plus précise à ces dossiers).

— Chapitre 2: deux boîtes cartonnées portant l'inscription «2423: 1944-1950» (pour les négociations chez Dosco).
— Chapitre 3: une boîte cartonnée portant l'inscription «Bureau de Montréal, 1953-1962» (pour l'évolution des salaires, la situation montréalaise avant 1958, et le congrès FTQ, novembre 1957).
— Chapitre 4: deux dossiers portant l'inscription «NCM-1966» (pour Noranda Copper); un dossier portant l'inscription «Le Piquet»; trois boîtes cartonnées portant l'inscription «Élections du syndicat — 1965»; une boîte cartonnée portant l'inscription «Élections du syndicat — 1969»; un relevé de la composition des comités de congrès de la FTQ, fait à partir des archives de la FTQ.

La Gazette du travail, le ministère fédéral du Travail a fourni de la documentation sur les sujets suivants: Cuthbert (1937, p. 765 et 889); les décrets gouvernementaux — fer ornemental, contenants et Alcan (juin, juillet, octobre 1939; février, avril, juin, juillet 1940; janvier, avril, mai, juillet, août, novembre, décembre 1943; janvier, février, mars, avril,

mai, juin, août, septembre, octobre 1944); Peck Rolling Mills (1940-1941); Canadian Tube (1941); Canadian Vickers (1941-1942); autres chantiers navals (1941-1943); Canadian Car (1942); opposition des congrès de la CTCC aux votes de représentation syndicale (oct. 1942, mars 1943, oct. 1943, mars 1944); George W. Reed (1943); usage accru des votes de représentation syndicale (mai 1943); Ingersoll-Rand (1943); demandes d'accréditation fédérale pour Stelco (sept. 1944).

D'autres sources ont aussi été utilisées sur des sujets précis ou pour des périodes plus restreintes. En voici la liste et une indication de leur utilisation.

C.S. Golden et H. J. Ruttenberg, *The Dynamics of Industrial Democracy*, Harper, 1942, 358 p. En particulier les p. 32-49 sur l'émergence du syndicalisme industriel aux États-Unis et sur le sens de la «démocratie industrielle».

Victor Levant, *Capital et travail*, L'Étincelle, 1977, 245 p. En particulier les p. 19-44 sur le rôle de W. L. Mackenzie King dans la création des «Employee Representation Plans», les p. 172-173 sur la loi Lemieux de 1907, et les p. 250-319 sur la FCAI.

Problems of Organized Labor, un numéro spécial de la revue *Annals of The American Academy of Political and Social Science*, mars 1936. En particulier les p. 147-198 sur la National Industry Recovery Act et sur le syndicalisme industriel.

V. D. Sweeney, *The United Steelworkers of America, 1936-1956,* édition privée, 239 p. En particulier les p. 5-51 sur la syndicalisation de la sidérurgie américaine.

Lloyd Ulman, *The Government of the Steel Workers' Union*, John Wiley & Sons, 1962, 200 p. En particulier les p. 3-39 sur le rôle du Syndicat des mineurs de charbon dans la création du CIO et du SWOC.

Evelyn Dumas, *Dans le sommeil de nos os,* Leméac, 1971, 170 p. En particulier les p. 25-42 sur la grève de Noranda et les p. 43-75 sur la grève du vêtement, toutes deux en 1934.

Alfred Charpentier, *Les mémoires d'Alfred Charpentier,* PUL, 1971, 539 p. En particulier les p. 150 (négociations de 1937 avec Alcan), p. 180-181 (P.-É. Marquette), p. 186 (non-affiliation du syndicat de Sorel), p. 283 (disparition du syndicat à Sorel), p. 243-249 (effondrement des syndicats du textile), p. 286 (opposition aux votes de représentation).

Irving Martin Abella, *Nationalism Communism and Canadian Labour,* University of Toronto Press, 1973, 256 p. En particulier, quant à la présence communiste dans le syndicalisme, les p. 1-40 (les années 1930), p. 29 (Lucien Dufour), p. 41-53 (création du CCT), p. 54-65 (Métallos, 1940-1941).

Desmond Morton et Terry Copp, *Working People,* Deneau & Greenberg, 1980, 349 p. En particulier les p. 117-174 sur la «ligne» du PC au sein du syndicalisme canadien de 1919 à 1941.

W.E. Greening et M.M. Maclean, *It Was Never Easy 1908-1958, A History of the CBRT,* Mutual Press, 1961, 414 p. En particulier les p. 185-193 sur les pourparlers de fusion avec le CIO canadien en vue de la création du CCT.

Jean-Louis Roy, *La marche des Québécois, le temps des ruptures (1945-1960),* Leméac, 1976, 383 p. En particulier les p. 372-373 sur la contribution du syndicalisme à la réforme de la société québécoise.

Robert McDonald Adams, *The Development of the United Steelworkers of America in Canada 1936-1951,* Queen's University, 1952, thèse de maîtrise, 233 p. En particulier les p. 38 (absence du syndicalisme industriel), 45 (les ERP), p. 49-53 (les raisons du succès du SWOC aux USA), p. 53 (l'absence de lois au Canada), p. 88 (réglementation fédérale en temps de guerre), p. 93-99 (Peck), p. 104-157 (l'objectif d'une négociation à l'échelle de l'industrie).

APC, papiers de J.L. Cohen, cote MG-30A94, vol. 23 (la source de loin la plus complète de documentation sur la grève de Peck Rolling Mills).

APC, RG 27, vol. 410, dossier 41-56 (sur la grève de Peck Rolling Mills).

Émile Boudreau, «Murdochville: douze ans d'organisation», *Socialisme 64,* nos. 3-4 (1964), p. 3-30.

Léo Roback, *Unions en danger!,* Research Associates, 1951, 23 p. (sur les agissements et décisions de la Commission des relations ouvrières).

Léo Roback, *Renseignements ouvriers,* Research Associates, revue mensuelle publiée de 1950 à 1965 (pour certaines données de la négociation difficiles à localiser dans les archives québécoises du syndicat).

Jacques Rouillard, *Histoire de la CSN 1921-1981,* Boréal Express/CSN, 1981, 335 p. En particulier, p. 178 (impact du

syndicalisme industriel sur la déconfessionnalisation de la CSN), p. 181 (projet de fusion avec le CTC), p. 184 et 245 (effectifs de la Fédération de la métallurgie).

Histoire du mouvement ouvrier au Québec (1825-1976), CSN/CEQ, 1979, 235 p. En particulier p. 136 (fusion FUIQ-FPTQ).

Michel Grant, *L'action politique syndicale et la Fédération des unions industrielles du Québec,* Université de Montréal, 1968, thèse de maîtrise, 176 p. En particulier p. 65 (l'entrevue citée est celle de Fernand Daoust).

La Gazette du travail, Ministère fédéral du Travail, 1957, p. 292 (appui unanime du congrès de la FUIQ à la fusion avec la FPTQ).

Bill Freeman, *1005, Political Life in a Union Local*, James Lorimer, 1982, 278 p. En particulier p. 87 (le fait que R. Gisborn était à la fois président du syndicat local et député provincial), p. 154 (l'unité d'action avec les syndicats locaux québécois).

Chronologie

1907 Loi fédérale (Lemieux) d'enquête sur les conflits industriels.

1913 «Massacre de Ludlow» au Colorado.

1915 W.L. Mackenzie King conçoit les *Employee representation plans.*

1919 U.S. Steel casse une grève et un syndicat.

1927 Loi fédérale d'enquête sur les conflits industriels.

1933 National Industry Recovery Act, aux États-Unis.

1934 Loi de l'extension juridique des conventions collectives au Québec.

1935 Wagner Act aux États-Unis. Lancement du CIO par J.L. Lewis.

1936 Lancement du SWOC par le CIO. Expulsion du CIO par l'AFL. Tentative d'adhésion au SWOC à Stelco (Notre-Dame).

1937 Au Canada, Silby Barrett devient le premier directeur du SWOC. Aux États-Unis, premier contrat entre le SWOC et U.S. Steel.

1938 Raid de la Police provinciale chez Lucien Dufour du SWOC à Montréal. Première grève du SWOC au Canada chez Cuthbert à Montréal. Aux États-Unis, manchette du *Steel Labor*: «Le SWOC a réussi à bloquer les coupures de salaires dans l'acier».

1939 Expulsion par le CMTC du CIO canadien, qui embauche C.H. Millard.

1940 Adhésions au SWOC chez Peck Rolling Mills (2174). Dissidence du «Ontario Executive» au sein du SWOC. Création du CCT par la fusion du CIO et du All Canadian Congress of Labour.

1941 Premier vote gouvernemental de représentation syndicale au Canada, chez Peck.

Grève: peck (2174).

1942 Fondation officielle du syndicat.

1943 Premiers contrats à Dominion Bridge (2843) et à General Steel Wares (2847). Première adhésion chez Ingersoll-Rand (2982).

1944 Adhésions Stelco (Lachine, 3258, et Saint-Henri, 3260). Continental Can: huit congédiements. CP1003. Loi des relations ouvrières.

1945 Adhésion Crane (3647).

1946 Adhésion Singer (3764). Vote référendaire sur la négociation industrielle.

1947 Première tentative d'adhésion à CCR (4048). Objectif adopté par les Métallos dans les négociations: 45$ pour 40 heures par semaine.

1948 Grève: Joliette Steel (4077).

1949 6000 Métallos au Québec.

1950 Stelco: taux de base de 1,005$ l'heure et semaine de 40 heures.

Grève: Dosco (2423).

1951 Adhésions: Noranda Mines (4278); Havre-Saint-Pierre (4466); MLW (4589).

Grève: Singer (3764).

1952 Adhésions: Stelco (Notre-Dame, 1195); Warden-King (4844). Entente sur caisse de retraite non contributoire à Crane. Fondation de la FUIQ.

1953 Première adhésion à Gaspé Copper (4881)

Grève: Noranda (4278).

1954 Marche FUIQ-CTCC contre les projets de loi 19 et 20.

Grève: Dominion Bridge (2843).

1955 Introduction du CWS chez Stelco, Dosco, et Fer et titane. Semaine de 40 heures à Noranda. Ratification par la CCT de la fusion avec le CMTC.

1956 Introduction des suppléments à l'assurance-chômage chez Dosco. C.H. Millard à la CISL.

Grève: Sullivan Consolidated (4794).

1957 Création de la FTQ par la fusion FUIQ-FPTQ. Marches sur Murdochville et Québec.

Grève: Gaspé Copper (4881).

1958 Visite de G. Picard (CTCC) à l'assemblée canadienne des Métallos.

Grève: Québec Lithium.

1959 Amendements Sauvé à la loi des relations ouvrières. Mémoire sur la sécurité et l'hygiène dans les mines.

1960 11 000 Métallos au Québec. Début du procès de Murdochville. Envoi de résolutions pour un district québécois.

Grève: Dominion Bridge.

1961 Réinstallation de dix Métallos congédiés pour activité syndicale chez Hugh Russell. Élection de Pat Burke, directeur; création d'un district québécois. Formation du 6086 à Murdochville.

Grèves: Cassidy-Maillard (5600). Royal Typewriter (4771).

1962 Seconde victoire du Parti libéral du Québec. Le refus de travail dangereux inauguré dans le contrat de D.S.S. à Montréal.

1963 Plusieurs candidatures syndicales pour le NPD fédéral. Vote d'adhésion chez Lamaque à Val-d'Or. L'arbitre unique inauguré dans le contrat de Tioxide à Sorel.

Grèves: Solbec (6256). East Malartic (4796). Barnat (5922).

1964 Adoption du projet de loi 54.

Grève: Manitou-Barvue (4653).

1965 Première assemblée annuelle. Lancement du *Métallo*. Conférence des mines d'or. Élection de Jean Gérin-Lajoie au poste de directeur québécois. René Lévesque demande aux sociétés minières de se «civiliser». Salaire de base de 2$ l'heure à Sorel, chez Tioxide.

Grèves: Quebec Lithium (5321). Quebec Iron Foundries (5384).

1966 Projet d'un fonds minier. Pension de retraite mensuelle de 335$ négociée à Stelco.

Grèves: Solbec (6256). Dosco (2423). La Frontière (6795). Molybdenite (5358). Iberville Fittings et Conduits (3953). MLW (4589). Hilton Mines (5656). Québec Cartier (5778). Iron Ore (5567, 5795). Fer et Titane (4466). Dosco (5063). Fuller Tools (6988).

1967 Débat Kierans-Lévesque: «Statut particulier ou souveraineté?».

Grèves: Pioneer Electric (7095). Atlas Steels (6403). Federated Metals (4614). Industries Valcartier (7114). Schonbek (6702). Alcan (7046). Reynolds Aluminium (7102). George Christie (7092). Glolok (7140).

1968 Luttes de syndicalisation dans l'acier de charpente montréalais.

Grèves: Hercules (7126). ESB (7154). CEZ (6486). Profilés Reynolds (6087). Victoria Precision Works (7159). Bradley Bros. (6230). Abex (4077). Campbell Chibougamau (5186). Lord (6279). Siliciums (7287). New York Wire Works (5985). Lac Matagami (6131). Stewart Machine Shop (7301).

1969 Lancement de *Québec-Presse*. Salaire de base de 3,02$ l'heure à Union Carbide.

Grèves: Raymond Manufacturing (6215). Hunt & Moscrop (6770). Air Liquide (6394). Indusmin (6322). Iron Ore (5567, 5569). Québec Cartier (5778, 6869). Wabush Mines (6256, 6680). Mines de cuivre Gaspé (6086). Engineering Products (5792). Canron (6714). Standard Structural Steel (6207). Harricana Metal (7470). Poudres Métalliques (7493). A.D. Provost (7445). Atlas Steels (6757). Croname-MacDonald (5207). Stelco (1195, 3258, 3260, 5871, 6951). Sivaco (6818).

1970 30 000 Métallos au Québec. Fermeture Cadillac-Moly. Assemblée anuelle à Sept-Îles.

Grèves: Câbles Pirelli (7016). Hercules (7126). East Malartic (4796). Southern Deming (6319). Le Montagnais (6056). Von Duprin (6992). Empire Electroplating (6123). Wasamac (6558). Welland Vale (6950). Dosco (2423, 6586).

1971 Éducation: réunion de comités de présidents. Blocage de route à Cadillac.

Grèves: Profilés Reynolds (6087). George Christie (7092). Campbell Chibougamau (5186).

1972 Négociations dans la fonction publique québécoise.

Grèves: Structal (6251). Générale Manufacturière (7885). Fer et Titane (4466). Iron Ore (5567, 6503, 5795, 6731). Québec Cartier (5778, 6869). Wabush Mines (6285). Fer ornemental (2366). Nosco Aluminium (6591). Standard Structural Steel (6207). Gorton Pew (7539).

1973 Emprisonnement des présidents des centrales. Présence de Cesar Chavez à l'assemblée annuelle. Renouvellement de 25% des dirigeants de syndicats locaux aux élections.

Grèves: McRobert Springs (4988). Sidbec (2423, 5063, 5747, 6025, 6586). Richard & B.A. Ryan (6186). Tioxide du Canada (6319). Von Duprin (6992). Câbles Pirelli (7016). Miller Welders (7061). Pioneer Electric (7095). Mines Madeleine (7381). Eastern Canada Steel (7382). Transport régional des îles (7538). St. Lawrence Columbium (7570). Metalworks (7599). Aero Machining (7625). Mines Cupra (15383, 15449). Southern Deming (6315). Fer ornemental (2366). Vibrapipe (15350). Schockbeton (15398).

1974 Victoire de la FTQ au congrès du CTC à Vancouver. Réouvertures de contrats. United Aircraft. Contribution patronale à l'éducation chez Canron à Trois-Rivières.

Grèves: Singer (3764). A.C. Leslie (5001). Profilés Reynolds (6087). Borg-Warner (6333). Air Liquide (6394). Canron (6425). C.E.Z. (6486). Fonderie Sainte-Croix (6490, 7016). Quebec Iron Foundries (6506). Richler Steel (6583). Atlas Steels (6757). Industrial Sales (7065). Siliciums (7287). Sno-Jet (7354). Hôtel de Gagnon (7482). Accessoires Manufacturiers, Armstrong Beverley, Aubertin Foundries, Dominion Neon, Gazebo, Acier Stanley, Ridge Nassau (7625). Indalex (7785). Lynn MacLeod (7801). Philips Transformers (7812). Générale Manufacturière, Fonderie Belgen (7885). Pervel (8096). Canadian Safety Fuse (14132). Compagnie de navigation Charlevoix-Saguenay, Traverse Rivière du Loup-Saint-Siméon (15399). MLW (4589). Patino (5914). Electrolux (6608). International Harvester (6617). Quebec Wires (7092). Auberge des Gouverneurs de Sept-Îles (7780). J.B. Williams (14939).

1975 Colloque inaugural de la FTQ sur la santé et la sécurité. Loi fédérale de contrôle des salaires.

Grèves: Câbles Pirelli (3953, 7015). Union Carbide (5987). St. Lawrence Manufacturing (6072). Wabush Mines (6285). National Coil (6435). Ingersoll-Rand (6670). Canadian Steel Mould (6988). Mines d'amiante Bell (7285, 8026). Lac d'amiante (7649). Acier Stanley (7625). Coleco (7895). Hoffman Concrete (14307). Leviton (15510). Croname MacDonald (5207). Welland Vale (6950). A.D. Provost (7445).

1976 45 000 Métallos au Québec. Visite de René Lévesque à l'assemblée annuelle de Fermont. Inauguration de l'usage de formateurs. Manifestations et débrayages contre les contrôles de salaires.

Grèves: St. Lawrence Columbium (7579). C.I.L. (13148). Atlas Steels (6403, 6757). Tioxide du Canada (6319). Cash Canada Labels (13917). GRC Containers, Acier Stanley (7625). Entreprises Lagacé (15458). Ferranti-Packard (8396). Sidbec (2423, 5063, 5747, 6025, 6586, 8060, 8150). All-Steel (7742). Grandview Industries (7648). Permacon (15035, 15304). Générale Manufacturière, Fonderie Belgen (7885). Skiroule (7764). Industries Valcartier (7114, 7664). Niobec (8432). Union Screen Plate (7531). Hercules (7016). L'Hoir (7708). Automotive Spring (5873). Montco (15255). Industrial Fasteners (6839). Empire Electroplating (6123). Canadian Steel Wheel (6933). Metalworks (7599).

1977 Le CWS est en vigueur dans 52 syndicats locaux regroupant 21 000 travailleurs. Négociation à Continental Can d'une pension mensuelle de retraite atteignant 525$ pour 30 années de service. Élection de Gérard Docquier au poste de directeur canadien.

Grèves: Metalware, Bousquet et Frères, Gazebo, Breuvages Mégantic, Baskatong Quartz Products, Rapid Transformers, Accessoires Manufacturiers (7625). Canron (6714). Crawley McCracken (7482). Hôtels Côte-Nord (7780). Rockland Furniture (15490). MLW-Bombardier (4589). Canadian Copper Refiners (6887). Industries de métaux Noranda (6932). Lynn MacLeod (7801). Câbles Pirelli (8428). Seven-Up (14808, 15397). C.E.Z. (14850). Welland Vale (6950). Air Care (7010). Ciments indépendants (8598).

1978 Adoption du projet de loi 45, appuyée par la FTQ et les Métallos; 28 participants à une école avancée sur le bruit dans le milieu de travail; 1378 participants à des cours de formation sur une période de douze mois.

Grèves: Iron Ore (5569, 5567, 5795, 6503, 6731). QNSL (8398, 8399, 8400). Québec Cartier (5778, 6869, 7401). Mines d'amiante Bell (7285, 8026). Stanton Foundry (7625). Indalex (7785). Federal Pioneer (6750, 8224). Atlas Asbestos (7932). Stelco (6951). Union Screen Plate (7531). Pioneer Electric (7095). Empire Electroplating (6123). Grandview Industries, Mines de cuivre de Gaspé (6086, 8227, 8731). Seven-Up (14808, 15397). Ireco (5778). Canada Dry (8702). Canadian Steel Wheel (6933, 7625). Union Carbide (5987). Câbles industriels (6687).

1979 Adoption du projet de loi 17, appuyée par la FTQ et les Métallos. Quinze syndicats locaux publient un journal. Ratification de 150 conventions collectives sur une période de douze mois. Premier colloque de la FTQ sur la femme.

Grèves: Sidbec (2423, 5063, 5747, 6025, 6586, 8060, 7625). Indusmin (6322). Breadner (4170). SEBJ (6833). MLW-Bombardier (4589, 4590). Générale Manufacturière (7885). Termaco (6988). Rapid Transformers, Marcus Transformers, Trans-Union Fasteners (7625). Miller Welders (7061). Crawley McCracken (6494). Bonnex (7443). Industries Valcartier (7114, 7664). Richler Steel (6585). Groupe Continental (6953). E.S.B. (7154).

1980 Un bilan de la santé des mineurs du Nord-Ouest par le D.S.C. local. Tragédie à la mine Belmoral. Un congrès spécial de la FTQ se prononce pour le oui au referendum. L'assemblée annuelle appuie le PQ pour l'élection de 1981.

Grèves: Asea (7848). Lamaque (4716). Dan Lamothe (7163). Mines d'amiante Bell (7285, 8026). Ridge-Nassau, Laurenco, Plastiques Anchor, Canair, Industries Bonneville (7625). Profilés Reynolds (6087). Câbles Pirelli (7016, 8428). Charpentes d'acier de l'Est (6207). Fuller Tools (6988). Canron (6714). Dominion Bridge (2843). Welland Vale (6950). Schokbéton (15398). Métaux Noranda (6506).

1981 À Union Carbide, le taux de base dépasse 10$ l'heure. Alberto Piccinini, un métallo argentin libéré de prison après cinq ans avec plusieurs autres syndicalistes, vient remercier les Métallos canadiens de leur aide pour sa libération. Le 1er septembre, Clément Godbout devient le directeur du district 5.

Grèves: Permacon (15204). Lac Duffault (6610). Métaux Ballast (8800). Alcan (7046). Ciment Canada Lafarge (6658). Importations Solivres (8896). CCM (8830). Ferlac (5914). Union Screen Plate (7531). Stelco (1195, 3258, 3260, 5871, 6951). Canada Spring, Fonderie Aubertin, Mallinckrodt, Accessoires manufacturiers (7625).

Note: C'est la date du début d'une grève qui a servi au classement, quand la grève chevauchait deux années civiles. La liste des grèves est sans doute plus complète à partir de 1966, où une liste était compilée pour présentation à l'assemblée annuelle.

Table des matières

Présentation 5

Introduction 7

1. LES ANNÉES 1930: LES ÉCHECS DES DÉBUTS 13

Les misères du syndicalisme industriel — La loi en Nouvelle-Écosse — Les lois du travail au Canada et aux États-Unis — CIO, Métallos et syndicalisme industriel aux États-Unis — Le bébé survit aux États-Unis — Lucien Dufour était-il un communiste? — «Une croisade canadienne pour la démocratie industrielle

2. LES ANNÉES 1940: LA NAISSANCE 29

Les pionniers: les travailleurs montréalais de Dosco

Pour le droit de parler au nom de tous les travailleurs de l'usine — Salaires, heures, toilettes — Une grève pour sortir du «cheap labour» — La grève — Les réactions à la grève — La fondation du CCT — «Un contrat national unique» — Le «pattern-bargaining» — La survivance du syndicat à Dosco: 1943-1950 — Le menu des négociations à Dosco: 1944-1950

Les adhésions aux Métallos

Un syndicat nouveau sur trois disparaît — Dominion Bridge — General Steel Wares — Stelco — Crane — Singer, — Saint-Jean et Joliette

La vie interne du syndicat

Les élections des dirigeants — Les cotisations — L'action politique

3. LES ANNÉES 1950: LE DÉCOLLAGE 63

Les luttes pour le droit de se syndiquer

Stelco Notre-Dame: partialité du gouvernement Duplessis — Montreal Locomotive Works — Federated Metals — Warden-King — Ingersoll-Rand à Sherbrooke — Noranda et le Nord-Ouest québécois — Murdochville (1952-1966) — La Côte-Nord: le rôle important de l'unité syndicale

La négociation

Pouvoir d'achat accru — Pouvoir accru sur la structure des salaires — Pouvoir accru sur les conditions de travail — Sécurité de la survivance du syndicat — Rattrapage et négociations individuelles

La vie interne du syndicat

La formation et l'information — Une longue marche vers l'unité interne au Québec — Cotisations et élections

Les Métallos et la société québécoise

Au sein de la FUIQ — Au sein de la FTQ

4. LES ANNÉES 1960: L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE 113

Les luttes pour le droit de se syndiquer

Air Liquide — Canadian Steel Foundries, Electrolux — Ingersoll-Rand à Sherbrooke — L'acier de charpente montréalais — Changements aux statuts du CTC — Le groupe Noranda; les interventions de René Lévesque — Murdochville et Matagami — La retenue volontaire des cotisations syndicales — Valleyfield, Murdochville, Montréal-Est

La négociation

Nombre et diversité des conventions — Pensions et assurances — Sécurité et santé — L'arbitre unique — Le français langue de travail — La Côte-Nord

La vie interne du syndicat

D'où vient l'usage du nom «Métallos»? — L'apparition d'un programme québécois de formation — Le financement des grèves — La grève des mineurs américains — Le fonds de grève du district — L'élection de 1961: la création d'un district québécois — L'élection de 1965: la création de l'assemblée annuelle — L'élection de 1969: maintenir le cap

Les Métallos et la société québécoise

La FTQ — Appui au NPD — Un changement de ton

5. LES ANNÉES 1970: L'EXPRESSION DE L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE **177**

Les luttes pour le droit de se syndiquer

Croissance — L'Estrie — Des femmes — Le «District 50» — Le porte-parole des petits groupes: le 7625 — Recrutement et syndicalisation — L'accréditation multipatronale — Action syndicale ou action étatique?

Les négociations

Comment dire? — Le refus du travail dangereux — Mépris patronal envers la sécurité et la santé — Activités et actions sur la sécurité et la santé — Les grands traits de la négociation monétaire — Le groupe Continental — La qualité de la vie dans l'isolement nordique — Coordination sur la Côte-Nord — Échecs et succès dans le groupe Noranda — L'acier au Québec

La vie interne du syndicat

L'information — L'éducation — Finances et fonds de grève — Les élections — La FIOM

Les Métallos et la société québécoise

Témoignage en guise de conclusion **243**
Table des sigles **245**
Sources **247**
Chronologie **255**

Achevé d'imprimer le 15 novembre 1982
sous les presses de Payette et Simms
à Saint-Lambert, pour le compte des
Éditions du Boréal Express.

Jean Gérin-Lajoie
LES MÉTALLOS 1936-1981

Le plus important syndicat industriel du Québec est né dans le contexte difficile des années trente, à une époque où, partout en Amérique du Nord, les travailleurs avaient à lutter contre les coupures de salaires qui allaient de pair avec le chômage. Le syndicalisme industriel se voulait alors le porte-parole unique de travailleurs et de groupes fort diversifiés, face à des employeurs qui cherchaient à exploiter leur manque d'organisation et de solidarité. Les Métallos, qui regroupent aujourd'hui 45 000 membres, jouent depuis la fin de la guerre un rôle de premier plan non seulement dans le mouvement syndical, mais dans l'ensemble de la société québécoise. Entre autre, ils ont été le premier syndicat à se prononcer en faveur de la souveraineté du Québec.

Pour raconter l'histoire des Métallos, personne n'est mieux placé que Jean Gérin-Lajoie, qui en a été le directeur (élu au suffrage universel) de 1965 à 1981. Également vice-président de la FTQ de 1959 à 1981, il a représenté pendant plus de vingt ans les travailleurs dans leurs revendications sociales et dans la réforme des lois ouvrières.

Les Métallos québécois sont membres des Métallurgistes unis d'Amérique. Ils sont également affiliés à la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), au Congrès du travail du Canada (CTC) et à la Fédération internationale des travailleurs de la métallurgie (FIOM).

